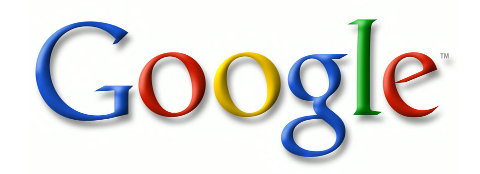
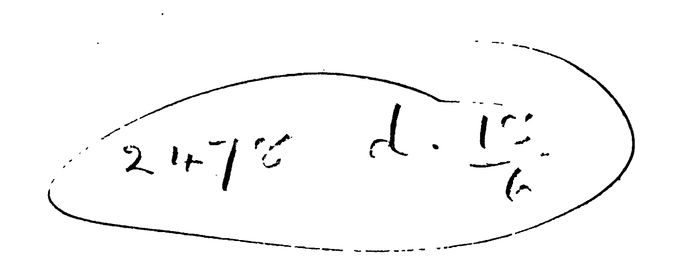



Toupie
Lowther
EST
WILDY & SONS LTD
LONDON, W.C.2





SEPT GÉNÉRATIONS D'EXÉCUTEURS

1688 - 1847

MÉMOIRES

DES

SANSON

MIS EN ORDRE, RÉDIGÉS ET PUBLIÉS

PAR

H. SANSON

ANCIEN EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES DE LA COUR DE PARIS

TOME SIXIÈME



PARIS

DUPRAY DE LA MAHÉRIE, ÉDITEUR

14, RUE D'ENGHIEN, 14

1863


BODLEIAN
LIBRARY
1960

MÉMOIRES

DES

SANSON

TOME SIXIÈME

SEPT GÉNÉRATIONS D'EXÉCUTEURS

1688 - 1847

MÉMOIRES

DES

SANSON

MIS EN ORDRE, RÉDIGÉS ET PUBLIÉS

PAR

H. SANSON

ANCIEN EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES DE LA COUR DE PARIS

JOSHUA. — Vois-tu, Gilbert, l'homme qui sait le mieux l'histoire de ce temps-ci, c'est le guichetier de la Tour de Londres.

SIMON RENARD — Vous vous trompez mon maître, c'est le bourreau

VICTOR HUGO. — *Marie Tudor* journée I scène II.

PARIS

DUPRAY DE LA MAHÉRIE, ÉDITEUR

14, RUE D'ENGHIEN, 14

1863

PARIS. — IMPRIMERIE PARISIENNE. — DUPRAY DE LA MAHÉRIE
Boulevart Bonne-Nouvelle, 26 (Impasse des Filles-Dieu, 5).

I

AFFAIRE DE VENDÉMIAIRE. — LE DIRECTOIRE

Sous le régime de fer de la dictature républicaine, le nombre des attentats et des crimes contre la propriété et contre les personnes avait diminué dans des proportions considérables. Bonnes ou mauvaises, la politique absorbait toutes les passions. Aussitôt que thermidor eut détendu le système de la compression et de la

surexcitation anormale, ces mêmes délits reparurent plus fréquents que jamais peut-être ils ne l'avaient été. La réaction était partout, dans les sentiments, dans les instincts comme dans les idées. En songeant aux misères de la veille, chacun semblait douter du lendemain et s'abîmait avec une sorte de fureur dans les jouissances qu'il avait supposé perdues; cette soif de l'or qui les procure, et que les novateurs avaient voulu réfréner, était rentrée dans tous les cœurs. Les classes supérieures de la société s'enrichissaient par la spéculation, par le trafic, par l'agiotage le plus effréné; plus bas, on avait de nouveau recours au vol et quelquefois à l'assassinat pour se procurer le précieux métal. Les grandes préoccupations politiques de la Convention l'avaient empêchée d'accorder quelque attention aux questions d'ordre intérieur. Parfaitement organisée contre les opinions, elle était impuissante lorsqu'il s'agissait d'assurer la sûreté des citoyens. Les malandrins pullulaient à Paris comme sous les plus mauvais règnes de la monarchie; la province était infestée de détrousseurs de grande

route, de voleurs et de bandits; quelques-uns croyaient justifier leurs méfaits en leur donnant des sentiments contre-révolutionnaires pour prétexte; beaucoup, tels que les chauffeurs, les bandes d'Orgères, etc., dédaignaient ces scrupules et pillaient pour piller.

De thermidor an II à vendémiaire an IV, les expositions, les exécutions criminelles furent nombreuses. Peu de condamnés politiques montèrent sur l'échafaud; ces rares victimes étaient toutes des émigrés rentrés, et traduits en conséquence devant le Tribunal criminel.

A la suite des événements de vendémiaire, la Convention établit trois conseils de guerre chargés de juger les rebelles des sections. Ces commissions devaient cesser leurs fonctions dix jours après leur établissement.

L'insurrection avait été vigoureusement réprimée par le général Bonaparte; mais, satisfait de sa victoire, le gouvernement ne jugea pas à propos de ressusciter les rigueurs révolutionnaires contre les coupables. On mit si peu d'activité et de vigueur dans les recherches que la plupart des condamnations que prononcèrent les

commissions n'eurent pas de conséquences, les prévenus s'étant dérobés aux poursuites.

Le 20, la commission du Palais-Égalité condamna à la peine de mort *Chapotin*, vice-président de la section Lepelletier, contumax ; et le conseil de guerre du Théâtre-Français condamna également à mort *Lebois* et *Dutrône*, président et secrétaire de la section du Théâtre-Français, aussi contumaces. Le 21, quatre condamnations furent prononcées contre *Gauthier* fils et *Hocmelle*, président et secrétaire de la section de l'Arsenal, *Dommaget*, président de la section de la Fraternité, et *Lafond Soulé*, ancien officier, convaincu d'avoir commandé une des colonnes des rebelles. Les trois premiers étaient absents; Lafond Soulé seul avaient été arrêté. Il fut exécuté le lendemain sur la place de Grève. Il mourut avec courage. N'ayant plus rien à ménager, il s'affranchit, à la dernière heure, du masque de républicanisme que les conjurés avaient cru devoir conserver. Il cria : « Vive le roi ! » avant de se coucher sur la bascule. Deux autres contumaces furent condamnés le 22 : *Saint-Jullien* et *Lebois*, président et vice-

président de la section Lepelletier. Dans la retraite où il était caché, Lebois avait appris sa condamnation, prononcée le 20; il avait essayé de se suicider en se portant dans la poitrine plusieurs coups d'une baïonnette. L'ami qui le recélait arriva à temps pour lui arracher son arme; mais cette tentative n'en eut pas moins de fatales conséquences pour le malheureux: le chirurgien, que l'on fut dans la nécessité d'appeler pour panser ses blessures, le dénonça; il fut arrêté, renvoyé devant la Commission militaire pour purger sa contumace, de nouveau condamné, et exécuté sur la Grève, le 24. — Du 24 vendémiaire au 18 brumaire, les conseils de guerre prononcèrent encore la peine capitale contre : *La Devèze*, *Réné Boucher*, *Charpentier*, *de Salverte*, *d'Aureville*, *Cadet Gassicourt*, *Langeac*, *Archambault*, *Sandrin*, *Budaut*, *Quatremère de Quincy*, *Saucède aîné*, *Vaublanc*, *Périgny*, *Noury*, *Framboisier*, *Ségalas*, *Danican*, général en chef des sections; *Sardin*, *Dubreuil*, *Juneau*, *Duchazal*, *Daubry*, *Saint-Didier*, *de Saint-Venant*, *Buisson*, *Chéret*, *Patel*, *Poncelin*, *Durand*, *Castellane*, *de Bondy*,

Coqueret, Leroux, Dumesnil, Chaumont et *Lemaître* ancien secrétaire général des finances. Tous ces condamnés étaient en fuite ; tous, à l'exception de Lemaître, parvinrent à préserver leurs têtes : celui-ci seul fut exécuté le 18 brumaire. On se souciait si peu de les trouver, que la plupart n'avaient point quitté Paris, et les plus aventureux ne craignaient point de se montrer dans les lieux publics. Un soir, un des condamnés de vendémiaire, sortant de l'Opéra, répondait au qui vive d'une sentinelle : « Castellane, contumax ! » et la sentinelle le laissait passer.

Après vendémiaire, l'échafaud se trouva heureusement réduit à son contingent de criminels ; pendant quelque temps il cessa d'être l'instrument des vengeances politiques. Un décret attribuait aux conseils de guerre la connaissance du crime d'émigration, et les condamnés par ces commissions devaient être, en conséquence, fusillés. Un émigré, nommé de Cussy, fut la dernière des victimes politiques de la guillotine ; son exécution eut lieu le 4 frimaire an V.

Quelque reproche que l'on soit en droit d'a-

dresser à la politique du Directoire, il faut reconnaître que ce gouvernement ne fut pas moins indulgent envers les démagogues qu'il ne l'avait été envers les royalistes.

Dans le mois de floréal de l'an IV, on avait découvert une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à bouleverser la société plus profondément encore qu'elle ne l'avait été par la Révolution; car ce n'était plus à des institutions que les conspirateurs s'attaquaient, c'était aux bases mêmes de l'ordre social, à la propriété, à la liberté individuelle.

Dès les commencements de la Révolution, des esprits audacieux et violents avaient déclaré que, pour être efficace, cette révolution ne devait pas se borner à affranchir le peuple de la servitude politique, à le pourvoir de droits que son état de misère rendait illusoires, à le doter d'une égalité imaginaire; il fallait aussi, pensaient-ils, que, réformant la vieille iniquité de l'inégal partage des richesses, elle mît le peuple en possession de la portion de terre et de fruits qui, seule, pouvait réaliser son indépendance. — C'était, en un mot, la théorie du com-

munisme que nous avons vu renaître de nos jours. Ces sectaires, peu nombreux, se groupaient dans la section des Gravilliers autour de Jacques Roux, qui, le premier, avait professé ces principes. Après la mort de Jacques Roux, le communisme avait trouvé un apôtre bien plus ardent, bien plus influent que ne l'avait été celui-ci; cet apôtre, c'était Babœuf, le chef de la conspiration de floréal.

Né à Saint-Quentin, de parents pauvres, François-Noël Babœuf avait été élevé par un habitant de Roye qui, lui trouvant de l'intelligence, le fit instruire. On prétend que Babœuf témoigna de sa reconnaissance en plaidant contre son bienfaiteur. Il devint commissaire à Horrier, fut inculpé dans une affaire de faux à la suite de laquelle il fut enfermé dans la citadelle d'Arras, et ne recouvra sa liberté qu'en 1789. A cette époque il vint à Paris et se plaça à l'avant-garde de la Révolution. Suivant l'usage des patriotes exagérés, il changea ses prénoms; le patron qu'il se choisit dans l'antiquité indiqua le programme de ses idées et de ses projets; il prit le nom de Gracchus, et aus-

sitôt, comme ses célèbres devanciers, il prêcha le partage des biens, l'envahissement des propriétés, le soulèvement des classes pauvres, dans un journal qu'il nomma *le Tribun du Peuple*. Après la chute de Robespierre, il fut plusieurs fois arrêté et mis en prison; mais rien ne pouvait ni l'intimider ni l'abattre. Avec une fermeté, une opiniâtreté qui, mises au service d'autres idées, en eussent peut-être fait un grand homme; fugitif ou proscrit, pauvre, isolé, sans ressources, jamais il n'abandonna l'espoir de voir triompher son hardi système.

Exploitant avec une grande habileté les ressentiments des patriotes contre la modération du gouvernement, il fit alliance avec les Conventionnels exclus à la suite des événements de germinal et de prairial. Par des journaux populaires, dans les clubs, dans les sociétés secrètes lorsque les clubs furent fermés, il travailla sans relâche à propager l'esprit insurrectionnel. Au mois de germinal de l'an IV, les dispositions populaires lui paraissant favorables, il établit les bases de la conspiration définitive;

car jamais il n'avait cessé de conspirer. Il institua un directoire secret de salut public, dans lequel il s'adjoignit Laignelot, ex-conventionnel; Antonelle, ancien juré au Tribunal révolutionnaire; Buonarotti, sculpteur; Darthé et un écrivain nommé Sylvain Maréchal. Ce directoire nomma douze agents révolutionnaires dont chacun devait diriger les mouvements de quatre sections, avec lesquelles ils communiquaient par l'intermédiaire de quatre agents d'arrondissement. Sylvain Maréchal rédigea le manifeste des Égaux, qui définissait et le but et les aspirations des conjurés. Quelques citations de cette pièce étrange donneront l'idée de l'avenir que la faction Babœuf réservait à son pays : « Il nous faut, non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. *Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle.*

» Nous tendons à quelque chose de plus su-

blime et de plus équitable que la loi agraire: le BIEN COMMUN OU LA COMMUNAUTÉ DES BIENS. Plus de propriété individuelle des terres, *la terre n'est à personne*. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : *les fruits sont à tout le monde* (1). »

Babœuf ne reculait devant aucune des conséquences de ces incroyables théories; il avait formulé à l'avance le Code de sa République des Égaux, et ce code supprimait le commerce, les rapports avec les étrangers; confisquait l'individu au profit de l'État, lui enlevait la direction de l'éducation de ses enfants, ne lui reconnaissait qu'un droit d'usufruit sur les biens qui lui avaient été accordés par les magistrats; proscrivait les arts; réglementait l'existence individuelle du citoyen, ses vêtements, son ameublement, et enfin instituait un gouvernement populaire qui s'exerçait directement!

Voici maintenant quelques-unes des dispositions qui devaient suivre le triomphe de l'in-

(1) *Conspiration pour l'Egalité,* par P. Buonarotti. Bruxelles, 1828. Pièces justificatives, pièce 7e.

surrection : « Dissolution immédiate de toutes les autorités civiles et judiciaires, et mise hors la loi de tout individu qui eût osé en exercer les fonctions... Abolition de tout impôt direct et des patentes.... Répartition progressive sur les riches de la totalité des contributions directes précédemment frappées; recouvrement de ces contributions en nature... Abolition immédiate de tout traitement en argent dans l'intérieur de la République. Fourniture du nécessaire, en nature, aux agents dont les besoins seraient prouvés... Exhortation aux riches de céder de bonne grâce à la voix impérieuse de la justice, d'épargner à la patrie des déchirements, et à eux-mêmes une longue suite de maux, et de se réduire au nécessaire par un généreux abandon de leur superflu... Réintégration dans les maisons d'arrêt, sous peine d'être mis hors la loi, de tous ceux qui étaient détenus le 8 thermidor de l'an II, à moins qu'ils n'eussent accédé à l'exhortation de se réduire au nécessaire. »

Les dissensions qui éclatèrent parmi les conjurés firent heureusement avorter des projets

insensés qui eussent ramené la société à la plus sauvage des barbaries. Les Montagnards avaient cru exploiter au profit de leurs haines et de leurs ambitions la popularité de Babœuf, et l'influence que donnait à celui-ci le radicalisme de ses opinions. En l'approchant de plus près, en appréciant l'indomptable énergie et la supériorité de cet homme, ils reconnurent qu'en cas de succès, ils ne joueraient qu'un rôle secondaire dans une révolution nouvelle; qu'il faudrait suivre le chef des égalitaires où il entendait les conduire. Son programme les épouvantait eux-mêmes; ils refusèrent d'autoriser la publication du manifeste des Egaux, et bientôt ils séparèrent leur cause de la sienne. L'homme de Varennes, Drouet, fut le seul des représentants qui persista dans son association avec Babœuf. Celui-ci ne se décourageait pas; mais parmi les agents militaires qui devaient gagner l'armée en même temps que les agents révolutionnaires soulèveraient le peuple, il s'était glissé un traître, Georges Grisel, qui livra au Directoire le plan de la conspiration et les noms des conjurés.

Le 20 floréal, Babœuf, Buonarotti, Darthé, Germain et Drouet étaient arrêtés, et, les jours suivants, trente-six de leurs complices étaient sous la main de la justice.

Dans les fers, Babœuf conservait toute son audace ; il était tellement pénétré de la puissance de la secte des Egaux, tellement convaincu de l'importance qu'elle lui donnait, qu'il s'adressait au gouvernement, non pas en prisonnier vaincu, mais en adversaire redoutable. Voici quelques passages de la lettre que, deux jours après son emprisonnement, il adressait au Directoire : « Regarderiez-vous comme au-dessous de vous, citoyens Directeurs, de traiter avec moi de puissance à puissance ? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre ! Vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ! Vous avez vu quelles immenses ramifications s'y rattachent ! J'en suis convaincu, cet aperçu vous a fait trembler.

» Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conspiration ? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne saurait être suspecte. . . . .

» Vous avez vu, citoyens Directeurs, que vous ne tenez rien lorsque je suis sous votre main; je ne suis pas toute la conspiration, il s'en faut bien; je ne suis même qu'un simple point de la longue chaîne dont elle se compose. Vous avez à redouter toutes les autres parties autant que la mienne. Cependant vous avez la preuve de tout l'intérêt qu'elles prennent à moi; vous les frapperiez toutes en me frappant, et vous les irriteriez.

» Vous irriteriez, dis-je, toute la démocratie de la République française, et vous savez encore que ce n'est pas si peu de chose que vous aviez pu d'abord l'imaginer : reconnaissez que ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement; voyez qu'il n'est pas un point des départements où elle ne soit puissante. Vous la jugeriez bien mieux encore si vos captureurs, avaient saisi la *grande correspondance* qui a mis à portée de former les nomenclatures dont vous n'avez aperçu que quelques fragments...

» Ne croyez pas intéressée la démarche que je fais : la manière franche et neuve dont je ne cesse de me déclarer coupable dans le sens que

vous m'accusez vous fait voir que je n'agis point par faiblesse; la mort ou l'exil seraient pour moi le chemin de l'immortalité, et j'y marcherais avec un zèle héroïque et religieux; mais ma proscription, mais celle de tous les démocrates ne vous avanceraient point et n'assureraient pas le salut de la République... »

Malgré les spécieux raisonnements dont Babœuf appuyait sa demande qu'il ne fût pas donné d'éclat à cette affaire, le Directoire ordonna la continuation des poursuites. Le 23 prairial, le conseil des Cinq-Cents admit la dénonciation portée contre le représentant Drouet, un de ses membres; le 21 messidor, le conseil des Anciens le mit en accusation. Le 30 du même mois, le jury d'accusation du département de la Seine déclara qu'il y avait lieu de poursuivre Babœuf et ses complices, et, le 21 thermidor, un décret des deux conseils convoqua à Vendôme la haute Cour de justice, devant laquelle ils étaient renvoyés. Drouet parvint à s'évader; les autres prévenus furent transférés à Vendôme dans la nuit du 9 au 10 fructidor.

La haute Cour commençait l'instruction lorsque les partisans que Babœuf avait à Paris se décidèrent, pour le sauver, à tenter l'insurrection. Dans la nuit du 23 fructidor, une bande de six à sept cents hommes armés se porta sur le camp de Grenelle, dans l'espoir d'entraîner les soldats à la révolte et de s'emparer des canons. Cette bande fut repoussée; un grand nombre de ceux qui la composaient périt les armes à la main; les autres, arrêtés, furent envoyés devant une Commission militaire.

Les débats s'ouvrirent à Vendôme, le 2 ventôse de l'an v. Quarante-sept accusés étaient présents. On remarquait parmi eux Babœuf, Darthé, Germain, Fion; l'ancien membre du Comité de sûreté générale, Vadier; Laignelot, ex-conventionnel; Antonelle, juré au Tribunal révolutionnaire; les deux Duplay, le père et le fils, et quatre femmes. Dix-huit autres accusés devaient être jugés par coutumace.

Les accusés se défendirent avec la violente énergie que l'on devait attendre de ces vieux révolutionnaires. Babœuf persévéra dans son attitude menaçante; non-seulement il dédai-

gna de nier les faits que l'accusation établissait à sa charge, mais il entreprit de justifier l'insurrection de prairial, mais il revendiqua ses doctrines, il en proclama la justice, il soutint la légitimité de la conspiration. Plusieurs fois la sauvage éloquence de ce fanatique remua profondément l'auditoire. « Si la hache menace ma tête, dit-il en terminant sa défense, les licteurs me trouveront tout prêt; il est glorieux de mourir pour la cause de la vertu. Si notre mort est résolue, si la cloche fatale a sonné pour moi, il y a longtemps que je me suis résigné. Constamment victime dans cette longue révolution, je me suis familiarisé avec les supplices. La roche Tarpéienne est toujours présente à mes yeux, et Gracchus Babœuf est trop heureux de mourir pour son pays..... Amis qui m'entourez de plus près sur ces gradins, qui êtes-vous encore? Je vous reconnais : vous êtes presque tous des fondateurs, les fermes soutiens de cette république; si l'on vous condamne, si l'on me condamne, ah! je le vois, nous sommes les derniers des Français, nous sommes les derniers des républicains! »

Le procès ne se termina que le 7 prairial. Le 6, le jury avait rendu son verdict qui acquittait trente-six des accusés, qui déclarait les neuf autres coupables, deux sans circonstances atténuantes, les sept autres avec des circonstances atténuantes.

En conséquence de la déclaration du jury, Buonarotti, Germain, Cazin, Mauroy, Blondeau, Menessier et Bouin furent condamnés à la déportation, Babœuf et Darthé à la peine de mort.

Au moment où le président de la Haute-Cour prononçait la sentence, un grand tumulte se faisait entendre : Babœuf et Darthé s'étaient frappés de deux coups de poignard, et leurs compagnons criaient : Au secours, on les assassine ! Mais la faiblesse de leurs poignards n'avait pas permis aux deux condamnés de s'ôter la vie ; les gendarmes leur arrachèrent leurs armes et les entraînèrent, ainsi que ceux des prévenus qui étaient destinés à la déportation.

Le 27 floréal, Merlin de Douai, ministre de la justice, avait envoyé à Charles-Henry Sanson l'ordre de se rendre à Vendôme, afin d'y exé-

cuter les sentences de la Haute-Cour, s'il y avait lieu.

Le 7 prairial, Vieillard, accusateur près la Haute-Cour, décida de l'heure à laquelle aurait lieu le lendemain le supplice des deux condamnés à mort.

La guillotine arriva de Blois à dix heures du soir ; les exécuteurs de Chartres et de Blois devaient assister mon grand-père, qui n'avait amené que deux aides avec lui.

A neuf heures du matin, on les introduisit dans les cachots où les condamnés étaient enfermés. Ils étaient affaiblis par la perte de leur sang, mais ils ne manifestaient pas d'abattement. Babœuf paraissait éprouver de cruelles souffrances : le fer de son poignard s'était brisé dans sa blessure, et le chirurgien avait jugé l'opération de l'extraction de ce fer trop douloureuse pour l'infliger à un homme dont la mort était si prochaine. Malgré ses souffrances, il avait employé une partie de la nuit à écrire à sa femme et à ses enfants; ensuite il avait fait quelques corrections à sa défense, à la publication de laquelle il paraissait attacher un grand prix.

Il était couché sur un grabat, lorsque les exécuteurs se présentèrent; leur vue lui fit comprendre que sa dernière heure était venue; il se leva précipitamment, marcha au-devant d'eux, en leur disant que, « malgré les regrets qu'il éprouvait en se séparant d'une femme et d'enfants tendrement aimés, et les inquiétudes que lui causait leur sort, il n'en regardait pas moins le jour où il mourrait pour le peuple comme étant le plus beau de sa vie. » Toutes les paroles qu'il prononça dénotaient plutôt le fanatique sincère et convaincu que l'ambitieux qui flatte les passions de la multitude pour s'élever au pouvoir.

Sa fermeté, non plus que celle de Darthé, ne se démentit, ni pendant les lugubres apprêts, ni pendant le court trajet de la prison à la place sur laquelle l'échafaud avait été dressé. Plusieurs fois, dans le chemin, il s'adressa aux spectateurs, protestant de son amour pour le peuple, lui recommandant sa famille avec un attendrissement qui, plus d'une fois, se communiqua à la foule. Peut-être espérait-il qu'en raison de cette émotion elle intervien-

drait pour le sauver ; mais les mesures militaires pour assurer l'exécution étaient bien prises, des forces considérables entouraient l'échafaud. — Darthé fut exécuté le premier ; il cria trois fois : « Vive la République ! » et, chaque fois, Babœuf, resté au bas de la guillotine, lui répondit. Lorsque la tête du premier fut tombée, Babœuf monta sur la plate-forme d'un pas ferme et assuré. Il voulut encore une fois parler au peuple ; mais les ordres de l'accusateur public étaient précis, les aides l'entraînèrent, le fixèrent sur la bascule, et mon grand-père donna le signal de sa mort.

II

CERRACHI, ARÉNA, TOPINO-LEBRUN

L'AFFAIRE DE LA RUE SAINT-NICAISE

Nous changeons d'époque ; le temps des creuses utopies s'est évanoui comme celui des saturnales démagogiques. L'indolence efféminée du Directoire a laissé un jeune général, revenu des plaines de l'Égypte, comme César des forêts des Gaules, ramasser d'une main victorieuse les rênes de l'État.

Vainqueur des factions, Bonaparte devait se trouver nécessairement l'objet de la haine des factieux. Les républicains ne lui pardonnaient pas d'avoir, fils de la Révolution, répudié les doctrines de cette révolution, et soldat de la liberté, subordonné cette liberté à l'ordre, à la prospérité publique. Longtemps les royalistes avaient supposé que l'excès du mal amènerait la Restauration royale qu'ils souhaitaient, ils avaient applaudi au 18 brumaire, avec l'espoir que le rôle d'un Monck séduirait le jeune général. A mesure qu'ils s'apercevaient que ses aspirations étaient plus hautes, qu'ils reconnaissaient que, ces aspirations, son génie devait les réaliser, la colère des derniers devenait plus ardente; ils ne tardèrent pas à oublier ce que le premier consul avait fait pour eux; ils ne virent plus en lui que l'usurpateur du trône du successeur de Louis XVI. Pour les uns comme pour les autres, le chef du gouvernement consulaire était l'unique obstacle qui s'opposât au triomphe de leurs opinions, et cet obstacle, les esprits aventureux, qui sont les enfants perdus de tous les partis, n'avaient

qu'une pensée et qu'un but, le supprimer.

La police observait les républicains de très-près; elle était moins attentive aux menées des royalistes, les supposant incapables de rien tenter en dehors de la Vendée.

En septembre 1800, un capitaine à la suite de la 45e demi-brigade, nommé Harel, était venu avertir le ministre de la police, qu'un de ses amis, nommé Demerville, ancien employé des comités, lui avait proposé de poignarder le premier Consul à l'Opéra, en lui assurant que le nombre de ceux qui étaient entrés dans le complot était déjà si considérable qu'il était impossible de douter du succès de l'entreprise.

Le ministre pouvait ordonner immédiatement l'arrestation de l'individu dénoncé par Harel, mais il tenait à fournir un témoignage de son zèle, peut-être à démontrer à la France que le feu couvait encore sous la cendre du volcan; il ordonna à Harel d'accéder aux propositions de son ami, afin de pénétrer toutes les ramifications de la conspiration, et celui-ci se prêta au triste rôle qu'on assignait à son ambition ou à son dévouement.

Ce rôle, il le joua avec assez de perfection pour que Demerville lui livrât tous ses secrets. Ce dernier le présenta à Cerrachi, révolutionnaire exalté, l'un des fondateurs de la république romaine de 1799. A eux trois ils décidèrent le jour de l'exécution du complot. — Il fut fixé à la première représentation de l'opéra des *Horaces*, à laquelle le premier Consul devait assister. Harel reçut de l'argent pour gagner quatre hommes déterminés qui devaient porter les premiers coups, et pour acheter des armes.

Le 10 octobre, Harel arrivait rue des Moulins, chez Demerville, portant sous sa redingote plusieurs paires de pistolets qui, peut-être, avaient été fournies par l'arsenal du ministère de la police; il y trouva Cerrachi; il distribua ses armes et annonça que les quatre recrues qui lui avaient été demandées les attendraient, à deux heures de l'après-midi, aux Tuileries.

On s'y rendit. Harel arma encore lui-même ses quatre comparses, et on procéda aux dernières dispositions. Demerville devait se tenir dans le jardin du Palais-Royal avec un grand

nombre de jeunes gens destinés à favoriser l'évasion des assassins. Cerrachi donna rendez-vous à Harel au café de l'Opéra, où il devait amener un homme qui frapperait Bonaparte conjointement avec le secours de l'agent du ministre de la police.

Cet individu était un ancien notaire nommé Diana. Cerrachi l'amena à sept heures du soir au café de l'Opéra. Ils entrèrent tous au théâtre, où l'ordre avait été donné d'éloigner tout le monde de la loge du premier Consul, afin d'enhardir les conjurés; et au moment où Cerrachi s'approchait de cette loge, il était arrêté par l'adjudant général de Laborde, et Diana, qui s'était placé dans le couloir des premières, était saisi par des agents qui avaient suivi tous ses mouvements. A la suite de ces arrestations, la police se transporta chez Demerville. Il n'était pas rentré; mais sa cousine, ou sa maîtresse, Madeleine Fumey, ex-institutrice, s'y trouvait avec deux individus nommés Delavigne, négociant, et Daitey, sculpteur; tous les trois furent incarcérés. La justice mit également la main sur Aréna, adjudant général,

membre du conseil des Cinq-Cents, qu'Harel désignait comme ayant été le chef du complot, et sur Topino-Lebrun, peintre, ex-juré au Tribunal révolutionnaire, qui était accusé d'avoir fourni les poignards destinés à consommer l'attentat.

Cependant, soit que le gouvernement consulaire ne se souciât pas de donner à l'Europe ce nouveau témoignage de nos dissensions intestines, soit qu'il lui répugnât d'entamer un procès si fortement entaché de provocation, il paraissait décidé à étouffer cette affaire en se débarrassant des conspirateurs en les bannissant du territoire, comme on avait banni Félix Lepelletier, Destrem, Choudieu, l'ex-général Rossignol et un grand nombre d'autre incorrigibles révolutionnaires; mais l'attentat de la machine infernale, primitivement attribué au parti républicain, vint démontrer la nécessité des rigueurs, et l'ordre de traduire les individus arrêtés le 11 octobre devant le tribunal criminel fut donné dans les premiers jours de janvier 1801 (an IX).

Le procès commença le 7 janvier. Comme

on devait s'y attendre, les prévenus se renfermèrent dans un système de dénégation presque complet, et prirent à tâche de prouver que la conspiration n'avait existé que dans l'imagination de Harel, qu'ils qualifièrent d'agent provocateur. Celui-ci ne pouvait le nier, et toutes ses affirmations tendaient à prouver que la préméditation de l'attentat était antérieure à sa dénonciation et à sa participation au complot.

Le tribunal rendit son arrêt le 9 janvier (11 pluviôse), à dix heures du soir. Diana, Daitey, Lavigne et la fille Madeleine Fumey furent acquittés, et Aréna, Demerville, Topino-Lebrun et Cerrachi furent condamnés à la peine de mort. Ils se pourvurent en cassation ; trois audiences du tribunal suprême furent consacrées à l'examen de l'arrêt. Il rejeta le pourvoi.

Le 29 janvier (19 nivôse), mon grand-père reçut l'ordre de dresser l'échafaud. L'exécution devait avoir lieu le lendemain, à neuf heures du matin. A sept heures, il arrivait à la Conciergerie avec ses aides ; mais, au moment où il entrait dans le cachot où était Demerville, et où le greffier allait lire la sentence, le condamné dé-

clara qu'il était prêt à faire des révélations, et demanda que l'on prévînt le préfet de police. Les auteurs de la machine infernale n'avaient point encore été découverts. On présumait que les aveux de Demerville pouvaient jeter quelque jour sur cette affaire; aussi on se hâta d'obtempérer à son désir, et M. Dubois, préfet, que l'on avait été prévenir, fit descendre Demerville au greffe, où il resta pendant une heure et demie en conférence avec lui. Mais ce n'était là qu'un moyen suprême de préserver sa vie et celle de ses complices, car Demerville exigea, avant de commencer les révélations qu'il avait promises, que le premier Consul s'engageât à commuer la peine des quatre condamnés contre celle de la déportation, ce qui peut faire supposer qu'il n'attendait pas un grand effet de ces révélations, ou bien qu'elles étaient imaginaires.

Voici le procès-verbal rédigé en cette circonstance tel qu'il fut publié dans les journaux du temps.

« Nous, Préfet de police, sur l'avis qui nous a été donné que les nommés Demerville, Cer-

rachi, Aréna et Topino-Lebrun, détenus à la maison de justice, comme condamnés à la peine capitale, avaient des révélations à faire, et, à cet effet, demandaient à nous parler; nous nous sommes transporté à ladite maison, où étant, nous avons fait comparaître le nommé Demerville, auquel nous avons demandé quelle révélation il avait à nous faire. Il a dit qu'il était dans l'intention de ne faire aucune espèce de révélation s'il n'avait la garantie du premier Consul que la peine à laquelle il était condamné serait commuée en une simple déportation ; qu'il fait cette demande pour lui et pour ses co condamnés.

« Sur quoi, nous, Préfet de police, l'avons invité à nous faire toutes les révélations qui pourraient intéresser la sûreté du premier Consul et celle de l'État, lui promettant de les mettre à l'instant même sous les yeux du gouvernement, et que, jusqu'à ce qu'il en eût pris connaissance, il serait sursis à toute exécution. Et ledit Demerville nous ayant dit qu'il persistait dans les conditions imposées à son offre de révélations, avons clos le présent procès-

verbal, qu'il a signé, ainsi que nous, après que lecture lui en a été faite. »

M. Dubois s'étant retiré, l'ordre fut donné d'exécuter immédiatement la sentence. La toilette des quatre condamnés s'opéra dans leurs cachots; ils furent liés dans l'avant-greffe. Ils marchèrent à la mort avec beaucoup de courage et de sang-froid. Pendant le trajet, ils s'entretenaient de leurs regrets et de leurs espérances; ils saluèrent de la tête plusieurs personnes qu'ils reconnaissaient dans la foule. Leur sang-froid ne se démentit pas devant l'échafaud; au moment d'y monter à son tour, Aréna dit d'une voix haute: « Si c'est comme républicain, si c'est comme ennemi du premier Consul que l'on m'envoie à la mort, j'ai mérité mon sort, si c'est comme complice d'un assassinat, je persiste à jurer que je suis innocent. »

Le 24 décembre (3 nivôse), à huit heures du soir, le premier Consul sortit des Tuileries pour se rendre à l'Opéra, ou l'on devait entendre, pour la première fois, l'*Oratorio de la création du monde*, d'Haydn. Les généraux Lannes

et Bessières, le second consul Lebrun étaient dans sa voiture, précédée et escortée d'un escadron de grenadiers de la garde consulaire. L'escorte trouva la petite rue Saint-Nicaise, qu'elle devait traverser, obstruée par un tonneau de porteur d'eau et par une voiture de place; elle voulut dégager le passage; un des soldats bouscula un homme qui se trouvait au milieu de la rue et celui-ci, que l'on prit pour le porteur d'eau, se rapprocha vivement de son tonneau; au même moment la voiture consulaire arrivait à une grande allure; elle avait à peine dépassé les deux obstacles, qu'une effroyable détonation, semblable à l'explosion d'une mine, se faisait entendre; la rue était jonchée de morts et de blessés; les maisons ébranlées se renversaient, écrasant d'autres victimes sous leurs débris; mais celui contre lequel était dirigé cet odieux guet-apens échappait miraculeusement à la mort, et faisait son entrée dans la salle de l'Opéra au milieu de frénétiques applaudissements.

Comme je l'ai dit plus haut, les premiers soupçons de la police se portèrent sur les répu-

blicains; Napoléon lui-même le constate dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

« Une centaine de Jacobins forcenés, dit-il, les vrais exécuteurs de septembre, au 10 août, etc., etc., avaient résolu de se défaire du premier Consul; ils avaient imaginé à cet effet une espèce d'obus d'une quinzaine de livres qui, jetée dans la voiture, eût éclaté par son propre choc et anéanti tout ce qui l'entourait; se proposant, pour être plus sûrs de leur coup, de semer une certaine partie de la route de chausse-trapes qui, arrêtant subitement les chevaux, devaient amener l'immobilité de la voiture. L'ouvrier auquel on proposa l'exécution de ces chausse-trapes, prenant des soupçons sur ce qu'on lui demandait, aussi bien que sur la moralité de ceux qui l'ordonnaient, en prévint la police. On eut bientôt trouvé la trace de ces gens-là, si bien qu'on les prit sur le fait, essayant hors de Paris, près du Jardin des Plantes, l'effet de la machine, qui fit une explosion terrible. »

D'après cet antécédent du parti jacobin, et peut-être parce qu'il se refusait à croire à tant

Constant, ancien marin et ancien chouan, signalé comme un agent de Georges Cadoudal, et ce fut de ce côté que se dirigèrent les recherches. Avant le crime, François, dit Carbon, demeurait chez sa sœur; on arrêta cette sœur et ses deux filles; elles déclarèrent que Carbon avait trouvé asile chez trois femmes qui vivaient dans le même appartement, rue Notre-Dame-des-Champs : mesdames Marie-Anne Duquesne, ex-supérieure du couvent de Saint-Michel; Goyon de Beaufort, et mademoiselle de Champion de Cicé, sœur de l'ancien archevêque de Bordeaux.

Carbon fut arrêté, avec celles qui l'avaient recueilli; il fut reconnu comme ayant acheté la voiture et le cheval, et il se décida à des aveux. D'après ses déclarations, l'idée du crime aurait été apportée d'Angleterre par Picot de Limoëlan de Beaumont, ex-officier vendéen attaché à Georges Cadoudal, et un ancien officier de marine nommé Pierre Robinault, dit Saint-Régent, qui, sous le nom de Pierrot, avait commandé une bande de chouans; Carbon avait été chargé de l'achat de la voi-

ture et du cheval, Limoëlan avait présidé à l'organisation de la machine et Saint-Régent s'était chargé d'y mettre le feu. Les déclarations de Carbon se trouvaient confirmées par celles d'une veuve Jourdan, chez laquelie Saint-Régent avait demeuré. Cette femme avait vu son locataire disposer de l'amadou en longues bandes étroites, de façon à en faire une mèche, et expérimenter, montre en main, le temps nécessaire à la combustion de cette mèche.

Il fut impossible de découvrir Limoëlan; mais Saint-Régent fut arrêté le 7 pluviôse, et avec lui un chirurgien, nommé Collin, qui lui avait donné des soins après le 3 nivôse; les nommés Leguilloux, courrier de la malle, et Thérèse Minguer, sa femme, qui avaient reçu et logé Saint-Régent après l'attentat; Micault de Lavieuville, ci-devant porte-manteau de Madame, et la femme de celui-ci, Eude Villeneuve, proche parente de Limoëlan; un nommé Baudet, culottier dans les galeries de bois du Palais-Royal. Le 1er avril 1801 (11 germinal an IX), tous les individus arrêtés parurent devant le

d'ingratitude des royalistes qu'il avait préservés de la destruction absolue, le premier Consul ne doutait pas que l'explosion de la machine, déjà baptisée du surnom de machine infernale, ne fût l'œuvre de ce parti; et quelques jours après, dans une séance solennelle au Conseil d'État, il s'exprimait en ces termes, à propos d'un article additionnel à la loi des tribunaux spéciaux, qui donnait aux consuls le droit d'expulser de Paris les hommes dont la présence leur paraîtrait dangereuse pour la sûreté de l'État :

« L'action d'un tribunal spécial est encore trop lente, trop circonscrite. Il faut une vengeance plus éclatante pour un crime aussi atroce ; il faut surtout qu'elle soit plus immédiate. Il faut fusiller autant de coupables qu'il y a eu de victimes, déporter les autres, et profiter de cette circonstance pour purger la République. Cet attentat est l'œuvre d'une bande de septembriseurs qu'on trouve mêlés à tous les crimes de la Révolution. Lorsque le parti verra son quartier général frappé, le reste rentrera dans le devoir, les ouvriers repren-

dront leurs travaux, et dix mille individus qui, en France, tiennent encore à ce parti et sont susceptibles de repentir, l'abandonneront entièrement. »

Cependant les investigations de la police lui firent connaître que si on devait attribuer aux Jacobins l'idée première de l'attentat, ce n'était pas ceux-ci qui l'avaient exécuté. L'explosion avait laissé peu d'indices qui pussent guider ces investigations : le tonneau chargé de poudre était en pièces, le cheval qui l'avait conduit dans la rue Saint-Nicaise avait été tué; ce fut à l'aide de ces débris que l'on remonta aux auteurs de l'effroyable crime. Tous les marchands de chevaux de Paris furent appelés; l'un d'eux reconnut le cadavre de l'animal; il donna le signalement de l'homme auquel il l'avait vendu; les cercles en fer qui entouraient le baril étaient intacts; le forgeron qui les avait forgés fit également le portrait de celui qui les lui avait commandés, et les deux signalements étaient identiques. Ces signalements se rapportaient à un nommé François-Jean, dit Carbon, dit le *Petit-François*, dit

tribunal criminel ; six étaient contumax : Limoëlan, Edouard Lahaye de Saint-Hilaire, Coster de Saint-Victor, Sangé, ex-chef de chouans; Bourgeois et Soyau, dit d'Assas.

Les débats constatèrent que le 3 nivôse, lorsque Saint-Régent était entré chez la femme Leguilloux, il était dans un état déplorable. « Je l'ai trouvé, dit le chirurgien Collin qui lui avait donné ses soins, singulièrement affecté, crachant le sang, le rendant par les narines, respirant avec peine, le pouls concentré, sans aucune espèce de contusion à l'extérieur, et souffrant de fortes douleurs abdominales, affecté de mal d'yeux et de surdité de l'oreille gauche. »

Saint-Régent, qui opposait de formelles dénégations aux affirmations de son complice Carbon, expliquait cet état en prétendant s'être trouvé, par hasard, dans le voisinage de la rue Saint-Nicaise et avoir été renversé par l'explosion; deux individus qu'il ne connaissait pas l'auraient relevé et reconduit jusqu'à la rue des Prouvaires; il assure qu'il a toujours été incommodé de la surdité que l'accusation attri-

bue à son voisinage immédiat de la machine lorsqu'elle a éclaté.

Aucun des témoignages ne put servir à déterminer quels étaient les individus qui, d'après la déclaration de Carbon, auraient, dans la rue Saint-Denis, échangé le tonneau dont la voiture était chargée contre un autre tonneau que le même Carbon aurait fait cercler de fer et qui aurait été rempli de poudre, à son insu, dans la maison qu'il désignait. Il reste acquis que cette déclaration n'avait d'autre but que de diminuer les charges qui pesaient sur lui, de corroborer la fable qui lui attribuait un rôle purement passif dans des machinations dont il prétendait avoir toujours ignoré le but réel. Les déclarations des filles Vallon, nièces de Carbon, établirent que le baril qui avait contenu la poudre destinée à perpétrer l'attentat existait encore chez elles après le 3 nivôse, et que, dans une de ses dernières visites, Limoëlan l'ayant aperçu, leur avait dit en leur commandant de le briser :

— Brûlez-le, car c'est là du bois qui peut-être nous coûtera bien cher !

D'autres témoins furent entendus, dont la présence aussi bien que les dépositions excitèrent le plus vif intérêt : c'étaient les victimes de l'exécrable forfait. L'un montrait quatorze blessures, un autre vingt-cinq, un troisième montrait sa tête mutilée par l'horrible opération du trépan ; une mère déclarait que sa fille ayant été tuée à ses côtés, elle n'avait pu la reconnaître dans le cadavre affreusement défiguré qui lui avait été présenté.

Pendant les dépositions de ces derniers témoins, on entendait dans l'auditoire des sanglots étouffés, et Carbon et Saint-Régent restaient impassibles. Aveuglés par leurs haines implacables, sous l'influence de ce vertige qui est la conséquence des passions politiques, ces hommes acceptaient la doctrine impie que le but justifie les moyens, et ils osaient élever vers Dieu des mains teintes du sang de tant d'innocents ; ils pouvaient croire à la légitimité de leur monstrueuse action.

Le 16 germinal, après les plaidoyers des défenseurs, le tribunal rendit son arrêt. Limoëlan de Beaumont, Lahaye de Saint-Hilaire, Coster

de Saint-Victor, Sangé, Bourgeois et Soyau, tous six contumaces, étaient condamnés à la peine de mort; Pierre Robinault, dit Saint-Régent, dit Pierrot, dit Pierre-Martin, dit Soyer ou Sollier, ancien officier de marine et chef de division dans l'armée de Georges; Carbon, dit le Petit-François, dit Constant, accusés présents, étaient également condamnés à mort; Leguilloux et sa femme, la femme Vallon, sœur de Carbon, la veuve Goyon de Beaufort et la demoiselle Duquesne, à trois mois d'emprisonnement pour n'avoir point fait à la mairie de leurs arrondissements la déclaration qu'ils avaient logé Saint-Régent et Carbon; Collin, officier de santé, à trois mois de prison et cinq cents francs d'amende, pour n'avoir pas averti le commissaire de police de son quartier des soins qu'il avait été appelé à donner à Saint-Régent; Baudet, M. et madame de Lavieuville, les demoiselles Goyon de Beaufort et Champion de Cicé, les filles Vallon étaient acquittés.

Carbon et Saint-Régent se pourvurent en cassation. Leur pourvoi fut rejeté le 19 avril

III

CONSPIRATION DE L'AN XII

MOREAU, PICHEGRU, GEORGES CADOUDAL, ETC.

Ce n'était plus seulement contre les partis hostiles que Bonaparte avait à lutter ; le prodigieux essor de sa grandeur lui donnait ses anciens émules de gloire pour ennemis ; les généraux ne voyaient pas sans colère le prochain avénement au trône de leur collègue de l'armée d'Italie.

Parmi ces généraux, il en était un qui, déjà sous le Directoire, n'avait point repoussé les propositions du prétendant et s'était montré disposé à l'aider à reconquérir la couronne de ses pères; ce général, c'était Pichegru.

Au mois d'avril 1795, il commandait l'armée du Rhin; le comte d'Entraigues, agent du prince de Condé, avait eu une entrevue avec le général républicain; à la suite de cette entrevue, une correspondance s'était engagée entre ce dernier et le prince de Condé.

On avait offert à Pichegru de le nommer maréchal de France et gouverneur de l'Alsace; de lui donner le cordon rouge, le château et le parc de Chambord; douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, deux cent mille livres de rente; il n'avait pas repoussé ces offres et il avait écrit:

« Je ne ferai rien d'incomplet; je ne veux pas être le troisième tome de Lafayette et de Dumouriez; je connais mes moyens, ils sont aussi sûrs que vastes; ils ont leur racine, non-seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les départements, dans les

(30 germinal), le lendemain 20 avril (1er floréal), ils furent conduits au supplice.

Ils avaient demandé un confesseur, et leur dernier vœu fut exaucé. Dès la veille au soir, la visite du prêtre leur avait appris qu'ils n'avaient plus qu'une nuit à vivre. Lorsque l'exécuteur se présenta dans leur cachot, il les trouva en prières. Carbon paraissait résigné; Saint-Régent, au contraire, était pâle et très-abattu. Cependant, quand la sentence lui eut été lue, il fit un effort pour recouvrer sa fermeté, et il annonça à tous ceux qui se trouvaient là qu'ils le verraient mourir avec le courage d'un soldat. — Cette promesse, il ne devait pas la tenir. Le caractère odieux du crime des deux condamnés avait attiré une foule immense à leur exécution, et, tant que dura le trajet, cette foule les poursuivit de ses malédictions. Saint-Régent chercha d'abord à tenir tête à l'exaspération populaire; mais peu à peu, sa conscience s'unissant aux voix qui le poursuivaient, son front s'inclina, il ne répondit plus qu'en balbutiant aux invectives. — La vue de l'échafaud l'acheva, ses jambes avaient peine à le soutenir, sa respi-

ration était devenue haletante, son œil égaré; il fallut le soutenir pour l'aider à gravir les marches de l'échafaud où Carbon l'avait précédé. — Sur la plate-forme, il essaya de jeter un cri au peuple, mais la voix lui manqua ; il ne fit entendre qu'un son rauque et étouffé qui expira sur ses lèvres.

armées des généraux, mes collègues, qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel, il faut en finir : la France ne peut exister en république, il lui faut un roi, il faut Louis XVIII; mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer promptement. »

Après cette adhésion, il avait offert de passer le Rhin, d'arborer le drapeau blanc, de s'unir à l'armée de l'empereur et au corps de Condé pour marcher sur Paris.

Mais le prince de Condé ne consentait point à partager avec d'autres que des Français l'honneur de la Restauration; de son côté, Pichegru ne pensait pas pouvoir se passer de l'aide des étrangers. Pendant les pourparlers que nécessitèrent ces dissidences, il fut dénoncé au Directoire, rappelé à Paris, et, par suite, remplacé dans son commandement.

Privé des moyens qui devaient rendre son concours efficace, Pichegru n'en continua pas moins ses relations avec les princes exilés. Il s'était retiré dans son département. Bientôt les électeurs du Jura l'envoyèrent au Corps légis-

latif, qui le choisit pour président. Transporté sur un autre théâtre, il continua ses machinations. Le Directoire qui, à la suite de la saisie des équipages du général Kinglin, avait dans les mains la preuve manuscrite de la trahison de Pichegru, ne pouvait se méprendre sur les intentions du vainqueur de la Hollande. Il s'en débarrassa par le coup d'État du 17 fructidor, et le 1er vendémiaire il le fit partir pour Synamari, lieu désigné pour la déportation des nouveaux proscrits. Il était depuis six mois à Cayenne, lorsqu'il conçut le projet de s'évader. Réuni à plusieurs de ses compagnons d'infortune, il quitta les cases au milieu de la nuit; Pichegru, Aubry, Ramel se précipitent sur la sentinelle qui veillait sur le bastion du corps de garde, la désarment, la bâillonnent, descendent dans le fossé, gagnent le rivage, s'emparent d'une pirogue, et sans autres ressources que quelques vivres ramassés à la hâte, sans autre guide qu'une boussole de poche, ils se lancent sur l'Océan.

Dix jours après, ils débarquent au fort de Monte-Krich, d'où ils passent en Angleterre.

A Londres, les relations de Pichegru avec la famille détrônée deviennent plus fréquentes et plus intimes. Dans ces conciliabules, on scrutait avidement l'état de l'opinion publique en France; les dispositions des généraux étaient trop flagrantes pour ne point être remarquées. En même temps, on comprenait que la notoriété des trahisons de Pichegru lui avait enlevé son ascendant sur le soldat; on sentait la nécessité d'opposer à Bonaparte un autre des grands chefs militaires dont le nom fût resté pur et respecté au milieu de nos discordes civiles.

La renommée de Moreau, aussi bien que son hostilité peu déguisée contre le premier Consul, le désignaient au choix des ennemis de celui-ci, et divers commissaires partirent de Londres pour le gagner.

Mais, quelles que fussent les dispositions de Moreau, on avait une trop haute idée de son caractère pour espérer qu'il entrât jamais dans une conspiration qui aurait l'assassinat pour moyen.

Georges Cadoudal se trouvait à Londres.

C'était un de ces hommes extraordinaires que produisent les révolutions et les guerres civiles. Audacieux partisan, sectaire inflexible, il était également prêt à se faire tuer ou à tuer pour les objets de son fanatisme. Il était né à Brech, dans le Morbihan; fils d'un fermier aisé, il avait fait ses études au collége de Vannes. Il avait à peine vingt ans, lorsque les pays d'outre-Loire prirent les armes; il se joignit aux Vendéens et prit sa part de tous leurs combats. Après la déroute du Mans, il regagna sa Bretagne et servit de lieutenant au comte de Siltz qui commandait une bande. Celui-ci ayant été tué au combat de Grandchamp, les Chouans élurent Georges Cadoudal pour leur chef; il conduisait ces hommes à l'affaire de Quiberon; il y fit des prodiges de valeur et n'échappa à la mort que par miracle. Rentré dans ses bois, il continua sans relâche de harceler les républicains. Après la retraite de Puysaye, il avait été promu au commandement général de toutes les bandes, et dans cette nouvelle position il montra qu'il possédait d'éminentes qualités d'homme de

guerre. Il battit plusieurs fois les bleus; sans cesse en mouvement, il tenait en échec un nombre de troupes considérables, fondant sur elles lorsqu'il trouvait l'occasion favorable; se retirant, dispersant ses hommes après une défaite, demandant à une trève le temps de se ravitailler ou de reconstituer des bandes. Ce fut pendant ces trèves, et pour obtenir des armes et des munitions du gouvernement anglais, qu'il passa à Londres et fut présenté aux princes, qui le nommèrent lieutenant-général, lui donnèrent la croix de Saint-Louis et le cordon rouge. Enfin, le général Brune le contraignit à poser les armes, mais sans pouvoir le décider à se soumettre au gouvernement. Il continua de tenir le fil des sourdes menées qui ne cessaient d'agiter l'ouest; ses anciens soldats avaient pour lui un dévouement qui ressemblait à un culte; il entretenait cet ascendant par ses correspondances, par ses apparitions en Bretagne, où, tout en labourant leurs champs si longtemps incultes, les vieux chouans songeaient encore à de nouveaux combats.

Dans sa haine implacable contre celui qui

usurpait le trône des Bourbons, Georges ne reculait devant aucun expédient pour parvenir au but qu'il voulait atteindre. Il n'a pas été démontré, mais il est probable qu'il avait eu connaissance et qu'il avait approuvé l'effroyable tentative du 3 nivôse. L'insuccès et la punition de ses complices, ne purent ébranler cette âme de bronze; mais le cri de réprobation qui s'était échappé de toutes les bouches le rendit plus scrupuleux sur le choix des moyens qu'il devait employer. Il imagina un plan d'attaque qui avait un côté chevaleresque susceptible d'atténuer le caractère odieux de l'assassinat. — Tous les jours le premier Consul se rendait à la Malmaison; une escorte de trente cavaliers entourait sa voiture. A la hauteur du cabaret du *Chant du Coq,* situé à une demi-lieue de Neuilly, la route était déserte; Georges se proposait de se cacher dans une carrière abandonnée, aux environs, avec un nombre de chouans égal au nombre des soldats de l'escorte; des dispositions auraient été prises pour barrer la route; il aurait attaqué le cortége le sabre et le pistolet à la

main, et dans le combat, il aurait tué Bonaparte.

Le premier Consul étant mort, Moreau ne pouvait plus hésiter à user de son influence sur l'armée pour provoquer une Restauration. Il ne s'agissait donc plus que de conquérir Moreau comme on avait conquis Pichegru; mais le vainqueur de Hohenlinden ne devait pas être disposé à faire aussi bon marché de ses sentiments républicains.

On l'avait fait sonder sans succès par l'ex-général Lajolais, ami de Moreau et un des proscrits de fructidor. Pichegru supposa qu'il aurait plus d'influence sur son ancien collègue; il se décida à passer en France, où Georges l'avait déjà précédé.

Le gouvernement était en éveil. — Le premier Consul avait recu de mystérieux avis qui l'engageaient à la prudence. Une de ces lettres était ainsi conçue : « Il y a des poignards dans l'air, prenez garde! ». La côte était surveillée avec vigilance et le débarquement difficile; il s'opéra cependant avec une audace qui déjoua toutes les précautions qui avaient été prises.

A quelques lieues du Tréport se trouve la falaise de Béville. Le pied de la falaise était couverts de récifs sur lesquels la mer, même calme, se brisait avec violence; elle s'élevait à deux cents cinquante pieds au-dessus de la mer, et à pic; il paraissait impossible, qu'à moins d'avoir des ailes, un homme tentât d'arriver à son sommet. Ce fut cependant par cette voie que Georges et ses hommes pénétrèrent tour à tour sur le territoire français. Le cutter anglais qui les portait courait des bordées au large tant que le soleil était sur l'horizon; à la nuit, il se rapprochait de la côte, au risque de se briser sur les écueils; une chaloupe jetait les voyageurs sur les récifs; un pêcheur affidé, qui demeurait au sommet de la falaise, déroulait un énorme câble, le fixait à des pieux d'amarrage et le laissait descendre dans le gouffre; alors, suspendus entre le ciel et la mer, entre la vie et la mort, menacés non-seulement d'être précipités au moindre vertige, mais d'être brisés contre les rochers, lorsque le vent faisait osciller la fragile échelle, les audacieux aventuriers escaladaient la falaise. Une fois sur la terre de

France, ils gagnaient Paris par des voies différentes, sur chacune desquelles leurs étapes étaient fixées et des gîtes préparés pour les recevoir.

Cependant deux chouans, Picot et Lebourgeois, signalés par les agents de la police que la France entretenait à Londres, avaient été arrêtés à Pont-Audemer; ils furent livrés à une Commission militaire devant laquelle ils déclarèrent qu'ils étaient rentrés en France pour attenter aux jours de Bonaparte. On espérait obtenir d'eux des éclaircissements sur la conspiration que l'on soupçonnait; ils ne laissèrent pas échapper un mot qui compromît leurs complices; ils furent fusillés; mais avant de mourir, ils déclarèrent qu'ils ne tarderaient pas à être vengés, que *Bonaparte sauterait à son tour*.

Ces menaces confirmaient les appréhensions du gouvernement.

Quelques jours après la mort de Picot et de Lebourgeois, on avait arrêté, sur la dénonciation d'un de ses créanciers, un ancien officier de Georges Cadoudal, un bas-breton nommé

Querelle. En raison de ses antécédents, il fut également livré à une Commission militaire qui le condamna au dernier supplice. Il fut loin d'envisager la mort avec autant de fermeté que ses compagnons, et, pour gagner quelques heures d'existence, il déclara qu'il avait l'intention de faire des révélations. Ces révélations étaient bien plus importantes qu'on n'avait pu le soupçonner. Querelle déclara que Georges Cadoudal était à Paris ; il livra le secret du débarquement par la falaise de Béville, et annonça qu'un des princes français devait pénétrer en France par cette voie pour se mettre à la tête de la conspiration.

L'arrestation de l'ex-abbé David, qui, avant Lajolais, avait été un des intermédiaires entre Pichegru et Moreau, avait rendu suspect le dernier de ces généraux. Le rapport d'un des agents de Londres, qui affirmait que Pichegru, MM. de Polignac, de Rivière, aides de camp du comte d'Artois, étaient comme Georges à Paris, fit pressentir que le rapprochement entre les uns et les autres était opéré; que royalistes et républicains s'étaient entendus ; le danger

prenait des proportions telles qu'il n'y avait pas une minute à perdre pour le conjurer.

Le grand-juge, ministre de la justice, fit un rapport au gouvernement, qui le communiqua au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat; la première de ces assemblées rendit un sénatus-consulte qui suspendait les fonctions du jury dans tous les départements de la République pour le jugement des crimes d'attentat et de trahison, et en renvoyait la connaissance aux tribunaux criminels organisés par la loi de floréal de l'an x. En même temps que le sénatus-consulte, il rendait une loi contre les recéleurs des conjurés. Cette loi portait:

« Art. 1er. Le recèlement de Georges et des soixante brigands, actuellement cachés dans Paris ou les environs, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier consul et à la sûreté de la République sera jugé et puni comme le crime principal.

Art. 2. Sont recéleurs, ceux qui, à dater de la promulgation de la présente loi, auront sciemment reçu, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus mentionnés dans l'article précé-

dent, à moins qu'ils n'en fassent la déclaration à la police, dans le délai de vingt-quatre heures, à compter du moment où ils les auront reçus, soit que ces individus logent encore chez eux, soit qu'ils ne s'y trouvent plus.

Art. 3. Ceux qui, avant la publication de la présente, auront reçu Pichegru ou les autres individus ci-devant mentionnés, sont tenus d'en faire la déclaration à la police dans le délai de huit jours. Faute de déclaration, ils seront punis de six ans de fer.

Ces mesures extraordinaires indiquent quelle avait été la légitime anxiété du gouvernement.

Un événement inattendu vint confirmer les révélations de Querelle, et livrer, dans tous ses détails, le secret de la conspiration.

Un aide de camp de Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, ayant été arrêté, fut incarcéré et mis au secret dans la prison du Temple. Sentant peut-être qu'il serait faible devant une longue attente de la mort, il tenta de se pendre à l'aide de sa cravate ; un guichetier qui entra coupa le nœud fatal ; rappelé miraculeusement à la vie, Bouvet de Lozier s'y rattacha avec

une ardeur passionnée ; il annonça qu'il voulait parler. On le conduisit chez le ministre de la justice, auquel il déclara la part que Moreau avait prise dans la conspiration, avec d'autant moins de ménagements, qu'il imputait le nouveau désastre de son parti à la défection du général.

En effet, après avoir accueilli les émissaires de Pichegru, après avoir renvoyé Lajolais à Londres avec de vagues promesses de coopération, Moreau avait démasqué son ambition personnelle. Dans les conférences qu'il avait eues avec Pichegru, il avait rejeté l'idée d'appeler un prince de la maison de Bourbon à Paris, déclarant que le rétablissement d'un roi était une chimère irréalisable ; ne demandant pas mieux que de renverser Bonaparte, mais pour substituer sa dictature au consulat.

Cette résistance n'avait pas peu embarrassé Pichegru. Georges Cadoudal, qui avait assisté incognito à un des entretiens, s'était exprimé sur le compte du général avec sa franchise bretonne :

— Usurpateur pour usurpateur, avait-il dit,

j'aime mieux encore celui qui tient la place que cet oison qui veut la prendre.

A la suite de la déclaration de Bouvet de Lozier, Moreau fut arrêté, ainsi que Lajolais et Rolland, agent général des transports militaires; tous les trois furent enfermés au Temple.

Le 8 ventôse, un ancien officier d'état-major nommé Leblanc, qui avait offert à Pichegru de lui donner asile, vint trouver Murat, gouverneur de Paris, et lui offrit de lui livrer Pichegru, que la police ne parvenait pas à découvrir. Le misérable demandait que sa trahison fût payée cent mille francs. On accepta, et dans la nuit suivante, à l'aide d'un fausse clé qu'il avait fait faire *à l'avance*, Leblanc ouvrit la chambre de Pichegru, et y introduisit un commissaire de police et des gendarmes qui, après une lutte d'un quart d'heure, parvinrent à s'emparer du proscrit.

Le même jour, la police faisait afficher le signalement de Georges et de ses complices, dans Paris et dans la banlieue (1).

(1) Voici ce signalement : « Cinq pieds quatre pouces; extrêmement puissant, épaules larges, tête effroyable par

Cependant, malgré la loi terrible qui le mettait au ban de l'humanité, malgré ce signalement répandu avec profusion, le chef des chouans restait insaisissable. Ses fidèles Bretons oubliaient le soin de leur sûreté pour veiller sur lui; il allait et venait dans Paris; mais trois ou quatre de ses compagnons éclairaient constamment sa marche et dépistaient le flair des plus habiles limiers du préfet Dubois. Picot, domestique de Georges, avait été arrêté; ni promesses, ni menaces n'avaient pu le décider à fournir le moindre renseignement.

Cadoudal avait logé tour à tour rue du Bac, rue de Carême-Prenant, n° 21, quai de Chaillot, n° 6, rue du Puits-l'Hermite, n° 8. L'arrestation de Picot l'avait décidé à quitter ce dernier

la grosseur, cou très-raccourci, doigts courts et gros, jambes et cuisses peu longues, le nez écrasé et comme coupé dans le haut, yeux gris, dont un sensiblement plus petit que l'autre; sourcils légèrement marqués et séparés, cheveux châtain clair, assez fournis, coupés très-courts; teint coloré, joues pleines, bouche petite, dents très-blanches, barbe peu garnie, favoris clair-semés et roux, menton renfoncé; marchant en se balançant; voix douce, sans accent; bien mis, linge toujours blanc. » (*Moniteur* du 9 ventôse an XII.)

asile ; un de ses compagnons, Charles d'Hozier, lui céda une chambre, qu'une fille Hizay avait louée, pour ce dernier, Montagne-Sainte-Geneviève, n° 32.

L'arrestation de Moreau et de Pichegru, enlevant toutes chances à la conspiration, Georges songeait à quitter Paris et à regagner le Morbihan.

Le 18 ventôse, à la chute du jour, un cabriolet vint le prendre à la porte de la maison qu'il habitait. Il sortit avec quatre de ses compagnons. Trois s'en allèrent à pied ; le quatrième, Léridant, monta à ses côtés dans la voiture. Il monta la rue Sainte-Hyacinthe, traversa la place Saint-Michel et entra dans la rue Monsieur-le-Prince. Au moment où il débouchait sur le carrefour de l'Odéon, deux agents de police qui l'avaient suivi, se jetèrent à la bride du cheval et l'arrêtèrent. Georges Cadoudal les renverse de deux coups de pistolet et cherche à sauter de son cabriolet ; mais d'autres agents arrivaient au secours de leurs camarades, et après une lutte désespérée, il est saisi et garrotté ainsi que son complice.

Conduit à la préfecture de police, il fut interrogé sur-le-champ. Le calme et l'à-propos de ses réponses, en un semblable moment, font juger de la trempe de son caractère (1).

Il nia ses relations avec Pichegru et Moreau, mais il avoua avec une sorte d'orgueil qu'il

(1) Voici quelques fragments des interrogatoires de Cadoudal :

— Que veniez-vous faire en France?

— Attaquer le premier Consul.

— Quels étaient vos moyens d'attaque?

— L'attaque devait être de vive force.

— Quel était votre projet et celui des conjurés?

— De mettre un Bourbon à la place du premier Consul.

— N'était-ce pas par l'assassinat que vous comptiez exécuter votre dessein?

— Non. Moi et mes officiers, nous avions compté un à un les gardes du premier Consul; ils étaient trente. Moi et vingt-neuf des miens, nous eussions engagé le combat corps à corps avec eux, après avoir tendu deux cordes sur la route pour arrêter l'escorte et fondre sur eux le pistolet au poing ; puis, forts de notre bon droit et sûrs de notre courage, Dieu eût fait le reste.

— Qui vous a chargé de venir en France?

— Les princes, pour rétablir la monarchie.

— Quelles personnes avez-vous fréquentées en arrivant à Paris?

— Je ne les connais pas; je ne veux pas augmenter le nombre des victimes.

était venu à Paris avec l'intention d'attaquer le premier Consul de vive force, et qu'il n'attendait que l'arrivée d'un prince à Paris pour mettre son projet à exécution. On avait saisi sur lui un magnifique poignard à manche d'ébène garni d'argent. Thuriot lui ayant demandé si ce n'était pas le contrôle anglais qu'il voyait sur cette garniture :

— Je n'en sais rien, répondit Georges; ce que je puis vous assurer, c'est qu'en arrivant à Paris, je ne l'ai pas fait contrôler à la Monnaie.

L'un des deux agents qui l'avaient arrêté, le nommé Buffet, frappé d'une balle au front, était mort; l'autre, appelé Caillotte, atteint d'une balle à la poitrine, était dangereusement blessé. Thuriot essaya d'attendrir cette âme de bronze en lui reprochant le meurtre qu'il avait commis.

— Je n'ai fait que repousser la force par la force, répondit Cadoudal.

Et, comme on lui représentait que le malheureux était père de famille :

— C'est votre faute, répondit-il, il fallait me faire arrêter par des célibataires.

Tous les complices de la conjuration étaient sous la main de la justice; MM. de Polignac et de Rivière avaient été pris le 14 ventôse; un chouan, Raoul Gaillard, avait été tué d'un coup de carabine, au moment où il traversait la Seine pour échapper aux gendarmes qui le poursuivaient.

L'instruction suivait son cours, lorsqu'un matin, le guichetier, entrant dans la chambre de Pichegru, le trouva mort dans son lit.

La veille, le conquérant de la Hollande avait demandé à Réal de lui prêter *Sénèque*; le livre était ouvert, sur sa table de nuit, à la page où le célèbre philosophe dit que : « Celui qui veut conspirer doit, avant tout, ne pas craindre de mourir. » Le général était couché sur le côté; à son cou était une cravate de soie noire fortement tordue, à l'aide d'un petit morceau de bois qu'il avait arraché d'un fagot dont les débris se voyaient encore dans sa chambre. Probablement Pichegru avait serré sa cravate, à l'aide de ce tourniquet, jusqu'à ce que la suffocation commençât; alors il l'avait fixé en se couchant dessus, et la congestion qui

en était résultée avait déterminé l'apoplexie.

Le 28 mai 1804, dix jours après que Napoléon eut été proclamé empereur, les accusés comparurent devant le Tribunal criminel, au nombre de quarante-deux (1). Moreau, assis

(1) Georges Cadoudal; Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Rusillion, Etienne-François Rochelle, Armand-François-Héraclius de Polignac, Jules-Armand-Auguste de Polignac, Abraham, Charles-Augustin d'Hozier, Charles-François de Rivière, Louis Ducorps, Louis Léridant, Louis Picot, dit *le Bourreau des Bleus;* Victor Couchery, Henry-Odille-Pierre-Jean Rolland, agent général des équipages militaires; Frédéric Lajolais, ex-général de brigade; Jean-Victor Moreau, général; Pierre David, Michel Roger, Michel Hervé, Claude Lenoble, Jean-Baptiste Coster de Saint-Victor, Yves-Marie-Joseph-Lubin Lagrimaudière, Victor Deville, Armand Gaillard, Noël Ducorps, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Nicolas Dutry, Louis-Gabriel-Marie Burban, dit *Malabry,* dit *Barco;* Guillaume Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal, dit *Bras de Fer;* Jean Lelan, Joseph-Laurent Even, Jean Mérille, Gaston Troche, Michel-Joseph-Pierre Troche, Pierre Monnier, Jean-Baptiste Denand, Jacques Verder, Pierre-Antoine Spin, Marie-Anne Colasse, femme de Pierre Monnier; Sophie Duval, femme de Jean-Baptiste Denand; Catherine-Mélanie Monot-Osvalt, femme de Verder; Marie-Micheline Hizay.

(*Conspiration de Georges Cadoudal et autres,* 10 vol. Paris, Patris, 1804.)

comme les autres sur le banc des criminels, était calme et paraissait plein de sécurité dans la décision du Tribunal; à ses côtés étaient Lajolais, son ancien aide de camp, Cauchery et l'abbé David, les deux intermédiaires de Pichegru. MM. de Polignac et de Rivière, qui représentaient l'élément aristocratique de la conspiration, étaient assis derrière le général Moreau; Georges Cadoudal était entouré de ses chouans comme en un jour de bataille. Ces paysans avaient à peine un regard pour le Tribunal ou pour l'auditoire qui affluait dans la salle; leurs yeux restaient fixés sur leur chef; ils le considéraient, ils l'écoutaient avec une respectueuse attention qui indiquait le tout-puissant ascendant qu'il exerçait sur eux. Quant à Georges, il affrontait le sort qui l'attendait avec une indifférence sauvage; quelquefois il répondait par de virulents sarcasmes aux épithètes que lui prodiguait l'accusation. Thuriot, qui dirigeait l'instruction, avait voté la mort de Louis XVI; par une sanglante allusion, le breton l'appelait *M. Tue-Roi*. Une fois, ayant prononcé son nom par mégarde, il

demanda un verre d'eau-de-vie au gendarme, afin de se rincer la bouche, disait-il.

Cent trente-neuf témoins à charge et treize témoins à décharge furent entendus. A la séance du 11 prairial, un débat assez animé s'éleva entre le président et le général Moreau, à propos de certaines allégations du prévenu Rolland, qui assurait que le comte d'Artois avait dit : « *Si nos deux généraux parviennent à s'entendre, je serai bientôt à Paris.* » Moreau niait que ce propos le concernât.

— Cependant, lui répliqua le président, lorsqu'on voit que Pichegru vient à Paris et qu'il a des conférences avec vous?...

Moreau l'interrompit :

— Lorsqu'on voit que Pichegru ne s'entend pas avec moi, alors il est bien évident que ce n'est pas de moi dont on a parlé.

LE PRÉSIDENT. — Parce que vous vouliez être dictateur.

— Moi, dictateur ! s'écria Moreau avec une grande animation ; moi, dictateur ! avec tous les partisans des Bourbons, me faire dictateur? Qu'on cherche mes partisans. Mes partisans

sont l'armée française, dont j'ai commandé les neuf dixièmes et sauvé plus de cinquante mille. C'est là où sont mes partisans. Pourquoi veut-on m'attribuer la folie de me faire faire dictateur par les partisans des anciens princes français, qui combattent pour cette cause depuis 1792 ? Vous voulez que ces gens-là, en vingt-quatre heures, projettent de m'élever à la dictature ?

Ces paroles du général Moreau furent accueillies par une triple salve de bravos que le président réprima avec difficulté ; l'opinion publique était pour lui ; elle se refusait à admettre que le héros de tant de combats, que le vainqueur de Hohenlinden fut devenu le complice de gens, qu'en raison de leur connivence dans l'attentat de la machine infernale, on ne pouvait considérer que comme de méprisables assassins. L'émotion était si générale et si profonde, qu'en quittant l'audience, Georges dit à Moreau :

— Général, encore une séance comme celle d'aujourd'hui et vous coucherez aux Tuileries.

Le dimanche, 14 prairial, le procureur général Gérard prononça son réquisitoire; il concluait à la peine de mort contre tous les accusés, à l'exception d'Even, de Caron, de Gallais et de sa femme, pour lesquels il s'en rapportait à la justice de la Cour.

La séance du lundi 15, s'ouvrit par un discours de Bouvet de Lozier assez remarquable, pour que j'en cite quelques fragments. Mes lecteurs n'ont sans doute pas oublié que Bouvet de Lozier avait joué dans cette conspiration le rôle de révélateur :

« Mon avocat, dit-il, s'est exprimé dans deux circonstances d'une manière diamétralement opposée à mes sentiments et à ma situation. Mon avocat a débuté en disant que, par mes aveux, je dois, magistrats, vous avoir inspiré beaucoup d'intérêt. Je fais le plus grand cas de l'opinion de la Cour; et, sans redouter la mort, mon vœu le plus ardent est d'être innocent à ses yeux; mais ce que je ne désire pas moins, c'est de mériter son estime, celle du public qui m'entend et celle de la postérité qui nous jugera. Je dois donc vous faire con-

naître que dans ma déclaration, je n'ai point été guidé par le désir d'inspirer de la commisération à mes juges, mais bien par les sentiments que j'y manifeste : le désespoir et le désir de la vengeance. Plus loin, mon avocat, en parlant du général Moreau, fait presque son panégyrique. D'après ma déclaration, quelque soit le mérite du général Moreau, ce n'est point à mon défenseur à le louer : son éloge, dans ma bouche, serait une lâcheté et une rétractation ; je ne me rétracte point. »

Les séances des 16, 17, 18 et 19 prairial furent consacrées à entendre les défenseurs. A la fin de la séance du 19, les accusés furent entendus à leur tour.

Georges commença par se disculper de toute participation à l'attentat du 3 nivôse, puis il continua en ces termes :

« Tous ces accessoires étant écartés, je vais aborder avec franchise et loyauté le véritable point de la discussion. Toujours attaché à la France et à la famille des Bourbons, près de deux années passées paisiblement dans les campagnes de l'Angleterre ne m'avaient pas

refroidi. Toutes les nouvelles que je recevais de France, m'annonçaient que l'opinion publique était extrêmement prononcée, que le vœu le plus ardent des Français était de voir renaître le gouvernement d'un seul, et de le voir se concentrer dans une seule famille; qu'on n'aurait plus à craindre de bouleversements. Au moment du traité d'Amiens, je n'ignorais pas qu'il avait été question de proclamer Bonaparte empereur. D'après ces nouvelles, je me détermine à passer en France et à voir, par moi-même, si l'esprit public était tel qu'on me l'avait assuré. Si j'avais trouvé cette opinion publique favorable à la famille des Bourbons, j'aurais aussitôt envoyé chercher un prince français, et, à son arrivée, on eût avisé aux moyens nécessaires pour obtenir le résultat désiré; mais, trompé dans mes espérances, je n'avais pas envoyé chercher ce prince et n'avais pas réuni six hommes. »

Voici comment le général Moreau résuma le plaidoyer de son défenseur :

« Il n'y a au procès ni écrits, ni pièces de conviction, ni témoins qui déposent contre moi.

Il est évident que mes liaisons avec David sont loin d'être criminelles et n'ont eu pour but que le retour du général Pichegru. Quant à ma réconciliation avec ce dernier, elle est du ressort de l'opinion publique. Je suis loin de la craindre; certes, elle ne condamnera que les haines irréconciliables, et jamais la générosité.

» Ce qui est le plus démontré au procès, je le répète, c'est que j'ai rejeté toutes les ouvertures qui m'ont été faites par les anciens princes français. Je crois que personne n'en peut douter. La seule charge qui existe contre moi est une causerie politique de Rolland, tronquée par celui-ci, évidemment dictée par l'interrogat, provoquée par l'espérance ou par la crainte, adoptée par un homme qui a cru y trouver son unique moyen de salut.

» On a parlé de ma fortune. J'ai commencé avec rien. J'aurais pu avoir cinquante millions; je ne possède absolument qu'une maison à Paris et une terre. Quant à mon traitement de général en chef, quoi que prétende M. le ministre de la guerre, il est de quarante mille

francs, et qu'on se garde bien de le comparer avec mes services.

» Des circonstances malheureuses, des circonstances produites par le hasard ou préparées par la haine, peuvent obscurcir quelques instants la vie du plus honnête homme; c'est donc ma vie entière que j'oppose aux accusations qui me poursuivent. Elle est assez publique pour être connue; je n'en rappellerai que quelques époques, et les témoins que j'invoquerai seront le peuple français, que j'ai conduit à la victoire, et les peuples étrangers, que j'ai vaincus.

» Magistrats, je n'ai plus rien à dire; vous savez vos devoirs; la France vous écoute, l'Europe vous contemple et la postérité vous attend. »

Lorsque le président avait demandé à Armand de Polignac s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense, celui-ci, oubliant la condamnation qui le menaçait, s'était contenté d'implorer le Tribunal en faveur de son frère, lui demandant de prendre en pitié sa jeunesse, de se contenter de lui pour victime. A l'issue

de la dernière séance, Jules de Polignac ayant demandé la parole, le plus touchant débat s'éleva entre les deux frères.

— Comme hier, disait Jules, j'étais trop ému après le discours de mon frère, je n'ai pu que prêter une légère attention à ce que j'ai lu pour ma propre défense; plus tranquille aujourd'hui, je vous prie, messieurs, que ce que vous a dit mon généreux frère ne vous engage point à avoir égard à tous les vœux qu'il vous a adressés en ma faveur. Je le répète, au contraire, et avec plus de justice, si l'un de nous doit succomber, s'il en est temps encore, sauvez-le; rendez-le aux larmes de son épouse : je n'en ai point. Comme lui, je sais braver la mort; trop jeune encore pour avoir bravé la vie, puis-je la regretter?

— Non, non! s'écria Armand en embrassant son frère. Ne l'écoutez pas, messieurs. — Tu as ta carrière à parcourir. C'est moi, c'est moi qui dois périr! — Je t'en prie, mon cher Jules.

Les assistants étaient émus jusqu'aux larmes. Le président Hémart se hâta de lever la séance.

La Cour s'était retirée dans la chambre du

Conseil; la délibération fut longue et orageuse.

La personnalité de Moreau s'était élevée si haut durant le procès, que son acquittement opposait un pouvoir au pouvoir si récemment intrônisé. Le gouvernement jugeait sa condamnation nécessaire, il n'hésita pas à le faire entendre au Tribunal qui fut officieusement prévenu que s'il renvoyait le général de la poursuite, il mettait le pouvoir dans la nécessité de réformer son jugement par un coup d'Etat.

Quelques-uns des juges se rendaient sans trop de résistances à ces considérations de l'ordre politique; d'autres, il faut le reconnaître à l'honneur de la magistrature française, déclaraient qu'il n'y avait point de preuves suffisantes pour motiver une condamnation, et se refusaient à étouffer le cri de leur conscience. Le plus ardent des *convaincus*, Thuriot, ayant opiné pour la mort en représentant que l'Empereur ferait grâce à Moreau; Clavier, un des conseillers, lui fit cette belle réponse:

— Et qui nous la fera à nous?

Sur douze juges, sept déclaraient Moreau innocent, cinq seulement étaient disposés à le trouver coupable. La discussion se prolongea durant vingt-quatre heures; enfin, la pression que le président Hémart et Thuriot exerçaient sur leurs collègues triompha de la résistance de ceux-ci, et parvint à établir une sorte de compromis entre leur déclaration première et les exigences de la raison d'Etat. Deux des conseillers, Lecourbe et Rigaud, persévérèrent seuls dans leur opinion et protestèrent.

Le jugement fut rendu le 21 prairial, à quatre heures du matin, voici ses dispositions:

« Attendu que d'après l'instruction et les débats, il est constant qu'il a existé une conspiration, tendant à troubler la République par une guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime, *Georges Cadoudal*, *Bouvet de Lozier*, *Rusillion*, *Rochelle*, *Armand de Polignac*, *Charles d'Hosier*, *de Rivière*, *Ducorps*, *Picot*, *Lajolais*, *Roger*, *Coster de Saint-Victor*, *Deville*, *Armand Gaillard*, *Alexis Soyant*, *Burban*, *Lemercier*, *Pierre Cadoudal*,

Lelan et *Mérille* sont convaincus d'avoir pris part à cette conspiration, qu'ils l'ont fait dans le dessein du crime, etc..., les condamne à la peine de mort, et déclare leurs biens acquis à la République, conformément à la loi du 14 floréal an III.

» Attendu que Jules de Polignac, Louis Léridant, Jean-Victor Moreau, Henri Rolland et Marie-Micheline Hizay ont pris part à la dite conspiration, mais qu'il résulte de l'instruction et des débats des circonstances qui les rendent excusables, la Cour réduit la peine encourue par les sus-nommés en une punition correctionnelle et les condamne à deux années d'emprisonnement (1). »

Couchery, David, Hervé, Lenoble, Rubin Lagrimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Gaston Troche, Pierre Troche, Monnier et sa femme, Verder, Spin, Dubuisson et sa femme, Caron, Gallais et sa femme, Denand et sa femme étaient acquittés. Cependant la Cour renvoyait

(1) *Procès de Georges Cadoudal et autres,* t. VI, p. 395 et suivantes. Paris, 1804. Patris, imprimeur.

devant la cinquième section du Tribunal de première instance, ceux d'entre eux qui avaient reçu ou logé les conspirateurs.

Les condamnés entendirent leur sentence sans manifester la moindre émotion. En rentrant à la Conciergerie, Georges Cadoudal y trouva M. Réal, conseiller d'Etat, avec lequel il eut un long entretien. Réal insinua au Vendéen que l'empereur serait disposé à lui accorder sa grâce s'il s'adressait à sa clémence. Georges résista à ces généreuses ouvertures et se montra décidé à partager le sort de ses camarades. M. de Rivière qui eut également une entrevue avec Réal, refusa comme Georges d'adresser une demande en grâce à l'Empereur. Mais il se trouvait, dans les familles des condamnés, des cœurs moins superbes qui ne crurent pas s'humilier en demandant au souverain la vie de ceux qu'ils aimaient. La sœur de M. de Rivière trouva dans l'Impératrice un tout-puissant intermédiaire; d'autres interventions furent sollicitées et obtenues pour MM. de Polignac, Rochelle de Bercy, Bouvet de Lozier et Charles d'Hozier. Mademoiselle

Lajolais se jeta aux genoux de l'Empereur et lui demanda la grâce de son père; mademoiselle Gaillard sollicita celle de son frère, et le banquier Schérer celle de son beau-frère Rusillion. L'Empereur ne résista à aucune de ces intercessions, et le 6 messidor an XII, la Cour de justice criminelle entérina la lettre impériale qui commuait la peine capitale contre celle de la déportation, pour les condamnés Bouvet de Lozier, Rusillion, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, de Rivière, Lajolais et Gaillard.

Georges et ses chouans restaient seuls en face de l'échafaud.

Ce n'était pas que les avocats lui eussent manqué pour plaider sa cause auprès de Napoléon. Il était à la cour un homme chevaleresque, auquel le courage indomptable, l'énergie, la rudesse du Vendéen devaient être sympathiques; cet homme, c'était Murat. Le futur roi de Naples plaida chaleureusement la cause des condamnés auprès de l'Empereur, qui était assez disposé à se rendre à ses prières; mais, au fond de sa prison, Georges parlait en-

core comme au moment où son sabre le faisait roi des landes du Morbihan ; il voulait que la grâce s'étendît à tous ses complices, et la clémence impériale dut s'arêter devant ces exigences. Il s'était pourvu en cassation pour prolonger de quelques jours la vie de ses compagnons. Le 4 messidor, la Cour rejeta le pourvoi, et, le 5, on ramena à la Conciergerie les condamnés, qui avaient été provisoirement transférés à Bicêtre. L'exécution avait été fixée au 6.

Les exécutions étaient, à cette époque, devenues assez peu fréquentes pour que mon père ne conservât que quatre aides. En raison du nombre des condamnés, il fut obligé de requérir des aides supplémentaires. On avait déjà repris l'habitude de permettre aux condamnés de se faire accompagner par un prêtre jusque sur le lieu du supplice ; en conséquence, le nombre des charrettes qui devaient transporter ce cortége funèbre fut élevé à trois. A neuf heures du matin, les voitures et les exécuteurs étaient à la porte de la Conciergerie. Les apprêts de la toilette se firent dans l'avant-greffe ;

les condammés y furent introduits tous ensemble; ils priaient avec beaucoup de recueillement. Quelques instants auparavant, on avait, une fois encore, engagé Cadoudal à demander sa grâce : il avait montré plus de vivacité encore dans ses refus, et on l'avait entendu murmurer en sortant du greffe :

— Ce b.....-là! il n'est pas content de me couper la tête, il voudrait encore me déshonorer !

En entrant dans la salle, Georges dit quelques mots à un guichetier nommé Eberle, qui l'accompagnait, et, après la réponse de celui-ci, il alla droit à mon père.

Sa démarche était fière, son œil assuré, son teint aussi coloré que d'ordinaire, nulle émotion ne se manifestait ni dans ses traits, ni dans son accent.

— Monsieur, dit-il, vous êtes l'exécuteur de Paris?

Mon père répondit affirmativement.

—En ce cas, répliqua Georges, vous saurez que je veux être exécuté le premier. C'est à moi à donner à mes camarades l'exemple du cou-

rage et de la résignation; d'ailleurs, je ne veux pas que l'un d'eux s'en aille de ce monde avec l'idée que je pourrais lui survivre.

Mon père lui fit observer que l'ordre d'exécution avait été réglé, et que, suivant cet ordre, il devait mourir le dernier.

— Bah! répliqua Georges, on a mis assez d'insistance à m'offrir une grâce entière pour qu'il ne soit pas possible de me refuser la seule que je sollicite.

Dans l'espoir de pouvoir obtempérer à ce désir, mon père profita de la longueur des apprêts occasionnés par un si grand nombre de condamnés, pour faire transmettre la demande de Georges au grand juge par le greffier qui était venu lire l'arrêt et devait dresser le procès-verbal de l'exécution. Ce dernier ne rapporta qu'un refus; on ne permit pas à celui à qui on avait offert la vie de choisir le moment de sa mort.

Le rude chef de partisans dut se résigner.

Pendant qu'on lui attachait les mains, il dit à ses compagnons:

— Nous avions assez souvent battu les bleus

pour avoir droit à la mort de soldats; mais nous ne devons rien regretter, en nous rappelant que l'échafaud sur lequel nous allons monter a été consacré par le martyre de notre roi!

Avant de quitter la Conciergerie, il dit encore à ses camarades de l'embrasser. Tous obéirent; ces rudes visages s'adoucirent dans ce suprême adieu à leur chef bien-aimé; quelques yeux devinrent humides. Quand ce fut terminé, il leur dit :

— Et maintenant, il s'agit de montrer aux Parisiens comment meurent des chrétiens, des royalistes et des Bretons.

Il fit signe à son confesseur de lui donner le bras, et, sans attendre l'ordre de l'exécuteur, il commanda : « Marche! » avec autant de vivacité et d'élan que s'il se fût agi d'enlever une redoute

Il était dans la première charrette avec son cousin, Pierre Cadoudal; Picot, son domestique, et Coster Saint-Victor; Roger, Soyant, Burban et Lemercier étaient dans la seconde; Lelan, Mérille et Deville étaient dans la troisième.

Coster Saint-Victor n'excitait pas moins de curiosité que son chef. Sa beauté, sa haute mine, son élégance, les bonnes fortunes qu'on lui attribuait, en avaient fait le lion du procès. Le public avait fini par se passionner pour le conspirateur, et, sur le passage du cortége, on entendit à plusieurs reprises des paroles de compassion s'élever de la foule.

Pendant le trajet, Georges, devenu sombre et taciturne depuis qu'on lui avait refusé la faveur qu'il avait sollicitée, n'avait cessé de répéter ses prières. Il vit descendre sans mot dire tous ses compagnons, même Coster Saint-Victor, qui, étant le dernier à le précéder sur l'échafaud, voulut l'embrasser encore, et lui dit, dans ce baiser suprême :

— Adieu, mon général!

Georges, en se laissant faire, haussa les épaules comme devant un acte de faiblesse ou de puérilité. Puis, quand la belle tête de son jeune complice fut tombée, il monta d'un pas très-lent, mais très-ferme, les marches de l'échafaud, et lorsqu'il fut arrivé sur la plate-forme, il s'écria d'une voix retentissante :

— Camarades ! je vous rejoins ! Vive le roi !

Après cette dernière victime, il y eut un moment de confusion. En présence de cette exécution multiple, les précautions avaient été mal prises. Lorsque la tête de Cadoudal tomba, les paniers apportés étaient pleins. Le cadavre colossal de l'assassin-chevalier, qui devait faire souche de gentilshommes, resta plus d'un quart d'heure sur l'échafaud, jusqu'à ce que mon père eût eu le temps d'envoyer acheter de la toile pour lui faire un linceul à part.

Cette dernière marque de respect n'était peut-être point usurpée par l'homme qui à occupé une place si exceptionnelle entre les conventionnels régicides et les pâles assassins du Consulat, de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du second Empire.

V

LESURQUES

La politique vient de tenir une telle place dans l'histoire de l'Échafaud qu'elle a dû m'absorber entièrement et me faire passer sous silence bien des drames plus obscurs qui venaient dans le même temps se dénouer aussi sur la place de Grève. Il m'a paru logique de dérouler successivement tous ces faits qui se déduisaient.

les uns des autres et n'étaient que la traduction visible du mouvement qui s'opérait dans les idées et dans les mœurs ; j'ai fait suivre le tableau de la Terreur de celui de la réaction thermidorienne ; l'âpre fanatisme des comités, de la molle licence du Directoire, jusqu'au moment où la France, lasse d'une liberté trompeuse qui ne lui a donné que l'anarchie, va s'endormir dans les bras de la gloire. Il était peut-être bon, pour apercevoir l'enchaînement logique de tous ces faits, qu'ils fussent ainsi présentés au lecteur dans un ordre de succession parfaite qui lui permît de suivre le rapport philosophique qu'ils avaient entre eux.

Mais il est temps maintenant, pour ne point laisser de lacune dans ce livre, de retourner en arrière et de reporter notre attention sur des affaires moins retentissantes et qui, cependant, n'en porteront pas moins leur enseignement.

Il en est une, surtout, dont la navrante conclusion converge si directement à l'idée principale qui m'a déterminé à affronter les périls de cette publication, qu'on ne s'étonnera point

si je lui donne des développements tout particuliers.

Revenons donc au printemps de l'an IV ; les sinistres exploits des bandes de chauffeurs commençaient à répandre la terreur dans les provinces ; chaque jour on apprenait que quelque château ou quelque ferme pris d'assaut avaient été témoins de scènes atroces dans lesquelles l'imagination de bandits avides de pillage avait dépassé les cruautés à l'aide desquelles les anciens Parlements, sous l'empire d'une législation barbare, essayaient d'arracher aux coupables l'aveu de leurs crimes. Ce nom de chauffeurs n'était que trop significatif ; une terrible association de scélérats, qui avait choisi pour théâtre de ses crimes les plaines de la Beauce, procédait par intervalles à quelques attentats horribles où l'assassinat n'était que le plus humain et le plus rationnel des expédients. Ces brigands, avant d'immoler leurs victimes, voulant les forcer à divulguer elles-mêmes l'endroit où étaient cachés les trésors qu'ils désiraient s'approprier, avaient inventé un supplice dont l'atrocité infernale laissait bien loin derrière elle

les tourments de l'ancienne torture. Ils allumaient un grand feu de brandilles et en approchaient les pieds du patient jusqu'à ce que la flamme, incendiant les chairs, lui arrachât les indications qu'il avait jusque-là refusées. Singulière analogie, dans laquelle ce qu'on décorait autrefois du nom de justice se trouvait heureusement vaincu par le crime; et où des scélérats, se montrant plus raffinés dans l'art du tourmenteur, parvenaient plus aisément à satisfaire leur cupidité, que les questionnaires de la Tournelle à obtenir autrefois des aveux qui, en définitive, ne devaient avoir pour objet que d'éclairer la justice.

C'est à l'époque où de pareils forfaits semaient une épouvante stérile dans le pays, à l'époque où les passions politiques servaient de prétexte à beaucoup d'entreprises criminelles, qui ne menaçaient en réalité que la sûreté des routes et la sécurité des transports, que l'on apprit que la malle qui faisait le service des dépêches entre Paris et Lyon avait été l'objet d'une attaque à main armée. Le courrier de la malle et le postillon avaient été

trouvés sanglants et inanimés à peu de distance l'un de l'autre, sur l'emplacement qui devait avoir servi de théâtre à cette scène de meurtre. Une voiture abandonnée et un cheval retenu encore par le trait de l'attelage restaient comme pièces de conviction de cet audacieux attentat.

Une instruction fut commencée pour en découvrir les auteurs. Elle fut confiée, par le bureau central de la police qui s'était emparé de cette affaire, au citoyen Daubanton, juge de paix de la section du Pont-Neuf, magistrat intègre, froid, et par conséquent plus apte que tout autre à démêler, à l'aide des faibles indices que l'on avait pu réunir, la vérité cachée au fond de cette ténébreuse affaire. On avait mis la main sur un accusé dont la culpabilité ne paraissait pas pouvoir être révoquée en doute ; c'était un nommé Courriol, qu'on avait arrêté à Château-Thierry, chez un sieur Golier, employé aux transports militaires, et nanti de sommes et de valeurs importantes qui ne pouvaient provenir que du vol dont on recherchait les auteurs.

Ce Courriol fut ramené à Paris, ainsi que son hôte Golier et un autre individu, appelé Guesno, également employé aux transports militaires et commissionnaire du roulage de Douai, qu'on avait trouvé logé dans la même maison. Cette triple capture ne jetait que peu de jour sur l'affaire; Courriol seul était réellement compromis; quant à Guesno et à Golier, leurs antécédents et leur position sociale semblaient les mettre à l'abri de toute suspicion d'un crime de ce genre.

Guesno était donc définitivement renvoyé de la poursuite et ne revenait au bureau central que pour reprendre ses papiers, lorsqu'il fit la rencontre d'un de ses compatriotes nommé Lesurques, à qui il se complut à raconter la situation dans laquelle il s'était trouvé et les émotions qui en avaient été la suite. Le récit se prolongeant, Guesno engagea Lesurques à entrer avec lui au bureau central, où il aurait le temps d'achever sa narration pendant qu'on ferait la recherche de ses papiers. Celui-ci n'y fit aucune opposition.

Fatale complaisance! Guesno et Lesurques

n'étaient pas plutôt entrés dans l'antichambre du cabinet du magistrat Daubanton, qu'ils devinrent l'objet de l'attention particulière de deux témoins appelés du théâtre du crime pour aider aux investigations de la justice sur cette mystérieuse affaire.

Ces témoins, qui étaient deux femmes, crurent reconnaître parfaitement dans Guesno et Lesurques, deux des auteurs présumés de l'attentat, c'est-à-dire deux individus qu'elles avaient vus dans la soirée même à peu de distance du lieu où il avait été commis ; elles n'hésitèrent point à le déclarer au juge Daubanton. Ce magistrat, qui connaissait le cœur humain, avait peine à croire que deux si grands coupables fussent venus ainsi s'exposer, de gaieté de cœur, aux périls d'une reconnaissance pareille, et se jeter, suivant un vieux proverbe d'une expression familière, *dans la gueule du loup*.

Quant à Lesurques, surtout, la chose lui paraissait d'une improbabilité extrême. Guesno, commissionnaire de roulage, avait été récemment victime du détournement de trois caisses

d'argenterie par un commis infidèle, et il cherchait à mettre la main sur son voleur. Il n'était donc pas étonnant qu'il vînt assiéger le bureau central de police de ses réclamations ; d'ailleurs, il avait aussi à revenir chercher des papiers utiles dont une injuste présomption l'avait momentanément privé. Mais Lesurques, qui n'était là qu'un ami rencontré par hasard, l'auditeur complaisant d'une odyssée qui eût dû, au contraire, lui donner à réfléchir sur le danger de certaines apparences susceptibles de compromettre l'homme le plus pur et le plus innocent, comment admettre que, si sa conscience lui eût fait le moindre reproche, il fût venu ainsi affronter l'œil sévère et perspicace de la police ?

Le digne magistrat Daubanton se trouvait en proie à d'extrêmes perplexités; les inductions morales doivent céder le pas à la brutale logique des faits, quand ceux-ci semblent prendre un caractère d'évidence. Les affirmations des deux femmes furent si précises qu'il ne put faire autrement que de mettre Guesno et Lesurques en état d'arrestation.

Tant que l'instruction fut confiée à ses soins, les deux prévenus eurent de grandes chances, malgré les deux témoignages qui paraissaient les accabler, de faire éclater leur innocence; mais tout à coup, sous l'influence de causes qu'on ne peut attribuer qu'à la fatalité, la procédure Daubanton fut cassée sur motif d'incompétence, et l'affaire portée devant le tribunal criminel de Melun.

Ici, le magistrat instructeur, privé des éléments qui avaient fait naître dans l'esprit de celui de Paris des doutes assez puissants pour l'amener à une recherche patiente et méticuleuse de la vérité, ne s'appliqua, au contraire, qu'à relever les preuves de culpabilité et à donner ce caractère à des indices assurément fort contestables.

Un acte d'accusation terrible fut donc lancé contre Courriol, Guesno et Lesurques, auxquels étaient venus s'adjoindre, avec un certain Laborde, contumax, les nommés Bruer, Bernard et Richard, tous prévenus de complicité, par participation active ou par recel, dans l'assassinat et le vol commis au préju-

dice du courrier de la malle de Paris à Lyon.

Les débats allaient commencer, lorsque les inculpés, excipant de la faculté que leur accordait la loi, présentèrent une requête pour être renvoyés devant le Tribunal criminel du département de la Seine. Leur demande fut accueillie.

L'affaire fut appelée, le 15 thermidor, devant cette nouvelle juridiction, qui, malheureusement, chercha plutôt à s'éclairer par la procédure incomplète et partiale du directeur du jury de Melun, que par les précieux éléments si judicieusement recueillis par le digne juge Daubanton. Le président du Tribunal criminel de Paris, Jérôme Gohier, membre de l'Assemblée législative, homme dur, obstiné, qui devait plus tard arriver aux honneurs directoriaux pour n'y offrir que le spectacle d'une résistance énergique, mais impuissante, au coup d'Etat du 18 brumaire, déploya dans la conduite de cette affaire une rigueur excessive et un zèle maladroit. Quinze témoins à décharge des plus dignes de foi vinrent établir, en faveur de Lesurques, un *alibi* des mieux

constatés ; quatre-vingt-trois autres s'accordèrent pour rendre témoignage à l'honorabilité bien connue de l'accusé ; leurs dépositions s'évanouirent comme une vaine fumée devant la persistance de ceux qui voulaient absolument reconnaître en lui un des individus que l'on avait vus, le soir du crime, rôder autour du lieu où il avait été commis. Un des témoins à décharge, compatriote et ami de Lesurques, Legrand, bijoutier au Palais-Royal, eut la funeste inspiration de prétendre corroborer son témoignage par celui de son livre-journal, qui devait porter pour ce jour-là la mention d'une opération qui s'était faite au même moment. La production du livre est ordonnée, et on s'aperçoit que le chiffre est altéré, que d'un 8 on a fait un 9, comme si l'on avait eu le projet, à l'aide de cette altération, de tromper la justice. Sur les réquisitions de l'accusateur public, le président ordonne, séance tenante, l'arrestation du malheureux Legrand, sous prévention de faux témoignage.

Cette rigueur ne faisait que trop présager le résultat de l'affaire. Les quinze témoins qui

certifiaient de l'*alibi* furent impuissants contre les deux femmes qui avaient prétendu reconnaître Lesurques au bureau central de police, et auxquelles étaient venus s'adjoindre cinq autres témoignages aussi affirmatifs et trois autres dubitatifs.

Lesurques n'avait cessé de protester de son innocence, mais avec ce calme et ce sang-froid qui dénotent bien, si l'on veut, une conscience paisible, mais n'ont ni la chaleur, ni l'indignation de l'innocence injustement accusée. Lesurques, né à Douai, était un homme du nord; le flegme particulier aux habitants de sa contrée concourut à le perdre. Des dénégations plus accentuées eussent peut-être dessillé les yeux de ses juges.

Au moment où les jurés entraient dans la salle de leurs délibérations, une femme impliquée dans la poursuite au commencement de l'affaire, Madeleine Breban, la maîtresse du principal accusé, Courriol, demanda à faire au président une importante communication. Conduite devant Gohier, elle déclara que, sur les six accusés présents, son amant était seul

coupable; qu'il ne fallait point s'arrêter à la prétendue recognition de Guesno et de Lesurques, parce que tous les deux étaient victimes d'une fatale ressemblance : le premier avec un nommé Vidal, le second avec un nommé Dubosc, véritables auteurs du crime qui avaient trouvé l'impunité dans la fuite.

Le président ne répondit à cette révélation, qui eût dû être un trait de lumière, que par le plus sec et le plus stérile des arguments de procédure :

— Il est trop tard! les débats sont fermés.

Nous avons vu depuis des monarchies tomber sous cette parole sinistre. Cette fois, elle n'emportait que la vie d'un innocent; mais c'est assez pour jeter un triste voile sur l'image sacrée de la justice.

Le Tribunal, après avoir ouï la déclaration du jury, renvoya Guesno et Bruer de la poursuite ; condamna Courriol, Lesurques et David Bernard à la peine de mort, et Pierre-Thomas-Joseph Richard à vingt-quatre années de fers avec six heures d'exposition.

Le flegme de l'homme du nord était vaincu.

En entendant prononcer cette horrible sentence, Lesurques prit le ciel à témoin de son innocence et lança à ses juges cette foudroyante apostrophe :

— Sans doute, le crime dont on m'accuse est atroce et mérite la mort; mais s'il est affreux d'assassiner sur une grande route, il ne l'est pas moins *d'abuser de la loi pour frapper un innocent.* Un jour viendra où mon innocence sera reconnue, et c'est alors que mon sang rejaillira sur la tête des jurés qui m'auront trop légèrement condamné et des magistrats qui les auront influencés.

Spectacle étrange! Courriol, le vrai coupable, ne semble pas préoccupé du châtiment terrible qu'il a mérité et qui l'attend. A peine ramené à la Conciergerie, qui est pour lui l'antichambre de la mort, il ne songe qu'à une chose : confirmer la déclaration de Madeleine Breban, et détourner de Bernard, qu'il sait moins coupable, et surtout de Lesurques, qu'il sait innocent, le coup qui va les atteindre. La vérité se manifeste par les plus indignes organes, et c'est un besoin tel dans le cœur

de l'homme, même le plus dépravé, qu'il l'emporte sur tous les autres sentiments.

Dès le lendemain de l'arrêt, Courriol qui n'a pu se concerter avec elle, confirme tous les dires de Madeleine Breban, cette maîtresse qui a trouvé, elle aussi, dans l'amour de la vérité, le courage de trahir son amant; il signale Dubosc et Vidal comme les véritables auteurs du crime, ajoutant que sa maîtresse, qui est libre, pourra peut-être mettre la justice sur les traces de ces deux coupables. Deux jours après, il renouvelle ses révélations en faisant connaître d'autres complices entièrement inconnus, et qui complétent le nombre des personnes qu'on savait avoir pris part à l'attentat.

De nouveaux témoins viennent déposer que, pendant l'instruction et le procès, ils ont reçu des confidences semblables de la fille Breban et qu'ils ne font pas le moindre doute que la justice doit être victime d'une méprise ou d'une erreur. L'un d'eux affirme même avoir vu les individus qu'une funeste ressemblance a fait confondre avec Lesurques et Guesno. Cette ressemblance se serait augmentée, pour le pre-

mier, d'une circonstance particulière, c'est que le nommé Dubosc se serait affublé par déguisement, le soir de l'attentat, d'une perruque blonde, qui en aurait fait le sosie de Lesurques, de manière à tromper l'œil le plus exercé.

Toutes ces clartés nouvelles ne purent dissiper les ténèbres amoncelées sur cette affaire, et les juges, retranchés derrière la clôture des débats s'obstinèrent dans le parti pris de l'erreur. Le témoin Legrand, ce bijoutier qui avait eu la fatale inspiration de produire son livre-journal, fut renvoyé de l'accusation de faux témoignage portée contre lui, mais son imagination, effrayée du péril qu'il avait couru, sa conscience bourrelée par la condamnation de son ami, lui firent perdre la raison, et il échangea son opulente boutique contre une cellule à Charenton.

Le pourvoi en cassation fut rejeté ; alors l'intrépide défenseur de Lesurques, toujours convaincu de l'innocence de son malheureux client, adressa une requête au Directoire. Ce pouvoir suprême de la Constitution de l'an IV n'était point investi, comme l'ancienne monarchie, du

droit de grâce, mais il pouvait suspendre jusqu'à plus ample informé l'exécution d'un arrêt.

C'est ce que le flot de l'opinion publique le porta à faire pour la sentence qui condamnait Lesurques. Du reste, Courriol n'avait pas été étranger à cette décision; dès qu'il avait su que l'affaire était soumise aux Directeurs, il s'était empressé de leur adresser du fond de sa prison cette lettre bien faite pour leur donner à penser:

« Il est donc vrai que je devais ajouter à mon crime un double assassinat! Les déclarations véridiques que je n'ai cessé de faire n'ont pu faire rendre justice à deux innocents qui vont périr victimes de l'erreur. Puis-je espérer, au moins, que, pour venger leur mort, vous donnerez des ordres très-exprès de faire rechercher les quatre individus que j'ai désignés et qui sont mes seuls complices? Avant que ces pauvres malheureux qu'on va sacrifier fussent mis en jugement, la fille Breban, avec qui je vivais, avait déclaré au commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Melun, que, des six

personnes arrêtées pour cette affaire, j'étais le seul coupable. Si elle n'a pas fait cette déclaration devant le Tribunal, c'est par une timidité impardonnable. La vérité ne peut manquer de se montrer; avant peu vous en serez persuadés; mais il ne sera plus temps, *les innocents auront péri!* oui, je le répète, *les innocents!* je ne cesserai de le répéter jusqu'à mon dernier soupir! »

Courriol, en mettant ici David Bernard sur la même ligne que Lesurques, faisait une confusion fâcheuse pour ce dernier. Sans doute. Bernard n'avait point pris part à l'attaque à main armée du courrier et au double assassinat, mais il avait été instruit du vol et en avait profité. Placer cet homme, contre lequel des charges aussi accablantes avaient été prouvées jusqu'à l'évidence, au même rang que Lesurques, qui était étranger à tout, c'était affaiblir d'autant l'intérêt qu'il espérait appeler sur ce dernier. Mais ne demandons point à une intelligence bornée, à une conscience oblitérée plus qu'elles ne peuvent produire; contentons-nous d'admirer la tenacité avec laquelle ce malheureux, voué à

une mort certaine, oublie le sort qui l'attend pour ne s'occuper que du salut de deux hommes dont il sait l'un et dont il croit l'autre, injustement condamnés. Ce sera un bel hommage rendu à la puissance de la vérité, même sur les natures les plus rebelles et les plus dévoyées.

Le Directoire n'avait pu rester sourd à tant de protestations, d'autant mieux qu'il lui en arrivait de toutes parts. Par un message, en date du 27 vendémiaire, il renvoya l'affaire à l'examen du conseil des Cinq-Cents. Une commission fut nommée; elle choisit le comte Siméon, qui en faisait partie, pour son rapporteur. C'était un mauvais choix : le comte Siméon, jurisconsulte avant tout, était un homme plus préoccupé des abstractions de la loi et des formalités de la procédure que véritablement animé du sentiment de la justice. Son rapport ampoulé et déclamatoire fut une longue dissertation de principes où la péroraison, peu d'accord avec l'exorde, concluait, après avoir posé le contraire en prémisses, que la vie d'un homme était bien peu de chose à mettre en balance avec *le bien général,* et que depuis

l'institution du jury, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes judiciaires possibles.

Après ce beau coup d'encensoir donné aux lois qu'il avait fabriquées, le conseil des Cinq-Cents passa majestueusement à l'ordre du jour; c'était signer l'arrêt de mort d'une victime innocente des erreurs de la justice humaine.

Lesurques apprit cette fatale nouvelle avec le calme stoïque, la résignation imperturbable qui ne l'avaient abandonné qu'au moment où il avait entendu prononcer sa condamnation. Au milieu de sa famille éplorée, dont il reçut, en présence d'un geôlier, les derniers adieux, il était le seul qui montrât du courage et du sang-froid. Après cette scène déchirante, il se retira dans sa chambre, coupa lui-même ses cheveux, qu'il divisa en plusieurs boucles et renferma en divers paquets sur lesquels il inscrivit la destination de chacun. Puis il écrivit une dernière fois à sa femme; la lettre était ainsi conçue :

« Quand tu liras cette lettre, je n'existerai

plus; un fer cruel aura tranché le fil de mes jours que je t'avais consacrés avec tant de plaisir. Mais telle est la destinée; on ne peut la fuir en aucun cas. JE DEVAIS ÊTRE ASSASSINÉ JURIDIQUEMENT. Ah! j'ai subi mon sort avec constance et un courage digne d'un homme tel que moi. Puis-je espérer que tu imiteras mon exemple? Ta vie n'est point à toi; tu la dois tout entière à tes enfants et à ton époux, s'il te fut cher. C'est le seul vœu que je puisse former.

» On te remettra mes cheveux, que tu voudras bien conserver, et lorsque mes enfants seront grands, tu les leur partageras; c'est le seul héritage que je leur laisse.

» Je te dis un éternel adieu. Mon dernier soupir sera pour toi et mes malheureux enfants. »

Après avoir écrit ce testament conjugal et paternel, Lesurques plia la lettre et traça d'une main ferme sur l'adresse :

« A la citoyenne VEUVE Lesurques. »

Cette présence d'esprit qui s'étend au delà

de la tombe, si près de s'ouvrir, a quelque chose de saisissant, surtout lorsque l'on songe que cet innocent qui va mourir est déjà, par l'épreuve qui le purifie, la moitié d'un juste, et le lendemain sera un martyr.

Il passa le reste de la journée à mettre ordre à ses affaires, en dressant un inventaire minutieux de ses créances et de ses dettes. Parmi ces dernières, qui étaient sans importance, figurait une somme de huit louis due au malheureux bijoutier Legrand. Le débiteur avait inscrit à côté de cette mention les paroles suivantes, qui témoignaient de la noblesse de ses sentiments :

— Il n'a pas peu contribué à me faire assassiner; mais je lui pardonne de bon cœur ainsi qu'à tous mes bourreaux.

Le 9 brumaire an V (30 octobre 1796), jour fixé pour l'exécution, mon grand-père et mon père se rendirent à la Conciergerie pour procéder à la toilette funèbre des trois condamnés. Ils les trouvèrent dans la salle consacrée à ces tristes apprêts. David Bernard était dans un état de prostration complète; Courriol parais-

sait au contraire surexcité par une animation fébrile; quant à Lesurques, c'était l'homme calme et paisible des débats, portant sur sa physionomie cette sérénité que la paix de la conscience seule peut donner.

Dès qu'il aperçut mon grand-père que, par son âge le plus avancé, il supposa être l'exécuteur en chef, il s'avança vers lui en lui remettant un papier décacheté.

— Citoyen, dit-il, j'espère, pour l'honneur de la justice, que vos fonctions ne vous réduisent pas souvent à la cruelle extrémité de verser le sang d'un innocent; j'ai donc lieu de croire que vous ne serez pas insensible à la dernière prière d'un homme qui va subir un châtiment immérité. A celui qui n'a pu sauver sa vie, il ne reste plus qu'à défendre sa mémoire; c'est pourquoi je confie à votre probité ces lignes qui peuvent faire recouvrer un jour à ma veuve désolée et à mes pauvres enfants l'honneur de leur nom, qu'on vient de leur ravir si injustement.

Le cœur de mon aïeul se serra; il pensa involontairement à Lally, à toutes les victimes de

la Révolution; tous ces spectres tourbillonnèrent devant ses yeux comme autant de témoins formidables qui venaient donner un cruel démenti aux paroles du martyr de ce jour : « J'espère, pour l'honneur de la justice, que vos fonctions ne vous réduisent pas souvent à la cruelle extrémité de verser le sang d'un innocent! »

Tandis qu'un des aides achevait de couper les cheveux à Lesurques, tâche que ce dernier avait lui-même simplifiée la veille, mon grand-père lut le papier qu'il venait de lui remettre : c'était une lettre adressée à ce Dubosc, à la place de qui il était condamné. L'infortuné priait Charles-Henry Sanson de donner la plus grande publicité possible à cette lettre, dont voici les termes :

AU CITOYEN DUBOSC.

« Vous, au lieu duquel je vais mourir, contentez-vous du sacrifice de ma vie. Si jamais vous êtes traduit en justice, souvenez-vous de mes trois enfants couverts d'opprobre, de leur

mère au désespoir, et ne prolongez pas tant d'infortunes, causées par la plus funeste ressemblance. »

Mon grand-père s'approcha de Lesurques et lui donna l'assurance que cette lettre serait publiée, le lendemain, dans tous les journaux du temps. Cette parole fut religieusement tenue.

Les apprêts étaient terminés. Lesurques avait voulu aller à cette communion de la mort avec des vêtements blancs, symboles de son innocence. Il monta le premier dans la charrette où Courriol le suivit. On hissa derrière eux Bernard, qui ne pouvait plus se soutenir.

Alors commença le plus lugubre et le plus étonnant trajet qui ait certainement jamais eu lieu de la Conciergerie à la place de Grève. Lesurques et Courriol étaient debout sur le devant de la charrette, qui avançait difficilement à cause de la foule. A chaque mouvement des chevaux, Courriol s'écriait d'une voix stridente :

— Je suis coupable, Lesurques est innocent!

Cela dura ainsi pendant plus de vingt minutes, qu'on mit à arriver de la Conciergerie à la Grève. Ces protestations d'un homme qui avouait son crime, mais proclamait l'innocence d'un de ses compagnons de supplice, retentissaient dans la foule et la glaçaient de stupeur et d'effroi; on y sentait une accusation formidable contre les juges aveugles ou prévenus, dont la religion s'était laissée surprendre.

Au pied de l'échafaud, sur la planche fatale, Courriol renouvela ses protestations, et le bruit du couperet, glissant dans la rainure, se mêla à sa voix qui proférait encore avec une énergie indicible ces mots, que l'avenir ratifia :

— Lesurques est innocent !

Quant à ce dernier, depuis qu'il était monté dans la charrette, il n'avait plus prononcé une seule parole. De temps à autre seulement il fixait un œil attendri sur Courriol, sur ce courageux témoin qui déposait en sa faveur devant la mort, et il accueillait cette voix qui s'élevait du seuil de l'éternité comme une espérance prophétique de réhabilitation.

Il monta à son tour d'un pas ferme sur

l'échafaud, et ne fit entendre que ces mots :

— Dieu pardonne à mes juges comme je leur pardonne !

Bernard fut exécuté le dernier, mais, comme il arrivait souvent, ce ne fut qu'une proie inanimée, qu'on offrit au monstre de la guillotine.

La réhabilitation dont l'infortuné Lesurques avait cru entrevoir une première lueur à son moment suprême n'est point encore arrivée. C'est en vain que son infortunée famille, éprouvée par tous les malheurs, l'a poursuivie avec la constance la plus noble et la plus intéressante ; que des esprits généreux, des cœurs dévoués se sont associés à ses démarches, tant d'efforts ont échoué et sont venus se briser contre d'impassibles raisons d'ordre public et un respect aveugle de la chose jugée.

Pourtant l'innocence du supplicié du 9 brumaire ne tarda point à recevoir les plus éclatantes confirmations ; tous les véritables coupables de l'assassinat du courrier de Lyon, ceux désignés par Courriol, tombèrent l'un après l'autre sous la main de la justice ; Dubosc, lui-même, celui avec qui Lesurques avait offert une

si fatale ressemblance, fut pris et conduit devant le directeur du jury de Melun. C'était un malfaiteur de la pire espèce; il demeura sourd au suprême appel du malheureux qui avait péri à sa place, et, dans le vague espoir d'un salut impossible, il équivoqua sur son identité et s'obstina à se renfermer dans un absurde système de dénégation. Ce cynisme ne le sauva point; condamné à mort par le Tribunal criminel de Versailles, il subit sa peine dans cette ville, le 5 nivôse an IX, quatre ans après Lesurques. Deux ans après, le dernier des assassins indiqués par Courriol, un nommé Roussy, comparaissait à son tour devant ce même Tribunal criminel de Seine-et-Oise, était aussi condamné; mais, moins endurci que Dubosc, avant de monter à l'échafaud, il remettait à son confesseur un écrit par lequel il attestait l'innocence de Lesurques. Cette dernière exécution portait à sept le nombre des individus condamnés pour l'assassinat du courrier de Lyon, tandis qu'il était toujours résulté de l'instruction et des débats que cinq seulement avaient pris part à cet attentat.

Pendant ce temps, la famille de Lesurques était plongée dans toutes les horreurs de la misère et du désespoir. Ses biens, en vertu d'une confiscation qu'on prétendait la conséquence de l'arrêt, étaient devenus la proie du domaine, sa mère et sa femme n'avaient pu supporter le poids de leur douleur, elles étaient devenues folles. La première mourut privée de sa raison; le seconde ne la recouvra qu'après sept ans de démence, qui furent pour ses enfants une torture de tous les jours.

Enfin, plus de vingt-cinq années s'écoulèrent avant que la pitié de l'État s'émût de cette infortune, que l'opinion publique lui signalait avec une énergie toujours croissante. Ce n'est qu'au milieu de la Restauration que les infatigables champions de la famille Lesurques obtinrent enfin une révision de l'arrêt tout administrative et au point de vue seulement des intérêts matériels. Le ministre des finances fut obligé de reconnaître que le séquestre avait été mis arbitrairement sur les biens de Lesurques, l'arrêt qui l'avait condamné n'ayant pu ordonner la confiscation. Le recours du domaine,

se bornait seulement aux réparations civiles prononcées contre lui.

Le 31 décembre 1823, cette malheureuse famille recouvra donc une partie de la fortune dont elle avait été dépouillée. Mais ce n'était qu'un baume d'argent sur une plaie d'honneur. Les héritiers de la victime ne se tinrent point pour satisfaits. Avec une persévérance qui ne peut être comparée qu'à celle qui fut déployée pour Lally-Tolendal, ils n'ont cessé de poursuivre, devant tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis plus de soixante ans, la réhabilitation de leur auteur; mais, moins heureux que le fils de l'ancien gouverneur général de nos possessions dans les Indes, ils attendent encore cette légitime satisfaction. Des scrupules de légistes ont étouffé la voix de l'humanité et de la justice qui plaidait la cause posthume du supplicié de 1796.

Pourtant l'innocence de Lesurques est devenue proverbiale. Le théâtre a pu mettre sur la scène cette touchante histoire, qui a tellement remué le cœur des masses, qu'on ne cite guère de pièces qui aient obtenu un succès

aussi populaire et aussi prolongé. Pourquoi donc cette résistance des magistrats au courant électrique de l'opinion publique? Pourquoi tant d'hésitation à donner la dernière consécration à la purification de cette mémoire sur laquelle pèse encore l'opprobre d'un supplice aussi ignominieux qu'immérité? Je ne crains point de le dire, c'est que dans cette triste affaire il y a autre chose que la vie de Lesurques, que le juge le plus sévère n'hésiterait pas à lui rendre si la chose était en son pouvoir, que l'honneur de son nom qu'on marchande à regret; il y a l'évidence à donner aux périls de l'irrévocabilité des jugements humains; il y a à couvrir la peine de mort, contre laquelle le supplice de Lesurques est le plus terrible et le plus foudroyant des arguments.

Les martyrs viennent à leur heure. Après les hécatombes quotidiennes de la Révolution, qui faisaient tomber à la fois tant de têtes illustres et obscures, sans autre excuse que le fanatisme et la fureur des partis, il fallait, pour achever l'exemple, qu'un homme simple, modeste,

inoffensif, qui n'avait pu exciter les mauvaises passions de personne, fût immolé froidement, sans haine, sans colère, ASSASSINÉ JURIDIQUEMENT, comme il le dit lui-même, à son heure dernière, dans un testament écrit au pied de l'échafaud.

Voilà pourquoi j'ai cru devoir retracer toutes les péripéties de ce drame lugubre; qui forme un triste épilogue à celui de la Révolution. Montrer après les victimes politiques, la victime civile, n'était-ce pas formuler le meilleur acte d'accusation contre la peine de mort : cette peine barbare, aveugle, malhonnête, qui prend ce qu'elle ne pourrait rendre ; cette peine volée aux châtiments de Dieu, et que la main débile des hommes n'a pu toucher sans en faire un épouvantable abus?

VI

DERNIÈRES EXÉCUTIONS SOUS L'EMPIRE

Les exécutions sous le Directoire et le Consulat deviennent plus rares ; la guillotine fatiguée se repose. Mon grand-père ne tient plus de journal ; mon père, qui vient d'être associé à la triste pourpre de nos fonctions héréditaires, ne prend çà et là que quelques notes, ce sont celles qui ont servi de bases à mes récits de la

conspiration de Babœuf, de l'attentat de la rue Saint-Nicaise et du complot de Georges Cadoudal.

Je trouve bien un cahier commencé le 1er vendémiaire an VIII, et suivi avec un certain ordre, mais il ne renferme guères, pendant longtemps, que des noms d'individus qui, condamnés à d'autres peines infamantes, avaient subi aussi celle de l'exposition. Ces expositions avaient généralement lieu chaque mois pendant trois ou quatre jours consécutifs ; elles duraient six heures, pendant lesquelles le patient restait au carcan, en butte à l'outrageante curiosité de la multitude.

Je remarque cependant sur ce registre quelques exécutions capitales en outre de celles que j'ai déjà racontées. Je vais me borner à les énumérer, parce qu'elles sont enregistrées sans aucun détail : ce sont, le 7 nivôse an VIII, un nommé Jean-Philippe Martin, condamné à mort par jugement du Tribunal criminel du département de la Seine, en date du 15 frimaire précédent, pour assassinat d'une jeune fille qui demeurait rue Taranne; il fut con-

duit au supplice, revêtu d'une chemise rouge; le 9 pluviôse de la même année, un nommé Capahu, dit Boulanger, dit la Palu, et condamné aussi à la peine capitale par jugement du même Tribunal, en date du 9 nivôse an III, comme coupable de plusieurs assassinats; le 17 pluviôse, un nommé Frédéric Wiker, condamné à la même peine par arrêt du 13 nivôse précédent; le 17 ventôse suivant, c'est Louis Beaudoin, dit Fortin, condamné à la peine de mort par sentence du premier conseil de guerre, comme ayant fait partie des bandes de chauffeurs; c'était sans doute un fuyard échappé aux poursuites du brave maréchal des logis de gendarmerie Vasseur, lorsqu'il captura la fameuse bande d'Orgères; le 27 germinal, se trouve la mention d'une exécution pour assassinat, mais le nom du supplicié est laissé en blanc; le 9 fructidor, François Jeudi, condamné à mort par jugement du Tribunal criminel du département de la Seine, du 22 messidor précédent, encore pour assassinat.

Le 11 vendémiaire an IX, nous retrouvons

des chauffeurs, ce sont : François Lecomte, Claude Manissier et Jacques-Thomas Loutrel, les trois chefs d'une bande qui avait eu l'audace de venir se réorganiser aux portes de Paris; un jugement du Tribunal criminel, rendu le 23 fructidor an VIII, les condamna tous les trois à la peine de mort; Lecomte et Manissier allèrent à l'échafaud revêtus d'une chemise rouge.

Il n'y eut rien comme exécution ni comme exposition pendant le mois de germinal an IX; mais, en revanche, ce fut le 1er floréal que les deux condamnés dans l'affaire de la machine infernale furent guillotinés.

Pour ne pas revenir sur les supplices que j'ai déjà racontés, je saute, toujours en suivant les notes de mon père, jusqu'au 19 mars 1803; je trouve à cette date l'exécution d'un nommé Trumeau, épicier, qui avait demeuré 54, place Saint-Michel, et fut condamné à mort pour avoir empoisonné sa fille aînée, âgée de vingt-cinq ans, et sa nièce, à l'aide d'arsenic.

En marge de la mention, mon père a écrit d'une main ferme et assurée ces mots terribles ·

Encore un Lesurques... Trumeau était innocent! Il paraît, en effet, que quelques années après le supplice de ce malheureux, dont l'accusation et l'opinion publique avaient voulu faire un second Desrues, on découvrit le véritable coupable du crime pour lequel il avait été condamné.

Ce qu'il y eut encore de particulier à cette exécution, c'est que l'échafaud ne fut point dressé à sa place habituelle. Jusqu'alors il avait toujours été au milieu de la place de Grève, en face de la porte principale de l'Hôtel-de-Ville ; mais le comte Frochot, préfet de la Seine, se plaignait beaucoup de cette sinistre perspective, et demandait avec instances que la guillotine fût reléguée sur la place Maubert. Ces doléances furent portées jusqu'à Napoléon, qui se borna à répondre :

— Où exécutait-on du temps du prévôt des marchands ?

— Sur la place de Grève, lui répliqua-t-on.

— Eh bien ! Frochot se croit-il davantage ?

Le préfet dut se soumettre ; mais, par une espèce d'accommodement avec l'autorité judi-

ciaire, sans doute, il obtint que l'échafaud, au lieu d'être élevé au beau milieu de la place, fût reculé jusqu'au quai, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui le pont d'Arcole. De cette manière, on l'apercevait de plus loin, mais M. le préfet ne le voyait pas.

Ici une grande lacune, qui n'est interrompue que par l'affaire de Georges Cadoudal et de ses compagnons.

A la date du 16 mai 1808, le registre est rouvert pour y inscrire l'exécution d'une fille Bouhourt, dite Manette, dite Auguste, qui avait eu lieu ce jour-là. Il paraît que cette fille avait l'habitude de s'habiller en homme, et que c'est sous ce travestissement qu'elle avait assassiné à coups de marteau une autre fille nommée Marge ou Manje. Elle montra sur l'échafaud un courage et un sang-froid plus en harmonie avec ses vêtements habituels qu'avec son véritable sexe.

Les notes de mon père s'arrêtent encore ici pour une longue suspension. Il est vrai que l'échafaud joue un rôle de plus en plus obscur. Il n'a plus la mission de dévorer les existences

illustres par la naissance ou par le rang; le dernier des Condé tombe dans les fossés de Vincennes sous le feu d'un peloton de soldats français, et le général Mallet, se donnant à lui-même le nom de dernier des Romains, subit le même sort dans la plaine de Grenelle.

D'ailleurs, cette nécessité de l'effusion du sang humain sur la terre, dont le comte de Maistre s'était fait l'éloquent et sophistique apôtre, se trouvait amplement satisfaite sur les champs de bataille, où le génie d'un homme qui faisait pâlir tous les héros de l'antiquité entraînait, dominé par la situation, des générations entières que le canon devait moissonner.

L'histoire révolutionnaire des deux nations qui semblent se disputer encore le sceptre de la civilisation offre d'étranges analogies. Toutes deux débutent dans cette voie par un régicide; il semble que la tête de Charles Ier ait ouvert l'abîme où devait rouler, à plus d'un siècle de distance, celle de Louis XVI; toutes deux, après s'être enivrées de licence et d'anarchie, tombent sous le joug de la dictature militaire;

mais à Cromwell, étroit et fanatique prédicant; à Monck, pâle restaurateur d'une monarchie condamnée, la France oppose Napoléon, dont le profil, à la fois grec et romain, efface toutes les médailles des grands hommes de Plutarque.

Tandis que Cromwell édifie un protectorat, dont il n'ose agrandir ni le pouvoir ni le titre, et dont son fils est impuissant à recueillir la succession; que Monck ne trouve dans son esprit d'autres ressources, pour mettre un terme aux dissensions qui déchirent sa patrie, que de ramener dans les plis de ses drapeaux la monarchie qui avait fait naître ces discordes, Napoléon, tour à tour général, consul, législateur, achève d'imposer à l'Europe et au monde la Révolution française, étouffe d'une main ferme les dernières convulsions des partis, ramène l'ordre, jette les bases de la société nouvelle, et enfin, s'assied glorieusement sur un trône qu'il a mis à sa taille.

Pendant dix ans, il promène les aigles victorieuses de la France d'un bout du continent à l'autre, entre en vainqueur dans les capitales

de tous les royaumes, et ne s'arrête qu'après avoir rendu à son pays les frontières du vieil empire de Charlemagne.

Des revers cruels devaient renverser cette œuvre gigantesque. On en sait l'histoire ; mais, à l'encontre de Cromwell, qui ne peut léguer la pourpre, même à son fils, le vaincu de Waterloo, le martyr de Sainte-Hélène, avait laissé tant de racines dans le sol de la nation qu'il avait couverte de gloire, qu'au bout de trente ans à peine, il suffit à un héritier de ce grand nom de se présenter, dans un moment de crise, aux suffrages du peuple pour devenir à son tour un gage de salut et de libération, l'émancipateur d'une société menacée de retomber dans les horreurs de l'anarchie.

Mais voilà une digression qui m'a entraîné bien-loin de mon sujet, je demande donc au lecteur la permission d'y rentrer avec une modestie dont j'ai peut-être eu tort de me départir. Historien de la hache, je me suis oublié jusqu'à parler de l'épée ; je ne devais point oublier la distance qui sépare cette arme du vil instrument de nos fonctions.

Je reprends donc, malgré leur stérilité et les lacunes qui doivent s'y trouver, l'inventaire de nos annales de famille. Longtemps elles ne m'offrent que des expositions minutieusement enregistrées, tandis que des exécutions capitales ont dû être nécessairement omises. Je demandai un jour à mon père le motif de cette différence entre la comptabilité de la guillotine et celle du carcan. Sa réponse fut bien simple, et, comme toujours, elle accusait la peine de mort.

— Mon cher ami, me répondit-il, avec les uns, c'est un compte liquidé; avec les autres, c'est un compte courant. Aux premiers, nous disons : Adieu; aux seconds, nous disons : Au revoir. On n'aime point à se souvenir des têtes coupées; il peut être quelquefois utile de se rappeler les visages flétris.

Dans cette longue suite d'expositions, je ne trouve de dignes de remarque que celles de la veuve Morin et sa fille, en 1812. Tout le monde connaît la touchante aventure de ces deux femmes, propriétaires de l'hôtel Saint-Phar, et excusables, en quelque sorte, malgré leur

faute, si on pèse dans la même balance la conduite infâme de celui qui en fut la cause. Elles avaient, aux débats, inspiré tant de sympathies, que leur exposition eut en quelque sorte l'air d'une apothéose.

Après les exécutions que j'ai déjà énumérées, je ne trouve, sous la date du 29 mars 1815, que celle de Charles Dautun, lieutenant d'infanterie, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour un double assassinat commis sur les personnes de son frère et de sa tante. Ce Caïn en épaulettes avait été licencié en 1814 au retour des Bourbons; la vie oisive le jeta dans la dissipation; la passion du jeu s'empara de lui, et c'est sous l'empire de ce détestable mobile, qu'il avait commis successivement les deux meurtres pour lesquels il fut condamné. Il chercha à associer à la responsabilité de son fratricide, un de ses cousins nommé Girouard, militaire comme lui, licencié comme lui, et contre lequel un passé déplorable, des vices avérés, un profond état de misère firent peser des charges si fortes, qu'il fut aussi mis en état d'arrestation et passa en jugement en même

temps que Dautun. Toutefois, comme ce dernier n'articulait aucune preuve positive à l'appui de ses accusations vagues, et qui s'étaient souvent trouvées contradictoires, Girouard fut acquitté et Dautun seul condamné à la peine de mort.

Les débats avaient révélé des circonstances atroces : ce misérable avait dépecé le cadavre de son malheureux frère et en avait semé les lambeaux dans divers endroits autour de la maison où l'assassinat avait été commis : ici la tête, là une cuisse, plus loin le tronc mutilé.

Dautun devait être exécuté le 20 mars ; mais on ne voulut pas souiller de cette exécution le jour qui éclairait la rentrée de l'Empereur à Paris. L'exécution fut remise au 29 ; ainsi, dans les derniers moments qui précédèrent son supplice, Dautun put apprendre le retour triomphal du grand homme qu'il avait servi, et faire un sinistre rapprochement entre la mort ignominieuse qui l'attendait et celle si glorieuse qu'il aurait pu trouver sur le champ de bataille. Cependant il monta à l'échafaud avec courage. On a prétendu à tort qu'il avait eu avec son

confesseur un long entretien ; il refusa obstinément toutes les consolations religieuses.

Malgré les preuves accablantes qui l'avaient fait condamner, il ne cessa de protester de son innocence, et jusque sur la plate-forme de la guillotine il répéta :

— Je suis innocent !... Est-ce donc là la mort d'un soldat?

On exécuta en même temps un nommé Laporte, condamné pour je ne sais quel crime, qui pendant tout le trajet ne cessa de crier : Vive l'Empereur !

Plus tard, quelques journaux eurent la bassesse de relever ce fait, en ajoutant malignement que ce malfaiteur avait chanté jusqu'à la fin les louanges de son patron.

Le 22 avril 1816, je trouve enregistrée une double exécution : celle des nommés Pichon et Goguet, condamnés pour homicide suivi de vol envers Joseph Houdry. Ces deux meurtriers subirent leur peine avec un cynisme qui n'était pas exempt de forfanterie.

De là, nous passons de suite à un triple supplice qui rouvre la série des exécutions poli-

tiques : c'est celui de Pleignier, Carbonneau et Tolleron, condamnés pour le premier complot contre la sûreté de l'Etat, depuis le retour de Louis XVIII, avec la circonstance aggravante de la préméditation d'un attentat à la vie de ce monarque. Ils furent exécutés le 27 juillet 1816, à sept heures et demie du soir, sur la place de Grève ; et comme leur action avait été qualifiée parricide, on leur fit la première application du Code pénal de 1811, qui punissait ce crime de l'amputation du poing avant la décapitation. Pleignier, qui avait longtemps espéré une commutation de peine, montra un emportement extrême et fit quelques tentatives de résistance ; Carbonneau paraissait résigné ; mais Tolleron, qui appartenait sans doute à cette race énergique d'hommes résolus qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie lorsqu'ils s'engagent dans ces entreprises téméraires, fit preuve d'une fermeté étonnante. Il marcha à la mort avec ce courage impassible qui est le propre des natures vigoureuses, et son visage ne trahit un seul instant ni de colère ni de faiblesse.

Quand cette boucherie humaine en partie double fut achevée, que ces trois poings et ces trois têtes furent tombés, la foule, ou plutôt des hommes cachés dans son sein et gagés pour cela, couvrirent le bruit de la dernière chute du couteau par un immense cri de : Vive le roi ! Tristes acclamations, que celles qui montent vers le trône des monarques avec une vapeur de sang !

J'ai épuisé tout ce que mes ancêtres et mon père m'avaient laissé de notes et de documents ; je suis arrivé, du reste, à l'époque où je devais leur succéder dans la voie sinistre qu'ils m'avaient tracée. Ce sont donc mes propres impressions, ce sont les choses que j'ai vues, que je vais maintenant raconter. Mais avant de commencer ces récits, que le lecteur veuille bien me permettre de revenir, par un coup d'œil rétrospectif, sur mon enfance et sur les événements qui précédèrent mon début dans cette triste carrière. C'est bien le moins qu'après lui avoir dit l'histoire de tant de guillotinés, je puisse compléter mon œuvre en lui offrant l'esquisse de celle d'un bourreau.

VII

MA VOCATION

Je suis né en 1799. Depuis longtemps déjà l'arme sanglante que mon aïeul avait héritée de ses ancêtres, reposait au fourreau; l'instrument de mort qui lui avait succédé ne sortait que rarement de l'arsenal de supplices où on l'avait relégué : la peine de mort reculait, comme saisie d'une sorte de honte et d'é-

pouvante devant le souvenir de ses abus. A l'heure où un pauvre enfant ouvrait ses yeux à la lumière, sous le toit de la demeure des exécuteurs, les espérances qui entouraient son berceau franchissaient toutes l'horizon où s'était renfermée la destinée de ses pères. Ma mère se fiait à l'ascendant qu'elle exerçait à si bon droit sur l'esprit de son époux pour l'amener à détourner un jour de mes lèvres innocentes le calice d'amertume que sept générations des miens avaient bu à longs traits. Mon père, dans quelques moments d'épanchement, semblait encourager ces vœux secrets; ma vieille grand'mère, que ces idées ne flattaient pas moins, souriait d'un air vénérable à ces projets d'émancipation, au bout desquels elle entrevoyait la réhabilitation de sa postérité; seul, mon grand-père faisait ombre au tableau, et sa pâle et mélancolique figure suffisait à ramener la tristesse sur tous les visages que mes caresses enfantines avaient épanouis.

C'est que le vieillard, qui avait rempli une si rude mission au milieu de nos tempêtes sociales, n'était point du nombre de ceux qui

pouvaient se faire illusion. Il savait que l'homme change difficilement sa destinée, et que même les révolutions, qui font d'un roi un guillotiné, ne permettent pas à l'exécuteur d'abdiquer. Il était resté à son poste quand tout s'abîmait autour de lui; il avait vu passer successivement sous le niveau de son fatal couperet toutes les puissances humaines : la royauté, le génie, l'éloquence, la vertu, le patriotisme, le dévouement. Il avait dû, sous peine de les suivre à son tour dans leur supplice et d'y livrer sa famille, se résigner à ce rôle de sacrificateur, dont le bouleversement de la société tout entière n'avait même pas pu l'affranchir.

Une sorte d'humeur sombre et morose s'était emparée de cet homme si fort, si énergique, qui avait tant lutté à l'aide d'idées préconçues, de l'influence de l'éducation, à l'aide de sophismes contre ce qu'il avait longtemps appelé préjugé, et ce qu'il avait fini par reconnaître le sentiment intime. Les terribles épreuves de la Révolution étaient arrivées à faire du bourreau convaincu un bourreau désabusé.

Aussi loin que mes souvenirs peuvent s'étendre, je me rappelle mon grand-père, qui avait fait de l'horticulture un des délassements favoris de sa vieillesse, parcourant les plates-bandes de son parterre ; c'était sa promenade habituelle. Il me semble le voir encore, avec son tricorne, son habit à la française, sa culotte courte, ses bas chinés et ses souliers à boucles, la fine épée à poignée d'acier qui lui battait les mollets ; il s'arrêtait devant les fleurs que lui-même avait plantées et dont il suivait avec joie l'éclosion et l'épanouissement. Un jour je l'entendis qui s'écriait devant un buisson de tulipes pourprées du plus bel incarnat :

— Qu'elles sont fraîches ! qu'elles sont rouges ! S'ils les voyaient, ils diraient que je les arrose avec du sang !

Malgré mon enfance cette parole me frappa. Quelques jours avant, on m'avait conté je ne sais quelle sotte histoire de vampire qui avait impressionné ma jeune imagination. Il se fit dans mon esprit un rapprochement entre ces deux circonstances, et le soir, comme ma mère

me couchait, je ne pus m'empêcher de lui dire :

— Maman, grand-papa dit qu'il arrose ses fleurs avec du sang ; est-ce qu'il serait un vampire ?

Ma mère me serra avec épouvante sur son sein :

— Tais-toi, Henry, mon enfant, me dit-elle, tais-toi. Qui est-ce qui t'a dit ces vilaines choses ?

Je lui racontai alors l'histoire du vampire et ce que j'avais entendu dans la matinée au parterre. Elle me fit promettre de n'en plus parler.

— Tout cela ce sont des mensonges, ajouta-t-elle. Il n'y a point de vampires. On cherche à effrayer, avec ces inventions, les petits enfants qui ne veulent pas être sages ; mais il est inutile de recourir à de pareilles chimères avec ceux qui ont bon cœur et sont dociles à leurs parents. Quant à grand-papa, il ne faut pas faire attention à ce qu'il dit dans certains moments ; il est bien vieux, bien fatigué ; tu sais comme il dort après souper dans son grand

fauteuil ; il parle quelquefois en dormant, c'est qu'il rêve ; on rêve de si étranges choses. Toi-même, ne m'as-tu pas dit souvent que dans ton sommeil tu avais vu des choses singulières et dont il ne restait plus trace à ton réveil.

Avec l'insouciance d'un enfant de quatre ans, j'oubliai cette conversation ; elle ne devait me revenir à la mémoire que plus tard, et dans des circonstances qui m'en révéleraient cruellement le sens caché.

Notre situation de fortune était avantageuse; malgré les pertes considérables que le désordre des finances nous avait fait essuyer sous la monarchie, nous n'avions cessé de jouir d'une aisance relative. L'exercice de la médecine avait toujours été pour la maison une ressource très-productive et qui lui avait permis de se soutenir convenablement. Il est à remarquer que, depuis la suppression du droit de havage jusqu'au moment de l'établissement d'une administration régulière en France, les salaires et allocations de notre sinistre métier n'ont été le plus souvent qu'un leurre, et que cet or, prix

du sang qui passe pour nous avoir souillés d'une tache indélébile, est resté englouti dans les dilapidations de l'ancien régime. Ce n'est qu'à partir de la Révolution, et sous les gouvernements qui se sont succédé depuis, que nous avons touché exactement le traitement très-réduit attaché à nos tristes fonctions. Ce n'est que dans leur fortune personnelle et dans le fruit des soins donnés à leurs semblables que mes ancêtres avaient trouvé jusque-là le moyen de tenir leur état de maison sur un pied assez considérable. Quoi qu'il en soit, le patrimoine qui m'attendait en perspective était amplement suffisant pour assurer mon indépendance et m'affranchir, au point de vue matériel, de l'obligation de me faire un gagne-pain du couteau de la guillotine. Ma famille eût donc pu, sans se faire illusion de ce côté, caresser la chimère d'un autre avenir pour moi.

Si mon pauvre père, dont l'organisation toute douce, timide et débonnaire était bien la moins compatible avec un pareil métier, n'avait pu s'y soustraire, c'était par un con-

cours de circonstances qui ne semblaient pas devoir se reproduire à mon égard. Avant la Révolution, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, mon grand-père avait sur notre magistrature héréditaire de tout autres idées que depuis le grand cataclysme social, qui, confondant le crime et l'innocence, lui avait démontré le néant des jugements humains. Convaincu de la légitimité de son état, s'y regardant obligé par devoir, il avait tenu à honneur d'élever son fils dans l'idée de lui succéder; il l'avait familiarisé dès le plus bas âge avec cette prédestination, et, en digne petit-fils de Charles-Jean-Baptiste Sanson, ce bourreau mineur dont le Parlement avait exigé la présence aux sanglantes exécutions de la Grève, il l'avait associé, à peine adolescent, à l'exercice de son terrible ministère. La piété filiale et l'obéissance aux ordres paternels furent toujours au premier rang de nos vertus de famille. Mon père avait plié respectueusement sous la volonté de fer du sien; ce ne fut pas sans combats intérieurs, car je me souviens avoir entendu dire souvent à mon grand-oncle, Charle-

magne Sanson, que plus d'une fois il avait eu pitié des défaillances de son neveu aux exécutions où ils assistaient ensemble, et qu'il était venu lui épargner l'achèvement des devoirs cruels que lui indiquait le regard de Charles-Henry Sanson.

Mon père avait eu, ainsi qu'on l'a vu dans sa vie, d'heureux moments où il avait pu oublier un peu sa pénible condition. Une certaine faveur populaire pendant la Révolution, son incorporation dans les assemblées de section et dans les rangs de la garde nationale, sa promotion au grade de capitaine dans l'artillerie parisienne, son expédition à Coulommiers, avaient éloigné un instant de son esprit cette fatale pensée qu'il était l'héritier présomptif de l'échafaud. Il aurait pu au moins espérer, quand il sortit de son rêve, que cette funeste transmission s'arrêterait à lui et qu'il ne lèguerait pas à son fils le sanglant héritage que lui-même ne recueillait qu'avec des mains tremblantes et désespérées.

On va voir comment ces vaines illusions devaient s'évanouir, et comment la fatalité qui

s'appesantit sur nos familles est difficile à lâcher sa proie.

Sauf le trop court intervalle de son excursion à Coulommiers, la multiplicité des exécutions pendant la Terreur avait forcé mon père à prêter un concours actif au sien dans l'accomplissement de leur terrible mandat. Ces supplices tous les jours renouvelés avaient fini par émousser, sinon par éteindre, la sensibilité d'un homme dont tous ceux qui le connaissaient se plaisaient à attester la bonté et l'extrême douceur dans les rapports ordinaires de la vie. C'est une vérité physiologique à constater, si repoussante qu'elle soit : l'homme s'habitue à tout, même à répandre le sang. Sous le double joug du devoir et de la nécessité, mon pauvre père en était venu à étouffer ses inclinations naturelles et les répugnances qui l'avaient si cruellement torturé pendant sa première jeunesse.

Je n'avais pas encore atteint ma septième année lorsque mon grand-père mourut. Ce moment de deuil me laissa une impression qui ne s'est jamais effacée. Des prêtres du clergé

de Saint-Laurent vinrent apporter à ce vieillard expirant le saint Viatique et lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction. Nous étions tous agenouillés dans la chambre mortuaire, et mon grand-père, qui avait conservé sa pleine et entière connaissance, s'unissait à l'assistance pour les réponses de ces grandes et solennelles prières. Sa voix calme, quoique affaiblie, dominait toutes les autres qui s'éteignaient dans les sanglots.

Je contemplais cette scène d'un œil curieux et étonné; car, bien que j'eusse été élevé dans de minutieuses pratiques de piété, je n'avais point encore vu les pompes de la religion venir sous notre humble toit. Le tintement de la clochette des enfants de chœur, la lente psalmodie des prêtres, le respect avec lequel je voyais la foule s'écarter sur leur passage, car un nombre considérable de personnes s'étaient jointes au cortége et avaient attendu, prosternées sur l'escalier ou dans la cour, la fin de la pieuse cérémonie; tout cela frappait ma jeune imagination plus peut-être que l'agonie de ce vieillard étendu sur son lit de mort. Il est vrai de

dire que cette agonie était si paisible, que Charles-Henry Sanson avait conservé un calme si grand, une sérénité si parfaite, qu'on n'eût jamais dit qu'il touchait aux portes du trépas. Lorsque le clergé se fut retiré, il fit signe à mon père d'approcher.

—Henry, lui dit-il, je vais rendre mes comptes à Dieu, j'emporte la consolation d'avoir fait quelque bien dans cette vie et jamais de mal... hors celui de notre état, ajouta-t-il comme en faisant un effort sur lui-même ; mais celui-là, je ne crois pas que le souverain Juge puisse me l'imputer. J'ai eu de cruels doutes dans mes dernières années à cet égard ; il me semble que l'heure suprême les dissipe. A mesure que j'approche du moment où la justice de Dieu va m'éclairer sur celle des hommes, je me sens plus rassuré ! Je sais, mon fils, que vous avez toujours eu une secrète aversion pour l'état dans lequel il a plu à la Providence de vous faire naître, comme elle m'y avait fait naître moi-même ; je crois vous laisser un bon exemple : restons où le sort nous a placés. Vous chercheriez vainement, vous ou les vôtres, à

rentrer dans le monde; il se détournerait avec horreur et ne vous absoudrait jamais de votre origine. Croyez-moi, ne rêvez ni pour vous ni pour votre fils d'autre condition que celle de vos pères; vous seriez comme le soldat qui déserte son poste et est traité partout de transfuge. Voyez qu'il n'y a point d'exemple parmi nous de ces désertions. Notre famille est assurément la plus ancienne et la plus considérable de l'emploi; mais elle n'est point la seule, et dans toutes les autres, comme chez nous, les fils ont fait ce que faisaient leurs pères. J'ai cru bien longtemps que nous étions très-utiles à la société, et qu'il n'y avait point d'état dans lequel on lui fît un si grand sacrifice et on lui montrât plus de dévouement; mais j'ai vu de si singuliers événements que mes idées ont un peu changé à ce sujet. Peut-être un jour nous supprimera-t-on, comme on a supprimé tant de choses. Jusque-là tenez pour certain que nul ne peut vous jeter la pierre. Si l'on voulait faire rejaillir sur vous le sang versé, appelez-en à la société qui vous a armé du glaive de la loi. Des superstitions populai-

res, passées à l'état de légendes, nous représentaient autrefois habillés d'écarlate, pour que le sang que nous répandions ne nous éclaboussât point; rappelez-vous que le juge, vêtu de pourpre et chaperonné d'hermine, est plus responsable que nous, devant Dieu, du sang que son arrêt nous condamne à verser.

Quelque chose se remua en moi, comme une protestation, en entendant ces étranges paroles, que j'étais pourtant bien loin de comprendre; c'était comme un éclair anticipé de mon horizon, futur. Ce singulier testament d'un vieillard écouté religieusement dans notre maison, venait de trancher ma destinée.

Ainsi que ces enfants voués au blanc, symbole de l'innocence, ou au bleu, symbole de la piété, je venais d'être voué au rouge, couleur maudite, signe abhorré de la vengeance légale.

Pauvre enfant, je ne comprenais guère le drame qui venait de se passer; mais après le dénoûment, lorsque le drap funèbre fut relevé sur la face éteinte de mon aïeul, et que l'on m'eût fait coucher au fond d'un cabinet attenant à la chambre de ma mère, dans le petit lit qui était

encore presque un berceau, j'entendis une conversation, dont toutes les paroles me reviennent aujourd'hui à la mémoire comme le deuil de mon existence sacrifiée.

— Julie, disait mon père, celui que nous venons de perdre avait raison ; ne nous berçons point de chimères, ne pensons point à soustraire Henry à la fatalité héréditaire de sa race. Qu'il s'élève et grandisse au milieu de nous ; partout ailleurs il apprendrait à maudire ou à mépriser ceux qui lui ont donné le jour ; ne comptons point sur la pitié des hommes : ceux-là même qui commandent nos sanglantes exécutions, ou qui y applaudissent, nous poursuivent ensuite de leurs malédictions et nous chargent d'opprobre. Je ne veux point que mon fils rougisse de son père. Donnons-lui toutes les consolations que l'homme peut désirer ici-bas : une brillante et libérale éducation, les arts que sa fortune lui permettra de cultiver, toutes les jouissances de la vie, mais qu'il reste le fils de Messieurs de Paris et qu'il ne mente point à son origine.

Ma mère hasarda de timides observations,

mais mon père les combattit avec fermeté.

— Dans quelle carrière, ma pauvre amie, disait-il, veux-tu que notre enfant se produise? Partout il sera repoussé avec horreur; crois-moi, la résignation dont mon père et moi lui avons donné l'exemple lui sera moins amère que toutes les épreuves auxquelles nous l'exposerions. L'Etat, qui ne dédaigne point de nous employer à l'accomplissement des horribles fonctions dont il nous a investis, rougirait de nous confier, à nous ou à un des nôtres, un autre mandat. Le barreau frémirait d'entendre s'élever dans ses rangs, pour défendre, la voix de celui dont le bras était désigné pour frapper. La médecine seule lui devrait peut-être un asile, si elle ne consultait que les services que depuis longtemps notre famille lui a rendus; mais ces services ne sont-ils pas eux-mêmes l'objet d'une sorte de jalousie, et ne nous a-t-on pas déjà demandé comment l'art de soulager et de guérir pouvait être l'apanage de ceux qui n'avaient de diplôme que pour tuer?

Ce langage, tenu avec une effusion que je ne puis rendre, m'eût fait une impression encore

bien plus profonde si j'avais été en état d'en saisir la portée; néanmoins, c'est la première intuition que j'eus de l'avenir qui m'attendait, et on sait que de pareilles révélations ne s'effacent point. Il n'est donc pas étonnant que ma mémoire m'ait retracé depuis un entretien dont alors le sens m'échappa complétement. Par la force de l'âge, je ne tardai point à m'endormir, mais d'un sommeil agité et poursuivi par une vague inquiétude.

Le surlendemain on célébra les obsèques de mon grand-père. Tout le clergé de Saint-Laurent assistait à la cérémonie. Après l'absoute, mon père me prit par la main et nous suivîmes tête nue, en longs manteaux de deuil, le char funèbre qui portait la dépouille mortelle de Charles-Henry Sanson. Un cortége nombreux nous accompagnait; il paraît que, fidèle aux habitudes de bienfaisance de sa famille, mon grand-père s'était fait parmi les pauvres et les malades de nombreux amis qui tinrent à honneur de lui rendre les derniers devoirs. Partout, sur notre passage dans notre quartier, l'attitude de ceux devant qui nous défilions

avait été calme et recueillie, presque sympathique ; mais, lorsque nous fûmes un peu éloignés, et que nous eûmes gagné les hauteurs qui avoisinaient le cimetière, j'entendis des conversations et des chuchotements. On montrait le char du doigt ; quelqu'un ayant demandé à un marbrier, au moment où nous arrivions, quel était ce convoi si nombreux, cet homme répondit avec une expression singulière :

— C'est LE CONVOI DU BOURREAU.

Je sentis la main de mon père frémir dans la mienne. C'était la première fois que ce mot résonnait à mes oreilles, il y vibra sinistrement, bien que j'en ignorasse la signification ; mais un secret instinct, un mystérieux pressentiment m'avertissaient qu'il me serait funeste.

Tels sont les souvenirs les plus lointains que j'aie conservés de la fatale vocation qui pesait sur mon berceau.

VIII

MON ÉDUCATION

A part le deuil de famille que je viens de raconter, mon enfance s'écoula paisible et sans incidents qui méritent d'être rapportés. Notre maison avait conservé, à travers les révolutions, le mouvement des idées nouvelles et le renouvellement des générations, les mœurs austères et patriarcales qui l'avaient toujours caracté-

risée. Après la mort de mon grand-père, sa veuve prit possession de ce fauteuil d'aïeule qu'avait si longtemps occupé Marthe Dubut; elle y régna sur nous tous par le droit de la bonté, de la sagesse, de la douceur, de la vertu; tous ces dons divins que l'âge consacre et dont il ceint comme d'une auréole le front de la vieillesse. Ce n'était plus le sceptre redouté presque autant qu'aimé de sa devancière, c'était une autorité chérie qui ne s'imposait que par le respect et par l'amour.

Ma mère, dont je n'ai pas encore parlé, partageait ingénument avec elle le gouvernement de cette triste maison, qui comptait plus de serviteurs que d'amis. Nous vivions, en effet, fort retirés, et hors nos convives du dimanche, dont le nombre se faisait de plus en plus petit, nous ne recevions pour ainsi dire personne.

On me pardonnera de taire le nom de ma mère. Elle appartenait à une famille étrangère à notre profession héréditaire, et les membres de cette famille pourraient voir avec un juste regret la divulgation du lien de parenté qui nous unit. Mes petits-enfants eux-mêmes, en

trouvant ce nom sur ces pages, apprendraient ce que leur âge leur a permis d'ignorer. Je veux qu'ils gardent intacte la mémoire de leur aïeule. Ne suis-je donc pas obligé de leur cacher jusqu'à mon propre nom, pour jouir en paix de leurs caresses et ne pas voir repousser mes bénédictions?

Telles sont pourtant les barbares conséquences de la réprobation qui s'attache à nos fonctions, et nous poursuit jusque dans la retraite, alors que nous avons été assez heureux pour secouer leur joug. Les bravi de la république de Venise portaient constamment un masque pour n'être connus ni de leurs concitoyens, ni de leurs victimes; nous sommes réduits à nous affubler, dans les relations privées et jusques dans le sein de notre famille, de faux noms pour ne pas voir les mains se détourner au contact de la nôtre et ne pas faire horreur à nos petits-enfants.

Le ciel m'avait donné un fils; il me l'a repris : j'emporterai donc à tout jamais dans la tombe ce nom de SANSON, sur lequel cent soixante-deux ans de services rendus à la justice du

pays n'ont abouti qu'à imprimer une flétrissure indélébile. C'est le seul nom que je me sois cru le droit de livrer encore une fois à la publicité par ce livre. On ne doit que trop concevoir mes précautions pour que la postérité de mes filles ne puisse y remonter par aucun jalon de généalogie.

Toutes les fois que j'aurai à parler de la sainte et digne femme qui m'a mis au monde, je dirai donc seulement : Ma mère. Et quel meilleur nom pourrais-je lui donner? Celui-là ne renferme-t-il pas tout? N'est-ce pas le premier que nos lèvres balbutient lorsqu'elles s'ouvrent à la parole, en cherchant encore le sein qui qui nous a allaités? Ce doux nom de mère ne nous sert-il pas à appeler la première créature qui nous fait entrer dans le monde des êtres créés, et, après nous avoir tirés de ses flancs, guide les pas de notre enfance jusqu'à ce que nous comptions pour quelque chose dans les rangs de la famille humaine?

Pour prendre l'époux auquel elle avait associé sa destinée, ma mère avait dû se faire une extrême violence et subir l'empire d'un de ces

sentiments qui ne transigent avec aucune difficulté ni aucun obstacle. Je n'ai pas le pouvoir de faire l'histoire de cette lutte ni du sacrifice qui la couronna; car jamais de sa vie, même après la mort de mon père, elle n'y fit la moindre allusion. A ne considérer que la résignation et la sérénité empreintes sur son visage, on eût pu croire que c'était sans le plus léger sentiment d'amertume qu'elle avait rempli son triple rôle de bru, de femme et de mère sous le toit de Messieurs de Paris.

Née dans une famille aisée, douée des charmes les plus séduisants, élevée avec plus de soins que la majeure partie des femmes ne l'étaient à son époque, tant de dons de la nature et de l'éducation pouvaient, certes, lui permettre de prétendre à une autre union que celle qui fixa son sort. L'inclination n'en décida point ainsi; touchée du vif sentiment qu'elle avait inspiré à mon père, ma mère ne tarda point à le partager. Ces deux natures, à la fois mélancoliques et passionnées, finirent par se comprendre et par subir l'attrait sympathique qui les entraînait irrésistiblement l'une vers l'autre.

Je ne crois pas qu'on ait jamais vu de ménage plus uni ; pendant près d'un demi-siècle qu'ils vécurent ensemble, jamais le moindre nuage n'obscurcit l'horizon de cette paix domestique dont ils goûtèrent tranquillement la douceur inépuisable, sans concessions mutuelles à faire, car il semblait que sur toutes choses ils éprouvassent d'intuition les mêmes sentiments ; l'accord intime qui régnait entre eux ne fut pas un seul instant troublé.

D'un caractère doux et calme, mon père n'avait point connu les passions orageuses qui avaient agité quelques-uns de ses ancêtres. Ne cherchant que l'obscurité et l'isolement avec les objets de son affection, nul ne mena une vie plus simple, plus modeste et plus sédentaire. Il suivait de routine les vieilles traditions dans lesquelles il avait été élevé, et ne dérobait au bonheur de se sentir vivre en famille que les instants à consacrer aux malades qui venaient quelquefois solliciter ses soins. Il est vrai de dire que leur nombre avait considérablement diminué. Depuis la réorganisation des écoles et facultés de médecine, la rigueur

avec laquelle on exigeait que les praticiens fussent pourvus de diplômes nous avait enlevé une grande partie de notre clientèle. Pourtant mon père est peut-être celui qui avait su tirer le meilleur parti du formulaire de recettes, qui était notre propriété de famille. Il avait obtenu des cures si remarquables que le bruit en était venu jusqu'aux princes de la science, et que MM. Dupuytren, Roux et Lisfranc ne dédaignèrent point de lui envoyer des malades pour le soulagement ou la guérison desquels son intervention fut souvent couronnée de succès.

Le temps qui n'était point employé à la réception de ces visites ou à la préparation des médicaments, il le passait auprès de ma mère ou dans le jardin, à cultiver ses fleurs, car il avait hérité du goût extrême de mon grand-père pour l'horticulture. Lorsqu'il était las de cette petite occupation, il allait s'asseoir au fond du jardin, sur un banc de verdure, où il n'était pas rare qu'il s'endormît. Je me souviens, lorsque j'étais enfant, d'avoir souvent suspendu les jeux un peu bruyants auxquels je me livrais pour ne pas interrompre son som-

meil ; je m'arrêtais devant lui et restais silencieusement à le contempler. Une émotion singulière me gagnait ; quelque chose semblait me dire que je devais respecter ce sommeil, car il était sacré comme l'oubli d'une peine secrète.

Du reste, dans la physionomie de mon pauvre père tout inspirait l'affection et la sympathie : son regard était plein de franchise et de bonté, sa douceur inaltérable ; je ne me rappelle lui avoir vu ni un mouvement de colère ni une expression de sévérité : ses ordres semblaient plutôt des avertissements ; ses réprimandes, lorsqu'il était obligé d'en faire, des observations. Jamais il n'élevait la voix au-dessus de ce diapason qui est l'indice du calme parfait et de la modération constante. Malgré cela, il imposait singulièrement ; ses cheveux, qu'il avait perdus de bonne heure, laissaient voir à nu un front dont les lignes ne manquaient pas de grandeur ; ses traits, réguliers et à angles droits, donnaient à sa figure quelque chose de sculptural ; sa haute stature, ses formes puissantes et musculaires formaient un ensemble majestueux.

Je ne me souviens l'avoir jamais vu habillé autrement que de noir. Sa persistance à porter invariablement en toute saison et à toute heure du jour, au dehors comme dans son intérieur, ce sombre costume est restée pour moi à l'état de mystère. Était-ce un vœu ou un deuil secret? je n'ai jamais osé l'interroger à cet égard; tout ce que je sais, c'est que, longtemps même avant la mort de mon grand-père, il avait adopté cette couleur qu'il ne quitta plus. On ne doit donc point y voir une continuation du deuil naturel qu'il revêtit à cette époque, et c'est à une cause plus ancienne, sinon plus légitime, qu'il faut faire remonter sa prédilection pour une couleur qui s'harmonisait avec sa mélancolie habituelle, et avait peut-être dans son esprit une signification symbolique dont il a gardé le secret.

Ma mère, plus vive et plus enjouée, répandait seule quelque joie dans notre atmosphère si souvent chargée de tristesse. Sa présence suffisait pour animer tout autour d'elle, et, lorsque nous nous trouvions réunis sous son regard humide de tendresse qui semblait nous

envelopper tous dans le même rayon, on se sentait intérieurement réchauffé et prêt à oublier tout souci. D'une taille moyenne et admirablement bien prise, gracieuse dans tous ses mouvements, ma mère était douée d'une beauté remarquable. La finesse et la blancheur de sa peau, sous laquelle on apercevait le réseau des veines bleues, l'incarnat qui la rosait légèrement lorsqu'elle parlait, ses traits fins et déliés, ses yeux bleus et limpides, ses cheveux noirs qui bouclaient naturellement et retombaient en grappes le long de ses joues sur son col de cygne, répandaient sur toute sa personne un charme indéfinissable. La vision que j'en ai conservée dans mes souvenirs d'enfance offre une analogie frappante avec le type de la Joconde de Léonard de Vinci.

Le ciel m'avait doué d'un tempérament robuste et d'une santé florissante que j'ai conservés à travers les épreuves de la vie. Mes premières années furent exemptes de la plupart des maladies qui sévissent sur l'enfance et causent de si cruels tourments aux mères. Je grandissais à vue d'œil et annonçais par la faci-

lité et la rapidité de ce développement la solide constitution qui m'a permis de supporter tant de fatigues physiques et morales. Ma mère ne voulut pas se borner seulement à m'inculquer ces premières notions qui éveillent l'esprit et le cœur de l'enfant; elle voulut déposer elle-même dans ma jeune intelligence les premiers germes de l'instruction. Au lieu de m'envoyer à une école où le vide se serait peut-être fait à côté de moi sur les bancs, elle entreprit la tâche ardue de m'enseigner à lire. On profite aisément des leçons d'une mère; la mienne réussit au delà de ses souhaits dans sa tendre entreprise. J'avais la compréhension facile, une heureuse mémoire, une avidité de connaître qui pouvait se changer promptement en goût pour l'étude. Les leçons maternelles furent plutôt une distraction et un plaisir pour moi qu'un travail. Au moyen d'une de ces méthodes vulgaires qui se renouvellent périodiquement, dont le nom m'échappe, je fis des progrès si rapides, qu'ayant commencé après la Toussaint, j'étais au premier de l'an suivant en état de lire couramment. J'avais pris trois

leçons par jour, et nous avions profité des moments où nous étions seuls; car, de crainte d'échouer dans son projet, ma mère n'avait voulu le communiquer à personne, se réservant au contraire le plaisir de jouir de la surprise de mon père si le succès couronnait ses efforts. C'est en effet ce qui advint, et le 1er janvier 1804 ma pauvre mère me tenant par la main entrait triomphante dans le cabinet de mon père, à qui je récitais un petit compliment appris quelques jours auparavant. Puis, comme si cet hommage de piété filiale était insuffisant, elle détacha d'un des rayons de la bibliothèque un volume en me disant d'en lire quelques passages à mon père. Celui-ci sourit d'un air incrédule, comme si elle me proposait quelque chose au-dessus de mes forces, et s'attendant tout au plus à me voir épeler à grand'peine quelques mots.

Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il m'entendit lire, sans hésitation et sans m'arrêter, une page presque entière de ce volume, qui était une des belles éditions du *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre? J'étais tombé

sur le passage où les deux enfants, surpris par l'orage, se réfugient sous l'ombre d'une forêt de pamplemousses et reviennent ensuite étroitement enlacés et abrités sous le même manteau. Mon père ne pouvait revenir de son étonnement et me dit de sa voix douce :

— Henry, c'est très-bien. Pendant que je ne vous croyais occupé que des amusements frivoles si naturels à votre âge, vous avez su consacrer une partie de votre temps à l'étude ; c'est un bon début dans la vie et qui promet pour votre avenir. Remerciez surtout votre bonne mère, qui a voulu être la première à vous instruire, et nous a ménagé à tous la douce surprise de cette journée. En vous faisant connaître l'étude, elle vous a indiqué la meilleure voie où vous puissiez espérer de trouver l'oubli et la consolation, lorsque vous aurez vos heures de peine. Vous n'êtes encore qu'un bien petit enfant, préparez-vous de longue main à devenir homme : nul ne sait les épreuves qui l'attendent à l'âge de raison. J'avais acheté pour vous, à l'occasion de ce jour, quelques jouets, que je croyais les seules choses à vous offrir ; je

ne veux pas vous en priver, car toute chose a son temps, la récréation comme le travail; mais gardez aussi ce livre, qui vous rappellera le souvenir de la plus douce émotion que vous m'ayez encore procurée : celle de voir ce que peuvent accomplir la tendresse d'une mère et la docilité d'un enfant.

La même scène se renouvela à peu près chez mon grand-père et ma grand'mère. J'étais le héros de la fête; on ne tarissait pas sur la précocité de mon intelligence, et il n'y avait qu'une chose qui balançât les éloges que l'on me prodiguait : ce sont ceux qu'on donnait plus justement à ma mère.

Ce fut encore d'elle que je reçus une première teinture des autres éléments de l'instruction primaire; mais lorsque vint le jour où, malgré son zèle et sa tendresse, ce professeur bien-aimé devint insuffisant à une éducation masculine, comme on ne voulait rien négliger pour la mienne, des difficultés sérieuses se présentèrent. Les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne ou les autres petites pensions du quartier ne m'auraient guère rien appris que

je ne susse déjà ou à peu près ; puis, en admettant qu'on parvînt à m'y faire recevoir, le nom que je portais ne m'y exposerait-il pas à des injures ou des mépris qui seraient pour moi une révélation soudaine et prématurée de la fatalité de ma naissance? Ce péril serait encore plus grand dans les établissements universitaires, où l'âge plus avancé de mes condisciples leur permettrait de sentir davantage la profondeur de l'abîme que les idées sociales avaient creusé entre eux et le fils du bourreau. D'un autre côté, le cœur de ma mère se serrait à l'idée de se séparer de moi. Comme si un vague pressentiment, une mystérieuse intuition l'eussent avertie que le jour où j'apprendrais ma funeste origine serait un coup terrible et capable d'ébranler tous mes sentiments, elle voulait au moins que je fusse près d'elle, pour amortir par ses tendres soins et ses touchantes consolations la rudesse de cet horrible choc. Elle voulait que je pusse reposer sur son sein mon âme blessée et mon cœur découragé.

C'est alors qu'une de ces idées lumineuses, qui ne peuvent éclore que dans le cerveau d'une

mère, traversa le sien et finit par s'y fixer d'une manière absolue. Elle voulut me faire élever sous le toit de famille et me donner un précepteur comme aux fils de grande maison. Celui à qui elle confierait cette mission continuerait, autant que possible, la tâche qu'elle avait si bien commencée, et lorsqu'il faudrait enfin absolument que je suivisse les cours universitaires, il m'accompagnerait jusqu'au lycée et me ramènerait à la maison, pour me préserver, par sa présence constante, de la cruelle révélation qui pourrait m'apprendre mon destin.

C'est une situation singulière et dont le monde, qui nous flétrit, n'a certes pas d'idée que celle dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de nos enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge où la raison et l'affection que nous parvenons à leur inspirer peuvent leur enseigner le devoir et le sacrifice. Jusque-là, toujours inquiets et agités, nous veillons sur eux avec une sollicitude infatigable, tremblant à tout instant que quelque bruit ne transpire du dehors et ne vienne leur faire connaître leur

funeste origine; que tout à coup ils ne repoussent avec horreur les caresses que notre seule consolation est de leur prodiguer. Imaginez ces angoisses poignantes dans le cœur d'une mère!

Mon père lui-même ne sut qu'assez tard le secret de sa naissance.

On conçoit donc combien ma pauvre mère devait être alarmée à l'idée de se séparer de moi pour confier mon instruction à des mains étrangères; on conçoit son ambitieux projet d'attacher un précepteur à mes pas pour veiller à ce qu'en m'instruisant, on me laissât ignorer ce que je ne devais apprendre que le plus tard possible : la fatalité de mon origine. Mais ce projet présentait de grandes difficultés d'exécution; nous ne recevions à la maison qu'un digne prêtre du clergé de Saint-Laurent, qui était le directeur des consciences de la famille; encore ne venait-il que rarement, absorbé qu'il était par les devoirs de son saint ministère. Ma mère le voyait plutôt à l'église, où elle allait souvent entendre sa messe. Ce fut à lui qu'elle s'ouvrit d'abord de ses intentions pour lesquelles elle avait obtenu l'assentiment

de mon père. Il ne put qu'y applaudir, mais déclina pour lui-même le fardeau d'une éducation que son âge avancé et ses fonctions ne lui permettaient pas d'entreprendre. Le désespoir de ma mère, dont il connaissait la piété sincère et la touchante charité, car il avait été maintes fois le distributeur de ses bonnes œuvres, l'émut à un tel point, qu'il promit de faire tout ce qu'il pourrait pour réaliser son vœu en cherchant quelque autre ecclésiastique qui pût en toute sûreté accepter la tâche que lui-même se voyait contraint de refuser. En effet, au bout de quelques jours, il combla ma mère de joie en lui annonçant qu'il avait découvert un vénérable prêtre, ancien religieux de l'abbaye de Saint-Victor, oublié dans les hécatombes révolutionnaires, qui, mis au courant de ma situation exceptionnelle, n'en consentait pas moins à se charger de mon éducation.

Aujourd'hui encore, après plus d'un demi-siècle, ma pensée ne remonte vers ce brave et digne homme qu'avec une émotion profonde; c'était un des rares types qui survivaient alors d'une race presque disparue. Lorsque l'abbé

C..... fut amené à la maison par le prêtre de la paroisse de Saint-Laurent, à son aspect tout le monde fut saisi de respect et d'attendrissement. Sa physionomie noble et ouverte, l'expression de simplicité et de bonhomie indéfinissable répandue sur ses traits, gagnaient aussitôt tous les cœurs. Il joignait à cela une grâce et une élégance de gestes natives, un spirituel enjouement qui mettait de suite à l'aise avec lui et faisait surmonter la timidité que, sans cela, la vénération qu'il inspirait tout d'abord eût peut-être fait éprouver; son attitude familière, un charmant laisser-aller qui, dans la conversation, effleurait toutes choses, en faisaient le plus aimable causeur qu'il fût possible d'entendre. En voyant de tels hommes, on se demande comment ils peuvent allier la pratique des plus hautes et des plus solides vertus à une douceur de caractère et une modestie de langage dans lesquelles se reflète leur excessive indulgence pour autrui.

L'abbé C....., pour obéir aux scrupules de sa conscience, qui lui interdisaient le serment, avait bravé toutes les persécutions de la Révo-

lution et de la Terreur. Au milieu de cette horrible tourmente qui avait englouti l'autel et le trône, pendant que le couteau de la guillotine était suspendu comme l'épée de Damoclès sur sa tête, il avait conservé son inaltérable sérénité d'humeur. Caché chez de braves gens qui avaient eu pitié de son insouciance devant le danger, il s'occupait de rétablir le recueil des hymnes de Santeuil, dans lequel, prétendait-il, on avait laissé subsister des lacunes regrettables et introduit des variantes qui altéraient la fidélité du texte. Il voulait aussi adapter à ces hymnes une autre notation plus conforme à la liturgie du chapitre de Saint-Victor que celle usitée au lutrin de la plupart des églises. Ces griefs, qui dataient d'avant la Révolution, étaient aux yeux de l'abbé C..... presque autant d'hérésies contre lesquelles il fulminait les plus foudroyants anathèmes. Il y avait même quelque chose de plaisant à voir l'indignation et l'emportement qui s'emparaient de lui, lorsqu'on le mettait sur ce sujet. Ce vieillard, si calme, si placide, qui avait opposé tant de sang-froid, une résignation si stoïque aux plus

épouvantables périls qui puissent bouleverser ou menacer une existence, ne pouvait plus se maîtriser à propos d'un dactyle ou d'un spondée; le respect et l'amour de son état, l'habitude de la vie claustrale l'avaient amené à ce culte excessif pour la mémoire de l'ancien chanoine de Saint-Victor, que des vaudevillistes grivois et des historiens de ruelles se sont amusés, de nos jours, à travestir en une manière de Béranger de sacristie. Si le digne abbé C..... eût encore vécu, cette profanation l'aurait tué.

Hors cette innocente monomanie, c'était, je le répète, le meilleur et le plus parfait des hommes. Après les jours d'orage, lorsqu'il sortit de la retraite où il s'était tenu caché, il rentra dans le monde avec l'imprévoyance d'un enfant. Il fallut que quelques amis charitables s'occupassent de pourvoir à ses premiers besoins, car il était nu et dépouillé comme les véritables apôtres. Il était revenu d'instinct à sa chère abbaye, où une de ces faveurs que la Providence tient en réserve pour les esprits d'élite permit qu'il trouvât un abri; une petite cellule située dans un bâtiment qui

faisait partie des anciennes dépendances de l'abbaye fut mise à sa disposition ; on la lui meubla avec une simplicité qui rappelait les grottes des anciens anachorètes ; il y vécut comme eux dans l'étude et dans la prière. Après son frugal repas, il se promenait dans ces cloîtres déserts, ces cours où l'herbe poussait entre les pavés, évoquant l'ombre illustre de son poëte favori, et faisant revivre par la pensée les splendeurs à jamais disparues de ce chapitre canonial, qui avait lutté de richesse et de puissance avec ceux de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. Certes, à l'aspect de l'église ravagée, de l'autel renversé, le cœur du pauvre vieux prêtre se serrait douloureusement dans sa poitrine ; mais je ne sais s'il ne poussait pas de plus gros soupirs encore quand ses yeux se portaient vers les bâtiments où était autrefois située la bibliothèque, et à la pensée de tant de livres rares, de manuscrits précieux, détruits ou dispersés sans espoir de les retrouver et de les réunir, il exhalait une douleur aussi profonde que sa colère était vive quand il s'agissait des mutilations ou des alté-

rations introduites dans les hymnes de son bien-aimé Santeuil.

Tel était l'homme qui accepta la mission de guider mes premiers pas dans le chemin de l'étude. Comme les événements l'avaient réduit à une condition voisine de l'indigence, ma famille voulut lui offrir un asile plus approprié aux besoins de son âge et toutes les facilités d'une existence qui le reposât des agitations qui avaient bouleversé la sienne; mais il fut impossible de l'arracher des murs de sa chère abbaye; il voulut absolument rester dans sa modeste cellule, préférant, malgré la distance, venir tous les jours à la maison passer avec moi le nombre d'heures qu'il jugerait nécessaires à mon éducation.

J'ai déjà dit que j'avais la compréhension facile, un caractère égal et soumis, une inclination au travail qui pouvait tenir lieu d'aptitude; il n'en fallait pas davantage pour me concilier les bonnes grâces d'un maître si bon et si indulgent. En très-peu de temps le pauvre vieil abbé me prit en vive affection; c'était la seule diversion possible dans cette existence

si calme, si régulière, si constamment préoccupée du devoir, parce que c'était une diversion qui s'opérait par le cœur. Il faut bien le dire, le culte de la mémoire de Santeuil, l'amour de la chère abbaye en souffrirent quelque dommage. L'abbé C..., qui ne venait dans le commencement passer que quelques heures de l'après-midi à la maison, ne tarda point à venir dès le matin pour ne s'en aller que le soir. Ce n'était pas trop que la journée entière pour nos entretiens et nos leçons. Il n'en faudrait pas inférer qu'il eut avec moi des exigences de pédagogue, et qu'il voulut forcer ma jeune intelligence par des études trop assidues et trop prolongées. Bien au contraire, un ou deux devoirs par jour suffisaient; le reste du temps se passait en conversations tout aussi récréatives qu'instructives et même en promenades. Quelquefois, au milieu du jour, quand le besoin de revoir son vieux cloître et sa cellule le prenaient, il demandait à ma mère de m'emmener avec lui, et nous dirigions nos pas de ce côté. Il eût fallu voir alors quels récits il me faisait sur la vieille abbaye, sur son chapitre et sur

son cher Santeuil. Bien que je n'eusse encore aucun élément de la prosodie latine, il me scandait amoureusement les principales hymnes en faisant crier sous ses souliers à boucles la poussière des dalles, et en cadençant ses pas dans la mesure du rhythme.

Nous revenions le soir dîner à la maison, et comme l'abbé, comblé de soins et de prévenances, avait fini par s'habituer un peu à cette vie de famille, il achevait de passer la soirée avec nous. Sa spirituelle causerie en eût toujours fait tous les frais, si mon père ne l'eût souvent provoqué à une partie de tric-trac, le seul jeu qu'il consentît à jouer.

Les soirées s'écoulaient ainsi dans le calme d'une douce intimité, au milieu de passe-temps innocents ou de lectures récréatives. Quelquefois il était fort tard lorsque l'abbé se retirait, et mon père insistait vivement pour le faire accompagner par un de nos domestiques, à cause de son grand âge, de l'heure avancée, de l'éloignement et du peu de sûreté du quartier qu'il habitait. On avait toutes les difficultés du monde à lui faire accepter ce petit service ; le brave

homme craignait toujours de donner de la peine à autrui. Ma grand'mère disait souvent que, par sa discrétion, sa délicatesse et la douceur de ses manières, le digne vieillard lui rappelait tout à fait le R. P. Gomart, qu'elle avait connu à la maison dans les premières années de son mariage. Quant à mon père, il est probable qu'il se faisait dans sa pensée de plus cruels rapprochements et qu'il ne pouvait considérer l'abbé C... sans songer involontairement à tous ces confesseurs de la foi qu'il avait vus, si peu de temps avant, venir sceller de leur sang sur l'échafaud le témoignage de leur conscience; malheureuses victimes qui n'avaient échappé au fer des assassins que pour tomber sous le couteau de la guillotine !

Pendant ce temps-là je faisais des progrès rapides. La bonté et la patience que le bon abbé apportait dans cette mission toujours difficile d'enseigner l'enfance, ne laissaient pas que d'influer beaucoup sur la facilité avec laquelle je m'assimilais les connaissances qu'il cherchait à m'inculquer. Mon naturel doux et docile faisait le reste. En peu de temps je sus

assez de latin et de grec, d'histoire et de géographie, de mathématiques élémentaires, pour aborder, en franchissant les premières classes, le cours des études universitaires. Mais c'était le moment que ma pauvre mère ne voyait approcher qu'avec effroi et qu'elle s'évertuait à reculer par tous les moyens. Mon digne précepteur s'y prêtait de son mieux; car l'affection que j'avais fini par lui inspirer ne le portait que trop à partager les alarmes maternelles. Je me rappelle encore l'avoir vu plusieurs fois, pendant nos entretiens, fixer les yeux sur moi avec une singulière expression de tristesse et d'attendrissement. Songeait-il alors au sombre avenir qui m'attendait et ne se demandait-il pas si l'instruction qu'il me donnait ne servirait point à m'en faire sentir davantage l'amertume! C'est la question que, depuis, je me suis souvent posée; mais, à cette heureuse et insouciante époque, j'étais bien loin de prévoir et de soupçonner en quoi mon sort devait différer de celui des autres hommes.

Je travaillais sans fatigue; nous prenions la plupart de nos leçons en nous promenant, soit

dans le jardin de la maison, soit dans les vastes cours de l'abbaye déserte. Mes devoirs écrits n'étaient que le résumé des démonstrations que le bon abbé me faisait ainsi au pied levé, sans les entourer des formes arides de la pédagogie, ni m'assujettir à cette assiduité et cette contention d'esprit trop prolongée qui énervent parfois les jeunes intelligences.

Le moment de m'envoyer au collége fut donc encore reculé, et rien n'eût troublé le cours de cette paisible existence si, de temps à autre, je n'avais vu un nuage de tristesse se répandre subitement sur toutes les physionomies qui m'entouraient. Mon père paraissait plus grave et plus recueilli qu'à l'ordinaire; ma mère, en m'accablant de caresses, semblait me presser avec une sorte de terreur sur son sein; ma vieille grand'mère promenait son œil inquiet de son fils à sa bru, et finissait par tourner vers moi son regard humide de larmes; nos gens se montraient soucieux et préoccupés : c'est alors que le bon abbé C... affectait, au contraire, une gaieté impuissante à rompre la froideur qui glaçait tous les visages. Ce malaise pesait

comme une sorte de cauchemar sur la famille pendant des périodes de temps qui variaient d'un mois à six semaines. Toutes nos petites réunions ordinaires étaient suspendues; on ne recevait plus ni visiteurs ni convives; mon père demeurait enfermé dans son cabinet ou se promenait silencieusement dans les allées du jardin. Nos gens ne sortaient que pour l'approvisionnement de la maison; ma grand'mère et ma mère redoublaient d'assiduité à l'église, où elles restaient quelquefois jusqu'à la fermeture des portes. Lorsqu'il m'arrivait de les y accompagner, je remarquais qu'elles faisaient allumer de longs cierges de cire jaune, et qu'elles ne s'éloignaient pas sans déposer de fortes aumônes dans les différents troncs. Un jour, elles restèrent en prières jusqu'à ce que les deux cierges que chacune d'elles avait allumés fussent entièrement brûlés.

Ce mystère m'intriguait fort; je n'osais questionner mes parents, mais le bon abbé m'avait habitué à tant d'expansion qu'un jour, pendant un de ces moments de crise, je m'en ouvris à lui. J'avais accompagné, la veille, ma grand'-

mère et ma mère à l'église de Saint-Laurent, et je lui racontai le pieux manége auquel je les avais vues se livrer.

— Il faut respecter les secrets de l'âme qui prie, mon cher enfant, me répondit-il doucement.

Cette réponse n'était guère de nature à contenter ma curiosité; aussi ne me tins-je pas pour satisfait, et le soir je fis un effort sur moi-même en disant à ma mère :

— Maman, pourquoi êtes-vous donc restée si tard hier à l'église avec ma bonne maman, et pourquoi avez-vous fait brûler ces deux grands cierges?

Ma mère, un instant interdite, se remit cependant et finit par me répondre :

— Mon fils, nous avons prié pour l'âme de votre bon papa.

Je sentis que cette réponse me cachait encore quelque chose, et avec cette cruauté assassine des questions de l'enfance, je répliquai :

—Mais il y a longtemps qu'il est mort, bon papa, et vous ne priez pas tous les jours comme cela pour lui.

— Henry, c'est mal d'être curieux; on ne doit pas interroger ses parents. N'allez pas au devant des peines de la vie, mon fils; elles viennent assez tôt sans cela.

— C'est que cela me fait précisément de la peine de vous voir tous chagrins depuis quelque temps. Mon bon ami (c'est ainsi que je désignais mon précepteur) voulait faire la partie comme d'habitude hier soir avec papa, et papa lui a répondu d'une voix triste : «Excusez-moi, monsieur l'abbé, je n'aurais pas l'esprit au jeu en ce moment. »

— C'est que votre père était souffrant, Henry ; vous savez qu'il s'est retiré de bonne heure.

Il me fallut bien, bon gré mal gré, laisser tomber cette conversation; mais je n'en restai pas moins persuadé qu'il y avait au fond de tout cela un mystère que l'on me cachait avec soin. Une autre circonstance me fortifia dans cette conviction.

C'était quelque temps après ces paroles échangées entre ma mère et moi. J'aperçus, un peu avant le dîner, mon père et l'abbé mar-

chant l'un près de l'autre au fond du jardin, dans une allée ombreuse qui longeait un bâtiment de servitude, où j'élevais des pigeons. J'étais au milieu de cette petite peuplade ailée, à laquelle je portais la plus tendre sollicitude, lorsque l'abbé et mon père débouchèrent sous la charmille. Leur conversation paraissait animée; mon premier mouvement fut de me montrer, et je ne sais ce qui me retint; mais, dès que j'eus entendu leurs premières paroles, je me gardai bien de me faire voir, car je sentais que j'étais enfin sur la voie du secret qu'il me tardait tant de pénétrer.

— C'est demain, monsieur l'abbé, disait mon père. Eh bien! croyez-le si vous voulez, c'est toujours pour moi comme si c'était la première fois : je n'ai jamais pu m'aguerrir aux émotions de ces fatales journées. Depuis l'invention de la machine actuelle, mon père et moi n'avons fait en quelque sorte qu'assister à ces horribles sacrifices; tout le service se fait par de malheureux aides. Eh bien! je tremble toujours que le cœur ne vienne à me manquer, même pour rester spectateur impassible de pareilles scènes.

L'abbé semblait embarrassé.

— Ces épreuves doivent être rudes, j'en conviens, répondit-il avec sa bonhomie habituelle ; mais on doit pourtant se faire à tout. Il faut offrir à Dieu les angoisses de la vie, et comme rien ne se fait que par son ordre, il faut puiser dans cette pensée la force et la résignation nécessaires pour se plier à la destinée qu'il nous impose.

— Certes, monsieur l'abbé, et nul n'a plus besoin que nous de ce divin renfort. C'était la manière de penser de défunt mon père, qui faisait remonter jusqu'à la Providence la légitimation de toutes les choses d'ici-bas, et particulièrement de ce qui concerne notre profession. Il me disait avoir trouvé dans un philosophe moderne une confirmation toute spéciale de cette doctrine. Mais, voyez-vous, à la fin de sa vie, cette confiance-là avait singulièrement diminué. Aussi je m'étonne qu'à son lit de mort il ait encore eu le courage de m'engager à rester, ainsi que mon pauvre enfant, enchaîné au poste héréditaire de notre famille.

— Votre père avait vécu dans un temps ex-

ceptionnel. C'était assurément le moins propre à faire accepter les cruelles nécessités de votre emploi. Il est donc bien simple et bien naturel que cela lui ait inspiré d'amères réflexions. Mais, grâce à Dieu, ce temps n'est plus; non-seulement ce courage dont vous redoutez les défaillances est soumis à des épreuves bien plus rares, mais il y a une foule d'autres considérations susceptibles de vous raffermir, et qui manquaient à votre malheureux père.

— Ce que vous dites est bien vrai, monsieur l'abbé. Voyez cependant l'effet que produit ici l'approche de ces moments terribles. A partir du jour où la Cour a prononcé une de ces sentences, toutes nos existences sont bouleversées; nous attendons avec une anxiété que nous ne pouvons dissimuler l'instant de savoir si l'arrêt s'accomplira. Ma vieille mère, ma pauvre femme, qui sont deux saintes femmes, restent constamment en prières; nous ne nous sentons plus d'humeur de recevoir personne. Malgré moi, ma pensée se porte sur mon malheureux fils, à qui je lèguerai sans doute ces poignantes émotions. Puissé-je, en effet, les lui léguer, et

que Dieu me rappelle de cette terre avant le moment où il faudra l'instruire de sa funeste condition.

Le bon abbé fit une légère pause avant de répondre; mais il reprit enfin d'une voix mal assurée où perçait une vive émotion.

— N'avez-vous jamais envisagé pour Henry la possibilité de le soustraire à la nécessité de vous succéder? Cette transmission n'est pas forcée. Aujourd'hui, toutes les carrières sont libres, et le père doit un peu consulter la vocation de son fils pour celle vers laquelle il le dirigera. Henry montre jusqu'ici un caractère doux, presque faible, et bien peu compatible avec l'emploi qui lui serait réservé.

Mon père eut un éclat de rire amer et sinistre.

— La vocation! Heureux les pères, monsieur l'abbé, qui peuvent consulter la vocation de leur enfant! Est-ce que nous sommes une famille comme les autres, nous? Défunt mon père me l'a dit à son lit de mort: la société est fermée pour nous et pour les nôtres; s'il nous passait par l'idée d'y rentrer après être demeu-

rés si longtemps hors de son sein, elle nous rejetterait avec horreur. Au milieu du monde, en admettant que mon fils parvînt à y pénétrer, le souvenir de son origine le suivrait partout et l'exposerait sans cesse aux plus cruelles humiliations. Non, non! puisque, courbé sous la volonté de fer de mon père, je n'ai pas eu la force de secouer le joug qui pesait sur notre race, mon fils fera de même que moi; il vivra sous le toit de ses pères, avec une femelle et des petits, comme dit le philosophe dont je parlais tout à l'heure. Là, du moins, si les sentiments les plus sacrés de la nature ne sont pas une dérision, il ne rencontrera ni horreur ni mépris. Et puis, vous l'avouerai-je, ajouta-t-il en baissant la voix, comme s'il eût eu quelque honte de ce qu'il allait dire, moi qui suis condamné maintenant à vieillir et à mourir sous cette livrée, si je voyais mon fils la répudier, il me semblerait avoir perdu tous droits à son respect et à son affection. Je tremblerais devant lui comme le plus humble et le plus coupable des hommes; je n'oserais plus le regarder sans rougir. Oh! ce serait affreux!

L'abbé se tut et ils s'éloignèrent; la cloche venait de sonner l'heure du dîner. Je sortis tout tremblant de ma cachette. Le croira-t-on, cette conversation, pourtant si transparente, n'avait pas suffi pour m'éclairer. L'éducation toute abstraite du bon abbé ne m'avait donné que des notions fort incomplètes sur les tristes réalités du monde social; j'étais loin d'imaginer ce que ce pouvait être que les crimes dont le châtiment cherche à égaler l'énormité; j'étais loin de penser qu'au parricide et à l'assassin la société n'eût su opposer de meilleure réponse que le bourreau. Il ne me resta donc de cette conversation d'autre impression qu'un bourdonnement de mots étranges, de vagues appréhensions, de sinistres pressentiments; une sombre menace de l'avenir, mais une menace confuse, indéterminée, et dont je ne pouvais me rendre compte. Plus tard, je ne devais que trop en comprendre le sens et me rappeler amèrement ces paroles de mon père : « *Et puis, vous l'avouerai-je, maintenant que je suis condamné à vieillir et à mourir sous cette livrée, si je voyais mon fils la répudier, il me semblerait avoir perdu*

tous droits à son respect et à son affection; je n'oserais plus le regarder sans rougir. Oh! ce serait affreux! » Paroles fatales, qui tintèrent à mes oreilles comme un glas funèbre, lorsque je dus creuser une tombe à toutes mes espérances et mes illusions de jeune homme pour descendre vivant dans le sépulcre où la société nous ensevelit, sous la pierre glacée de l'opprobre et du mépris.

Lorsque je rentrai dans la salle à manger, mon père me cherchait des yeux avec inquiétude; je le vis même légèrement pâlir.

— Où étiez-vous donc, Henry? me dit-il.

J'ai toujours eu le mensonge en horreur; cependant cette fois je sentis qu'il fallait détourner les soupçons de mon père, pour lui épargner une douleur et m'absoudre moi-même de ma coupable curiosité; je répondis que je venais d'un endroit tout opposé à celui où j'avais surpris cette conversation.

Le dîner se passa comme à l'ordinaire; mais, le soir, mon père se retira de meilleure heure. Pendant la nuit, il me sembla entendre un grand remue-ménage dans la maison: des

portes qu'on ouvrait et fermait, nos gens qui allaient et venaient tout affairés, et enfin le roulement de voitures; après quoi le silence se rétablit. Depuis quelque temps j'avais une chambre séparée, je ne couchais plus dans l'appartement de ma mère; il ne me fut donc pas possible de lui demander sur-le-champ la cause de tout ce bruit, comme je n'aurais certes pas manqué de le faire autrefois. Le lendemain, je ne m'en sentis pas le courage; la réflexion m'avait fait sentir je ne savais quel péril caché dans toutes ces choses mystérieuses que je regrettais déjà d'avoir tenté d'approfondir.

Le lendemain, mon père ne parut pas au dîner, qui avait lieu à midi. Ma grand'-mère, à qui je m'informai de la cause de son absence, me répondit qu'il était indisposé. Je l'avais effectivement vu rentrer peu d'instants auparavant et gagner sa chambre, où il s'était enfermé. Il ne se montra qu'au repas du soir, où il me sembla plus pâle et plus défait que d'habitude; en vain ma mère et ma grand'mère le comblaient-elles de prévenances, il ne leur répondait que d'un air

contraint et gêné, promenant de temps à autre un regard inquiet autour de lui et retombant aussitôt dans de sombres préoccupations.

Sur ces entrefaites, un événement, plus important dans la vie que de modernes esprits forts ne voudraient le faire croire, vint changer un peu le cours de mes idées. J'avais atteint l'âge de faire ma première communion ; la piété de ma mère, les enseignements religieux de mon digne précepteur m'avaient préparé de longue main à l'accomplissement de ce devoir touchant de la vie chrétienne. Je fus surpris toutefois de ne point aller, comme les autres enfants du quartier, suivre les cours de catéchisme à l'église Saint-Laurent. Il en avait été un instant question; mais bientôt on m'annonça que, comme je ne saurais puiser à une meilleure source d'instruction qu'auprès de mon vénérable maître, ce serait lui qui remplirait la partie la plus importante de sa tâche en disposant ma jeune âme à recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Ma surprise redoubla lorsque je sus aussi que je ne ferais point partie de cet essaim de néophytes qui vont, en habits de fêtes et revê-

tus du blanc symbole de l'innocence, s'agenouiller à la table commune où on leur distribue le pain des anges. On me dit que ce serait encore l'abbé C*** qui célébrerait, dans une des chapelles de notre paroisse, la messe à laquelle je recevrais de ses mains la sainte hostie. Tout cela me fut présenté comme des faveurs spéciales, des grâces insignes qui devaient augmenter ma tendresse et ma reconnaissance pour le vieux guide de mon enfance. J'en étais en effet touché; mais cette solitude, cet isolement qui se faisaient constamment autour de moi avaient quelque chose d'étrange qui me serrait le cœur et me causait involontairement une sorte d'épouvante.

J'ai su depuis que ma mère, toujours inquiète, toujours préoccupée d'écarter la possibilité que je lusse trop tôt dans ma destinée, avait sollicité et obtenu de M. le curé de Saint-Laurent toutes ces dispenses pour lesquelles la sainteté de l'abbé C*** était du reste une garantie plus que suffisante. Enfin le jour de Pâques arriva. Il était huit heures du matin lorsque je sortis de la maison avec ma grand'-

mère, ma mère et mon père. Une voiture qui attendait à la porte nous conduisit à Saint-Laurent. Quand nous y arrivâmes, j'aperçus plusieurs personnes dé notre connaissance que ma famille avait sans doute conviées à la cérémonie. Tous les gens de notre maison s'y trouvèrent aussi. Ma mère avait fait couvrir l'autel des fleurs les plus belles qu'on eût pu se procurer dans la saison; le luminaire était éblouissant. On me remit un grand cierge autour duquel flottaient des nœuds de ruban blanc, et qui brûla près de moi pendant toute la durée de l'office. Un instant après mon arrivée, le vieil abbé monta à l'autel, revêtu des insignes sacerdotaux. Sa tête vénérable, ceinte comme d'une auréole de ses longs cheveux blancs, ne m'avait jamais paru si imposante. La ferveur avec laquelle il célébra le saint mystère, l'onction de ses gestes et de sa voix pénétraient le cœur de tous les assistants. Lorsqu'il descendit les marches de l'autel, élevant dans ses mains le vase sacré qui contenait les hosties, et que je le vis s'avancer vers moi, j'éprouvai une vive émotion. Les mots :

Corpus Domini nostri Jesus Christi custodiat animam tuam, vibrèrent à mes oreilles comme une voix d'en haut.

Après la fin de la messe, nous attendîmes en priant que l'abbé eût dépouillé ses ornements pour rentrer avec nous à la maison. Pendant ce temps, le cortége des jeunes garçons et des jeunes filles qui devaient aussi faire leur première communion ce jour-là apparaissait et défilait processionnellement sous la nef. A l'aspect de tous ces enfants de mon âge qui venaient là dans le même but que moi, mais dans un appareil si différent, je recommençai à être assailli de mes singulières réflexions. La vue de ces bannières ondoyantes, de ces jeunes filles couvertes de leurs voiles blancs, les parfums qui s'exhalaient des encensoirs agités, les accords de l'orgue, le son de ces douces voix qui s'unissaient pour chanter de pieux cantiques, ce spectacle qui parlait à la fois au cœur et aux yeux me secoua fortement et me tira de la rêverie où peu d'instants avant j'étais plongé. La question menaçante qui se reproduisait sans cesse me revint encore à l'esprit.

« Pourquoi, me demandais-je, ma place n'est-elle pas au milieu de tous ces jeunes catéchumènes qui, certes, n'apportent au pied de l'autel ni une foi plus sincère, ni une piété plus vive ? Pourquoi cette exclusion qui me condamne à n'élever vers le ciel que des prières isolées et des vœux solitaires ? » Les ingénieux sophismes de ma mère n'avaient point arraché de ma pensée la perplexité qui s'y était glissée, et je ne pouvais me décider à voir une faveur particulière, ainsi qu'elle me l'avait dit, dans cette espèce de séquestration qui m'entourait de toutes parts, et me privait d'épancher mes sentiments dans le sein de ceux qui devaient les partager.

Cruels mystères ! Je marchais en aveugle vers votre éclaircissement, mais avant une immense douleur m'était réservée. Depuis quelque temps la santé de mon pauvre vieux précepteur déclinait rapidement ; une affection de poitrine, qu'il avait négligée avec cette insouciance d'une âme détachée des choses terrestres, faisait des progrès effrayants : la vie allait s'éteindre dans ce corps épuisé par de longues

années de fatigues et de privations. Nous redoublions d'instances pour le fixer près de nous, où il eût reçu plus aisément les soins que réclamait son état; rien ne pouvait l'arracher de sa chère cellule de l'ancienne abbaye. Enfin vint le jour où il ne put plus quitter le lit; on l'avait envoyé chercher par un domestique qui l'accompagnait en lui donnant le bras, comme on faisait toujours depuis quelque temps. Le domestique revint seul et nous dit que l'abbé C... avait vainement essayé plusieurs fois de se lever; chaque fois il était tombé en faiblesse et avait été forcé de se recoucher. Cette triste nouvelle mit le comble à notre inquiétude; ma mère me prit par la main et partit aussitôt avec moi pour l'Abbaye.

Nous trouvâmes le bon vieux prêtre étendu sur son lit. Malgré l'oppression qui l'étouffait, son visage n'avait rien perdu de l'angélique sérénité qui y resplendissait. Il fixa sur nous ses yeux attendris et adressa à ma mère quelques paroles de remercîment. Je saisis une de ses mains qui pendait sur le bord du lit, et je la pressai affectueusement dans les miennes.

— Vous voilà, mon cher enfant, me dit-il. Le Seigneur me retire de ce monde avant que j'aie pu achever l'œuvre que j'avais entreprise et guider vos premiers pas dans la vie; mais j'espère que la bonne semence que je me suis efforcé de jeter dans votre jeune âme germera et portera de bons fruits. Gardez souvenir de votre vieux maître. D'autres vous enseigneront plus de science; nul ne vous apprendra d'autres vertus. La confiance en Dieu, la résignation, la charité et le sentiment du devoir sont les biens les plus précieux de l'homme ici-bas; ce sont les seuls qu'il doive s'appliquer à conserver en tout temps. Notre sort est quelquefois étrangement balloté, et le crépuscule qui éclaire encore nos derniers pas vers la tombe n'a plus rien des rayons de l'aurore qui illuminait notre berceau; mais nous entrons dans la paix éternelle sans angoisses, si notre conscience ne nous reproche rien. Nul ne peut prévoir les peines et les tribulations qui l'attendent; vous-même, Henry, au milieu d'une famille qui vous chérit et qui paraît jouir de toutes les conditions d'une existence heureuse,

vous ne savez point si vous ne serez pas tout à coup surpris par quelque affliction bien imprévue qui déchirera votre cœur? Soumettez-vous, mon enfant ; écoutez la voix du devoir et songez que l'âme de votre vieux maître sera avec vous. S'il n'est plus là pour vous soutenir par ses consolations et ses encouragements, ses prières feront écho aux vôtres là-haut.

Ma mère fondait en larmes; cette émotion m'avait gagné. Je me penchai sur le lit du vieillard et l'embrassant avec effusion :

— Ah! cher bon ami, dis-je en lui donnant l'appellation qui m'était familière, quelle plus grande douleur pourrait m'atteindre en ce moment que celle de vous perdre, si vous étiez aussi en danger que vous le croyez.

— Je ne m'abuse point, mon pauvre enfant, reprit-il ; je sens que je touche à ma dernière heure. Ma seule peine est de vous quitter. J'aurais tant voulu être près de vous quand... vous serez tout à fait homme. Vous savez combien je vous aimais. Hélas! ce sont un peu les attachements qui m'ont manqué dans le cours de ma vie. Orphelin de bonne heure, j'ai été privé

des joies de la famille; celle du cloître est trop nombreuse pour vous tenir aussi intimement au cœur et si l'on y forme des liaisons particulières, on se les reproche comme autant d'infractions à la règle, qui nous ordonne de confondre tous nos frères dans une commune et égale affection. J'ai vu périr d'une manière bien tragique ceux à qui je m'étais le plus attaché, et la Providence, qui m'avait associé à leurs dangers, n'a pas voulu que je partageasse leur martyre. Il lui avait plu de me réserver pour un autre destin. J'ai passé de longues années dans la retraite, m'occupant trop de science, d'étude et de poésie. Néant encore que tout cela, mon cher Henry! C'est vous qui deviez être la plus douce consolation de ma vieillesse; j'étais heureux de vous voir écouter avec tant de docilité mes leçons et mes exhortations. Vous saurez, quand vous serez vieux à votre tour, tout le bonheur qu'il y a à déposer le fardeau de sa vieille sagesse dans un jeune cœur qui n'en prend que le meilleur et en rejette le mauvais; c'est comme une autre vie que l'on s'ouvre après celle-ci, et on se voit au delà de la tombe

dans l'être aimé par lequel on s'imagine revivre. Allez, cher enfant, vous aurez, après Dieu, ma dernière pensée : puissiez-vous être heureux... heureux, si Dieu le permet ! ajouta-t-il en poussant un profond soupir.

A partir de ce moment, ma mère ni moi ne quittâmes plus le bon abbé. On nous avait improvisé dans sa cellule un petit lit sur lequel nous nous reposions alternativement pendant la nuit. Le mal empirait chaque jour sans altérer la douceur et la résignation avec lesquelles cet excellent vieillard endurait d'atroces souffrances. Nous nous efforcions de lui persuader qu'il allait mieux, et que ce qu'il éprouvait était le dernier combat de la maladie prête à se laisser vaincre ; il souriait mélancoliquement pour nous montrer qu'il ne se laissait point prendre à cette affectueuse dissimulation. Il lutta ainsi avec la mort pendant une semaine entière. A plusieurs reprises, on avait tenté de m'éloigner de cette chambre, dont on craignait que l'atmosphère malsaine ne fût nuisible à de jeunes organes comme les miens. L'abbé, lui-même, avait joint ses sollicitations

à celles de ma grand'mère et de mon père, qui en se retirant après la visite qu'ils faisaient journellement, essayaient de m'emmener pour respirer un peu d'air pur à la maison. Je ne voulus à aucun prix laisser mon bon ami, tenant, au contraire, à partager les veilles et les soins que ma mère lui consacrait avec un dévouement qui peignait bien toute l'affection et la reconnaissance qu'elle lui portait. Aussi, quoiqu'elle désirât peut-être secrètement me voir me rendre aux désirs de mon père et de ma grand'mère, je dois pourtant dire qu'elle ne voulut pas m'influencer, et ne se sentit pas le courage de combattre ostensiblement ma résolution.

Il y a dans ces cruelles maladies qui enlèvent sans pitié l'homme à tout âge de singulières et trompeuses intermittences. La veille de sa mort, on eût dit que l'abbé allait mieux; ses souffrances paraissaient un peu calmées, la fièvre avait diminué. Le soir, on redoubla d'instances pour m'emmener, je demeurai inébranlable : un secret pressentiment me retint auprès de ce lit de douleur qui allait être un lit de mort.

Lorsque tout le monde fut parti, ma mère, accablée de fatigue, se laissa tomber sur le lit de repos, où elle ne tarda pas à s'endormir profondément. Les premières heures de la nuit furent assez calmes ; mais tout à coup la fièvre reprit mon vieil ami plus ardente que jamais ; une agitation convulsive semblait s'être emparée de lui. Au moment où j'approchais de ses lèvres une potion préparée et apportée par mon père, qui seule avait le pouvoir de calmer un instant ses souffrances, il se leva sur son séant et me regarda avec de grands yeux fixes et effrayants.

— Henry, me dit-il d'une voix brève et saccadée, nous sommes seuls, n'est-ce pas ? ta mère dort ?

C'était la première fois qu'il me tutoyait.

— Oui, répondis-je tout bas, anxieux de ce qu'il allait me dire.

— Elle dort bien ; elle ne peut nous entendre ?

Je fis un nouveau signe d'assentiment.

— Écoute, mon pauvre petit, ils te diront quelque chose un jour, tu sauras bien que c'est à cela que je pensais en ce moment, on voudra

disposer de toi ; on te parlera de devoir : sophismes ! sophismes ! Tu es libre. Les devoirs sont écrits dans le cœur de l'homme, et celui-ci n'y est certes pas. Souviens-toi de la dernière leçon de ton vieil ami.

— Oui, lui dis-je tout en larmes, je ne sais quel mystère m'environne, mais il y a des moments où malgré moi je tremble d'épouvante.

— Ne m'interroge pas, se hâta-t-il de me répondre comme s'il eût partagé mon effroi, j'ai promis de me taire et ne puis t'en dire davantage. Mais souviens-toi de ce que je te dis à mon heure dernière, sur le bord de la tombe, prêt à paraître devant Dieu, ajouta-t-il en élevant vers le crucifix ses mains décharnées et tremblantes, tu es libre ! Sans doute il est écrit : *Père et mère honoreras*. Mais est-ce donc honorer son père ?.... Mon Dieu, vous n'exigerez pas que ce malheureux enfant à qui je me suis efforcé d'inculquer ma résignation à vos décrets et mon amour pour vous, se croie condamné à suivre ses pères dans leur fatal chemin. Il serait trop à plaindre ; détournez de lui ce calice. Tu es libre, répéta-t-il de toute la force

qui lui restait ; mais enfin, crois-le bien, quoi qu'il arrive, quoi que tu fasses, quand tu seras homme, je ne te retirerai point la bénédiction que je te donne, et si tu souffres ici-bas, je prierai pour toi là-haut.

Ces paroles furent les dernières. Un instant après le râle de l'agonie s'emparait de lui. J'éveillai ma mère ; nous passâmes le reste de la nuit à essuyer la sueur qui perlait sur son front, à le soulever dans son lit pour tâcher de le faire respirer, aucun breuvage ne pouvait plus pénétrer à travers ses dents serrées et ses lèvres crispées. A l'aube du jour il tourna vers moi un regard indéfinissable, un bruit étrange se fit dans sa gorge, puis sa tête retomba sur l'oreiller : tout était dit.

Ma mère et moi nous nous jetâmes à genoux ; c'est dans cette attitude que le médecin, qui venait tous les matins à la première heure, nous trouva. Lorsqu'il nous eut confirmé la perte cruelle que nous venions de faire, ma mère abaissa les paupières du cadavre, mais ne voulut point relever le drap sur le visage, car la mort ne l'avait nullement décomposé ; elle

semblait au contraire n'y avoir mis qu'une majesté de plus. On détacha le crucifix et le rameau de buis bénit, qui étaient suspendus à la muraille, pour les déposer sur la poitrine et les pieds de ce juste qui venait de regagner l'éternelle patrie.

Le surlendemain ses obsèques eurent lieu dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A défaut de ses parents, que nous ne connaissions point, mon père et moi nous marchâmes tête nue derrière le char funèbre. Un bien petit nombre d'assistants nous suivaient, car l'abbé C..... était déjà un des derniers débris d'une génération disparue. L'exil n'avait point encore rompu ses chaînes pour beaucoup des personnes qu'il avait connues; les autres, ainsi qu'il me l'avait dit, l'avaient précédé dans la mort, mais non point cette mort calme, paisible qui couronne une pieuse existence, la mort violente, tragique, prématurée qui naît de la fatalité du temps. Une famille d'exécuteurs et ses serviteurs fut donc à peu près le seul cortége qui suivit à sa dernière demeure cet homme de bien, que la Providence avait sauvé

de la hache révolutionnaire. Lorsqu'il fut descendu dans la terre consacrée et que j'entendis la pelle du fossoyeur le cacher à jamais à mes regards, un immense sanglot s'échappa de ma poitrine. Hélas ! l'enfant venait de perdre son premier ami ; il semblait que l'homme pressentît déjà combien il lui serait difficile d'en trouver un second.

Chose étrange ! j'avais vu mourir mon grand-père d'un œil presque sec : la sensibilité se développe tardivement chez l'enfant. Le visage toujours sévère de Charles-Henry Sanson, en comprimant mon cœur au lieu de donner un essor à ses épanchements, ne m'avait point inspiré pour mon aïeul une de ces vénérations mêlées de tendresse qui nous éveillent à la vie aimante. C'était à l'abbé C... qu'était réservée, concurremment avec ma mère, la mission de faire naître mes premiers sentiments d'affection. La mort de mon bon ami fut un coup de foudre pour moi. Je ne pouvais me faire à la pensée d'être privé désormais de la compagnie de cet aimable vieillard, qui n'avait jamais eu pour moi que des paroles de mansuétude et de sym

pathie. Je me trouvais pour la première fois face à face avec cette pensée lugubre de la mort qui, pour les âmes déshéritées, signifie néant, et pour celles qui ont eu le bonheur de conserver la faculté de croire et d'espérer, implique au moins une séparation éternelle dans ce monde transitoire. Grâce à Dieu, la mienne était encore de ces dernières; l'abbé C... m'avait inculqué une foi vive et inébranlable, une de ces convictions que l'âge ni les événements ne sauraient atteindre. Presque septuagénaire, je me sens encore l'élève de mon digne maître; la hideuse lèpre du matérialisme ne s'est jamais étendue jusqu'à moi, et si, contre ma volonté, de puissants doutes sont venus assaillir les croyances du chrétien et du catholique, je les ai repoussés avec l'énergie de l'homme qui ne combat pas seulement pour son foyer, mais pour le Dieu qui le sanctifie.

J'ai le plus souverain mépris pour les vaines spéculations de la philosophie, pour ces efforts impuissants de la raison humaine s'agitant dans un cercle qui l'enferme de toutes parts et qu'elle ne saurait franchir. L'idée de Dieu est

le seul rayon de lumière qui éclaire toutes choses en ce monde, et, cette idée admise, tout ce qui en découle me paraît respectable et sacré. Laissant donc à la fois de côté les vanités métaphysiques aussi bien que les subtilités théologales, je remonte avant tout à cette idée d'une cause première, d'une source éternelle dont le monde que nous habitons n'est que la manifestation tangible et matérielle. Avec une pareille théodicée, il n'est pas difficile d'admettre que la communion dans laquelle il plaît à ce Dieu, arbitre de toutes choses, de nous faire naître est la manière dont il entend se révéler à nous. La loi de cette communion est le culte qu'il nous impose; les dogmes qu'elle nous enseigne doivent être les articles de notre foi, et il ne reste à l'esprit le plus superbe, au cœur le plus fier, d'autre voie que de se soumettre et croire pour étancher la soif d'idéal qui nous tourmente ici-bas.

Je trouvai dans la pensée d'un monde meilleur et d'une réunion future, la plus puissante consolation à l'amère douleur que j'éprouvais. Je m'accoutumai à croire que mon bon ami

voyait du ciel tous mes actes et recueillait toutes les aspirations qui m'élevaient à lui. Il me semblait qu'il comptait mes larmes et qu'elles perçaient la pierre de son tombeau. La nuit, dans mes rêves, je croyais voir son ombre, assise à mon chevet, tressaillir affectueusement à l'expression de mes regrets. Il y avait pour moi une certaine douceur à pleurer, parce qu'une voix intérieure me disait que ces larmes m'honoraient devant celui qui me les faisait verser.

La mort de l'abbé C... fit renaître toutes les perplexités de ma mère. On sentait le besoin de ne pas interrompre mon éducation; et cependant, plus j'avançais en âge, plus la fatale révélation dont on redoutait la soudaineté me trouverait en état de la comprendre et d'en sentir l'amertume. On hésitait, on n'osait se résoudre à rien. Ce fut encore ma mère qui imagina un expédient pour retarder le sort auquel je ne pouvais échapper. Mon père venait de vendre la vieille habitation patrimoniale que notre famille avait si longtemps possédée à Brie-Comte-Robert; ma mère lui persuada d'acheter une nouvelle maison de campagne moins

éloignée et où nous pourrions nous retirer sous un nom supposé. L'essentiel serait que cette maison fût voisine d'un de ces colléges ruraux où l'on pousse les études universitaires jusqu'à un certain degré, et où l'on tâcherait de me faire admettre soit comme pensionnaire, soit comme élève externe, si la proximité le permettait. Après bien des excursions aux environs de Paris, on fit choix de Brunoy, charmant village qui possédait précisément un de ces rares établissements dont je pourrais suivre les cours sans quitter le toit paternel. Mon père y acheta une jolie maison, précédée d'une cour spacieuse et suivie d'un grand jardin. L'acquisition fut faite au nom de M. de Longval, et nous vînmes nous y installer dès les premiers jours de la belle saison. Voilà donc le premier nom de mes pères exhumé de l'oubli pour servir de pseudonyme à leur descendant sur les bancs d'une école.

Le temps que j'ai passé à Brunoy est assurément le plus beau de ma vie. Les chagrins de l'enfance se guérissent facilement. Dans notre vieille maison toujours sombre et sévère, j'au-

rais eu de la peine à éloigner le souvenir de la perte de mon bon ami ; mais je dois avouer qu'au milieu des douceurs de la campagne que j'habitais pour la première fois, pour la première fois aussi, en contact avec des enfants de mon âge dont je partageais enfin les travaux et les jeux, tout cela sans renoncer aux joies de la famille, puisque je rentrais le soir dans mon habitation, où je retrouvais ma grand'-mère, ma mère, mon père et ceux de nos gens qui m'avaient servi depuis le berceau, je finis par laisser endormir au fond de mon cœur la grande douleur qui en avait éveillé la sensibilité et je me livrai sans réserve au charme d'une vie toute nouvelle pour moi.

En effet, ces études et ces classes dans des salles communes, ces récréations, ces promenades dans un vaste jardin ou en pleine campagne, ce défilé deux à deux sous la surveillance placide d'un pauvre sous-maître qui était bien le plus débonnaire des hommes, tout cela contrastait tellement avec mon enfance solitaire et l'espèce de claustration dans laquelle j'avais vécu jusqu'alors, que j'éprouvais une émotion analogue

à celle du prisonnier délivré, lorsqu'il commence à respirer l'air de la liberté et revient, après une longue séquestration, au milieu de ses semblables.

Sous l'impression de ce nouveau genre d'existence, mes vagues inquiétudes, mes noirs pressentiments se dissipèrent. Les tristes paroles de mon bon ami à son lit de mort me revenaient bien de temps à autre à l'esprit; c'était, pour ainsi dire, le codicille de la conversation que j'avais surprise une fois entre lui et mon père; mais j'écartais toutes ces idées comme un cauchemar pénible, pour revenir avec plus de transports que jamais à des plaisirs que j'avais tant tardé à connaître.

Cette heureuse vie fut de peu de durée. L'hiver nous força de rentrer à Paris; et comme ma mère ne put se résoudre à me laisser interne à Brunoy, je fus du voyage. Je ressentis, en quittant les ombrages de ce collége, où j'avais passé de si doux moments, un serrement de cœur inexprimable; quelque chose m'avertissait que je ne les reverrais plus avec cette paix intérieure, cette joyeuse insouciance qui m'y

avaient fait des jours si gais et si exempts d'ennuis.

Je venais d'atteindre ma douzième année. J'étais déjà assez avancé dans mes humanités. A Brunoy, j'avais commencé à apprendre plusieurs arts d'agrément, surtout la musique, pour laquelle je me sentais beaucoup d'inclination. Il fallait cultiver et développer tout cela, sous peine d'en perdre le fruit et de se trouver en présence d'une éducation à recommencer. Mon père l'emporta cette fois sur ma mère, qui voulait encore reculer le moment de me lancer sous mon véritable nom dans la vie commune. Il y avait tout près de chez nous, dans le faubourg Saint-Denis, une grande institution qui suivait les cours du lycée Charlemagne. Il fut décidé que j'y entrerais comme élève externe, si l'on consentait à m'y recevoir. Mon père se rendit auprès du chef de cette institution, M. Michel, et, se faisant connaître sans détour, il lui demanda s'il voulait se charger de me faire finir mes études. M. Michel parut un moment déconcerté; mais, après un instant de réflexion, il accepta résolûment,

ajoutant toutefois qu'il serait bon de laisser ignorer à mes futurs condisciples, mon origine et la destinée qui, selon toute apparence, m'était réservée.

J'entrai donc à l'institution Michel. Ce fut à peu près le même genre de vie qu'à Brunoy, sauf le cadre champêtre qui, en ce dernier endroit, ajoutait tant de charme à nos habitudes. Nous sortions de l'institution deux fois par jour pour nous rendre aux classes du collége, sous la conduite d'un *pion*, qui était bien aussi aigre, aussi renfrogné que le pauvre sous-maître de Brunoy était doux et bienveillant. Le reste de la journée se passait à l'étude à préparer nos devoirs, sauf quelques instants de récréation qu'on nous accordait dans un maigre jardin. La majeure partie de ces récréations m'était enlevée par les leçons particulières que je prenais en dehors des cours habituels : les maîtres de musique, de dessin, de danse, d'escrime, etc. Quant aux jours de congé et de fêtes, je les passais dans ma famille, puisque je n'étais qu'élève externe. Si le temps était favorable, nous allions nous promener

à Brunoy, que je revoyais toujours avec plaisir.

On remarquait surtout dans ce village le château dans lequel un marquis prodigue s'était ruiné par ses somptuosités, et l'habitation plus modeste du tragédien Talma, déjà célèbre pour avoir fait revivre d'une manière parfaite sur la scène les héros de l'antiquité, que Napoléon venait d'éclipser tous par son génie et l'étonnante fortune qui, malheureusement, touchait à son déclin.

Pendant mon séjour à Brunoy, j'avais été également bien avec tous mes camarades; mais je n'avais formé aucune de ces liaisons particulières, de ces amitiés primitives que comporte pourtant habituellement la vie de collége. Il n'en fut pas de même à l'institution Michel; je me liai plus étroitement avec deux ou trois de mes condisciples ,et surtout avec un nommé T..., qui était aussi un enfant du faubourg Saint-Denis. Comme moi il était externe, et nous sortions ensemble, le soir, de l'institution pour rentrer chez nos parents Nous marchions à côté l'un de l'autre dans la rue, le matin et le

soir, pour aller au lycée, enfin nous ne nous quittions point pendant les rares et trop courts instants de récréation à passer au jardin. Je n'ai gardé aucun souvenir de toutes les frivolités que nous échangions dans ces entretiens si longs et si multipliés; tout ce que je sais, c'est que nous nous étions juré une amitié éternelle, que nous mettions en commun nos peines et nos plaisirs, partageant nos pensums et nos exemptions, et que nous poussions souvent fort loin cette solidarité qui porte à prendre fait et cause pour un ami. Nous nous étions respectivement plusieurs fois prêté main-forte dans quelques-unes de ces querelles et rixes inséparables de la vie scolaire, où l'honneur outragé se satisfait à coups de poing et à l'aide d'un croc-en-jambe bien administré. T... était plus robuste que moi, et j'avais trouvé en lui en maintes circonstances un vengeur intrépide à qui je m'étais fait un devoir de témoigner ma gratitude toutes les fois que l'occasion s'était présentée.

Nous étions donc les meilleurs amis du monde; les Damon et Pythias de l'institution Michel.

Lorsque nous passions ensemble, le soir, je laissais T... devant sa porte, puisque sa famlile habitait le faubourg Saint-Denis, et je regagnais seul la rue Neuve-Saint-Jean, où se trouvait située notre maison. Un jour que nous étions sortis d'un peu meilleure heure que de coutume, T... eut la funeste inspiration de vouloir m'accompagner jusque chez moi; j'acceptai avec empressement, bien loin de prévoir la catastrophe qui allait en résulter. Une fois arrivés devant devant la porte, je proposai à mon ami d'entrer et de le présenter à mes parents; il y consentit de bonne grâce, et nous fîmes notre apparition ensemble dans la salle à manger, où se trouvaient déjà réunis mon père, ma mère et ma grand'mère. Je leur annonçai comme le meilleur de mes camarades T..., qui s'avança, tenant son chapeau à la main et souriant d'un air ouvert et affable. Je fus surpris de l'embarras qui se peignit sur le visage de mon père et de ma mère, et de la froideur avec laquelle ils accueillirent celui à qui je donnais le nom d'ami. Ma grand'mère seule se montra moins gênée, et lui fit quelques prévenances avec cette ai-

sance naturelle que l'âge et l'usage du monde donnent aux vieilles femmes.

J'avais espéré un instant qu'on inviterait T... à partager notre dîner de famille ; mais quels ne furent pas mon étonnement et mon dépit, lorsqu'après quelques paroles échangées d'un ton contraint et embarrassé, j'entendis mon père ajouter, en m'adressant la parole :

— Henry, il ne faut pas abuser de la complaisance de monsieur, qui désire sans doute rentrer chez lui ; sa famille doit l'attendre et pourrait être inquiète.

Je sentais intérieurement que ce motif, quelque plausible et légitime qu'il pût paraître, ne devait pas être véritablement celui qui poussait mon père à terminer si brusquement un entretien dans lequel je m'étais flatté de trouver mes parents plus expansifs vis-à-vis de celui que je leur présentais comme mon premier ami. « Eh quoi ! me disais-je, serai-je donc toujours condamné à vivre seul et à refouler au-dedans de moi tous mes sentiments ? Me sera-t-il interdit de sympathiser avec un jeune homme de mon âge qui partage mes études et mes loi-

sirs, dont les aspirations s'harmonisent avec les miennes? Trouverai-je la maison de mon père inhospitalière pour celui à qui mon affection en aura ouvert les portes? Me faut-il donc végéter, comme une plante parasite, à l'ombre des épaisses murailles de cette vieille maison sans puiser à la séve qui circule et bouillonne tout alentour? Cette famille, que j'aime sans doute de toutes les forces de mon âme, est-elle donc si exclusivement jalouse de ma tendresse qu'elle ne puisse me permettre d'en distraire une parcelle hors de son sein? » C'est en faisant ces réflexions que je reconduisis T... jusqu'à la porte, et que je le congédiai en lui serrant cordialement la main, pour protester autant que je le pouvais contre l'étrange accueil qu'il venait de recevoir.

Je rentrai à la maison vivement froissé, et dînai sans mot dire. Je ne sais si j'étais né communicatif, mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'à mesure que j'avançais dans la vie je me sentais devenir plus sombre et plus taciturne. Ce mystère qui m'environnait de toutes parts, ces réticences auxquelles se heurtaient mes

questions les plus naturelles et et les plus spontanées, cette solitude dans laquelle il me fallait toujours retomber, quoi que je fisse pour en rompre le cercle glacial, tout cela n'était point de nature à développer les facultés expansives que la nature aurait pu me donner en partage. Je pris donc de bonne heure l'habitude de concentrer en moi-même toutes mes sensations, et plus tard il a fallu l'influence de sentiments bien puissants pour arracher à sa torpeur contemplative une âme si longtemps comprimée.

Le lendemain, je repris le cours de ma vie habituelle, et les souvenirs de la veille étaient encore trop présents à mon esprit pour que je pusse m'étonner de remarquer un refroidissement sensible dans les manières de T... à mon égard. Toutes les fois que je cherchais à m'approcher de lui, il m'évitait et ne répondait plus que par monosyllabes, lorsque je lui adressais la parole. Cette nouvelle attitude vis-à-vis de moi, que je crus d'abord passagère, se prolongea. Dans les commencements, j'avais tâché de désarmer mon ami par quelques prévenances; mais, à la fin, je me sentis blessé et trou-

vai cette rancune, à laquelle mes parents seuls auraient dû être en butte, profondément injuste en ce qui me concernait, surtout puisqu'elle se montrait si persistante. A mon tour je m'écartai de T....., et m'efforçai de former une autre liaison parmi mes autres condisciples; mais je remarquai que, si dans le principe ils avaient l'air de répondre à mes avances, ces bonnes dispositions cessaient tout aussitôt, et que, le second ou le troisième jour, ils commençaient à me battre froid, de manière à me faire renoncer à l'espoir de me lier plus intimement avec eux.

Cette fausse position durait depuis quelque temps déjà, et je ne puis rendre jusqu'à quel point j'en souffrais, lorsque je résolus d'en sortir à tout prix. T... seul devait en être la cause; c'est à lui que je me décidai à m'en prendre.

Un jour que nous nous trouvâmes seuls à la classe de dessin, attendant le professeur qui était resté un instant auprès du chef de l'institution.

— Tu es cruel, T..., lui dis-je; non-seule-

ment tu m'as retiré ton amitié, mais encore il semble que tu veuilles m'empêcher de la remplacer par celle d'un de nos autres camarades. Je ne sais ce que tu peux leur dire à tous; mais, s'il s'en trouve un qui paraisse me sourire, sitôt que tu lui as parlé, je suis sûr de le voir comme les autres s'éloigner en me tournant le dos.

T... me regarda fixement, comme s'il eût cherché à lire dans mes yeux; puis, pour toute réponse, il haussa les épaules et se mit à crayonner sur une des feuilles de papier que l'on nous donnait pour nos dessins.

— Je ne me paye point de pantomime, repris-je irrité, il faut que tout cela s'explique. Je ne me soucie pas d'être plus longtemps en butte à l'animadversion de mes camarades sans savoir pourquoi. Est-ce parce que mon père ne t'a pas mieux accueilli lorsque tu es venu avec moi à la maison? J'en ai été plus vexé que toi; mais ce n'est pas ma faute si depuis mon enfance l'on m'a voué au mystère, et si l'on écarte de mon chemin toutes les figures humaines que je pourrais y rencontrer.

T... releva encore sur moi des yeux étonnés ; puis il continua silencieusement son dessin.

—Parleras-tu? m'écriai-je avec emportement, en m'avançant vers lui.

Pour toute réponse, il me tendit le dessin qu'il venait d'achever. C'était une espèce d'estrade, soutenue par quatre piliers et surmontée de deux poteaux, au sommet desquels on voyait une lame prête à tomber. Un homme était couché sur une planche, au milieu de ces deux poteaux, et un autre homme se tenait debout près de celui de gauche, la main fixée sur l'anneau qui tenait suspendue la lame meurtrière. En un mot, c'était la guillotine, le patient, l'exécuteur, et, au bas de cette horrible image, T... avait écrit en grosses lettres :

TUUS PATER CARNIFEX.

Je n'avais point vu comme T... l'instrument du supplice, mais les mots écrits au-dessous du dessin me firent à l'instant même tout comprendre. Je connaissais alors assez d'histoire

pour savoir ce que c'était que ce redoutable fonctionnaire appelé par les Romains *carnifex*. Les paroles de mon père, celles de l'abbé C... se retracèrent de suite dans mon esprit en lettres incendiaires, comme l'inscription flamboyante du festin de Balthazar. Le mystère de ma vie venait de se dévoiler. A l'aspect du dessin que j'avais saisi, je poussai un cri d'horreur et d'épouvante, et, m'enfuyant, hagard, désespéré, tenant toujours à la main cette feuille de papier, qui venait de me faire une révélation si cruelle, je traversai en courant le corridor et la cour ; la grille de clôture se trouvait par hasard entr'ouverte, je la poussai vivement et passai avec la rapidité de l'ouragan devant la loge du concierge ; je descendis comme un fou tout le faubourg Saint-Denis. Arrivé à notre porte, je sonnai à coups redoublés ; lorsqu'on m'eut ouvert, je franchis, pour ainsi dire, d'un seul bond l'avenue et le perron qui donnait accès dans la salle à manger. Ma mère, qui m'avait aperçu de loin, était accourue au devant de moi, je tombai évanoui à ses pieds, en lui tendant l'image qui venait de m'arracher à la

longue et regrettable ignorance où j'étais de ma terrible destinée.

Lorsque je repris mes sens, j'étais dans ma chambre, couché sur mon lit; je regardai autour de moi; je n'aperçus que ma grand'mère assise à mon chevet. L'absence de ma mère me surprit; c'était ma confidente habituelle, celle que la nature m'avait désignée la première, et il me semblait que c'était à elle à entreprendre de me consoler, si j'étais consolable. Je raisonnais déjà avec l'égoïsme instinctif à notre espèce, sans penser combien la pauvre femme avait dû être attérée elle-même de la découverte si inattendue d'un secret qu'elle avait pris tant de peine à me cacher, et que si, à l'âge où l'on est encore insouciant un pareil événement avait suffi pour me faire perdre l'usage de mes sens, quel contre-coup terrible n'avait-il pas dû avoir dans le cœur d'une mère à qui il enlevait le fruit de quinze années de précautions et de tendres dissimulations?

En effet, ma mère, en me voyant tomber à ses pieds dans le piteux état où je me trouvais, fut prise elle-même d'une crise de nerfs

si violente, qu'on dut la transporter chez elle, où elle ne reprit connaissance que pour se sentir en proie à une fièvre ardente. D'enfant j'étais devenu homme ; l'heure de l'abnégation et du devoir avait sonné ; j'attendais les consolations de ma mère, c'était à moi à lui porter les miennes.

Heureusement mon père était absent; il n'eut, en rentrant, que le dernier écho affaibli de cette commotion intérieure qu'on savait bien devoir éclater un jour, mais non pas si tôt et avec cette foudroyante rapidité.

Ce fut donc ma grand'mère seule que j'aperçus en ouvrant les yeux, lorsque je sortis de mon évanouissement. La digne femme avait conservé cet air d'angélique bonté qui était sa physionomie habituelle, et c'était à peine si une légère teinte d'embarras perçait sous le rayon humide de son regard.

— Eh bien ! mon cher enfant, comment vous trouvez-vous à cette heure ? me dit-elle. Vous nous avez fait une fière peur ; votre pauvre mère en est encore toute pâmée sur son lit. Je gagerais que c'est ce mauvais petit

drôle que vous nous avez amené l'autre soir, qui aura trouvé que nous ne l'avions pas assez comblé de caresses, et qui s'en sera vengé en vous barbouillant cette affreuse image, qui était bien de nature à désarçonner la cervelle d'un petit innocent tel que vous.

La supposition de ma grand'mère n'était que trop fondée, seulement elle donnait à la conduite de T... sa plus mauvaise interprétation. C'était bien en amenant ce garçon chez nous et en lui faisant connaître notre demeure que j'avais trahi mon précieux incognito. Il lui avait sans doute suffi d'indiquer à ses parents, qui avaient de tout temps habité le faubourg Saint-Denis, où était située cette maison dans laquelle il avait reçu un si étrange accueil, pour que ceux-ci s'écriassent avec horreur : c'est la MAISON DU BOURREAU. Mais était-ce uniquement pour se venger de la froideur qu'on lui avait témoignée qu'il s'était chargé de me révéler, à l'aide du crayon et de la plume, le terrible secret que l'on m'avait caché depuis ma naissance? Je ne le crois pas. Maintenant que ma mémoire me retrace toutes

ces circonstances et que je puis les analyser d'un œil calme et sans passion, je me persuade aisément que T... même croyait très-bien ne me rien apprendre. Il ne lui était pas venu à l'idée que ma famille eût pu me faire un si long mystère de sa situation anormale dans la société; l'étonnement avec lequel il me regarda plusieurs fois pendant les quelques paroles que je lui adressai avant la remise du dessin me prouve, à n'en point douter, qu'il me croyait instruit de ma condition, et qu'il n'ajoutait point foi à ma sincérité lorsque je lui témoignais ma surprise de me voir repoussé par tous les camarades avec lesquels je cherchais à me lier. En s'éloignant de moi, il avait obéi sans doute au vœu de ses parents, qui n'avaient point manqué de lui dire la place que nous occupions dans le monde et les sentiments de répulsion que nous y soulevions de toutes parts; et d'ailleurs n'avais-je pas moi-même provoqué, par ma ténacité et mes indiscrètes questions, le cruel aveu qu'il s'était décidé à me faire?

T..... ne s'était assurément que trop expliqué la réserve qu'on lui avait montrée chez moi, et

par conséquent n'avait point dû en concevoir de rancune, ainsi que ma grand'mère affectait de le croire. Sa conduite était sans doute naturelle; elle me donnait la mesure de ce que je devais espérer du commerce des hommes.

J'ai tout lieu de croire que cela ne se passa pas autrement. J'ai revu souvent depuis M. T....., car, pas plus que moi, il ne quitta le faubourg Saint-Denis; mais nous ne nous reparlâmes jamais. Il succéda à son père dans une entreprise de voitures publiques qui desservait quelques localités non comprises dans le parcours habituel des grandes lignes de messageries. Il se maintint dans l'honnête aisance que cette industrie avait apportée à sa famille. C'était un homme fort honorable, très-estimé. La création des chemins de fer, en absorbant son entreprise, le força à se retirer des affaires. Je l'ai perdu de vue depuis cette époque; j'ignore s'il existe encore, mais, si ces lignes lui passent sous les yeux, je désire qu'elles lui donnent l'assurance que si l'adolescent se montra froissé de la perte subite d'une amitié qu'il croyait plus éprouvée, la

mémoire du vieillard lui retrace aujourd'hui ce souvenir sans amertume, et ne le porte que trop à excuser des susceptibilités auxquelles il devait encore se heurter bien souvent dans la vie, et qui ne se traduisirent pas toujours avec autant de ménagements.

Mais je reviens à l'entretien que j'eus avec ma grand'mère. Le lecteur voudra bien me pardonner toutes ces digressions et l'allure peu régulière de ces récits de ma jeunesse. J'enregistre tous ces souvenirs au fur et à mesure qu'ils se présentent à mon esprit, et ce n'est pas ma faute s'ils m'écartent à chaque instant du chemin que je devrais peut-être suivre plus assidûment.

Surpris et presque blessé de la facilité avec laquelle ma grand'mère parlait d'un événement aussi grave que celui qui venait de se produire dans mon existence, je lui répondis avec une certaine aigreur :

— Mais, bonne maman, ce n'est point ce dessin, que je comprends encore à peine, qui a frappé mon imagination, ce sont les mots qui sont écrits dessous. Est-il donc vrai que ce soit

mon père qui est chargé de mettre les criminels à mort?

— Oui, mon enfant; c'est une charge qui s'est maintenue dans notre famille depuis plus d'un siècle. Si on ne vous en avait pas instruit plus tôt, c'est qu'on attendait que vous fussiez en âge d'en comprendre les austères devoirs.

— Ah! bonne maman, je n'en conteste ni les devoirs, ni la légitimité, mais je n'aurai jamais le courage de la remplir.

Il est bon de dire ici qu'en exprimant aussi énergiquement mon sentiment, je n'écoutais que la voix de ma sensibilité naturelle et aucunement celle du respect humain. Je ne connaissais la fonction d'exécuteur des sentences de mort que par ce que nous en apprennent sur les bancs des colléges les annales des différents peuples de l'antiquité, où cette fonction était plutôt honorée qu'avilie. La réprobation qui flétrit l'exécuteur est d'origine toute moderne; cette thèse ne s'était pas présentée dans l'enseignement que j'avais suivi, et, comme on le sait, ce n'est point à la maison que j'aurais pu déjà apprendre que celui qui acceptait

de la société un tel mandat devait non-seulement étouffer en lui le cri de l'humanité, mais encore se résigner au mépris de ses semblables.

— Vous dites cela, mon enfant, mais dans quelques années, soyez sûr que vous en jugerez autrement. Votre père, à votre âge, avait les mêmes appréhensions, et pourtant il a su se dévouer à son tour à remplir, comme ses ancêtres, une charge éminemment utile au bien de la société. Il faut servir son pays, mon petit, dans le poste où les circonstances nous ont placé ! Je vous vois quelquefois considérer avec attention les portraits qui sont dans le grand salon ; eh bien ! tous ces personnages, depuis M. de Longval, qui fut le premier investi de l'office, tous, jusqu'à votre aïeul, vos grands-oncles, votre père, ont fait leur devoir comme il convenait qu'ils le fassent. Mais ne nous tourmentons point encore l'esprit de tout ceci ; vous avez bien du temps devant vous pour réfléchir.

— Quel que soit le temps, je ne crois pas qu'il puisse suffire pour me décider à donner de sang-froid la mort à un autre homme.

— Voyez le jeune insensé qui s'imagine qu'il s'agit d'aller ainsi tout de suite assassiner son prochain. Mais, mon pauvre enfant, vous ne songez donc pas que le condamné livré à la justice de l'exécuteur est toujours un scélérat souillé des crimes les plus abominables, qui a lui-même égorgé lâchement, par force ou par ruse, quelque femme ou quelque vieillard, un enfant même, un être plus faible que lui en tout cas; que souvent, foulant aux pieds toutes les lois de la nature, il a choisi sa victime dans sa propre famille, n'hésitant pas à frapper sans pitié un père, une mère, une épouse, un frère; que la cupidité, le vol ou les passions les plus ignobles sont les mobiles ordinaires de ces forfaits qui déshonorent l'humanité. Et vous croyez que pour de tels attentats, il ne faut pas un châtiment exemplaire; que le bras qui venge la société menacée, la loi méconnue, le faible immolé doit trembler en exerçant cet acte de haute justice? Faut-il donc avoir des entrailles pour celui qui n'en a point eu? Et d'ailleurs, mon cher Henry, est-ce vous qui avez jugé cet homme, qui avez prononcé sa mort?

Vous ne faites qu'exécuter la sentence rendue contre lui, et cette mission, tout autre la remplirait à votre place si vous aviez la faiblesse de la décliner.

— Bonne maman ! êtes-vous sûre que beaucoup de personnes se disputeraient la charge de notre famille, si nous venions à l'abandonner?

Ma grand'mère parut un instant troublée; cependant elle me répondit assez fermement.

— Je le crois, mon ami; mais c'est assez causé de cela entre nous. Vous en reparlerez quand il sera temps avec votre père. D'ici-là tâchez de vous tranquilliser et de ne point ajouter à la peine de votre mère qui est, je crois, plus malade que vous.

J'ai su depuis combien ma pauvre grand'-mère s'était fait violence pendant cet entretien, pour parler d'une façon aussi dégagée de ce qui avait été pour elle-même, si souvent et si longuement, le sujet des plus pénibles méditations. Mais elle ne voulait pas s'exposer à développer davantage l'état d'extrême sensibilité nerveuse dans lequel je me trouvais, et

elle sentait au contraire le besoin de me brusquer un peu pour m'empêcher de tomber dans une prostration qui aurait pu aggraver ma situation. Ses dernières paroles m'ayant rappelé que ma mère aussi était souffrante et attendait peut-être les soins qui lui étaient nécessaires, je voulus me lever et courir auprès d'elle; ma grand'mère s'y opposa.

— Non, restez, dit-elle en s'en allant, votre mère n'est point seule et je vais d'ailleurs me rendre auprès d'elle. C'est une grande enfant qui a besoin qu'on lui parle raison aussi. Vous la verrez quand vous serez plus calme et plus sage; en ce moment, une entrevue vous ferait mal à tous les deux.

Je restai seul pendant plusieurs heures, livré à mes réflexions. Le voile mystérieux qui avait enveloppé tous les incidents de mon enfance venait donc de se déchirer; la vérité m'apparaissait sinistre, accablante; je m'avançais dans la vie vers la plus terrible mission qui puisse échoir à un homme, celle d'égorger son semblable. Mais cette mission pourquoi l'accepterais-je? Mon vieil ami l'abbé C..... ne

m'avait-il pas dit avant de mourir : « Tu es libre ! » C'est donc qu'il ne partageait pas la manière de voir de ma grand'mère, et que tous les raisonnements subtils dans lesquels elle avait cherché à m'enserrer étaient autant de sophismes qui n'eussent point eu de prise sur l'âme douce et pleine de mansuétude du bon abbé, et se seraient évanouis devant cette horreur du sang si naturelle à toutes les créatures humaines. Que m'importait cette suite d'ancêtres dont on me parlait? cette perversité des criminels condamnés au supplice? A quel titre la société pouvait-elle me condamner à être son vengeur, s'il lui plaisait de venger le meurtre par le meurtre et d'effacer le sang par le sang ! Oui, je suis libre ! m'écriai-je, et je romprai avec cette tradition qui nous voue à un métier d'assassins.

Je venais de me lever et me promenais dans ma chambre avec agitation ; un coup de sonnette retentit à la grille de l'hôtel. Je regardai par la fenêtre ; c'était mon père qui rentrait.

Je le vis suivre, de son pas lent comme de coutume, l'avenue qui conduisait au perron

qui donnait accès dans la salle à manger; son air calme et placide indiquait suffisamment qu'il n'avait aucun soupçon de ce qui s'était passé dans la matinée. A son aspect, je sentis déjà chanceler ces résolutions que l'instant d'avant je manifestais d'une manière si énergique. Je ne sais combien de temps s'écoula entre son arrivée et le moment où il vint me chercher, mais ce temps qu'il passa sans doute près de ma mère et de ma grand-mère, par lesquelles il fut instruit de ce qui venait d'arriver, dut être relativement assez court, car les émotions confuses qui m'assaillirent durant cet intervalle n'ont laissé aucune trace dans ma mémoire. Je crois n'avoir pu y recouvrer la perception nette et distincte de toutes les idées qui bouillonnaient dans mon cerveau. J'étais encore dans cet état de fiévreuse attente, lorsqu'il ouvrit la porte de ma chambre et m'aperçut debout.

— Ah! vous êtes levé, Henry, me dit-il; tant mieux; je craignais, par ce qu'on vient de me dire, que vous ne fussiez souffrant. Pouvez-vous passer dans mon cabinet, mon enfant, nous au-

rons à causer un instant, si vous vous sentez assez remis pour cela.

—Mon père, je suis à vos ordres, répondis-je.

Il me précéda, nous traversâmes ensemble le corridor en passant devant la porte de la chambre de ma mère, derrière laquelle il me sembla entendre des sanglots étouffés. Nous descendîmes l'escalier, et arrivés au rez-de-chaussée, il me fit entrer dans son cabinet.

Cette pièce, où je n'avais pénétré que très-rarement, car mon père en emportait presque toujours la clef, me fit un effet tout autre que les dernières fois où j'y étais déjà venu. Les grandes tapisseries de lampas rouge broché qui couvraient les murailles, les rideaux de même étoffe qui n'y laissaient entrer qu'un jour douteux, les meubles en bois d'ébène, dont la teinte noire contrastait étrangement avec la teinte rouge des tentures, le grand crucifix d'ivoire qui se détachait entre les deux croisées, et au pied duquel une tête de mort servait de bénitier, tout cela me parut alors avoir une signification symbolique que jusque-là je n'avais pas soupçonnée. Pour la première fois

aussi, je remarquai au milieu d'une panoplie de différentes armes, deux épées à poignée de fer, d'une longueur démesurée, enfermées dans une gaîne de cuir rougeâtre et commun; j'en devinai le terrible usage.

Mon père s'assit dans le fauteuil placé devant le bureau, et se retournant vers moi :

— Asseyez-vous, mon fils, dit-il, notre entretien peut être long, et vous avez besoin de ménager vos forces aujourd'hui.

Je pris place sur une chaise.

— Vous venez d'apprendre par un hasard que nous aurions peut-être dû prévenir, le secret de la condition dans laquelle vous êtes né. C'est par condescendance pour votre mère que je ne vous ai pas instruit moi-même plutôt du rôle que je remplis dans la société. Elle voulait épargner votre sensibilité et ne vous faire connaître la situation de votre famille que lorsque vous seriez en âge d'apprécier s'il vous convenait de vous y soumetttre ou de vous y soustraire. Je ne sais si le moment est bien venu pour vous d'être apte à prendre une telle détermination, mais puis-

que le hasard n'a pas voulu se plier à nos atermoiements, il est bon que vous puissiez dès ce jour commencer à y réfléchir et vous préparer à la résolution qui fixera votre destinée.

Je fis un signe comme pour répondre; mon père ne m'en laissa point le temps.

— Ecoutez-moi jusqu'au bout, poursuivit-il, vous répondrez après. Je suis né moi-même dans la condition où vous avez reçu le jour; à votre âge je me trouvais vis-à-vis de mon père dans la situation où vous êtes vis-à-vis de moi; comme vous, je venais d'apprendre d'une manière toute fortuite et tout inattendue que ma naissance m'appelait aux fonctions les plus cruelles que puisse concevoir l'imagination. Il y a, mon cher enfant, dans toutes les sociétés humaines des lois qui protégent l'ordre social et punissent les criminelles tentations de ceux qui ont essayé de le troubler; ces lois, en présence de certains forfaits osent édicter une peine qu'il semblerait n'appartenir qu'à Dieu d'infliger, car lui seul devrait pouvoir, dans sa sagesse éternelle, rendre des décrets irrévo-

cables; la société s'arroge le droit de punir de mort celui qui l'a outragée, à ce point qu'elle juge nécessaire de le retrancher pour toujours de son sein. Il y a des Cours de justice qui n'hésitent point à prononcer ces formidables sentences; il fallait qu'il y eût un homme qui se chargeât de les exécuter. Ce fut le rôle dévolu à un de vos ancêtres, il l'a transmis jusqu'à ce jour à ses descendants. Lorsque, comme vous aujourd'hui, je fus appelé par mon père à décider si j'accepterais cet héritage de notre famille, il me parla avec une entière franchise; je suivrai son exemple. Je sais qu'en vous représentant l'importance de cet emploi, si étroitement lié à l'administration de la justice qu'il en est le corollaire indispensable, puisque c'est par lui seul que les arrêts les plus graves peuvent s'accomplir, je pourrais, grâce à l'état d'ignorance dans lequel nous vous avons laissé sur toutes ces matières, vous donner le change et vous faire croire qu'il jouit d'une grande considération parmi les hommes. En effet, le dévouement au bien public ne se mesure-t-il pas par l'étendue du sacrifice qu'on

lui fait, et parmi les héroïsmes que la société couronne, en est-il beaucoup qui puissent rivaliser avec celui de l'homme qui étouffe les sentiments les plus naturels pour se faire sans cesse, à toute heure, le vengeur de cette société et l'exécuteur de ses suprêmes volontés. On honore le savant qui sacrifie son temps et ses veilles, le riche quand il sacrifie sa fortune, on décore le soldat qui expose sa vie pour tuer beaucoup d'ennemis; tout homme qui vieillit au service de son pays dans une charge quelconque a droit à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens; que ne devrait donc pas attendre celui qui trouve la force de comprimer son cœur, de surmonter l'horreur du sang, pour se dévouer à l'exécution d'un arrêt de mort quand la société l'a prononcé. Celui-là ne fait-il pas au bien public le plus grand et le plus étonnant peut-être de tous les sacrifices? Eh bien! mon cher enfant, j'abuserais étrangement de votre bonne foi si je vous entraînais dans une pareille erreur. Je ne dois pas balancer, au contraire, à vous déclarer que, par une des plus incroyables contradictions qui se

puissent voir, la société se faisant la vengeresse de ses propres victimes, nous anathématise pour prix du service que nous lui avons rendu et rejette sur nous tout le poids de ses cruautés. L'opinion publique, qui applaudit et bat des mains à une sentence de mort, accable de ses mépris celui qui l'exécute. Mon père s'était longtemps raidi et avait voulu lutter contre cette inconséquence qu'il qualifiait justement de préjugé; ses réclamations échouèrent toujours devant le parti pris. Un instant seulement, notre charge parut sortir de cet avilissement; mais c'était précisément l'instant où elle nous faisait le plus d'horreur à nous-mêmes. La France, ivre de sang déifiait le néant et la mort; le crime et l'innocence passaient à tour de rôle sous notre fatal niveau. Jamais notre cruel ministère n'avait été si lourd et si cruel à exercer. Ce n'étaient plus des sentences légales que nous exécutions, c'étaient les proscriptions de partis qui s'entre-dévoraient dont nous étions les aveugles instruments. Devant ces scènes de meurtre qui se renouvelaient tous les jours, le cœur nous faillit

plus d'une fois à la besogne, à votre grand-père et à moi; heureusement nous avions des aides, et au besoin le peuple qui nous entourait nous en eût servi, tant cette rage de mort s'était répandue et avait gagné les esprits. Voilà, mon fils, la seule époque où l'on nous ait pardonné d'être ce que nous sommes, et où l'épithète de bourreau, dont on qualifie nos fonctions, ne nous ait pas poursuivi comme une flétrissure. Dieu nous préserve d'une nouvelle réhabilitation de ce genre. Aujourd'hui le pays est calme à l'intérieur, et, s'il se verse trop de sang, c'est peut-être sur les champs de bataille; l'ambition, l'amour de la guerre, la soif des conquêtes, les vanités de la gloire sont souvent de plus grands bourreaux que nous.

Mon père fit ici une pause pendant laquelle, respectant le silence qu'il m'avait commandé, je n'osai prendre la parole.

— Ainsi donc, mon fils, point d'illusions. Non-seulement notre charge exige des forces surhumaines, mais encore elle est payée de la plus noire ingratitude. Nous vivons dans la honte et nous mourons dans l'opprobre; on ne

nous tient aucun compte de notre dévouement; nos services nous sont reprochés comme autant d'actions basses et déshonorantes. La magistrature, enchaînée par la solidarité qui nous lie (car peut-il y avoir un lien plus étroit qu'entre le juge qui condamne et celui qui exécute sa sentence), ne s'associe point, sans doute, à ces manifestations de l'animadversion publique; mais la protection timide, qu'elle ne nous accorde souvent qu'à regret, est impuissante à nous protéger contre le mépris qui nous poursuit partout. J'ai souvent cherché la cause de cette anomalie, et, philosophiquement, il ne m'en apparaît d'autre que celle-ci : la peine de mort, qui blesse la conscience humaine, si obstinément conservée dans nos lois, est un fardeau dont chacun cherche à décliner la responsabilité, depuis la société qui l'invoque pour sa sûreté, jusqu'au législateur qui l'a inscrite dans les Codes et au juge qui en fait journellement l'application. Le fardeau, ainsi repoussé par tous, vient tomber sur nos épaules. C'est la fable des animaux malades de la peste et nous y jouons le rôle de l'âne.

Cet argument de mon père me frappa, et toutes les fois que j'y ai réfléchi depuis, il m'a paru d'une vérité saisissante.

— Ce n'est point la séduction du salaire attaché à de pareilles fonctions qui les fit entrer dans notre famille. Vous trouverez, après ma mort, dans mes papiers, des notes de vos ancêtres qui vous feront connaître par quel concours fatal de circonstances notre maison, qui était noble d'origine, fut entraînée dans cette triste voie. Vous y verrez aussi que nous possédions quelque bien; je ne sais s'il s'est accru ou diminué depuis que nous exerçons l'emploi, mais, ce que je puis vous assurer, c'est que, malgré les fortes pertes que nous avons déjà essuyées, je sacrifierais encore bien volontiers la moitié de ce que nous possédons pour que la peine de mort fût abolie et que vous n'eussiez ni à accepter ni à renier l'état de vos pères; le reste suffirait pour nous conserver une honnête aisance. C'est assez vous dire que vous ne releverez que de votre volonté et que vous serez libre de prendre la décision qui vous conviendra. On a longtemps cru, on croit encore peut-être, dans

le peuple, qui se forge mille superstitions à notre égard, que notre emploi est héréditaire, et que le fils ou le gendre de celui qui l'occupe est obligé de lui succéder. C'est une erreur grossière dans laquelle je ne veux point vous induire ; nous n'avons jamais été contraints. Un singulier concours de circonstances amena un de nos ancêtres à se résigner à cette cruelle profession ; mais si, depuis, elle s'est constamment maintenue dans notre maison, ce n'est que par la volonté ferme et bien arrêtée des fils de rester dans la même condition que leur père.

J'écoutais stupéfait, sentant bien que cette prétendue liberté dont parlait mon père était loin de sa pensée, et que, s'il affectait de proclamer mon indépendance, c'était pour revenir ensuite, presque malgré lui, à tâcher, par toutes sortes de considérations, de me décider à suivre la tradition de résignation dont lui-même m'avait donné l'exemple. Les paroles que j'avais surprises dans son entretien avec mon vieil ami l'abbé ne m'eussent pas déjà révélé son sentiment à cet égard, que je l'aurais, je crois, deviné ce jour-là sous les artifices de son lan-

gage. La fin de la conversation fut, du reste, encore plus concluante.

— Je m'abstiendrai, mon fils, de rien dire qui puisse peser sur une détermination que vous avez, d'ailleurs, tout le temps de prendre; mais comme je me suis promis de vous éclairer entièrement et de ne rien vous cacher de la vérité, je ne dois pas vous laisser ignorer que dans le cas où vous voudriez rompre la chaîne de nos traditions pour essayer de rentrer au milieu du monde, votre réconciliation avec ce dernier serait beaucoup plus difficile que vous ne pouvez le supposer. Je vous ai plutôt diminué qu'exagéré la force du préjugé qui nous en exclut; si notre profession n'est point héréditaire, il n'en est pas de même de l'opprobre dont l'opinion publique la poursuit si niaisement. Vous venez déjà de vous apercevoir qu'il ne s'arrêtait pas au père, et s'étendait jusqu'à la personne innocente du fils. Si un pareil traitement est venu vous atteindre au milieu d'enfants, que ne devez-vous point attendre parmi les hommes? Quels que soient vos actes et votre vie, votre origine pèsera sur vous comme

une montagne et vous sera à chaque instant reprochée par les ennemis et les envieux que nul ne peut éviter ici-bas. Cela est tellement vrai, que parmi nous on ne cite point d'exemple d'aucun des nôtres qui ait risqué cette téméraire entreprise. Nos familles se sont perpétuées dans les divers postes qu'elles occupaient : la nôtre ici, à Versailles, à Provins, à Tours et à Reims ; celle de Desmorest, notre aide, à Étampes, Dourdans, Senlis, Noyon, Laon, Épernay, Châlons et Vitry-le-Français ; les Jouenne et les Ferey, nos parents, les premiers à Melun, à Évreux, au Mans et à Caen ; les seconds à Rouen, à Dieppe, à Pont-Audemer, etc.; les Ganié, qui ont compté parmi eux le seul de nos confrères qui ait désarmé le préjugé, à Rennes; les Doublot, à Blois ; les Barré, à qui nous sommes aussi alliés, à Metz, etc. Tous se sont transmis de père en fils l'emploi qu'aucun d'eux n'eut l'imprudence de décliner. Il n'y eut longtemps que deux charges héréditaires en France, l'une de droit, l'autre de fait : la première, celle du sourain; la seconde, la nôtre. L'ordre de succession au trône a été troublé, il ne s'est point inter-

rompu dans nos familles et vous êtes, mon enfant, plus assuré de me succéder, si vous y consentez, que le roi de Rome ne l'est de ceindre la glorieuse couronne de son père.

Ici mon père fit encore une pause qui me permit de placer enfin quelques paroles.

— Mon père, lui dis-je, soyez persuadé que si je profitais de la liberté que vous m'accordez pour m'affranchir des fonctions que vous exercez, ce ne serait par suite d'aucune opinion personnelle sur ces fonctions ou sur les questions sociales qu'elles soulèvent; je ne me sens pas encore apte à juger de tout cela. Quant aux dédains du monde, j'en fais bon marché, et je vous assure que si je regrette une chose, c'est de m'être laissé impressionner aussi vivement par les révélations de ce polisson de T..... à qui j'aurais dû plutôt frotter les oreilles. Mais il est une chose qui me fait appréhender bien plus vivement de n'être pas digne de vous succéder, c'est que je crois que je ne posséderai jamais la somme de courage nécessaire pour donner la mort à un homme, de sang-froid.

Mon père sourit amèrement.

— A votre âge, reprit-il, je pensais comme vous. J'ai fait un long et cruel apprentissage; mais si je ne suis point encore arrivé à remplir mon terrible ministère de sang-froid, comme vous dites, au moins ai-je acquis assez d'empire sur moi-même pour refouler mes émotions et ne manquer à aucun de mes devoirs. Il faut aussi que je vous fasse connaître, Henri, en quoi consistent ces fonctions dont vous vous faites peut-être, comme le vulgaire, une idée exagérée qui pousse l'odieux jusqu'au ridicule. La justice nous confie deux sortes d'arrêts à exécuter; les uns n'entraînent que la peine de la marque et de l'exposition, les autres prononcent la peine de mort. Nous ne faisons, mon fils, que présider à l'exécution de ces arrêts, de manière à ce que la justice suive son cours en respectant autant que possible les lois de l'humanité. Des malheureux aides, sur lesquels je ne prétends point déverser le mépris, pourvoient à tous les détails révoltants de la besogne que nous nous bornons à surveiller. Jadis, lorsque les exécutions capitales se fai-

saient manuellement, l'intervention de l'exécuteur était plus active et plus directe. Il lui fallait cette somme de courage dont vous parliez tout à l'heure. Vos pères ont eu et ont consigné le souvenir d'horribles supplices. Mais aujourd'hui que la peine de mort est uniforme, qu'elle a lieu à l'aide de ce mécanisme dont votre jeune condisciple vous avait tracé l'image, la mission de l'exécuteur est toute de prévoyance et d'humanité. C'est à tort que ce monsieur T..., comme vous l'appelez, a cru devoir me représenter sur l'échafaud, je n'y suis jamais monté. Je reste au pied, veillant à ce que toutes choses soient à leur place, chacun à son poste, prêt à l'heure indiquée, afin que lorsque nous arrivons sur le lieu de l'exécution, aucun retard ne puisse prolonger l'agonie de l'infortuné patient ou augmenter l'horreur de son supplice. Au dernier moment, un signe de l'œil me suffit pour que l'aide placé près du pilier de gauche détache la tringle qui tient le couperet suspendu ; en une seconde tout est dit. Votre jeune raison, mon fils, trouve-t-elle cet exécuteur qui est là tremblant au pied de l'écha-

faud, veillant à ce que les rigueurs de la loi s'accomplissent le plus humainement possible, beaucoup plus cruel que tous ceux qui l'entourent à un ou deux mètres de distance et sont accourus de loin sans autre but que de satisfaire une barbare curiosité et de repaître leurs yeux de ce sanglant spectacle? Quelle différence ferez-vous entre eux et lui si ce n'est à son avantage? Il est vrai que de hardis penseurs ont considéré la peine de mort comme un meurtre judiciaire; mais, lorsqu'une société l'a inscrite au fronton de ses lois, quelqu'un oserait-il en rendre responsable l'avocat général, les jurés, le président, enfin tous ceux qui concourent à son application? Pourquoi donc entacher d'ignominie l'humble exécuteur de la sentence?

Mon père venait d'élever la voix et paraissait en proie à une agitation extrême.

— Eh bien! mon fils, c'est pourtant sur nous, sur nous seuls que rejaillit le sang versé dans ces journées fatales; c'est nous qui en portons toutes les éclaboussures; nous, qui rentrons chez nous poursuivis par les malédictions de

la foule et par ce long cri sinistre qui vibre à nos oreilles comme la trompette du jugement dernier : BOURREAU ! BOURREAU ! BOURREAU !

Mon père se renversa dans son fauteuil, le visage inondé de larmes.

— Ah ! mon enfant, continua-t-il d'une voix entrecoupée par les sanglots, j'avais trop présumé de mes forces en poussant aussi loin cet entretien. Vous le voyez, je plaide ma cause devant mon fils; je m'étais juré de ne point chercher à vous influencer, et voilà que, malgré moi, le cri de la conscience opprimée m'échappe. J'ai vécu, depuis votre naissance, dans de continuelles alarmes, tremblant que le jour où les stupides préjugés de l'opinion viendraient jusqu'à vous, ils n'abusassent aussi votre jugement, et qu'en vous apprenant à mépriser ma profession, ils ne vous enseignent à rougir de votre père. Pourtant, savez-vous, Henry, la seule chose qui puisse nous consoler de la dureté avec laquelle le monde nous traite et de l'ostracisme dont il nous frappe : ce sont les joies de la famille. Pauvres parias de l'ordre social ! Lorsque nous avons vu pendant une

longue journée tous les fronts se détourner à notre aspect, toutes les mains se retirer de la nôtre, combien il nous est doux de rentrer dans notre humble maison, d'y trouver les bénédictions d'une mère, les tendres soins d'une épouse et les joyeuses caresses d'un enfant! N'est-ce pas la société tout entière que nous retrouvons là, et résumée dans ce qu'elle a de meilleur? Croyez-moi, ce sont des trésors de sentiment qui manquent souvent à la somptueuse demeure du riche et du puissant de la terre. Les caprices de la vanité, les soucis de l'ambition, les appétits d'héritage y sèment des germes de division qui ne sauraient exister dans notre sphère, où nous passons notre vie à nous aimer, pour oublier la proscription qui nous enveloppe tous dans un commun anathème. N'est-il pas naturel que ce soit dans les familles obligées de se suffire à elles-mêmes par le cœur, que l'on voie se développer les vertus qui ennoblissent et sanctifient le foyer? Quel serait donc notre sort si la Providence nous enlevait cette unique compensation des amertumes dont notre existence est abreuvée?



Les larmes de mon père m'avaient profondément ému; je sentais s'agiter en moi une foule de sensations indéfinissables. Je m'indignais avec lui de l'aveuglement de ce préjugé qui persistait à le poursuivre d'une flétrissure indélébile, tandis qu'il épargnait ceux qui avaient édicté, ceux qui prononçaient la peine de mort et ceux qui se faisaient *une fête* de la voir infliger aux malheureux dont elle était le châtiment. Mon orgueil se révoltait à la pensée de ce traitement injuste sous lequel avait longtemps gémi ma race. J'éprouvais des velléités de rébellion; il me semblait alors que j'aurais brandi avec une ivresse sauvage la hache homicide, et que je me serais écrié en face de la société entière : « Venez donc, vous qui demandez du sang et qui aimez à le voir répandre, venez rassasier vos yeux de ce spectacle. Ah! vous demandez des têtes; vous vous appelez la vindicte publique; vous êtes cette voix du peuple qu'on prétend la voix de Dieu, et lorsqu'on vous les jette ces têtes sanglantes, vous huez votre pourvoyeur. Vous rendez des arrêts de mort, et vous ne voulez

pas qu'on les exécute, ou bien, s'il se trouve un homme assez courageux, assez maître de lui, assez dévoué à l'ordre social pour se résigner à cette horrible tâche, vous n'avez pour le récompenser de son abnégation que des insultes et du mépris ! Eh bien ! nous vous montrerons que nous sommes au-dessus des inconséquences de l'opinion, que nous savons fouler aux pieds vos préjugés et que, pour rester dans la sphère de nos devoirs, il nous suffit de la paix de notre conscience. Ainsi raisonnais-je, avec cette témérité, ce besoin d'héroïsme qui caractérisent les jeunes imaginations. On voit que l'habileté avec laquelle mon père avait soutenu sa thèse commençait déjà à porter ses fruits, et qu'il était peut-être plus près de gagner sa cause qu'il ne l'espérait. Pourtant, je dois l'avouer, toute cette belle logique ne faisait que me traverser l'esprit et ne s'y imprimait point. Je me sentais, à vrai dire, très-fort en présence du monde qui armait notre bras, qui nous disait frappe, qui nous suivait jusqu'à l'échafaud, et qui, après le coup fait, désertait lâchement en nous laissant supporter seuls

la malédiction publique ; mais si je tournais les yeux de l'autre côté, si je ne considérais que le patient, que cette victime humaine qu'on nous apportait à lier et à immoler en holocauste aux vengeances de la loi ; je me sentais au contraire singulièrement ébranlé, car d'étranges scrupules venaient m'assaillir. Est-ce donc un châtiment d'institution divine que la mort donnée à l'homme par l'homme, me demandais-je ? Dieu a-t-il permis ainsi à ses créatures de s'entre-détruire; et de même qu'il est l'arbitre suprême de la vie, ne veut-il pas rester aussi l'arbitre suprême de la mort ? Si le crime transgresse ces lois immuables, est-ce une raison pour y répondre par une transgression pareille. Vous invoquez des textes puisés dans les livres saints : *Celui qui a tué sera tué ! Celui qui aura frappé avec l'épée périra par l'épée*, y est-il écrit ? mais qui vous dit que ces paroles s'appliquent à vos jugements humains si incertains et si variables, et qu'elles n'ont pas plutôt un sens prophétique en menaçant l'homicide de cette justice divine dont l'action est d'autant plus redoutable qu'elle demeure cachée et ne

se montre que subitement par de grands coups qui déconcertent tous les calculs de la vaine sagesse des hommes? La société peut-elle ravir à aucun de ses membres plus qu'elle ne lui a donné? Auquel a-t-elle donné la vie animale? Qu'elle retire donc à celui qui s'est montré indigne d'en jouir, les bienfaits de la vie sociale; qu'elle lui enlève jusqu'à la liberté, qui est pourtant le plus bel apanage de l'homme, car la liberté de l'un suppose celle de l'autre, et je perds tous les droits à la mienne si j'attente à celle de mon semblable; c'est en les garantissant toutes les deux par ses lois que la société peut revendiquer en quelque sorte le privilége de nous les avoir données; qu'elle mette dans l'impossibilité de nuire celui qui a nui et pourrait nuire encore; qu'elle isole de son sein celui dont la présence serait une menace et un danger pour tous; mais qu'elle respecte jusque dans le dernier des criminels la vie qu'elle ne lui a pas donnée, qu'il ne tient que de Dieu, qui, seul, a le droit de la lui ôter. Mais si elle persiste dans cette barbare croyance que le meurtre appelle le meurtre, que le sang ne

peut s'effacer que par le sang, celui qui se fait le ministre de ces cruautés n'en devient-il pas le complice? Si la raison lui crie qu'il peut justement braver la flétrissure qui voudrait l'atteindre, sans flétrir la société dont il est l'agent, la tête dont il n'est que le bras, sa conscience lui tient-elle un langage aussi rassurant? N'est-elle pas le tribunal souverain auquel il doit se juger lui-même, et s'il sent qu'elle s'élève contre ces supplices que la religion et l'humanité réprouvent, devra-t-il continuer à obéir passivement à une législation contre laquelle son âme proteste? Restera-t-il l'instrument aveugle de sentences qu'il trouve illégitimes? Frappera-t-il au nom de la loi, lui qui ne croira pas à la loi? Et qui? Un misérable vaincu dans sa lutte antisociale, qu'on lui livrera, tout chargé de liens, sans défense, n'ayant plus rien à attendre des hommes. A cette pensée, je sentais d'insurmontables répugnances s'élever en moi.

Toutes ces réflexions m'avaient traversé l'esprit en moins de temps, certes, que je n'en ai mis à les écrire. Je les avais, pour ainsi dire,

passées à un premier crible lorsque j'ouvris la bouche pour répondre à mon père.

— Mon père, lui dis-je, cessez de vous affliger. Quel que puisse être mon sentiment personnel sur les fonctions inhérentes à notre famille, vous pensez bien qu'il ne pourrait jamais dégénérer en blâme contre vous ni contre aucun de nos ancêtres. Ce n'est point aux fils à juger leurs pères. Ce que vous me dites de l'hostilité du monde ne me touche point, et je vous verrais en butte à toutes sortes d'inimitiés que ce serait une raison de plus pour moi de redoubler de soins et de vous entourer de respect et d'affection. Quant à prendre une décision sur la question de savoir si je pourrai ou non vous succéder, je vous demande la permission d'attendre que l'âge et l'expérience m'aient éclairé davantage et mis à même d'adopter une résolution sur un sujet aussi important.

— Ah ! cher enfant, s'écria avec feu mon père, attends tout le temps que tu voudras. Dieu me préserve de te presser ni de t'influencer. Je suis encore presque dans la force de l'âge, et tant que le ciel me prêtera vie, j'assumerai sur

moi seul tout le fardeau de ce triste métier. Garde tes habitudes, achève ton éducation, use de tous les plaisirs légitimes, et quand ton cœur parlera, si ton inclination ne te fait ambitionner qu'une union possible et qui dépende de nous, sois persuadé que ta mère et moi nous n'épargnerons rien pour te la faciliter. J'espère bien que tu n'auras à te préoccuper de devenir ce que je suis que lorsque tu auras réuni autour de toi tout ce qui peut en consoler.

Après ces derniers mots, mon père me tendit sa main que je pressai tendrement et respectueusement dans les miennes. Nous sortîmes de son cabinet; dans le corridor, nous rencontrâmes ma mère qui, vraisemblablement, avait entendu une partie de cet entretien. En m'apercevant, elle jeta sur moi un regard inquiet et troublé, je me précipitai dans ses bras :

— Ah ! chère maman, lui dis-je avec attendrissement, vous pleurez encore ? Essuyez vite ces larmes, ou je croirais que l'amour de votre fils n'a pas le pouvoir de les sécher.

— Henry, mon enfant bien-aimé, répondit-

elle en me pressant sur son sein, tu nous aimes donc toujours?

— Plus que jamais, fis-je; car si vous avez quelquefois des peines, qui donc doit chercher à vous les faire oublier?

Peu d'instants après nous étions tous réunis dans la salle à manger, et il n'était plus fait la moindre allusion aux scènes émouvantes qui avaient marqué cette journée.

IX

MA JEUNESSE

Le lendemain, mon père reçut la visite de M. Michel, qui, surpris de ma disparition, avait intérrogé T... et en avait obtenu l'aveu de son incartade. Le digne chef d'institution venait me chercher lui-même et donner à mon père l'assurance que pareille chose ne se renouvellerait plus; car il avait vertement réprimandé

T..., et menacé d'expulsion immédiate tout élève qui serait tenté de suivre son exemple.

Mon père, touché de cette démarche, me fit appeler et la proposition me fut faite de retourner à la pension; mais, singulièrement vieilli depuis la veille, ce n'était pas sans me sentir revêtu d'une autorité nouvelle que j'avais vu toute ma famille trembler un instant devant moi ; et ces mots de liberté, d'indépendance, que mon père avait fait si souvent vibrer à mon oreille dans notre entretien n'étaient point tombés à terre. Au lieu donc d'obéir avec la docilité d'un écolier qui retourne à son pupitre, je représentai à mon père que ce que j'avais appris la veille de ma situation exceptionnelle me faisait me trouver suffisamment instruit pour le rôle que je serais appelé à jouer dans le monde; qu'il me semblait inutile de chercher à acquérir des grades universitaires dont je n'aurais que faire, soit que je lui succédasse, soit que je rentrasse dans la vie privée, puisque, de son propre avis, les autres carrières publiques me seraient fermées; que, d'ailleurs, j'avais acquis et même poussé jusqu'à un cer-

tain degré la connaissance de toutes les choses qu'il importe à l'homme de connaître, et que le léger bagage d'érudition que je pourrais y ajouter ne valait assurément pas la peine de me contraindre à retourner parmi des condisciples qui dissimuleraient peut-être, mais, à coup sûr, me verraient d'un très-mauvais œil; enfin j'ajoutai que je n'entendais point pour cela renoncer à l'étude, qui me paraissait devoir être à la fois un besoin et un devoir pour l'être doué de la faculté de penser, mais que, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, je serais heureux de n'exercer mon intelligence que dans la voie où l'entraîneraient ses penchants et, libre de tout programme scolaire, de ne consulter dorénavant que mon inclination et mes aptitudes.

Je n'en remerciai pas moins avec une vive effusion M. Michel des soins qu'il avait pris de mon éducation, et surtout de la bienveillance qu'il venait de nous témoigner en se montrant disposé à braver les préjugés de l'opinion pour me conserver dans sa maison. Mon père avait adhéré aux vues, assez sages d'ailleurs, que je venais d'exprimer, et, à partir de ce moment,

je jouis d'une complète liberté dans mes occupations et mes habitudes.

Je réglai l'emploi de mon temps avec plus de sagesse qu'on aurait dû en attendre de mon âge. Il est des situations où l'homme se forme plus vite et où sa raison, comme un fruit précoce, se développe avant l'heure de la maturité. Le matin, je ne sortais point, passant la plus grande partie de mon temps auprès de ma mère ou de ma grand'mère. Avec cette dernière seulement j'osais parler de la grave question de la condition de notre famille. Je n'étais point retenu par la crainte de lui faire une impression pénible, car j'avais cru remarquer, au contraire, qu'elle paraissait bien aise de me donner des détails à cet égard pour tâcher de me familiariser avec un sort qui avait été celui de tous les miens. C'est de ces conversations multipliées avec elle que j'ai conservé presque tous les souvenirs à l'aide desquels j'ai pu combler les lacunes qui se trouvaient dans les notes laissées par mon grand-père et mon père sur les événements les plus importants de l'histoire de leur profession. Avec ma mère je me serais

bien gardé de toucher un pareil sujet, de peur de lui donner à penser que je nourrissais en secret une préoccupation pénible. Quant à mon père, je ne le voyais presque jamais seul; nous ne nous trouvions ensemble qu'aux heures des repas et le soir en famille.

Je sortais tous les après-midi, soit pour suivre des cours publics de professeurs en renom, soit pour errer au gré de la flânerie; l'habitude que j'ai conservée de faire de longues promenades remonte jusqu'à cette époque. Depuis mon aventure avec T..., il me semblait que tout le monde me reconnaissait et allait me jeter la même épithète. Je ne sortais de la maison et n'y rentrais que furtivement, l'hiver enveloppé d'un long manteau; l'été, le visage caché sous un chapeau de paille à larges bords. Promenant un œil inquiet autour de moi pour m'assurer que l'on ne me regardait ni ne me suivait. C'est ainsi que de gai et communicatif que j'étais, je devins sombre, méfiant et taciturne.

Je ne revenais qu'à l'heure du dîner, et jamais on ne me questionnait sur l'emploi de

mon temps. Si je ne racontais de moi-même ce que j'avais vu et ce qui m'avait impressionné dans la journée, on restait dans l'ignorance de ce que j'avais pu faire. Jusqu'au moment où je pris un goût passionné pour le théâtre et où je me mis à y aller presque tous les jours, je passais mes soirées dans le salon où se réunissaient la famille et les quelques amis qui venaient la visiter. Aucun des aides n'y fut jamais admis; ils formaient une société à part dans le bâtiment qui leur servait d'habitation, et ne venaient dans le nôtre que pour assister, avec les domestiques, à la prière du soir. Lorsque, malheureusement, l'occasion se présentait de leur donner des ordres relatifs à leur service, mon père allait lui-même les leur porter.

Les soirées se passaient donc entre nous, dans la plus étroite intimité, et j'ai déjà indiqué les innocentes distractions qui les remplissaient. En pieux souvenir de mon bon ami, j'avais appris le tric-trac et je faisais quelquefois la partie de mon père; autrement il jouait au piquet avec ma mère ou ma grand'mère, s'il n'y avait pas d'étrangers parmi nous; si, au contraire,

il s'en trouvait et que les tables de jeu fussent garnies, les dames se réunissaient dans un coin du salon et s'occupaient, tout en causant, à leurs travaux d'aiguille. A dix heures tout le monde se retirait, et c'était alors que nous passions dans la salle à manger, où ma mère ou ma grand'mère récitaient, devant tous les habitants de la maison, la prière du soir. Puis, chacun prenait son flambeau sur le buffet et rentrait chez soi.

Depuis plusieurs générations, ma famille avait amassé une bibliothèque considérable qui renfermait de précieux manuscrits et de curieuses éditions remontant presque jusqu'à l'invention de l'imprimerie: des Estiennes, des Elzévirs, etc. Ces vieux livres avaient un singulier attrait pour moi, et, sauf la rapidité de l'exécution, je ne crois pas qu'on ait dépassé les premiers pionniers d'une profession qui devait tant contribuer au développement de la pensée humaine. Nous avions aussi tous les chefs-d'œuvre des littératures anciennes et modernes; tous les ouvrages remarquables écrits en notre langue: ces grands auteurs des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dont la

succession marque une des plus rapides et des plus étonnantes progressions de l'esprit humain. C'était un vaste champ ouvert à mes lectures et aux études indépendantes par lesquelles je m'étais promis d'achever mon éducation. J'emportais chaque soir, avant de monter dans ma chambre, quelques-uns de ces livres, et la plus grande partie de mes nuits s'écoulait à les dévorer avidement. Un instinct particulier me faisait rechercher ceux qui traitaient, en certains passages, de cette grande question de la peine de mort, qui pesait d'un poids si accablant sur mon existence. C'est ainsi que Montesquieu, Filangieri, Beccaria passèrent successivement sous mes yeux, et furent l'objet, dans ma pensée, d'une foule de commentaires inspirés par ma situation personnelle.

L'ouvrage qui m'impressionna le plus vivement, ce fut celui de Joseph de Maistre : *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*. Cependant, je protestais intérieurement contre cette singulière doctrine que l'auteur devait développer plus tard dans un ouvrage spécial : *De la nécessité de l'effusion du sang humain sur la terre.*

Néanmoins, le paradoxe avait fait son chemin dans un esprit disposé à l'adopter. La peine de mort étant donnée, le personnage le plus auguste et le plus majestueux dans l'ordre social, ce devait être, selon mon imagination prévenue, l'exécuteur; mais, par un contraste étrange, à mesure que je me réconciliais avec le fonctionnaire, mon aversion pour la peine qu'il était chargé d'infliger, augmentait. La contradiction que j'avais senti naître le jour de mon entretien avec mon père continuait à creuser ses deux lignes parallèles; j'éprouvais de farouches velléités de révolte contre la société, dont les aveugles préjugés souillent de boue la base sanglante sur laquelle elle s'assied, et de violents accès d'indignation contre la législation monstrueuse par laquelle elle empiète sur les droits de la Divinité. J'élevais un piédestal au sacrificateur et j'abominais le sacrifice. C'est en de pareils combats que s'est consumée ma vie tout entière; c'est là qu'il faut chercher le secret de mes obéissances ou de mes rébellions, aussi fatales les unes que les autres. Ainsi la conscience de l'homme, ballottée à

tous les vents de l'incertitude, erre sans guide et sans boussole, et n'entrevoit la lumière que sur les bords du tombeau.

C'est à ma grand'mère que je rapportais toutes les impressions de ces lectures; c'est avec elle que j'aimais à m'épancher sur un sujet qui prenait tant de place dans mes méditations. Elle en parlait avec une liberté d'esprit qui me faisait examiner de sang-froid des idées que, sans l'influence qu'elle exerçait sur mon jugement, j'aurais repoussées de suite avec horreur. La témérité de ses arguments ne s'arrêtait devant aucune barrière et, ne se laissant point enchaîner par la sensibilité de la femme, elle allait au fond de cette grande question sociale avec le scalpel de la raison et le flambeau de l'analyse. Ce fut dans notre malheureuse famille le lot des aïeules de décider du sort de leurs petits-fils, et si la dynastie d'exécuteurs qui porta le nom de Sanson ne s'est point arrêtée à mon père, c'est sans doute à ma grand'mère qu'il faut l'attribuer. Elle n'avait assurément ni l'inflexibilité de principes, ni le fanatisme professionnel de Marthe Dubut,

mais douée d'un esprit plus souple et plus insinuant, d'une parole plus persuasive, imprégnée d'un courant d'idées plus en harmonie avec celles du siècle, elle prit sur moi un ascendant auquel la sévère puritaine n'aurait peut-être jamais pu atteindre. Surexcitée ainsi par la tendresse maternelle et par le désir d'épargner à son fils le déception de me voir repousser, avec la rougeur de la honte sur le front, l'héritage des fonctions paternelles, elle sut miner sourdement mon intelligence pour y faire entrer tous les paradoxes à l'aide desquels je devais étouffer un jour d'insurmontables répugnances et m'engager dans la voie fatale où avaient marché mes ancêtres.

— Mon cher ami, me disait-elle un jour, tu as vu dans tes livres d'histoire qu'un homme de l'antiquité, appelé Brutus, avait envoyé son fils à la mort parce qu'il avait trahi sa patrie. On admire beaucoup ce Brutus; on le cite comme un héros immortel. Eh bien! t'imagines-tu que, quand bien même tu aurais commis tous les crimes possibles, ton père qui t'aime tant aurait le courage de te faire périr?

Quelle conclusion peux-tu tirer de là, si ce n'est que ton père n'est pas un héros comme Brutus; mais que ce dernier est un bien plus grand bourreau que lui? Ils nous font vraiment rire avec leur mot de bourreau. Il n'y a que les sentiments vrais qui soient dans la nature, et on ne persuadera jamais à personne de sensé que ce qui est admirable ici, soit infâme ailleurs, selon les caprices de l'opinion publique, qui sont bien ce qu'il y a de plus vain et de plus inconséquent au monde.

Comme la pauvre femme se condamnait elle-même, sans s'en apercevoir, par ce mot si juste et si profond : *Il n'y que les sentiments vrais qui soient dans la nature*. Le patriotisme de Brutus l'emportant dans son âme sur l'amour paternel est encore un sentiment vrai, quoiqu'il touche à l'horrible; c'est pour cela qu'on le conçoit et qu'on l'admire; mais l'abnégation de l'exécuteur, le dévouement à l'ordre social qui le font se consacrer à jamais à une mission de sang et de meurtres, ne sont pas des sentiments vrais, naturels, et c'est pour cela qu'au lieu d'inspirer de l'admiration ou de

la sympathie, ils soulèvent partout une énergique protestation.

Quoi qu'il en soit, la dialectique de ma grand'-mère, rigoureusement conforme à la logique. ne pouvait manquer d'agir sur l'esprit d'un rhétoricien à peine échappé de l'atmosphère poudreuse des classes, et dont l'inexpérience cherchait encore la vérité plutôt dans les livres que dans les faits. Malgré sa modeste origine et l'isolement de famille dans lequel elle avait constamment vécu, Marie-Anne Jugier avait beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup su et surtout beaucoup retenu. Il est des intelligences qui décuplent par leur concentration leur puissance d'analyse et d'observation, celle de ma grand'mère était de ce nombre. Tout en s'exerçant dans un cercle restreint, elle y avait embrassé une foule de choses et se les était appropriées avec cette hardiesse philosophique qui, au XVIIIe siècle, avait gagné jusqu'aux femmes. Si, pour tout ce qui touchait à la religion elle était restée d'une piété sincère et presque minutieuse, hors de ce chapitre, elle étonnait par l'indépendance de ses idées et de ses jugements.

Je m'habituais donc avec elle à faire litière des fausses opinions du monde et de ses préjugés, au nombre desquels nous rangions, comme de juste, l'ostracisme qui nous exclut de la société, par cela seul que nous lui rendons le plus pénible et le plus difficile des services. Il ne me restait donc plus à combattre, pour devenir le digne successeur de mes ancêtres, que ma sensibilité et mon horreur profonde du sang; mais comme ces sentiments sont des sentiments vrais et dans la nature, ce sont eux qui me présageaient la lutte la plus terrible que je dusse m'attendre à soutenir.

Dès ma plus tendre enfance, j'avais montré un caractère doux et aimant. Jamais je ne m'étais livré aux jeux barbares et cruels qui, à cet âge, finissent souvent par la destruction de pauvres animaux, et ont fait dire à l'immortel fabuliste :

Cet âge est sans pitié.

Loin de là, notre maison était remplie, un peu même contre le gré de mon père, d'une

foule d'animaux domestiques entre lesquels je partageais la plus vive et la plus constante sollicitude. On a déjà vu que j'élevais des pigeons, il avait été impossible de me déterminer à en sacrifier une couvée; aussi s'étaient-ils tellement multipliés que j'en possédais plus de trente-deux paires logées à l'extrémité du jardin, dans une buanderie abandonnée que j'avais ainsi convertie en colombier. Toute la journée ces volatiles huppés, pattus, au plumage changeant et multicolore, s'ébattaient dans le jardin, voletaient de ci, de là, se posaient sur les toits de la maison et de celles environnantes et le soir rentraient à leur gîte dont j'allais soigneusement fermer les issues sans qu'aucun d'eux se soit jamais égaré.

Un matin, comme j'allais leur faire ma distribution de grain accoutumée et renouveler les mangeoires, j'ouvre la porte, je trouve le colombier désert. Quelle ne fut pas ma surprise? je sors, je regarde dans le jardin, j'appelle; aucun de ces convives ailés, que je voyais accourir avec tant d'empressement à mes invitations matinales, ne répond cette fois à mon appel. Je

rentre tout effaré pour raconter à la maison cette étrange et mystérieuse disparition. On a peine à me croire, on me suit, chacun s'assure que j'ai dit la vérité. On se perdait en conjectures sur les causes de ce singulier accident, lorsqu'un des aides de mon père eut l'idée de soulever la chaudière de la buanderie, placée entre les deux tonnes où s'entassait autrefois le linge destiné à couler en lessive. Aussitôt nous aperçûmes sous cette chaudière tous mes pigeons inanimés; sans la rigidité de leur col et de leurs pattes, on aurait pu croire que les pauvres petites bêtes dormaient encore. Une hideuse fouine avait pénétré dans le colombier par une de ces issues qui ne pouvaient livrer passage qu'à ce long, mince et souple animal, et, en leur faisant une légère piqûre au cou, s'était repue de tout le sang de mes pigeons; puis, par un de ces instincts inexplicables de sa race, elle avait traîné tous les cadavres de ses victimes sous cette immense chaudière qui les avait un instant dissimulés à notre vue.

Mon chagrin fut grand, d'autant plus grand

que, malgré moi, mon imagination se frappa et voulut voir dans cet événement vulgaire une signification allégorique. Cette fouine, ces pigeons *saignés au cou*, et traînés un à un sous la chaudière, tout cela me parut une allusion au rôle qui m'attendait dans le monde. J'ai rappelé plus haut le mot célèbre du vieux Malesherbes trébuchant en allant à l'échafaud et disant : « Voilà qui est de mauvais augure, un Romain serait rentré chez lui. » Cette aventure était mon trébuchement à moi. Mauvais augure, en effet, qui semblait, par un caprice du hasard, me révéler la sinistre et horrible apparence de mes fonctions futures parmi les êtres animés.

Le contre-coup de cet accident fut long dans mon existence. Vainement, je reportai mes tendresses pythagoriciennes sur plusieurs générations de chiens, de chats, d'oiseaux, qui s'élevaient paisiblement dans cette maison, si meurtrière à l'homme, le souvenir de mes pauvres pigeons et de leur *bourreau* me poursuivait toujours. J'y trouvai une raison de plus de veiller sur les autres animaux qui avaient

hérité de mes soins et de les protéger contre la destruction par laquelle on neutralise d'habitude leur fécondité. A chaque portée nouvelle de nos chiennes ou de nos chattes, c'était un combat nouveau dans lequel ma mère et ma grand'mère, qui flattaient mon penchant, ainsi que moi, nous finissions par l'emporter sur mon père, qui ne voyait pas sans inquiétude la maison se transformer en arche de Noé, moins la variété des espèces.

Il est au moins bizarre que celui qui devait, dans son âge mûr, étendre la main de la mort sur des créatures humaines, ait consacré son enfance à défendre la vie de pauvres animaux.

Enfin, j'étais encore à l'âge où les impressions sont aussi vives que mobiles. C'est vers cette époque qu'étant allé pour la première fois au théâtre, je me pris d'une belle passion pour l'art dramatique. La tragédie était alors en grande faveur : Talma, mademoiselle Georges et mademoiselle Duchesnois formaient un trio bien capable de soutenir l'éclat d'un genre qui s'est perdu depuis, car mademoi-

selle Rachel, seule pour une pareille tâche, n'a pu le ressusciter qu'un instant. Je suivais avidement toutes les nouvelles créations de ces artistes aimés du public; je me passionnais dans leurs rivalités, non pour Talma et mademoiselle Mars, qui n'avaient aucune concurrence à redouter, mais dans la lutte incessante de mademoiselle Duchesnois et de mademoiselle Georges; je devins un des fanatiques partisans de cette dernière, dont l'admirable talent se complétait de l'appoint d'une beauté plastique bien faite pour éblouir et enflammer l'imagination d'un jeune homme qui avait à peine franchi la dernière limite de l'adolescence. Mérope, Sémiramis me transportaient d'une admiration plus passionnée quand elles m'apparaissaient sous les traits de mademoiselle Georges, que la coupable Phèdre quand elle ne me montrait que le visage très-peu grec de mademoiselle Duchesnois. Quant à Talma, assez de contemporains se souviennent de Manlius, de Néron, d'Auguste, etc., pour qu'il ne soit pas besoin de dire ici que c'était l'idéal de l'art et que jamais peut-être l'organisation dramatique

plus complète ne s'était produite et ne se produira sur la scène.

Malheureusement la littérature du temps n'était point à la hauteur de pareils interprètes, et ce n'est que dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité qu'ils pouvaient déployer leurs talents. Les tragédies plates et filandreuses des Arnault, Baour-Lormian, Népomucène Lemercier, de Jouy, etc., pâles copies des maîtres dont elles n'empruntaient que la forme, sans être animées du même souffle, n'offraient que des cadres vulgaires à cette pléïade d'artistes dans les rangs de laquelle la mort avait déjà fait de cruels et d'irréparables vides, lorsque la Restauration et la Monarchie de juillet nous donnèrent des génies plus élevés et des œuvres plus brillantes et plus neuves. On était descendu au-dessous même de cette versification éclatante de Voltaire, qui n'atteignit cependant jamais l'inimitable style de Racine et les mâles accents de Corneille.

J'étais heureux d'épancher dans le sein de ma mère et de ma grand'mère les impressions que je rapportais de toutes ces soirées passées

au théâtre; c'était même assez souvent le sujet de conversations à table devant mon père, qui y prenait part lui-même. J'étais étonné de voir qu'il était presque aussi au courant du mouvement dramatique que moi; il connaissait la plupart des pièces, me citait les passages les plus remarquables et ceux qui faisaient le mieux ressortir le talent des divers artistes. Je crus même m'apercevoir, par quelques incidents particuliers à certaines représentations qu'il me signalait, qu'il devait nécessairement y avoir assisté. Je ne pus m'empêcher de m'écrier :

— Mais, mon père, vous y étiez donc? Vous allez donc au théâtre aussi?

—Moins souvent que vous, Henri, répondit-il en souriant; mais pourquoi voudriez-vous que je n'y allasse point et que je me privasse d'un plaisir que je trouve très-légitime. Je suis moins rigide que ces dames, ajouta-t-il avec un ton d'aimable raillerie en regardant ma mère et la sienne, dont la tolérance nous excusait, mais n'allait pas jusqu'à partager notre goût.

— Mais alors, pourquoi n'y allons-nous pas

ensemble? m'écriai-je étourdiment; un plaisir solitaire est incomplet; il est double, au contraire, lorsqu'il est partagé.

C'était, en effet, la seule chose qui manquât au charme de ces soirées, que la présence d'une personne amie avec laquelle je puisse échanger mes sentiments. Là, comme ailleurs, je me demandais quelquefois : Serai-je donc toujours et partout seul dans la vie?

A mon imprudente question, le visage de mon père s'assombrit.

— Non, Henry, dit-il, allons-y chacun de notre côté. Il vaut mieux que cela soit ainsi. Vous voyez que cela ne nous empêche point d'en causer à la maison devant ces dames pour lesquelles c'est un plaisir sans péché. Seulement, lorsque vous éprouvez une vive émotion, songez quelquefois que votre père est dans la salle et qu'il la partage; car il n'est pas plus insensible aux beautés de l'art qu'aux sentiments de la nature.

— Ah! cher père, je vous assure que si j'étais prévenu, je voudrais absolument vous accompagner.

Mon père parut ému. Il vit bien que j'avais compris sa pensée et qu'elle soulevait de ma part une protestation. En effet, le pauvre homme eût craint, en venant avec moi, d'être reconnu et de m'associer ainsi aux signes de répulsion que donnaient quelquefois, à son aspect, ceux à qui l'on montrait en lui le titulaire d'une charge maudite, le ministre de fonctions réprouvées. Sa préoccupation constante était que je n'eusse point à rougir à cause de lui, et c'est pour cela qu'il attendait avec une anxiété si poignante, dans de continuelles alarmes, le moment où j'aurais à décider si je consentais ou non à lui succéder. Sa prudence, ses précautions sous ce rapport étaient extrêmes; nous ne sortions jamais ensemble à pied. Lorsque le but de quelque excursion nous attirait hors du logis, soit que nous fussions seuls, soit que ma mère, ma grand'mère ou quelques autres personnes vinssent avec nous, on faisait atteler la voiture et nous montions dedans, avant même de sortir de la cour.

Depuis que je savais que, comme moi, il fréquentait les théâtres, je cherchais toujours

des yeux si je ne le voyais point dans la salle. Une fois, j'étais au parterre à la Comédie-Française, je l'aperçus contre le pilier d'une loge d'avant-scène. Il paraissait avoir les yeux fixés sur moi ; mais dès qu'il vit que, de mon côté, je le regardais, il se retira précipitamment dans le fond de la loge et ne reparut plus de la soirée.

A chaque pas, dans ces tristes récits, je suis obligé de constater combien les préjugés que notre situation exceptionnelle a fait naître au sein de la société empoisonnent notre existence. Voilà un père et un fils réunis dans le même lieu et obligés de se tenir à distance, de feindre de ne pas se connaître, privés de la douce joie de mettre en commun les pieuses émotions que l'on puise aux sources de l'art et qui ont tant de charme pour les âmes et les intelligences privilégiées. Quelle contrainte perpétuelle ! Quelle lourde chaîne ! Si l'on pesait une à une toutes nos misères et nos angoisses, on arriverait à trouver que le premier martyr de la peine de mort, c'est l'exécuteur.

Sur ces entrefaites, un nouveau malheur, un

de ceux qui laissent à leur suite un deuil éternel, s'abattit sur notre maison. Le 24 octobre 1817, la femme de service auprès de ma grand'mère la trouva morte dans son lit. Elle s'était éteinte doucement, sans maladie, sans que rien autre chose que son grand âge pût faire prévoir une fin si prochaine.

Son visage n'était ni altéré, ni décomposé par la mort; à l'attitude de sa tête sur les oreillers, on eût dit qu'elle dormait d'un paisible sommeil, et que le souffle de la vie s'échappait encore de ses lèvres entr'ouvertes. Il faut croire qu'elle n'avait pas eu d'agonie, puisque la femme qui était à son service couchait dans une pièce contiguë à son appartement, et que de la nuit elle n'avait entendu aucun bruit. Il y avait dans la ruelle du lit une sonnette qui correspondait à la chambre de cette femme, et si ma grand'mère s'était sentie mourir, elle eût assurément appelé du secours.

Marie-Anne Jugier était dans sa quatre-vingt-quatrième année lorsque Dieu la retira d'au milieu de nous. Sa belle vieillesse était

restée exempte d'infirmités ; jusqu'au dernier moment elle occupa sa place à la table commune et dans le salon de famille. Elle avait conservé, dans un âge aussi avancé, cette angélique douceur, cette sérénité d'humeur qui étaient, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, les traits dictinctifs de son caractère.

Mon père fut profondément affligé de cette perte irréparable. Sa tristesse et sa mélancolie habituelles s'en accrurent sensiblement. Il ne sentait plus près de lui celle qui l'avait soutenu la première dans les épreuves d'une existence aussi difficile que le sont les nôtres ; celle dont la tendresse et les consolations incessantes soulageaient son cœur si souvent ulcéré.

Le vide fut aussi très-grand pour moi ; je perdais une confidente dont l'aimable et spirituelle indulgence m'avait habitué à tous les épanchements ; je n'avais plus à espérer de ces charmantes causeries où les leçons de l'expérience s'enveloppaient sous une forme attractive et intéressante. Bien des fois, à l'heure où j'avais coutume de passer quelques instants près de ma grand'mère, je sentais l'absence de

cette précieuse conseillère qui avait guidé mon enfance.

Obligé pendant le deuil de renoncer aux plaisirs et aux distractions qui occupaient une partie de mon temps, je pris la résolution de trouver au moins dans cette triste circonstance l'occasion et le motif de mettre à exécution un projet que je mûrissais depuis longtemps : celui de voyager. Mes lectures m'avaient inspiré un vif désir de voir l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la Hollande. Je m'en ouvris d'abord à ma mère, que ce projet ne contrariait qu'au point de vue d'une séparation entre nous ; mais je fus tout surpris de l'empressement avec lequel mon père y adhéra.

— Vous avez raison, Henry, me dit-il, voyagez, mon fils ! Rien n'instruit et ne forme comme les voyages ; vous verrez des peuples différents, des mœurs et des institutions bien diverses ; mais vous retrouverez partout l'homme dans les principaux traits de son caractère : faiblesse, mobilité, inconséquence et préjugés.

Deux jours après je partis. Les modes de lo-

comotion étaient bien loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, cependant, grâce à la brièveté du séjour que je faisais à chaque endroit, je visitai successivement, dans un espace de temps relativement assez court, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la Hollande. A Rome, le prestige des souvenirs antiques s'effaça, pour moi, sous les pompes du catholicisme. Seules, les ruines du Colisée me firent faire un rapprochement involontaire entre les supplices grandioses du peuple-roi, où des animaux féroces remplissaient au moins nos attributions, et les basses exécutions de nos sociétés modernes qui vengent l'atteinte portée à leurs droits, par une vile corde ou un hideux couteau. Je passai près d'une nuit, seul, dans cette immense arène, errant à travers cette forêt de colonnes mutilées, foulant du pied ces amphithéâtres détruits et évoquant par la pensée les martyrs et les gladiateurs qui avaient arrosé de leur sang ce sable où le pied du voyageur vient encore après tant de siècles imprimer sa trace. Je pénétrai jusque dans les antres où les bêtes devaient attendre qu'on leur permît de s'élancer sur leur proie.

— A la bonne heure, me disais-je, ces vieux maîtres du monde, à l'apogée de leur gloire, commençaient à mieux entendre les choses; ils ne forçaient plus un citoyen romain à en égorger d'autres; mais, depuis, la civilisation a fait de merveilleux progrès : c'est l'homme qui a remplacé le tigre.

J'entendis, sous les voûtes de la majestueuse basilique de Saint-Pierre, la messe du successeur des Apôtres; je reçus, pèlerin agenouillé sur la place et perdu au milieu de cent mille assistants, cette bénédiction pontificale, que le vicaire de Jésus-Christ étend, du fronton du temple, sur la ville et sur le monde. En cet instant solennel, les cloches des quatre cents églises de Rome sonnaient à toute volée; le canon du château Saint-Ange, cette ombre du Capitole, tonnait à coups redoublés. J'avoue que j'éprouvai une émotion profonde, une élévation de l'âme indicible, une recrudescence de foi généreuse en cette religion divine qui sanctifie les devoirs, proclame l'égalité devant Dieu et ne rejette point de son sein celui que les préjugés du monde appellent le bourreau.

A Venise, je fus poursuivi par le souvenir des bravos, mystérieux agents de cette oligarchie singulière qui est un des étonnements de l'histoire. Je prenais en horreur tous les lieux où quelque chose me rappelait ma fatale prédestination. Je restai donc fort peu dans la cité des doges, ne contemplant qu'avec une morne indifférence son orgueilleux lion de Saint-Marc, retombé dans le filet autrichien; ses palais attristés d'une noblesse asservie et ses lagunes dont les eaux captives coulent sans murmure sous les arches du pont des Soupirs.

Les chefs-d'œuvre artistiques des célèbres galeries de Florence ne me firent guère plus d'impression. La peinture est un art plastique qui parle plus aux sens qu'à l'âme; elle me semble inférieure même à la musique, qui émeut davantage et fait résonner en nous certaines fibres indéfinissables.

En revanche, les beautés du golfe de Naples me transportèrent d'admiration. On prétend que l'aspect de la Corne-d'Or, à Constantinople, est plus splendide encore, j'ai peine à le croire.

Le dicton : Voir Naples et puis mourir! ne me surprend point. Je doute qu'en aucun coin du monde la nature ait pu accumuler plus de richesses et de merveilles. L'azur des flots de la mer tyrrhénéenne ne le cède point à la transparence du ciel dans ce climat privilégié ; l'opulent panorama qui se déroule sous les yeux du voyageur ébloui, le fait rêver d'un monde enchanté.

Certes, les bords du Rhin ont aussi leur charme et leur pittoresque, mais ils ne me saisirent point aussi fortement que la baie napolitaine. Pourtant j'étais prévenu en faveur de l'Allemagne; c'était la patrie de Goëthe et de Schiller, deux génies mélancoliques et passionnés que j'affectionnais singulièrement. L'auteur de *Werther* surtout m'était particulièrement sympathique. Je suis heureux que ce soit la petite cour où il a brillé d'un si vif éclat qui ait pris l'initiative d'une sainte réforme en abolissant la peine de mort. Au moment où je revois ces lignes, j'apprends que le royaume de Portugal vient de suivre ce bel exemple. Courage, et le vœu que j'exprimais en tête de

ce livre, que j'ai si souvent répété depuis, aura été prophétique. Nos Codes ne seront plus tachés de sang.

Je ne fis que traverser la Suisse. Tous les peuples de montagnes sont des peuples pasteurs. Leurs mœurs sont simples et primitives, et la population des villes en garde encore l'empreinte. Je m'arrêtai à peine à Genève, la Rome protestante, à Lausanne, à Berne, à Fribourg, à Zurich. Le charme de la Suisse pour moi fut entièrement dans ces montagnes, ces points de vue dont l'immensité vous écrase. Je reçus, au sommet du mont Saint-Bernard, cette hospitalité que les bons religieux accordent avec tant de charité à tous ceux qui la demandent. Comme avant de m'éloigner, je voulus par quelques libéralités laisser des traces de mon passage, le R. P. hôtelier me sollicita d'inscrire mon nom sur un registre, ouvert dans ce but à tous leurs visiteurs. Je pris de ses mains le registre, j'en retournai quelques feuillets et y vis, en effet, une foule de noms illustres et obscurs qui se coudoyaient dans un étrange pêle-mêle; là, comme au jugement

suprême, le roi et le berger se trouvaient côte à côte.

Après ce rapide examen, je tendis le livre au bon religieux en souriant :

— Il est noblement garni, lui dis-je; mais au milieu de tous ces noms, il n'y a point de place pour le mien; il ferait peur aux autres.

Le pauvre moine me regarda; il crut bien certainement que j'étais fou; mais, comme je lui tendais toujours le livre avec un geste itératif pour l'engager à le prendre, il s'y décida, et le reposa sur le pupître où il est habituellement placé.

Dans la journée même je quittai l'hospice du Saint-Bernard, non sans m'être recommandé aux prières de la communauté, la seule chose que je voulusse accepter en échange de mon offrande.

Un spectacle qui me toucha aussi très-vivement, ce fut celui de la rentrée des troupeaux. Lorsque, le soir, leurs gardiens les ramènent aux étables, les instruments rustiques qui servent à donner le signal de cette retraite ne cessent de jouer pendant le défilé, et sont merveilleu-

sement appropriés aux mélodies cadencées de la tradition pastorale. Comment s'étonner du pouvoir de la musique sur les hommes, puisqu'on le voit s'étendre jusqu'aux animaux qui suivent, dociles, par troupeaux, l'instrument qui les appelle? Je n'ai jamais entendu, depuis, l'immortelle ouverture de *Guillaume Tell* et l'admirable ranz des vaches qui lui sert d'*adagio*, sans me rappeler ces délicieuses soirées où j'avais écouté avec tant d'attention des virtuoses champêtres rassemblant, à ces sons harmonieux, leurs troupeaux épars sur le flanc des collines ou dans le fond des vallées.

Soit que l'imagination du touriste fût rassasiée, soit que le pays fût moins pittoresque, ce que je serais tenté de croire, la Hollande, dernier terme de mes circonvolutions, fut la contrée qui me frappa le moins. Elle n'était point alors séparée de la Belgique, et formait avec elle ce que l'on appelait le royaume des Pays-Bas. Assemblage hétérogène d'anciens départements français, détachés du giron de l'Empire par les revers des dernières campagnes de cette époque héroïque; de provinces restées

flamandes par la langue, les mœurs et les habitudes; on y retrouvait aisément les traces des deux conquérants qui avaient successivement, à plus d'un siècle de distance, envahi ce territoire contigu à nos frontières. Partout où c'était l'épée triomphante mais despotique de Louis XIV qui avait forcé les portes, le sentiment national était resté debout, hostile et menaçant; partout où c'étaient, au contraire, les aigles de l'Empire qui étaient venues abattre leur vol en tenant dans leurs serres les drapeaux vainqueurs de Napoléon Ier, la puissance d'assimilation avait été décisive. Sous le sceptre de la maison d'Orange, les Belges regrettaient amèrement de ne plus faire partie de la grande famille française. Ils se considéraient comme les fils adoptifs de la gloire impériale et tournaient les yeux vers l'exilé de Sainte-Hélène comme vers un rédempteur appelé à les tirer de servitude.

Je m'étonnai de la richesse du sol de la Belgique, qui n'est comparable qu'à l'honnêteté du caractère de ses habitants, et sans prévoir le rôle immense que la houille, dont il est si

abondamment pourvu, jouerait dans le mouvement civilisateur de notre siècle, je pressentis pour ce petit peuple de hautes destinées. Ce sera une faute éternelle de la monarchie de juillet de n'avoir pas fait tourner au profit d'une annexion si facile, une révolution qui n'avait eu lieu que dans ce but.

Amsterdam, la Venise du nord, me cause plus d'étonnement encore que la reine de l'Adriatique. Je me demandai comment cette ville brumeuse, bâtie sur pilotis, coupée par d'innombrable canaux, avait avait pu être, dans l'Europe moderne, une sorte de Tyr et de Carthage, métropole de colonies lointaines, et ébauchant l'œuvre gigantesque qu'il n'a été donné qu'à Londres d'achever. Ses constructions à encorbellement ou à pignon me parurent pleines d'originalité. La propreté minutieuse qui régnait à l'intérieur des maisons, indice du caractère froid et poli de ses habitants, tout cela fut pour moi un sujet d'observation, et fait partie intégrante des souvenirs que je raconte aujourd'hui.

Il y avait plus d'un an que ces voyages du-

raient. A la belle saison où je les avais commencés succédait un hiver qui s'annonçait sous de rigoureux auspices. Dans les quelques lettres que je recevais de mon père, il s'abstenait avec soin de paraître presser mon retour; mais ma mère, tout en s'efforçant d'imiter cette réserve, ne pouvait s'empêcher de laisser percer une inquiétude mal dissimulée. Je revins donc à Paris où je ne tardai point à reprendre mes anciennes habitudes.

Le lecteur s'étonnera peut-être de cette existence facile, presque brillante, qu'une famille d'exécuteurs arrivait à faire à son unique rejeton; mais si j'ai été bien compris jusqu'à ce moment, surtout dans ce que j'ai rapporté de mon entretien avec mon père lorsque j'appris pour la première fois le sort auquel, selon toute apparence, j'étais réservé, on a vu que nous possédions un patrimoine assez considérable, qui s'était transmis à peu près intact de génération en génération. Les émoluments de l'office atteignaient un chiffre fort élevé pour l'époque (10,000 francs), et encore étaient-ils au moins doublés par les bénéfices que nous

réalisions sur les divers mémoires de frais; enfin, la médecine et la chirurgie que nous n'avions cessé d'exercer étaient aussi une source de produits et contribuaient à entretenir dans notre maison une grande aisance. Avec tout cela, mon père se faisait le revenu d'un millionnaire, aussi n'avait-il rien épargné pour tenir la maison sur un grand pied. Ma mère, de son côté, faisait beaucoup de charités; mais, pour le reste, ils vivaient avec un ordre et une économie qui leur avaient permis de satisfaire les fantaisies un peu coûteuses du fils qu'ils idolâtraient. Du reste, à part les goûts que je viens de signaler et les dépenses qu'ils avaient occasionnées, je n'étais tombé dans aucune de ces dissipations folles qui apportent la ruine là où le travail et la vie régulière avaient fondé la fortune.

Pour que ces confessions fussent complètes, je devrais peut-être faire ici le roman de mes premières amours; je m'en abstiendrai pour deux raisons : d'abord, parce que ces amours ne furent rien moins que romanesques, et, par conséquent, tromperaient fortement l'attente

du lecteur qui aurait compté sur des épisodes dramatiques ou un récit passionné; ensuite, parce que les secrets du cœur ont leur pudeur et ne demandent point à s'exposer ainsi en public. Tenez pour certain que les poëtes qui ont plus ou moins rimé en tendres élégies leurs brûlantes passions n'aimaient point réellement les célèbres héroïnes auxquelles ils ont consacré leurs vers; c'étaient là des amours de parade qui n'existaient que dans leur imagination, et si leur cœur battait, c'était pour quelque beauté mystérieuse, cachée sous un voile épais qu'ils n'eussent assurément soulevé devant personne.

Un an environ après mon retour de voyage, j'avais remarqué dans le cercle si restreint de nos connaissances, une jeune personne, bonne autant que belle, dont les yeux se fixaient souvent sur moi avec une expression singulière. Ce regard, qui respirait la douceur et l'innocence, m'émut et me pénétra. Je crus m'apercevoir que cette jeune personne était en confidence avec ma mère et qu'elles parlaient quelquefois de moi ensemble. Cela m'intrigua;

peu à peu je devins plus sédentaire, et restai fréquemment à passer la soirée à la maison au lieu d'aller chercher au dehors mes distractions habituelles. La jeune personne y venait avec sa famille; insensiblement je cherchai à m'approcher d'elle; je lui parlai avec l'expansion naturelle à nos âges; ce lien mystérieux, cette attraction sympathique qui s'établissent si vite entre certaines âmes, ne tardèrent point à se faire sentir entre nous. Je ne prétends point dire que jusque-là j'eusse gardé intacts mon cœur et mon esprit, mais ils n'étaient point fanés par aucune de ces liaisons trompeuses qui mènent à force de plaisirs faciles à une satiété précoce et une lassitude prématurée.

Je sentis que si j'avais déjà aimé avec les sens, j'aimais pour la première fois avec le cœur. Je trouvai dans ce sentiment un charme indéfinissable; peu à peu il m'absorba entièrement. J'attendais le soir, avec une anxieuse impatience, l'heure à laquelle devait arriver celle que je regardais déjà comme la future compagne de ma vie. Je ne doutais point que mes sentiments fussent partagés et j'avais cru

remarquer aussi qu'autour de nous on les encourageait. Je me livrai donc sans réserve à cette nouvelle passion; je fis une cour assidue à celle qui en était l'objet, et, lorsqu'il me sembla que le moment était venu, que j'avais suffisamment éprouvé la fixité de mes idées sous ce rapport, je déclarai mon amour à mademoiselle ...., qui rougit beaucoup à ce tendre aveu, mais finit par répondre qu'elle m'autorisait à demander le consentement de nos parents, ne voyant point de son côté d'obstacle à cette union.

J'eus le courage de faire envisager à la pauvre enfant toutes les épines de la destinée qu'elle n'hésitait pas à accepter. Je lui fis connaître sans détours ma situation vis-à-vis de mon père ; l'incertitude dans laquelle j'étais encore de savoir si je ne serais pas obligé de lui succéder; je lui dis que sans doute rien ne m'y contraignait, mais que j'appréhendais, par un refus, de causer à cet excellent père une douleur mortelle, et que, d'ailleurs, l'expérience me confirmait à chaque instant que le monde n'avait point de porte ouverte pour nous, et que

quand bien même je chercherais à acheter son amnistie en reniant la profession de mes pères, la solidarité des familles était telle qu'il ne m'en repousserait peut-être qu'avec plus d'horreur.

Quelle ne fut pas ma surprise de l'entendre me dissuader de ces velléités d'émancipation, et me prêcher la résignation à la condition dans laquelle j'étais né. Marie-Anne Jugier n'avait pas donné plus d'encouragement à Charles-Henry Sanson, lorsqu'il lui demanda sa main dans l'enclos des jardins de Saint-Laurent. J'étais confondu du courage de cette pauvre fille se mettant au-dessus des préjugés du monde et s'engageant à marcher héroïquement avec moi dans une voie si âpre et si rude. Ce dernier sacrifice acheva de m'enflammer l'imagination et me poussa moi-même aux fortes résolutions.

Le lendemain de cet entretien, je me rendis dans le cabinet de mon père, tout surpris de recevoir une de ces visites auxquelles il n'était point habitué depuis longtemps; je remarquai sa tristesse toujours croissante ; jamais il ne faisait la moindre allusion à cette question de

lui succéder, qui restait toujours pendante et sur laquelle il avait non-seulement promis de me laisser libre, mais encore de ne point presser ma décision; cependant je voyais bien, malgré sa réserve, que mon silence l'affligeait vivement, et qu'il l'interprétait d'une manière toute contraire à ses espérances et à ses désirs. J'avais pris le parti de mettre un terme à cette fausse situation qui pesait sur nous tous.

— Mon père, dis-je en entrant, je vous apporte une bonne nouvelle. Mes réflexions sont faites : je ne veux point avoir la bassesse de mendier au monde une absolution qu'il ne me donnerait point; je n'aurai pas d'autre état que le vôtre; ce n'est pas seulement votre fils qui vous demande une bénédiction, c'est votre successeur.

Mon père faillit tomber à la renverse d'émotion, c'était pour lui un bonheur inespéré.

— Non, Henry, me dit-il d'une voix suffoquée, réfléchis encore, mon cher enfant! tu t'es décidé trop promptement pour avoir bien pesé ce que tu devais faire. Je t'ai peut-être exagéré les résistances de l'opinion publique. C'est

la crainte que j'en avais qui m'aura troublé le jugement. Il est impossible que la société poursuive le fils innocent des reproches qu'elle s'est cru en droit d'adresser au père. En 1789, on a fait table rase de tous ces stupides préjugés. Tu es si jeune encore; tu as de l'esprit, de l'instruction, un noble cœur; ne jette pas tout cela dans l'abîme sans fond où je l'ai englouti, moi. Je suis bien coupable d'avoir eu l'air de te pousser à ce sacrifice; je ne veux plus l'accepter maintenant.

En disant cela, il ouvrait ses bras dans lesquels je me précipitai tout en larmes.

— Le sacrifice n'est pas aussi grand que vous le croyez, mon bon père. Soyez sûr que j'ai au contraire tout pesé, tout examiné, et que je ne me décide point à la légère. Mon parti est irrévocablement pris : je serai exécuteur comme vous, comme mon grand-père, comme nos aïeux. Que voudriez-vous donc que je fusse? et à qui céderais-je cette place qui est notre apanage de famille? Non, non, mon père, elle ne passera pas en des mains étrangères, et, s'il me vient un fils, j'espère bien

qu'ayant fait comme vous, il fera comme moi.

Mon père demeurait anéanti ; je repris :

— Vous m'avez promis que le jour où mon cœur battrait d'un amour légitime et honnête, vous ne chercheriez point à contrarier son inclination et que je pourrais me marier selon mes désirs. J'aime ainsi mademoiselle...., et j'ai reçu d'elle l'assurance que mes sentiments sont partagés ; je viens vous prier, mon père, de vouloir bien la demander en mariage pour moi à ses parents.

— Eh quoi ! la chère enfant, fit mon père, serait-ce elle qui aurait eu autant d'empire sur toi ? De grand cœur, Henry ; c'est un bon choix. Ta mère et moi nourrissions en secret l'espoir qu'elle finirait par t'inspirer l'attachement qu'elle mérite, mais nous ne nous étions pas flattés que ce fût aussi prompt.

Le soir même de cette conversation, mon père demanda à celui de mademoiselle..... la main de cette jeune personne pour moi. Notre extrême jeunesse fit un peu hésiter ce dernier (nous dépassions à peine trente ans à nous deux), mais mes instances, jointes à celles de

mon père, et le consentement formel exprimé par sa fille, achevèrent de le décider.

A l'expiration des délais indispensables, notre mariage fut célébré à l'église Saint-Laurent, et le soir, ma jeune femme prit possession, avec moi, dans la vieille maison de mes pères, d'un élégant appartement que ma mère avait paré avec ce goût et ce soin qui décèlent à la fois le cœur d'une femme et celui d'une mère.

Ici s'arrêtent mes souvenirs de jeunesse. Ils finissent, comme les romans, par un mariage; ce n'est pas ma faute si le mien ne fut pas entouré de circonstances plus dramatiques qui eussent agité davantage le cœur de mes lectrices. C'est le dénoûment d'une histoire vraie; je n'ai pu le leur offrir que comme il est.

X

MA PREMIÈRE EXÉCUTION

La première année de mon mariage s'écoula calme et paisible. Les qualités que ma femme me révélait chaque jour me faisaient m'applaudir de plus en plus du choix que j'avais fait. Exempts, grâce à la tendre sollicitude de ma mère, de tous soins et soucis de ménage, nous n'avions qu'à songer à nos plaisirs et à

nos distractions en savourant le charme de l'existence intérieure la plus douce et la plus unie.

Mon père ne m'avait plus reparlé de la promesse que je lui avais faite d'accepter sa succession à l'office d'exécuteur des hautes œuvres; mais, à vrai dire, je n'avais pas besoin qu'il me le remémorât pour avoir cet engagement présent à l'esprit : c'était l'unique pensée importune qui troublât mon bonheur. Quelquefois je considérais avec mélancolie ma jeune femme en songeant, à part moi, qu'un jour il faudrait que, comme toutes les femmes de notre maison, elle devînt à son tour MADAME DE PARIS. J'avais besoin de me rappeler alors tout ce qu'elle m'avait dit à ce sujet, le stoïcisme dont elle m'avait donné l'exemple pour ne pas tomber dans d'étranges défaillances. Après tout, me disais-je, c'est elle qui l'a voulu ; je lui ai dit que mon père me laissait libre; n'a-t-elle pas été la première à me conseiller cette obéissance passive des premiers-nés de notre maison qui les a tous rivés au joug de l'échafaud ?

L'échéance de ma fatale promesse était plus

proche que je ne le pensais. Au milieu de l'hiver 1819, mon père tomba sérieusement malade. Une espèce de pleurésie, qu'il avait attrapée en revenant d'une de ses promenades habituelles, le tint alité ou convalescent pendant plus de deux mois. Sa constante préoccupation, au milieu de cruelles souffrances, était un arrêt de mort rendu par la Cour d'assises du département de la Seine, dans son audience du 13 janvier. Un chasseur de la garde royale nommé Pierre-Charles-Rodolphe Foulard, caserné à Versailles, avait assassiné deux femmes pour leur voler une misérable montre et des boucles d'oreilles d'or. Bien que le jury eût écarté la question de préméditation, ce malheureux n'en avait pas moins été condamné à la peine capitale, et, malgré son extrême jeunesse (il avait vingt ans à peine), les circonstances du crime étaient si atroces qu'il n'y avait guère d'espoir à fonder sur la clémence royale pour une commutation de peine. Tout dépendait donc de la Cour de cassation qui, n'ayant point à connaître du fond, ne casse que les arrêts entachés d'un vice de formes dans la procédure, et on sait combien

ces exceptions sont rares surtout au criminel.

Mon père prévoyait justement que les délais d'instance du pourvoi de Foulard devant cette cour seraient expirés avant qu'il ne fût rétabli et en état d'assumer sur lui seul le triste fardeau de ses devoirs. Il se préoccupait déjà de la nécessité de faire appel à un de ses collègues de province, ce qui n'était pas sans inconvénient, maintenant qu'on savait au parquet que je devais lui succéder. Depuis mon mariage, j'avais pris sur moi d'accompagner mon père aux quelques exécutions qui avaient eu lieu, mais j'étais resté témoin muet et impassible au pied de l'échafaud, non sans refouler de poignantes émotions; je n'avais encore joué aucun rôle actif dans ces sanglantes cérémonies. Je dois dire, du reste, que je n'avais guère vu mon père en faire davantage; il ne m'avait point trompé, lorsqu'il m'avait dit que tout se faisait, à peu près, par l'intermédiaire des aides, et que l'exécuteur en chef se bornait à diriger et à surveiller une opération à laquelle il ne mettait, pour ainsi dire, point les mains.

J'avais donc assisté comme spectateur, le 2 février 1816, à l'exécution d'un malheureux, nommé Magloire, qui fut la première victime des Cours prévôtales. Singulières juridictions, dont une existence plus longue et plus active eût fait l'envers du Tribunal révolutionnaire. Convaincu de tentative nocturne de vol à main armée sur la route de Paris à Saint-Denis, Magloire avait été condamné à mort par la Cour prévôtale du département de la Seine, et il fut exécuté dans les vingt-quatre heures ; ces idées de justice expéditive et sommaire font frémir.

J'avais été témoin aussi du supplice des nommés Pleignier, Carbonneau et Tolleron, dont j'ai déjà parlé, condamnés pour complot d'attentat à la vie du roi Louis XVIII ; supplice aggravé de l'amputation du poing, qui était la peine des parricides. Toutes ces scènes barbares m'avaient profondément remué les entrailles, malgré l'attitude passive que j'y avais gardée, car, je le répète, jusque-là, je n'avais eu à prendre part en aucune façon à l'accomplissement de notre terrible mandat de famille.

La condamnation à mort de Foulard, prononcée le 13 janvier 1819, au moment où mon père lui-même était entre la vie et la mort, me frappa d'un sinistre pressentiment. Quelque chose semblait m'avertir que c'était une heure fatale qui venait de sonner. J'éprouvais cette émotion étrange que l'homme ressent à l'approche d'un malheur prévu ou à l'échéance d'un compte terrible à rendre. Je me disais que de toutes manières je n'échapperais point cette fois à l'impitoyable dilemme dans lequel mon existence se trouvait enfermée. Si j'avais le malheur de perdre mon père, il faudrait recueillir définivement la lourde succession pour laquelle j'avais répudié le bénéfice d'inventaire; si, au contraire, j'étais assez heureux pour le conserver, il était impossible de me flatter de l'espoir que sa santé fût assez rétablie lorsque le sort de Foulard serait fixé, pour qu'il pût remplir lui-même, dans le cas où la condamnation serait maintenue, les cruels devoirs auxquels cette condamnation l'obligerait. Je passai plus d'un mois dans de mortelles angoisses, demandant au ciel avec une ferveur

inouïe la prolongation de l'existence de mon père, et, honteux qu'il se mêlât à ces ardentes prières un autre mobile que la piété filiale, honteux enfin de demander en même temps à la pitié divine le salut d'un assassin.

Ces vœux et ces supplications demeurèrent stériles. Dès le 12 février, je savais que la Cour de cassation avait rejeté le pourvoi de Foulard, et dans la journée du mardi 16, nous recevions l'ordre de l'exécution pour le lendemain. Mon père était depuis quelques jours seulement en convalescence. Bien qu'il pût à peine se soutenir, il manifesta de suite l'intention de vaquer lui-même à son douloureux ministère. Il n'était plus temps de faire appel à l'obligeance d'un des collègues de province, qui rendaient d'ailleurs de fort mauvaise grâce, on le comprend aisément, ces sortes de service. Presque tous savaient que j'étais le successeur désigné de mon père à un poste que la plupart enviaient, et ils n'eussent pas manquer de s'étonner et de se récrier très-fort si on les eût priés de se déranger pour m'épargner une mission qu'ils ne me trouvaient peut-être que trop heureux d'avoir à remplir.

C'est sous l'empire de toutes ces raisons que mon pauvre père voulait faire un effort héroïque et surhumain en se traînant lui-même à la place de Grève, pour retarder encore l'accomplissement de la promesse que je lui avais faite; c'était à moi de ne le point souffrir. J'avais lu dans les yeux de ma mère, et je voyais trop bien par moi-même que, si j'avais la faiblesse de consentir à ce sacrifice, mon père n'arriverait qu'épuisé sur le lieu du supplice, et n'en reviendrait que pour se coucher sur son lit de mort.

Il n'y avait donc plus à reculer; il fallait se soumettre à sa destinée, et sortir du long noviciat par lequel je m'étais préparé à la plus rude des carrières. En un instant ma résolution fut prise. Dès que je sus que l'ordre d'exécution était arrivé, je me rendis à la chambre de mon père.

— Je viens prendre vos ordres et vos instructions pour demain, lui dis-je en entrant, le plus simplement que je pus, et en cherchant à dissimuler le tremblement de ma voix.

Il me regarda avec des yeux tout étonnés.

— Mais Henry, pourquoi tant te presser, mon ami? répondit-il, je suis rétabli maintenant, et je puis très-bien aller moi-même où mon devoir m'appelle. Je n'ai jamais entendu que tu fusses de mon vivant chargé de ce fardeau. Ce sera bien assez pour toi, pauvre enfant, de l'assumer après moi.

—Votre bonté vous aveugle, mon cher père, et vous conduit à vous faire illusion sur l'état de vos forces. Vous ne pourriez supporter ni le trajet, ni les fatigues morales et physiques d'une pareille journée. D'ailleurs, puisque je dois vous succéder, qu'importe que ce soit un peu plus tôt, un peu plus tard? n'y a-t-il pas assez longtemps que vous supportez seul tout le poids de ces pénibles fonctions? Ah! vous avez en vain toujours cherché à me le cacher, malgré ma propre émotion, j'ai lu sur votre visage ce que vous souffriez vous-même dans les circonstances où vous avez permis déjà que je vous accompagnasse.

— Mais je t'assure que tu te trompes. Je suis complétement rétabli maintenant; je me sens aussi bon pied, bon œil, que jamais.

En disant cela, il se leva de son fauteuil et essaya de faire quelques pas dans la chambre, mais bientôt ses forces l'abandonnèrent, et il fut forcé de se rasseoir.

— Quand bien même vous seriez en état de vous rendre à votre poste, j'ai résolu cette fois de vous en épargner la peine. Vous savez combien pour moi les décisions sont difficiles à prendre, mais vous savez aussi qu'une fois prises elles sont irrévocables. A partir d'aujourd'hui j'entre de plain-pied dans la vie qui m'est faite. Allons, mon père, faites comme ces vieux empereurs romains qui, de leur vivant, associaient leurs fils à la pourpre.

L'image était d'un goût équivoque, mais elle témoignait de la gaieté factice par laquelle je m'efforçais de cacher à mon père l'horrible contrainte que j'exerçais sur moi-même. C'est inouï ce qui se dépensait dans nos familles de ruse affectueuse, de fines dissimulations pour s'aider mutuellement à supporter le poids d'une existence si pénible.

Mon père céda. Il m'indiqua les différents ordres à donner pour le charpentier et ses ou-

vriers, afin que la machine fût dressée à l'heure fixée; il me désigna nos deux plus vieux aides, en me faisant connaître les attributions de chacun d'eux et en me donnant l'assurance que le zèle et le dévouement qu'ils avaient toujours montrés à notre maison ne me feraient point défaut en cette circonstance, et que, comme lui, mon rôle se bornerait seulement à légaliser par ma présence cette mort donnée par la société à un de ses membres indignes.

Je sortis de la chambre de mon père au moment où il faisait appeler les aides qu'il m'avait désignés pour leur faire une petite allocution et les supplier de me servir de protecteurs et d'appuis dans ce difficile début.

— Je vous confie ce que j'ai de plus cher au monde, leur dit-il, mon fils unique. C'est le descendant d'une vieille famille d'exécuteurs; veillez à ce qu'il ne fléchisse point sous le poids de sa tâche héréditaire. Vos pères ont vécu dans cette maison où nous vivons et où nous mourrons nous-mêmes; une triste solidarité nous unit, nous formons un monde à part; les

générations s'y succèdent sans que la condition d'aucun de nous subisse de changement. Trouvons dans notre parfaite union et dans notre dévouement réciproque les éléments de notre repos et la consolation des dures nécessités de notre existence.

Les aides, émus, promirent à mon père, les larmes aux yeux, de servir fidèlement leur jeune chef; j'avais su, du reste, me faire aimer de ces pauvres gens, que je n'avais jamais rencontrés dans la cour ou aux prières, sans leur adresser quelques paroles affectueuses.

J'étais sorti de la chambre de mon père dans un grand trouble d'esprit; je n'en remplis pas moins avec le plus grand soin les instructions qu'il m'avait données pour le charpentier. Mais, à mesure que la nuit approchait, je sentais d'indicibles terreurs s'emparer de moi. A dîner, je ne pus avaler que quelques cuillerées de potage et quelques gorgées de vin; j'éprouvais une telle constriction à la gorge que d'autres aliments n'eussent pu passer. Heureusement, mon père était resté dans sa chambre, car s'il m'avait vu dans cet état, il eût recom-

mencé à vouloir me disputer la mission du lendemain. Ma mère et ma femme me regardaient d'un œil inquiet; mais, avec ce tact instinctif des femmes, elles s'abstenaient de me parler, comprenant bien que toute espèce d'encouragements étaient inutiles, que je luttais contre un sentiment intime et qu'il fallait attendre que l'un eût raison de l'autre.

Après dîner, nous nous retirâmes chacun de notre côté. Je m'enfonçai sous les ombrages les plus épais du jardin et m'assis sur le banc où, dans mon enfance, j'avais vu si souvent dormir mon père. J'implorai le sommeil, mais il ne vint point s'appesantir sur mes paupières fatiguées. Je résolus de ne point me coucher et de passer cette veille des armes qui allait m'investir d'une si sinistre chevalerie.

Tout dans ces lieux parlait à mes souvenirs : le banc sur lequel j'étais assis; cette vieille buanderie en ruines, ancien asile de mes pigeons, et d'où j'avais surpris la conversation mystérieuse entre mon père et l'abbé C..... La pensée de mon bon ami me fit fondre en

larmes; je me rappelai ses dernières paroles: « Tu es libre! On te parlera de devoirs? Sophismes! Tu es libre! » Je fus tenté de me lever et d'aller déclarer à mon père que j'avais présumé de mes forces en prenant un engagement que je ne serais point capable de remplir, car je ne pouvais parvenir à vaincre l'horreur que ces fonctions m'inspiraient. Mais je me représentai ce pauvre homme accablé par un aveu si inattendu, rassemblant ce qui lui resterait de forces pour suppléer à ma soudaine défection, et payant peut-être de sa vie le sacrifice auquel je l'aurais forcé. Ses mots à l'abbé : « Maintenant que je suis condamné à vieillir et à mourir sous cette livrée, si je voyais mon fils le répudier, il me semblerait avoir perdu tous droits à son respect et à son affection; je n'oserais plus le regarder sans rougir, » me revenaient aussi à la mémoire et me faisaient sentir jusqu'où m'entraîneraient les instincts de rébellion qui grondaient en moi. Il semblait que le bon abbé l'eût compris lorsqu'il avait ajouté: « Quoi qu'il arrive, quoi que tu fasses, quand tu seras homme, je ne retirerai point la béné-

diction que je te donne, et si tu souffres ici-bas, je prierai pour toi là-haut. »

A cette heure suprême de la mort, mon vieux précepteur avait eu une intuition de la lutte horrible que j'avais à soutenir durant cette nuit fatale, et ma liberté, il l'avait solennellement proclamée en m'amnistiant d'avance du parti que je prendrais quel qu'il fût. Ce pardon anticipé d'un juste et d'un sage, opposé aux préjugés inexorables du monde, me fit du bien. Je me sentis un instant raffermi ; mais ce fut pour retomber bientôt dans de nouvelles perplexités.

Je songeais qu'à la même heure il y avait un homme qu'on éveillait brusquement dans son cachot pour lui annoncer que sa dernière heure allait sonner et qu'il fallait échanger ce sommeil du temps contre le sommeil éternel. Mon imagination me retraçait toute cette scène lugubre, que je devinais sans l'avoir jamais vue. Je voyais à la clarté mourante des lampes ce malheureux saisi par les affres de la mort, dressé sur son séant, les membres emprisonnés dans la camisole de force et le visage couvert

d'une pâleur livide que la terreur venait d'y répandre; j'entendais le greffier lire l'arrêt fatal, tandis que les geôliers se regardaient et ne pouvaient dissimuler l'attendrissement qui se peignait sur leurs faces habituellement si hargneuses et si moroses; je voyais enfin s'avancer l'homme de Dieu, celui qui allait faire entendre des paroles de miséricorde infinie à cette victime d'une justice impitoyable. Il me semblait l'entendre protester contre cette rigueur des sentences humaines qui osent prononcer des peines irrévocables, quand le Seigneur lui-même, ce souverain auteur de la justice incréée se laisse désarmer par un instant de repentir.

Aucun détail ne m'échappait : je suivais le patient tout le long de cette douloureuse agonie; j'assistais à ses derniers adieux aux personnes qu'on lui avait permis de recevoir, à ces funèbres agapes, où on le sollicite de prendre des cordiaux pour soutenir ses forces et son courage; à cette messe mortuaire, ces funérailles anticipées, où le prêtre, plus clément que les juges humains, ne craint pas de poser le viati-

que sur des lèvres souillées, si elles se sont purifiées par la prière et la contrition. Je me disais que tous ceux-là n'étaient que les hérauts de ma terrible mission; que ce malheureux, ballotté par toutes ces mains, appartiendrait encore par un lien, bien faible il est vrai, à la vie, mais qu'il ne se sentirait complétement perdu qu'à mon aspect; que c'était à moi seul que serait dévolu le triste privilége de lui arracher d'un signe de l'œil ses dernières illusions et de lui faire porter le dernier coup.

La nuit tout entière s'écoula dans les angoisses de ces deux agonies : celle de l'infortuné qui allait mourir le lendemain, et celle de l'homme que la loi désignait pour être son meurtrier, qui allait pour la première fois tremper ses mains dans le sang d'un de ses semblables.

Les premières lueurs de l'aube me trouvèrent plongé encore dans ces cruelles méditations. Je me levai du banc sur lequel j'étais resté assis ou couché. Il me semblait que, de même que l'archange déchu et le premier homme chassé de l'Éden, j'allais abdiquer des droits augustes

et perdre l'empreinte de la céleste origine. Je marchai d'un pas lent et stupide, comme si la foudre eût déjà sillonné mon front en y imprimant le sceau d'une déchéance. Les aides m'attendaient dans la cour; je montai éperdu dans le vieux carrosse, sur le panneau duquel s'étalait la cloche brisée; comme elle, j'étais sans voix.

Nous descendîmes lentement le faubourg Saint-Denis, nous longeâmes les quais et ainsi nous arrivâmes à la porte de la Conciergerie. Les épaisses grilles roulèrent sur leurs gonds, et nous nous engageâmes dans ces sombres corridors, dont les voûtes et les murs humides distillent une eau glacée qui fait involontairement songer à la sueur des mourants. Mes aides me suivaient à distance; je crus remarquer qu'à l'aspect de cet état-major de la mort on s'écartait avec une affectation dans laquelle il se mêlait peut-être autant de dédain emprunté que de répugnance réelle. Je ne me sentais guère dans une disposition d'esprit à supporter ces hauteurs calculées de messieurs du plumitif ou de la cohorte des porte-clefs. Je pris moi-même

un ton brusque et impératif qui leur montra combien je me laissais peu imposer par ces façons en même temps qu'il soulageait mon âme gonflée de tant de fiel et d'amertume.

Je requis le guichetier en chef d'avoir à nous livrer le condamné. On nous conduisit dans une salle basse dont la voûte décorée de nervures et de pendentifs indiquait une ancienne destination religieuse. C'était quelque chapelle ou quelque oratoire du temps de saint Louis, converti en antichambre de prison. Peu après Foulard parut, accompagné du digne abbé Montès, avec qui j'allais nouer des relations que sa mort seule devait rompre. Je fus frappé de consternation à l'aspect du malheureux enfant qu'une sentence implacable m'abandonnait comme on jette la proie à une bête féroce. Foulard avait vingt ans à peine; si son père fût mort en lui laissant dix écus de rente on eût excipé de sa minorité pour lui interdire la disposition de ce modique héritage; mais majeur pour le crime, on l'avait trouvé aussi majeur pour l'expiation, et quelle expiation : la mort! La mort à cet enfant plein de vie, de

force et de santé, à qui Dieu eût réservé sans doute tant d'années pour le remords et la pénitence! cela me parut un double outrage à la Providence et à la nature.

Foulard était un grand beau garçon, dont le front développé, la face un peu maladive, mais animée par une physionomie ouverte, les yeux expressifs, n'eussent point fait soupçonner une perversité telle que celle qui l'avait poussé à commettre le crime dont il faut bien reconnaître qu'il s'était souillé. Il nous aperçut sans trouble et sans émotion apparente; l'observateur qui nous eût considérés tous les deux en ce moment, n'eût guère supposé que c'était lui la victime, et moi l'exécuteur.

Fauconnier, mon premier aide, qui suivait sur mon visage les traces du combat intérieur que je me livrais, s'empressa de s'avancer en priant Foulard de s'asseoir pour qu'il pût procéder à la funèbre toilette. Celui-ci obéit sans mot dire, et, courbant la tête, il sentit sur la nuque la lame des ciseaux, sinistres précurseurs de la hache meurtrière.

Cette opération terminée, nous montâmes

dans la charrette; M. l'abbé Montès et Foulard dans le fond (1), mes deux aides et moi sur le devant. Le respectable aumônier de la Conciergerie, tout en continuant à prodiguer à son malheureux pénitent les exhortations et les encouragements si nécessaires dans un pareil moment, s'aperçut sans doute de ce que je souffrais moi-même, car il m'adressa la parole avec bonté :

— C'est vous, Monsieur, me dit-il, qui succédez à M. votre père. Il faut beaucoup de courage pour remplir de pareilles missions. Nous marchons tous les deux vers des buts opposés par des voies qui se côtoient. Vous représentez ici la justice des hommes et moi la

(1) Jusque-là mon père et mon grand-père avaient occupé avec le confesseur les deux places du fond, en mettant le patient sur le devant entre les deux aides. C'est moi qui le premier changeai cet ordre et voulus laisser pendant ce douloureux trajet la victime près de son confesseur. Cela me parût un dernier hommage à rendre au malheur. La remarque semblera peut-être puérile à quelques-uns de mes lecteurs; mais qu'on veuille bien ne point oublier que ce livre est une confession et que je ne dois rien omettre de ce qui pourrait contribuer à une absolution inespérée.

(Note de l'auteur.)

miséricorde de Dieu; il ne faut pas s'étonner si l'une est infinie tandis que l'autre est limitée. Celui-là seul sait être patient qui sait être éternel; aussi est-ce vers lui, ajouta-t-il en se tournant du côté de Foulard, qu'il faut porter ses dernières pensées pour y chercher son dernier refuge.

Je fus incapable d'articuler une seule parole pour répondre à M. l'abbé Montès, bien que je comprisse le sentiment de bienveillance qui lui avait dicté ce langage.

Foulard était d'abord resté taciturne; mais au moment où nous débouchions sur le quai, une grande exaltation s'empara de lui, et, se levant plusieurs fois sur son banc, il cria d'une voix stridente à la foule qui s'était amassée le long des trottoirs et des parapets :

— Pères et mères! voyez où conduit l'abandon de la famille! Oui, je suis coupable, mais la faute est à mes parents, qui m'ont livré à moi-même sans appui et sans éducation.

L'abbé le conjurait de cesser ces amères récriminations qui offensaient Dieu sans le justifier vis-à-vis des hommes; mais, dans les pre-

miers moments, il parut ne tenir aucun compte de ces représensations. C'est alors que le saint prêtre se pencha vers moi et me dit à l'oreille :

— Monsieur, j'étais convenu avec M. votre père qu'il ne donnerait le signal que lorsqu'il entendrait le malheureux que je parvenais à réconcilier avec le Seigneur, prononcer ces mots : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains ! » Il s'agit d'une âme à sauver, puis-je espérer que vous voudrez bien avoir égard aussi à cette recommandation ?

Muet et atteré, je me bornai à faire un signe d'assentiment.

Nous étions arrivés à la Grève. La guillotine élevait ses deux grands bras rouges et les pâles lueurs d'un soleil d'hiver se jouaient sur l'acier poli de la lame. Foulard s'était calmé subitement. Une foule considérable couvrait les pavés de la place, et de nombreux curieux, attirés par ce sanglant spectacle, se montraient aux fenêtres des maisons. Nous mîmes pied à terre. Foulard, après s'être jeté dans les bras de l'abbé Montès, baisa pieusement le crucifix, puis, reconnais-

sant au premier rang des assistants un brigadier de sa compagnie, il l'interpella vivement :

— Approche, mon vieux, lui cria-t-il, si je ne puis faire mes adieux à tous les camarades, qu'ils les reçoivent en ta personne.

Le vieux soldat n'hésita point. Il vint au pied de l'échafaud donner l'accolade à celui qui allait mourir, et je vis deux grosses larmes sillonner sa figure basanée et tomber sur son épaisse moustache.

Foulard, de plus en plus animé, et dont le teint s'était empourpré, semblait pris d'une sorte de fièvre et de délire. Il se tourna tout à coup vers moi.

— Venez, que je vous embrasse aussi, dit-il, pour montrer que je suis sans rancune et que je pardonne à tout le monde, afin que Dieu me pardonne aussi.

Pour moi, ce fut le dernier coup ; je reculai avec effroi. La victime pardonnait à l'exécuteur ; l'exécuteur ne pouvait se pardonner à lui-même. Je crois que si ce malheureux m'eût touché de ses lèvres, je n'aurais jamais eu la force de donner le signal de sa mort.

Mais, que dis-je? Ce signal, je ne le donnai point. Mes aides, qui avaient vu mon subit mouvement de retraite, comprirent l'imminence du danger. Ils poussèrent Foulard vers l'échafaud, dont il monta les degrés d'un pas ferme. En moins de temps que je n'en mets à l'écrire, il fut attaché sur la planche qui fit le mouvement de bascule, et une voix, dont l'accent vibra longtemps à mes oreilles, avait à peine fait entendre ces lugubres paroles : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains... » qu'un bruit sourd, qui me figea la moelle des os, se fit entendre. Fauconnier n'avait pas attendu le signal, voyant bien que je serais incapable de le donner.

Involontairement je tournai les yeux vers cette scène de meurtre, et je vis un des aides qui poussait vivement les paniers, tandis que l'autre étanchait, avec une éponge, le sang qui avait rejailli sur l'échafaud et filtrait à travers les planches sur les pavés de la place.

Je crus que j'allais défaillir. Je m'enfuis épouvanté, en proie à une horrible hallucination. Il me semblait que ce cadavre décapité

était à ma poursuite et que la multitude lui faisait cortége, en poussant par les poumons de mille poitrines ce cri vengeur : Bourreau ! Bourreau ! Bourreau !

J'avais laissé mes aides, la voiture, tout l'attirail du supplice sur la place de Grève. Je m'enfonçai seul dans ce dédale de rues sombres, tortueuses, qui faisaient face autrefois à l'Hôtel-de-Ville, et viennent d'être remplacées par un des plus splendides quartiers de Paris. Encore me semblait-il apercevoir sur le seuil boueux ou aux tristes fenêtres de ces maisons borgnes, hideuses, des figures pâles qui me suivaient des yeux ; le bruit d'un pas derrière le mien me glaçait de terreur ; comme la femme de Macbeth, je regardais à chaque instant mes mains sur lesquelles je croyais apercevoir les traces ineffaçables du sang versé.

J'errai ainsi longtemps sous l'obsession de cette idée que j'étais regardé et suivi. Je ne commençai à la perdre que lorsque j'eus gagné les Champs-Elysées, où des promeneurs assez nombreux se montraient, attirés par une de ces belles journées assez rares en

hiver. Il me semblait que ceux qu'avait ainsi attirés l'aspect des beautés de la nature ne pouvaient être les mêmes que les spectateurs de la scène sanglante dans laquelle je venais de jouer mon rôle : la même âme ne saurait être avide d'émotions si différentes.

Je repris donc un peu de sécurité et continuai à marcher comme un homme ivre, sans but, presque jusqu'à Neuilly. Je n'étais point seul, car je portais en moi un formidable interlocuteur : ma conscience. Encore aujourd'hui, après tant d'années, je suis impuissant à rendre toutes les pensées qui m'assaillirent et tourbillonnèrent dans mon cerveau, précipitant ou suspendant les battements de mon cœur, selon l'impression que j'en recevais et l'espoir ou le découragement qu'elles y faisaient naître.

Il n'y avait plus à s'en dédire. Dans le cercle fatal de mon existence, comme César, j'avais franchi le Rubicon. En révolte ouverte contre l'humanité et son sentiment intime, d'homme j'étais passé bourreau; je m'étais voué volontairement au mépris public et à l'exé-

cration universelle. Pour la première fois j'eus peur de ce que j'avais fait.

La dissertation de mon père sur la peine de mort lors de notre solennel entretien, son argumentation sur l'absurdité du préjugé qui, proclamant la légitimité des arrêts de la justice prétend flétrir celui qui les exécute, tout cela me revenait bien à la mémoire et je ne pouvais m'empêcher d'en reconnaître la rigoureuse logique; mais quelque chose me disait aussi que la raison est souvent impuissante contre le sentiment, et que cette société dont je venais de me bannir est ainsi faite, que, susceptible de pitié pour nos victimes, elle ne saurait jamais en éprouver pour nous. Qu'un assassin brise ses fers et tâche d'échapper au châtiment de son crime, toutes les portes s'ouvriront devant lui, et si son salut n'est qu'au prix de quelques instants d'hospitalité, ils lui seront accordés; que dans un péril l'exécuteur frappe d'une main tremblante au seuil d'une maison quelconque pour demander asile, qu'il se fasse connaître, et je gage que cette porte se refermera avec horreur à son nom.

Dans la fougue de l'adolescence, pénétré des sophismes dont on suce le lait dans nos familles, je n'avais senti que des instincts de rébellion contre cette inconséquence des opinions mondaines. Il m'avait paru fier et courageux de les braver et d'en remonter le courant. Mais à présent que la lutte était commencée et que j'avais jeté mon gant de combat, je me sentais vaincu d'avance. Bien plus, l'affreuse mission que je venais de remplir me faisait intérieurement pactiser avec mes adversaires; comme eux, je ne me pardonnais pas à moi-même, et si, plus absolu ou plus éclairé, j'enveloppais dans la même indignation toute la société complice de mon homicide, je n'en regardais pas moins avec dégoût celui qui venait de mettre la dernière main à une œuvre de meurtre.

Je rougis donc de moi, je ne crains pas de l'avouer, et c'est à partir de ce moment que je me promis un jour ou l'autre d'offrir à mon siècle ce singulier spectacle d'un fils reniant sa mère, d'un exécuteur abjurant la peine de mort.

Cette satisfaction de ma conscience opprimée,

je ne l'entrevoyais alors que sur mon tombeau. Ce livre, auquel les loisirs de ma vieillesse m'ont permis de donner tant de développements, ne m'apparut dans sa conception première que comme un opuscule testamentaire à publier après ma mort ; je suis heureux que des circonstances imprévues m'aient mis à même de le compléter, en faisant précéder mes impressions personnelles de tout ce que j'ai cru trouver d'utile et d'intéressant dans les souvenirs laissés par ma famille.

Mais c'est du jour de ma première exécution que date pour moi la résolution bien arrêtée d'apporter, quand le moment serait venu, mon témoignage contre la peine de mort. Ce supplice, auquel je venais de prêter pour la première fois un concours qui devait se renouveler si souvent, m'avait rempli d'horreur. Si la personnalité, qui nous domine toujours un peu malgré nous, m'avait préoccupé d'abord des conséquences fatales de cette journée pour moi : si j'avais vu d'abord dans une étrange hallucination ces jurés et ces magistrats qui me désignaient d'un doigt vengeur la victime, en me

criant : Tue ! tue ! cet appareil militaire qui me prêtait main-forte ; la voix sacrée de ce prêtre qui, sanctifiant ce meurtre par sa présence, semblait me dire : Tue ! car tu tueras sans péché ! cette foule amassée, poussant aussi des cris d'extermination ; si je m'étais ensuite représenté toutes ces voix se retournant contre moi et se fondant en une clameur immense qui s'élevait vers le ciel en proférant ces mots : Infâme ! infâme ! il a tué ! j'avais fini par secouer toute cette fantasmagorie de visions lugubres et par revenir au sentiment de la réalité.

Or, la réalité, mon père me l'avait très-judicieusement fait entrevoir par son ingénieuse allusion à la fable des *Animaux malades de la peste*. La peste, c'est la peine de mort, qui est la plus cruelle et la plus choquante des anomalies au sein d'une société chrétienne et civilisée. Elle ne blesse pas moins la religion que la loi naturelle. Le meurtre ne doit pas plus se punir par le meurtre que la mort ne doit être enlevée aux prérogatives de l'Être suprême, qui, ayant seul créé, doit avoir seul le droit de détruire.

La conscience humaine se révolte à cette idée de la mort violente donnée de sang-froid, au nom de la loi, en vertu d'un jugement, à une créature de Dieu, pleine de force et de santé, qui aurait, sans cette iniquité, de longues années devant elle pour l'expiation et le repentir.

Le sentiment intime se soulève, et n'osant accuser les vrais coupables : la loi, le juge qui l'applique et la société qui le leur commande, il réserve toutes ses indignations, toutes ses colères, tous ses mépris pour le plus obscur et le plus passif des complices de ce crime légal : l'exécuteur, qu'il appelle Bourreau.

La routine, de fausses appréhensions maintiennent seules dans nos Codes une peine contre laquelle les protestations deviennent de plus en plus énergiques et de plus en plus nombreuses. Quelques esprits attardés veulent encore voir dans la peine de mort le plus puissant moyen d'intimidation vis-à-vis des natures dépravées ; le meilleur préservatif contre les tentatives criminelles qui menacent de temps à autre l'ordre social. C'est une erreur. Je vais

tâcher de le démontrer à l'aide des observations que j'ai été à même de recueillir pendant ma triste carrière.

Je serai, dans la suite de ces récits, beaucoup plus sobre de détails. Si j'ai cru devoir, pour les causes célèbres des deux derniers siècles, entrer dans quelques développements et insister sur des particularités plus ou moins ignorées, il me paraît inutile de revenir sur les circonstances et les débats des affaires criminelles de mon temps. La génération qui me lit en a été pour ainsi dire témoin oculaire, ou peut tout au moins en retrouver tous les éléments dans les collections des journaux judiciaires de l'époque. Je me bornerai donc à mentionner sommairement ces affaires et ne prétendrai faire connaître au public, dans ses moindres incidents, que le tragique dénoûment que j'ai été appelé à leur donner. C'est de cette dernière scène de drames si horribles que j'espère faire jaillir l'enseignement qu'ils portaient avec eux; heureux si cet enseignement confirme le principe que j'ai posé en tête de ce livre, s'il communique à mes lecteurs la conviction qui me

domine, et si, comme le chœur des vieilles tragédies grecques, la voix publique répond à mes objurgations :

GUERRE A LA PEINE DE MORT !

XI

LOUVEL

S'il n'est pas vrai, comme l'affirme la sagesse des nations, que le premier pas soit le seul qui coûte, au moins faut-il reconnaître que c'est celui qui coûte le plus. Une fois que j'eus imprimé le mien dans la voie sanglante tracée par mes aïeux; je ne puis dire que je fus familiarisé avec ces sinistres fonctions; mais si je

ne continuai à les remplir qu'avec horreur et dégoût, je n'éprouvai plus toutefois des émotions aussi fortes que celles qui étaient venues m'assaillir à ma première exécution, et que j'ai essayé de peindre dans le chapitre précédent.

A partir de ce moment, je continuai à remplacer ou à accompagner régulièrement mon père à toutes les exécutions. Dans le courant de cette même année 1819, nous fûmes mandés deux fois à Beauvais, le 31 juillet et le 22 octobre; la première fois pour l'exécution d'un parricide nommé Moroy, la seconde pour celle d'un assassin nommé Liebe. Le supplice de ces deux criminels n'offrit aucune circonstance qui mérite d'être rapportée.

Le 13 mai de l'année suivante, la guillotine fut encore dressée sur la place de Grève, pour un malheureux jeune homme de 22 ans, Charles Normand, domestique, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises du 8 mai précédent, pour s'étre rendu coupable d'avoir commis un homicide volontaire avec préméditation, sur la personne du capitaine Sion, son maître. On voit par le peu d'inter-

valle qui s'écoula entre l'arrêt et son exécution que cet infortuné n'avait pas voulu se pourvoir en cassation. Il montra en effet à ses derniers moments une indifférence qui prouvait avec quelle résignation il acceptait la mort.

Il y eut peu de monde ce jour-là à la Grève; Paris, la France entière étaient occupés d'un autre drame dont on attendait aussi le dénoûment, qui avait bien plus vivement passionné l'opinion publique. Trois mois auparavant, jour pour jour, un des fils de France, le seul qui parût devoir continuer la dynastie de la branche aînée des Bourbons, S. A. R. Mgr le duc de Berry, tombait, en sortant de l'Opéra, sous le fer d'un assassin. Cet homme, arrêté au moment où il s'enfuyait après avoir commis son odieux attentat, avait déclaré se nommer Louis-Pierre Louvel, âgé de 36 ans, natif de Versailles, exerçant la profession d'ouvrier sellier. Interrogé sur les motifs qui avaient pu le pousser à une pareille action, il répondit que c'était un projet qu'il mûrissait depuis des années, et que l'occasion seule lui avait manqué jusque-là pour l'accomplir.

Frappé vers onze heures du soir, le malheureux prince ne vécut qu'une nuit d'agonie. Malgré les soins aussi habiles que dévoués des docteurs Bougon et Dupuytren, qui étaient accourus près de lui, il rendit le dernier soupir à six heures et demie, en demandant la grâce de son meurtrier et en exhortant sa courageuse femme à se ménager pour l'enfant qu'elle portait dans son sein; enfant précieux en effet, dernier rejeton d'une illustre race, à qui la fortune semblait promettre un trône, et n'a donné que les pérégrinations de l'exil.

C'est au milieu des joies d'une nuit de carnaval que cette triste nouvelle s'était répandue dans la capitale. Le prince n'avait pu être ramené aux Tuileries; on lui avait improvisé un lit au théâtre même, dans un petit salon attenant à la loge royale; c'est là qu'il expira au milieu de sa famille éplorée, édifiant tous ceux qui l'entouraient par sa fin chrétienne et sa touchante intercession en faveur du misérable qui lui avait donné le coup mortel.

Louis XVIII, quoique atteint déjà des infirmités qui le rendaient impotent, s'était fait

transporter au chevet du lit de son neveu. Le vieux roi penchait sa tête blanche courbée sous le poids de ce malheur, et se demandait si le poignard de cet assassin n'était pas encore d'un funeste présage pour une famille éprouvée par tant de vicissitudes. Qui sait si l'œil perspicace du monarque, sondant les mystères de l'avenir, n'entrevit pas, dans cette nuit funèbre, les catastrophes qui devaient, dix ans plus tard, faire sombrer de nouveau le vaisseau royal qui portait les destinées de sa race.

Le lendemain, Louvel avait été écroué à la Conciergerie. Il résulta de ses premiers interrogatoires, qu'il avait conçu le projet dès 1814. La pensée lui en était venue à Metz, pendant qu'il faisait faction sur les remparts comme garde national.

« Depuis quelques semaines, racontait-il, nous étions bloqués par les étrangers, quand j'appris par les journaux, que je lisais alors, mais que je ne lis plus depuis (leur contenu me fait mal), que les Bourbons revenaient en France, et allaient monter sur le trône. Dès ce moment je jurai leur mort; car à mes yeux, le

plus grand crime qu'un Français puisse commettre, c'est de rentrer dans sa patrie avec l'aide des ennemis. D'ailleurs, les Bourbons avaient déjà porté les armes contre la France, et je ne pouvais le leur pardonner, je rendrais service à mon pays en les frappant, et j'étais prêt à affronter tous les supplices pour accomplir mon dessein.

» J'ai attendu l'occasion six années entières, épiant le moment favorable, le manquant quelquefois par hasard, quelquefois par faiblesse; mais enfin, le coup est fait, et vous me verrez aussi tranquille sur l'échafaud que je le suis ici, que je l'étais en faisant mon métier de sellier, que je l'ai toujours été. »

Il était impossible de mieux avouer son crime et de lui donner un caractère plus évident de préméditation.

L'enquête qu'on fit sur les antécédents de Louvel, ne révéla rien d'extraordinaire. Orphelin de bonne heure, il avait été élevé par une sœur aînée, qui l'avait fait admettre à un établissement d'enseignement gratuit à Versailles. Là, suivant l'éducation de l'époque, on

lui avait appris à lire dans la *Déclaration des droits de l'homme* et dans le *Recueil des Hymnes patriotiques :* Marseillaise, Chant du Départ, Réveil du Peuple, etc.

Louvel n'était sorti de cette enfance républicaine que pour passer aux exaltations d'une adolescence guerrière. L'épopée impériale laissa encore plus de traces dans son imagination que les souvenirs démocratiques de son bas-âge, le libéralisme s'était fondu dans le patriotisme. Appelé sous les drapeaux par l'inexorable conscription qui, à cette époque, moissonnait les générations, sa constitution débile et une infirmité précoce ne lui permirent pas de rester au service; au bout de peu de temps, il reçut son congé. Mais s'il avait cessé de faire partie de nos armées, il n'en ressentait pas moins avec amertume le contre-coup des revers qui accablèrent leur valeur. Les désastres de l'invasion en 1814, irritèrent au plus haut point son indignation; il conçut dès-lors, une haine profonde et aveugle contre les Bourbons, dans lesquels son patriotisme étroit ne voulut point voir les réparateurs de ces maux de la

patrie, mais des princes ambitieux qui n'avaient pas craint de s'en faire un marche pied pour remonter sur le trône de leurs pères.

Obscur séide du grand homme dont le génie s'était laissé vaincre par la coalition de l'Europe entière et les trahisons de serviteurs sur le dévoûment desquels il aurait dû compter, Louvel, témoin de l'abdication de Fontainebleau, suivit jusqu'à l'île d'Elbe le souverain dépossédé. Le maître sellier des écuries impériales, un nommé Vincent, touché de cette fidélité que n'ébranlait point l'infortune, consentit à l'admettre dans son service. Mais déjà Louvel était tourmenté par sa soif de vengeance; la résignation apparente de l'île d'Elbe ne suffisait pas à son imagination exaltée, et comme on s'était bien gardé de prendre un aussi humble confident pour les projets qu'il n'appartenait, du reste, qu'aux événements de faire éclore, il quitta l'île et passa en Savoie pour guetter le moment favorable à l'accomplissement de ses desseins.

C'est là qu'il apprit le retour de l'île d'Elbe et cette rentrée triomphale de Napoléon, où les

aigles de l'Empire volèrent de clocher en clocher, jusqu'au faîte des tours de Notre-Dame. Louvel se hâta de quitter la Savoie, rejoignit la suite de l'Empereur à Lyon, et grâce à son ancien protecteur Vincent, obtint de rentrer dans le train des équipages militaires. Malheureusement ce retour de fortune ne fut, pour le demi-dieu qui était l'idole du pauvre sellier, que le dernier rayonnement d'un astre près de s'éteindre. Waterloo forma un sanglant et triste pendant à Fontainebleau, et Louvel, témoin de ces deux catastrophes, vit ainsi s'abîmer par deux fois la plus grande et la plus étonnante fortune des temps modernes.

Il revint à Versailles, animé d'un ressentiment implacable. Déjà il avait fait aiguiser et portait sur sa poitrine le poignard de Brutus, dont il prétendait percer le sein des successeurs du nouveau César. Il parvint à entrer aux écuries du roi, ce qui devait faciliter l'exécution de son abominable complot. Pendant quatre ans, il suivit la première victime qu'il s'était promis d'immoler, Mgr le duc de Berry, aux chasses, aux promenades publiques, aux

spectacles et jusque dans les églises, où le prince, fidèle aux pieuses traditions de sa race, allait encore assez fréquemment. Souvent il laissa échapper l'occasion d'assouvir sa rage; mais, le jour de l'attentat, il s'était exalté davantage par une visite au Père-Lachaise, aux tombeaux de Lannes, Masséna, et quelques autres maréchaux et, Young assassin, il rapporta de son séjour dans la nécropole un fanatisme plus violent et plus farouche.

Le surlendemain du crime, Louvel fut confronté avec le cadavre de sa victime, exposé au Louvre dans une chapelle ardente, et entouré de prélats et de grands officiers de la Couronne. Il supporta avec une fermeté sauvage cette terrible épreuve, et ne se laissa point imposer par cette auguste assemblée. Sommé d'avouer s'il avait des complices, il se borna à renouveler ses protestations qu'il n'en avait aucun et à assumer sur lui seul la responsabilité de son crime.

Pourtant, on avait peine à croire que ce fût un forfait isolé et que le fanatisme eût suffi pour armer le bras d'un pauvre sellier contre

un prince si puissant. On s'apercevait déjà, les premiers moments de l'enthousiasme avec lequel on avait accueilli les Bourbons passés, que la France était sourdement travaillée par les factions. La Révolution avait laissé des levains qui fermentaient intérieurement ; le prestige des gloires impériales subjuguait encore beaucoup d'esprits, et de temps à autre, les yeux se tournaient vers le martyr de Sainte-Hélène, comme vers un libérateur dont le rôle politique n'était point encore fini; enfin, des ambitions de famille s'agitaient aussi autour de ce vieux trône des Bourbons qui n'avait, à proprement parler, d'autre héritier et d'autre espoir de faire souche que le prince qui venait d'être immolé.

Un champ immense était ouvert aux conjectures, et l'imagination aimait mieux s'y précipiter que d'accepter l'hypothèse d'un crime vulgaire, sans autre mobile que les rêveries sanguinaires d'un Aristogiton d'écurie. Aussi, quoique menée avec une extrême rapidité, l'instruction fut-elle des plus minutieuses et des plus compliquées. Une ordonnance du roi

avait érigé la chambre des pairs en cour de justice, pour procéder au jugement du coupable.

Louvel répondit aux commissaires de la chambre, comme il avait toujours fait, qu'il n'avait jamais reçu le moindre grief de M. le duc de Berry ni de nul prince de sa famille; qu'il n'avait ni motif, ni prétexte de leur porter aucun sentiment de haine personnelle; qu'il n'avait été mû que par la considération de l'intérêt public; qu'il regardait tous les Bourbons comme des ennemis de la France, parce qu'ils avaient porté les armes contre elle; qu'aussitôt qu'à leur retour il avait vu flotter le drapeau blanc, il avait conçu l'intention de les exterminer tous; que, depuis lors, il avait cherché toutes les occasions d'accomplir ses desseins, et que ce serait sans doute déjà fait, si quelquefois le courage ne lui avait manqué, parce qu'il s'était demandé malgré lui s'il avait tort ou raison; qu'à Metz, en 1814, il avait un instant songé à tuer M. le maréchal duc de Valmy, serviteur de ces princes, mais qu'il y avait renoncé en réfléchissant que ce dernier était un

simple particulier, et qu'il valait mieux porter ses coups plus haut; qu'il aurait tué Monsieur, à Lyon, s'il l'y eût trouvé, lorsque lui, Louvel, se rendit dans cette ville au débarquement de Napoléon; que, depuis, il s'était attaché à Mgr le duc de Berry, comme celui sur lequel était fondé le principal espoir de la race; qu'après Mgr le duc de Berry, il aurait tué Mgr le duc d'Angoulême; après ce dernier, Monsieur, et après Monsieur, le roi; qu'il se serait *peut-être* arrêté là, car pour le reste, sa résolution n'était pas encore bien prise, et qu'il n'avait pas décidé s'il continuerait dans les autres branches de la famille royale le cours de ses assassinats; qu'il n'avait éprouvé de son arrestation d'autre chagrin que celui de ne pouvoir ajouter d'autres victimes à celle qu'il avait immolée; qu'il était loin de se repentir de son action, parce qu'il la regardait, au contraire, comme belle et vertueuse, et qu'enfin il persistait et persisterait toujours dans ses théories, dans ses opinions et ses projets, sans s'inquiéter des jugements des hommes, qui étaient divers sur de tels actes, ni moins encore de

ceux de la religion, à laquelle il ne croyait pas et qu'il n'avait jamais pratiquée.

Tant de cynisme et d'impudence effrayaient les commissaires interrogateurs ; on avait peine à croire, malgré ses déclarations réitérées, que ce forcené tirât de lui-même une pareille audace. Cependant l'instruction n'avait rien fait découvrir, et, le 12 mai 1820, en déposant son acte d'accusation, M. le procureur général Bellart était obligé d'y constater qu'on avait vainement fait des perquisitions chez tous les proches parents de l'assassin, elles n'avaient rien produit à leur charge; ils avaient été attentivement interrogés, et nul indice qui leur fût contraire n'était sorti de leurs interrogatoires. Tous les documents qui pouvaient mettre sur la voie de complices étrangers à sa famille avaient été inutilement fouillés. Trois mois avaient été employés à cette longue et méticuleuse enquête ; plus de cinquante commissions furent délivrées, plus de douze cents témoins furent entendus, et on ne découvrit rien, absolument rien. Il fallut bien se contenter de cet unique coupable, qui s'était offert

lui-même en holocauste et se drapait dans sa solitude pour porter fièrement le poids de son forfait.

Le 26 mai, il reçut avec une certaine hauteur MM. Archambault et Bonnet, les défenseurs qu'on lui avait désignés d'office. Il leur recommanda de ne rien alléguer pour sa défense qui fût en contradiction avec ses déclarations persévérantes. Il avait bien commis le crime seul, sans autre mobile que le patriotisme comme il l'entendait. Il n'en éprouvait aucun repentir; il s'était chaussé, ce soir-là, de souliers fins, afin de pouvoir fuir plus facilement. S'il était parvenu, en effet, à échapper aux poursuites, il serait retourné au logement qu'il occupait aux écuries du roi, et là, défiant les soupçons, il eût ourdi de nouvelles trames pour continuer son œuvre d'immolation de la famille royale. « Peut-être, ajoutait-il, aurais-je épargné la personne du roi, parce que ce prince était le seul de sa famille qui n'eût pas porté les armes contre la France, et ce n'est que ceux qui s'étaient rendus coupables de ce crime que je voulais punir. »

Les débats s'ouvrirent, le 5 juin, devant la Cour des pairs, présidée par le chancelier Dambray. Ils ne prirent pas plus de deux journées, en présence d'un fait si avéré et d'aveux si complets. Plusieurs pairs, MM. Desèze, de Lally-Tolendal, Dubouchage, de Montmorency, se joignirent vainement au vénérable chancelier pour presser Louvel de questions, il ne varia point dans ses réponses et conserva l'attitude qu'il avait prise dans l'instruction.

La tâche de M. le procureur général était facile ; aussi se borna-t-il à prononcer quelques mots de réquisitoire. Celle du défenseur était impossible ; il ne put qu'invoquer l'insanité d'esprit de ce malheureux, égaré par les aberrations de la démagogie. Ce n'était pas le compte de Louvel, qui voulait, jusqu'au dernier moment, faire parade de son crime. Après que l'avocat eut parlé, il se leva et lut avec le plus grand sang-froid le discours suivant qu'il avait préparé dans sa prison :

— J'ai aujourd'hui à rougir d'un crime que j'ai commis seul. J'ai la consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré ma na-

tion ni ma famille. Il ne faut voir en moi qu'un Français dévoué à se sacrifier pour détruire, suivant mon système, une partie des hommes qui ont pris les armes contre ma patrie. Je suis accusé d'avoir ôté la vie à un prince : je suis seul coupable; mais, parmi les hommes qui occupent le gouvernement, il y en a d'aussi coupables que moi. Ils ont, suivant moi, reconnu des crimes pour des vertus; les plus mauvais gouvernements que la France a eus ont toujours puni les hommes qui l'ont trahie ou qui ont porté les armes contre la nation.

» Suivant mon système, lorsque les armées étrangères menacent, les partis, dans l'intérieur, doivent cesser de se rivaliser pour combattre, pour faire cause commune contre les ennemis de tous les Français. Les Français qui ne se rallient pas sont coupables. Suivant moi, le Français qui est obligé de sortir de France par l'injustice du gouvernement, si ce même Français se met à porter les armes pour les armées étrangères contre la France, alors il est coupable. Il ne peut rentrer dans la qualité de citoyen français.

» Selon moi, je ne peux m'empêcher de croire que si la bataille de Waterloo a été si fatale à la France, c'est qu'il y avait à Gand et à Bruxelles des Français qui ont porté dans les armées la trahison et qui ont donné des secours aux ennemis.

» Suivant moi et selon mon système, la mort de Louis XVI était nécessaire, parce que la nation y a consenti. Si c'était une poignée d'intrigants qui se fût portée aux Tuileries et qui lui eût ôté la vie sur le moment, c'eût été différent; mais comme Louis XVI et sa famille sont restés longtemps en arrestation, on ne peut pas concevoir que ce ne soit pas de l'aveu de la nation; de sorte que s'il n'y avait eu que quelques hommes, il n'aurait pas péri; la nation entière s'y serait opposée. Aujourd'hui, ils prétendent être les maîtres de la nation; mais, suivant moi, les Bourbons sont coupables, et la nation serait déshonorée si elle se laissait gouverner par eux. »

Le *système* de Louvel fut peu goûté de l'illustre assemblée. Cette apologie doctorale du régicide après celle de l'assassinat, ces froides

insultes à la famille régnante, après avoir égorgé un de ses membres, firent courir un frémissement d'horreur sur tous les bancs de la Cour. En se souvenant des nobles paroles de la victime, qui avait rendu le dernier soupir en demandant grâce pour son meurtrier, l'indignation redoublait contre ce dernier, qu'un si généreux pardon n'avait su toucher et délivrer des obsessions de son patriotisme étroit et stupide.

Le procureur général et l'avocat répliquèrent, pour enlever jusqu'au dernier écho des abominables paroles qu'on venait d'entendre.

Après la clôture des débats, Louvel fut reconduit à la Conciergerie et la Cour délibéra. Cette délibération, comme on le pense bien, ne fut pas longue ; l'accusé fut unanimement condamné à la peine de mort. Le secrétaire de la Chambre se rendit de suite à la prison pour lui signifier cet arrêt. Il en entendit la lecture avec calme.

— Tant mieux, dit-il, je suis bien aise de mourir. Si l'on m'avait accordé la grâce de-

mandée par le duc de Berry, cela m'aurait fait cent fois plus de peine que la mort.

On lui offrit les consolations de la religion.

— Pourquoi faire, répliqua-t-il en ricanant, pour aller en paradis? Je serais capable d'y retrouver le duc d'Enghien qui, ayant aussi porté les armes contre la France, a été puni comme il le méritait; nous n'y serions jamais d'accord.

Néanmoins, M. l'abbé Montès obtint d'être reçu. Sa bonté et sa mansuétude amollirent un peu le cœur farouche du condamné qui, dans l'unique but de ne point causer trop de peine à ce digne prêtre, consentit à faire un simulacre de confession.

Quant à nous, derniers acteurs de tous ces tristes drames, nous reçûmes, le 6 juin même, à neuf heures du soir, quelques heures seulement après le prononcé de l'arrêt, l'ordre de M. le procureur général du roi près la Cour des pairs de nous transporter, le lendemain 7, à la Conciergerie, et d'y prendre, à cinq heures du soir, le nommé Louis-Pierre Louvel, pour le conduire sur la place de Grève et lui faire subir

la peine capitale à laquelle il avait été condamné par un arrêt de la Cour en date du même jour.

Conformément à cet ordre, nous nous rendîmes, le 7 juin, mon père et moi, accompagnés de quatre aides, à quatre heures de l'après-midi, à la Conciergerie. Nous y trouvâmes un nouvel ordre de M. le procureur général qui nous enjoignait de ne partir de la maison de justice avec Louvel qu'à cinq heures et demie. Que signifiait ce léger sursis? Attendait-on des révélations? Débattait-on encore en conseil des ministres ou dans le sein de la famille royale une commutation de peine en faveur du condamné? Pensait-on à accomplir le dernier vœu du malheureux prince qui avait imploré la grâce de son assassin? Je ne l'ai jamais su. L'échafaud était dressé depuis midi sur la place de Grève, à dix-huit mètres environ du parapet du quai, et une foule immense entourait la rouge estrade.

Nous attendîmes donc une heure et demie dans la prison. Au moment où on allait chercher Louvel pour procéder à la toilette funèbre,

mon père fit remarquer qu'il n'apercevait point de greffier commis par la Cour des pairs pour dresser le procès-verbal de l'exécution. Il fallut attendre encore un quart d'heure, jusqu'à ce qu'un greffier de la Cour royale dont je ne me rappelle plus le nom fût délégué pour remplir cette triste mission. Enfin, à six heures moins un quart on amena Louvel; un aide lui lia les mains, un autre lui mit un empêtroir aux jambes, un troisième lui coupa les cheveux ainsi que le col de la chemise. Pendant ce temps-là, il remercia M. Blanchard et sa femme, concierges de la maison de Justice, des bontés qu'ils avaient eues pour lui pendant sa captivité.

Louvel, alors âgé de trente-six ans, ainsi qu'il l'avait déclaré, était de taille moyenne; son front bombé, ses yeux sombres et enfoncés dans l'orbite, son crâne presque dénudé, ses traits raides et anguleux, ses lèvres minces et serrées, lui donnaient un aspect sinistre et répulsif.

Lorsque la fatale toilette fut terminée, il prétexta de sa calvitie pour demander qu'on lui

donnât son chapeau. Comme il avait déjà les mains attachées, je fis signe à un des aides de le lui replacer sur la tête.

Nous partîmes dans l'ordre que j'avais déjà adopté pour Foulard, c'est-à-dire mon père et moi sur le devant, le patient et l'abbé Montès dans le fond. Je ne sais pourquoi j'avais eu constamment la pensée que cette exécution n'aurait pas lieu; je croyais que la famille royale accomplirait la dernière volonté du malheureux prince assassiné; que de hautes protections s'étendraient habilement sur le condamné ; que des considérations politiques détermineraient peut-être à user de clémence dans cette déplorable affaire. Un sentiment involontaire me poussa toujours à chercher les moyens de procurer à nos malheureuses victimes des atermoiements que les circonstances pouvaient faire tourner à leur salut définitif. En un pareil moment, il ne restait plus à cet infortuné que nous conduisions au supplice d'autre voie, pour échapper à la mort imminente qui allaït le frapper, que celle des révélations. Je ne pus m'empêcher

de dire à mon père, assez haut pour que Louvel l'entende :

— S'il a des complices, c'est maintenant qu'il faudrait le déclarer, pour qu'il soit encore temps de surseoir à l'exécution.

M. l'abbé Montès saisit la parole au bond :

— Vous entendez, mon ami, dit-il; si vous avez quelques complices, soulagez votre âme en les faisant connaître; Dieu et les hommes même, peut-être, vous tiendront compte de ce dernier hommage à la vérité.

Il répondit sèchement et avec un mouvement d'impatience :

— J'ai déjà dit que je n'en avais point.

Pendant ce temps, la charrette roulait toujours et Louvel, tournant avec effort la tête à droite et à gauche, jetait à la foule amassée sur notre passage des regards de mépris.

Nous arrivâmes au pied de l'échafaud. Le condamné se disposait à en monter la première marche, lorsque M. l'abbé Montès l'arrêta doucement par le bras et lui dit :

— Agenouillez-vous, mon fils, et demandez pardon à Dieu d'avoir commis un tel crime.

— Jamais ! monsieur, répliqua-t-il avec hauteur. Je n'ai aucun regret de ce que j'ai fait, et ce serait à refaire que je recommencerais.

— Mais pourtant, mon ami, j'ai reçu votre confession; vous n'avez plus qu'un dernier effort à faire pour gagner le ciel. Allons, un acte de contrition, et vous fléchirez le Dieu des miséricordes infinies.

— J'irai tout comme vous au ciel, s'il y en a un; mais, je vous en prie, dépêchez-vous : *ça m'attend.*

Et, d'un geste, il montrait l'échafaud.

— Mon cher enfant, je vous en conjure, reprit avec onction M. l'abbé Montès, en ce moment si court et si décisif, songez au salut de votre âme; dites que vous vous repentez d'avoir offensé Dieu.

— J'ai déjà fait beaucoup de choses pour vous plaire, répliqua-t-il avec une impatience croissante ; faut-il y ajouter que je suis fâché de ce que j'ai fait ? Prenez que je l'ai dit.

Voyant qu'il ne pouvait en obtenir davantage, le respectable aumônier se décida à lui

donner l'absolution ; et, après qu'il lui eut imposé les mains, il voulut lui faire baiser un crucifix qu'il tenait à la main. Louvel recula vivement la tête, ses yeux étincelèrent de colère de ne pouvoir mieux montrer à la multitude qu'il se refusait à ce témoignage de piété.

— Jamais ! jamais ! s'écria-t-il par deux fois d'une voix retentissante.

Et il s'élança sur l'échafaud d'un pas si ferme et si rapide, que les aides furent obligés de le retenir pour qu'il n'arrivât pas avant eux. Il se plaça lui-même sur la planche fatale. Nous attendîmes vainement les paroles convenues avec M. l'abbé Montès : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains ! » Louvel ne voulut pas donner au vieux prêtre qui l'avait accompagné la consolation de ce dernier gage de la réconciliation d'une âme égarée, avec le Seigneur.

Le premier coup de six heures, qui sonnait à l'horloge de l'Hôtel de Ville, se mêla au bruit sinistre du couteau : la tête de ce grand coupable était tombée.

Nous conduisîmes de suite ses restes san-

glants au cimetière de la barrière du Maine, où nous les déposâmes dans la fossé commune en présence d'un grand nombre de curieux. Mais, après que la foule se fut dissipée, il vint un ordre de M. le préfet de police d'exhumer le cadavre de Louvel et de l'enterrer de suite dans un autre endroit ignoré de tout le monde.

Le secret de cette nouvelle sépulture ne fut connu que de l'exécuteur et de ses aides, transformés cette fois en fossoyeurs.

XII

MES EXÉCUTIONS

L'affaire de Louvel est la dernière à propos de laquelle j'aie cru devoir donner des détails aussi circonstanciés ; celles qui vont suivre sont si obscures ou si connues que, dans l'un et l'autre cas, elles ne doivent trouver place ici que pour la part que j'ai prise à leur triste dénoûment.

Le 6 décembre 1820, l'échafaud fut encore dressé sur la place de Grève pour un jeune homme à peine majeur : Pierre-Louis Martin, âgé de vingt et un ans, natif de Briel (Seine-et-Oise), corroyeur de son état, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, qui s'était rendu coupable d'une tentative d'homicide sur la personne de Pierre Martin, son père. Traduit pour ce crime devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, Louis Martin y fut condamné, le 3 août, à la peine capitale; mais s'étant pourvu en cassation, l'arrêt fut cassé le 14 septembre suivant, et l'accusé renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine pour être procédé à de nouveaux débats, à la suite desquels il serait rendu un nouvel arrêt. Cette seconde juridiction ne se montra pas moins sévère que la première : elle appliqua à ce malheureux, ainsi ballotté d'un échafaud à l'autre, toutes les rigueurs de la loi qui punissait le parricide; elle ordonna qu'il serait conduit au lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir; qu'il serait exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier ferait lec-

ture au peuple de l'arrêt de condamnation, qu'il aurait ensuite le poing droit coupé et serait après immédiatement mis à mort.

C'était la première fois que je voyais tout cet étalage de châtiment; j'en fus mal impressionné, et je me demandai si c'étaient bien là des choses de notre temps. Certes le parricide, que des législations antiques n'osèrent même pas prévoir, est un crime atroce et qui fait frémir la nature; les misérables qui s'en sont souillés ont perdu tous droits à la pitié des hommes; mais la cruauté dans la loi ne se conçoit pas non plus. La preuve, c'est qu'on a fait justice, en le supprimant depuis, de tout ce puéril appareil qui nuisait plutôt qu'il n'ajoutait à la dignité du supplice, et surtout de cette mutilation qui était une barbarie inutile.

Le même cérémonial eut encore lieu, le 21 juillet 1821, pour l'exécution d'Antoine-Nicolas Boutillier, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 28 juin précédent, pour avoir assassiné sa mère. Le crime avait été commis dans la nuit du 28 au 29 septembre 1815. Ainsi, pendant près de six

ans, cet homme était parvenu à se soustraire aux recherches de la justice.

Le 11 août de la même année, nous fûmes mandés à Melun pour l'exécution d'un nommé Joseph Gratureau.

Le 19 octobre, ce fut un gentilhomme dont le sang rougit sur la place de Grève les planches de l'échafaud. Arthur-Edouard-Henri-Ferdinand vicomte de Ruault, né à Paris, âgé de trente-deux ans, officier en traitement de réforme, avait été condamné à mort, le 19 octobre, par la Cour d'assises de la Seine, pour s'être rendu coupable d'une tentative d'homicide commise volontairement et avec préméditation sur la personne de M. le général baron Dujon. Il fut exécuté le 24. On voit qu'il ne voulut même pas se pourvoir en cassation; il marcha à la mort avec le courage et la fierté de sa race.

Six jours après, c'est-à-dire le 30 octobre, c'était le tour d'un cocher, nommé Jacques-Louis Houster, convaincu d'avoir assassiné, le 5 du même mois, sa maîtresse, une écaillère, avec laquelle il vivait depuis dix-sept ans, et d'avoir, immédiatement après ce crime, tenté

d'assassiner deux autres personnes. La procédure instruite contre lui avait été des plus expéditives. Le crime avait été commis, ainsi que je viens de le dire, le 5 octobre; le 12, Houster était renvoyé par la chambre d'accusation devant la Cour d'assises de la Seine. L'acte d'accusation était dressé, le 15, par le procureur général ; le 24, l'accusé était jugé et condamné à mort ; le 30, il était exécuté. Tout avait eu lieu dans le même mois; comme le gentilhomme, le cocher n'avait pas voulu se pourvoir en cassation.

Le 9 janvier 1822, nous exécutâmes encore un jeune homme qui n'était pas majeur, Jules-Louis-Théophile Guichet, jardinier, natif de Longay (Maine-et-Loire), condamné par arrêt de la Cour du 4 décembre précédent, pour assassinat suivi de vol, sur la personne de la fille Marie-Anne Mezeray, plus connue sous le nom de la Normande.

Le 2 avril suivant, nous fûmes mandés à Versailles et nous y exécutâmes, sur la place du Vieux-Marché, à midi, les nommés Pierre-Claire Raoux, marchand de vins à Paris, rue

Coquenard, 31, et Jacques-Antoine Lecourt, fondeur en cuivre, qui avaient assassiné de complicité un individu sur la route d'Essonne. Le vol avait été le mobile de ce meurtre.

Le 20 du même mois, nous fûmes aussi mandés à Beauvais pour une double exécution: celle de Louis-Nicolas Mahon, âgé de vingt-six ans, menuisier, et Charles Mancheron, âgé de vingt-et-un ans, cultivateur, convaincus d'avoir assassiné de complicité un jeune homme dont ils étaient jaloux. Elle eut lieu sur la place de Beauvais, à midi.

Le 27 juillet suivant, nouvelle excursion dans le département de l'Oise, mais cette fois à Compiègne. Tout le département était en proie à la terreur à cause des incendies qui s'y multipliaient dans une proportion épouvantable. On avait résolu de faire un exemple. Un charcutier, nommé Louis-Charlemagne Gossuin, âgé de trente-deux ans, fut condamné à mort; l'arrêt le déclarait coupable d'avoir incendié vingt-deux maisons dans une seule commune. Il fut exécuté à midi sur la place de l'Hôtel de ville, à Compiègne; il montra un

grand sang-froid et ne cessa de protester jusqu'à la fin de son innocence, prétendant qu'il était victime de l'indignation soulevée par les incendies, et de la nécessité de tâcher d'y mettre un terme en inspirant un effroi salutaire.

Toutes ces exécutions de province avaient lieu sur des places publiques, à midi, en présence du plus grand concours de population qu'il fût possible d'y attirer. On eût dit que la guillotine était fière de se montrer :

Quantum ab illa mutata.

Aujourd'hui on exécute au petit jour, devant la porte de la prison ; un voile mystérieux couvre autant qu'on le peut ces funèbres expéditions, où il semble que les agents de la loi aient à la fois peur du sentiment public et de leur sentiment intime.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE

Le 21 septembre, une mission encore plus triste nous ramenait à la Conciergerie et sur la place de Grève. Il ne s'agissait plus cette fois de malfaiteurs vulgaires, d'hommes poussés au crime par les viles passions qui déshonorent l'espèce humaine; il s'agissait de quatre malheureux jeunes gens, victimes du fanatisme politique et des menées souterraines du parti remuant qui s'agita dans l'ombre, pendant toute la durée de la Restauration, pour saper le trône des Bourbons. Ce n'est point ici le lieu de faire l'historique de cette mystérieuse association du carbonarisme, importée d'Italie, qui compta dans son sein des princes, et ne dédaignait d'admettre ni le plus mince bourgeois, ni le plus humble artisan, se recrutant même jusque dans les chaumières. Les

affiliations se pratiquaient en masse, mais le danger de cette incessante propagande se trouvait neutralisé par le mode d'organisation de l'association qui, divisée en petits groupes, appelés ventes particulières, ne se rattachant que par un lien caché à des ventes centrales, qui ne correspondaient elles-mêmes que par des moyens occultes avec les ventes supérieures, formait ainsi une immense chaîne dont on pouvait bien saisir un anneau, mais dont il était impossible d'atteindre l'ensemble.

C'est avec de pareilles précautions, qui leur promettaient en tout état de cause l'impunité, que des hommes considérables, les coryphées de ce qu'on appelait alors l'opinion libérale, les Lafayette, Dupont (de l'Eure), Manuel, Voyer d'Argenson, Benjamin Constant, Foy, Laffitte, etc., non contents de l'agitation qu'ils semaient à la tribune et dans la presse par leurs discours et leurs écrits, se mirent à la tête d'une conspiration active, permanente, dont les premiers coups de main ne devaient aboutir qu'à faire répandre le sang d'obscurs complices, qui moururent pour ces illustres chefs

de complot, sans même avoir la consolation de le savoir.

L'armée, et ce fut le malheur de ce gouvernement, ne fut jamais attachée à la Restauration. L'esprit militaire, fasciné par les souvenirs héroïques de l'Empire, ne put se réconcilier avec un drapeau qui ne s'était déployé qu'à la suite de nos revers. En 1822, la mort de Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, venait de le transfigurer et d'en faire une sorte de Prométhée, dont la figure légendaire électrisait d'enthousiasme le cœur du soldat. Les habiles meneurs du carbonarisme n'eurent garde de laisser échapper cette occasion de travailler sourdement les régiments, afin de faire entrer l'élément militaire dans les incessantes machinations de leurs complots.

Ils ne réussirent que trop avec le 45e de ligne, dans le cadre duquel se trouvaient quelques vétérans de l'armée de la Loire, anciens sous-officiers que la Restauration avait refusé de maintenir dans leurs grades. Mais ce ne fut point ceux-là qui payèrent le plus cher leur funeste docilité à ces dangereuses excitations.

Il y avait, au 45e, un jeune sergent à l'âme fortement trempée, ouverte aux aspirations élevées, doué des séductions de la personne et de la parole, exerçant sur ses camarades cet ascendant irrésistible que donne une supériorité incontestable. Bories, c'était son nom, embrassa avec ardeur les ouvertures qui lui furent faites, et eut bientôt organisé, dans le 45e, une vente militaire, dont le concours devait être précieux au mouvement insurrectionnel que l'on fomentait. Il remit à plusieurs de ses compagnons le poignard du carbonaro, insigne de l'association, que ceux-ci serrèrent sur leur poitrine sans songer combien il jurait avec l'épée qu'ils portaient au côté.

Malgré la fidélité religieuse avec laquelle les conjurés gardèrent leur secret, certaines apparences les rendirent suspects. Bien jeunes pour faire des conspirateurs, ils ne purent dissimuler leurs sentiments, et il n'en fallait pas davantage pour attirer sur eux l'attention et la surveillance. Au moment de la tentative avortée du général Berton sur Saumur, Bories était déjà arrêté par suite des vagues soupçons

qu'on avait conçus contre lui. Enfin, la trahison vint couronner l'œuvre; un des initiés, plus faible d'esprit et plus prompt au découragement que les autres, Goupillon, se laissa arracher par le colonel le secret de la vente. Le soir même de cette révélation, tous les autres conjurés furent arrêtés à la chambrée après l'appel et conduits à la prison de la ville.

Presque tous, sans tomber toutefois dans la faiblesse de Goupillon, firent des aveux plus ou moins complets ; Bories, seul, persista dans un système de dénégation absolue. Interrogé à part par le général commandant la division Despinois, royaliste exalté, il fut sourd à toutes prières comme à toutes menaces. Ce dernier fut plus heureux avec deux autres membres de la vente, les sergents Pommier et Goubin, vis-à-vis desquels il employa, s'il faut en croire un historien démocratique, des moyens d'instruction peu dignes d'un juge en épaulettes.

Tous les accusés furent transférés à Paris, comme justiciables de la Cour d'assises de la Seine, dans le ressort de laquelle la plupart d'entre eux avaient leur résidence. C'était, du

reste, la juridiction obligée des affiliés civils qui se trouvaient également compromis dans cette affaire, et comme alors il n'y avait point de loi de disjonction, il fallait bien que tous les inculpés passassent devant les mêmes juges.

Réunis à la Conciergerie, Bories reprit la direction de ces conciliabules, qui n'avaient plus pour objet un complot plus ou moins chimérique, mais le salut commun des malheureuses victimes de cette équipée, et surtout l'avenir de la cause à laquelle elles s'étaient dévouées. Bories voulut tout prendre sur lui afin d'innocenter autant possible ses compagnons de captivité, et de préserver la vente centrale, la vente supérieure, et enfin le comité directeur qui portait les destinées de la foi politique dont il souhaitait avant tout le triomphe, dût l'aurore n'en luire que sur son tombeau.

Ce système de défense arrêté, les co-accusés le suivirent tous invariablement pendant les débats qui s'ouvrirent, le 21 août 1822, devant la Cour d'assises de la Seine. Vingt-cinq inculpés étaient assis sur les bancs : d'une part,

Massias, capitaine; Bories, sergent-major; Baradère, avocat stagiaire; Hénon, ancien militaire, chef d'institution; Gauran, chirurgien; Rosé, employé d'une compagnie d'assurances; Pommier, sergent-major; Goubin, Raoulx et Asnès, sergents; Goupillon et Bicheron, comme ayant pris part à un complot contre la sûreté de l'État; et, d'autre part, Labouré, Cochet, Castille, Lutron, Hue, Barlet, Perreon, Lefebvre, Thomas, Gautier, Lecoq, Dariotseq et Demais, comme ayant eu connaissance de ce complot et ne l'ayant point révélé dans les vingt-quatre heures qui avaient suivi ladite connaissance.

Je ne rendrai point compte de ces débats qui ne durèrent pas moins de quinze jours. Les principaux accusés ne s'écartèrent pas un seul instant du plan de défense concerté entre eux à la Conciergerie; ils nièrent tout, laissant Bories supporter seul, comme il s'y était offert, les difficultés de concilier leurs dires contradictoires et expliquer leur association évidente, en soutenant qu'elle n'avait eu qu'un but philanthropique et de secours mutuels. Les aveux arrachés furent rejetés sur le compte de l'inti-

midation ou de promesses fallacieuses. L'attitude du préfet de police, entendu à l'audience en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, ne laissa pas que de donner quelque vraisemblance à ces allégations. Quant au général Despinois, accusé surtout, par Pommier et par Goubin, d'avoir eu recours, vis-à-vis d'eux, à des ruses devant lesquelles eût reculé la pudeur de l'inquisition, bien que le président eût annoncé qu'il viendrait peut-être, il ne comparut pas et déclina la confrontation avec ses victimes.

Après les interrogatoires et les dépositions des témoins, M. de Marchangy, avocat général, chargé de soutenir l'accusation, prononça un long réquisitoire dans lequel il fit une peinture assez exacte et assez fidèle de l'esprit révolutionnaire qui minait alors sourdement toutes les monarchies de l'Europe. Il fut véritablement doué d'une éloquence prophétique, lorsque, faisant allusion à l'insultante impunité des meneurs de ces complots, tandis que leurs malheureux instruments en supportaient tout le poids, il s'écria :

Féodalité plus humiliante, plus odieuse mille fois que celle contre laquelle on ne cesse de déclamer, bien qu'elle soit à jamais ensevelie depuis des siècles dans la poussière de ses vieilles châtellenies. Là, du moins, on ne se servait point de poignards ; là, le feudataire ne refusait pas de partager les dangers où il menait vaillamment ses fidèles; là, on ne s'engageait point par d'exécrables serments à répandre le sang d'un frère pour des tyrans cachés, pour de lâches rhéteurs, dont le premier soin est d'obliger les malheureux qu'ils égarent à ne pas chercher à les connaître, et néanmoins à mourir pour eux. Fut-il jamais un fanatisme aussi insensé, une servitude aussi révoltante? Dans les associations les plus abjectes, parmi les brigands et les corsaires, les chefs combattent à la tête de leurs compagnons, leurs risques sont communs, ils ont également à redouter les poursuites de la justice, ils marchent de front à l'échafaud, ils tombent ensemble dans le gouffre qu'ensemble ils ont creusé. Mais cette égalité n'est pas la règle des seigneurs de la haute-vente, de ces privilégiés de l'anarchie qui, du fond de leur comité invisible, prennent leur sûreté contre les chances auxquelles ils exposent leurs séïdes. « Allez, leur disent-ils dans l'insolence de leur turbulente aristocratie; allez tenter pour nous les hasards d'une insurrection dont nous sommes les actionnaires; allez moissonner pour nous sous les coups de la tempête que nous avons allumée, tandis que nous attendrons, à l'abri, que vous ayez frayé un facile accès à notre pouvoir. Nous paraîtrons au signal de vos succès, nous irons vous secourir dans vos triomphes ; si la vigilance des tribunaux déconcerte votre entreprise, nous livrerons aux haines populaires les magistrats liberticides appelés à vous juger ; nous ferons de leur devoir un péril et de leur impartialité un titre de réprobation ; nous les tiendrons à l'étroit entre la crainte

du libelle et celle du poignard. Si vous succombez dans une agression tumultueuse, nous vous érigerons, à grand bruit, des tombeaux; nous ferons sortir des étincelles de votre cendre agitée; nous sourirons aux larmes commandées pour vos funèbres anniversaires, et nous irons jusque dans le temple d'un Dieu de paix chercher des occasions de troubles et des prétextes de vengeance. »

L'érudit et judicieux auteur de la nouvelle collection des *Causes célèbres*, M. A. Fouquier, cite avec toutes sortes d'éloges bien mérités ces paroles remarquables, et il les fait suivre de cette réflexion non moins vraie, que l'avenir justifia pleinement les prédictions de l'avocat général de la Restauration. Lorsque ce gouvernement succomba sous les pavés de Juillet, on vit les chefs invisibles de tous les complots qui l'avaient sapé monter au pouvoir, et sévir à leur tour contre les pauvres niais qui leur avaient trop complaisamment fait la courte échelle.

Aussi, lorsque, en 1834, un ministère dont faisaient partie MM. Barthe, Guizot et le duc de Broglie, anciens membres occultes eux-mêmes des sociétés secrètes, se sentit le courage de présenter aux Chambres un projet de

loi contre les associations, le plus illustre orateur de ce temps, le grand Berryer, eut-il beau jeu de leur dire : « Remontez à une date antérieure à 1830. Quelles sociétés secrètes étaient alors organisées? qui y a siégé? qui s'y est entouré de la jeunesse? qui a endoctriné ce peuple toujours jeune dans sa passion? Et que serait-ce, grand Dieu! s'il se trouvait qu'un de ces accusés, cherchant dans vos conseils, *à la tête de votre justice*, au milieu de vous, peut-être *au milieu de ses juges*, reconnût un homme et lui dît : Sur le même poignard nous avons juré l'un et l'autre haine éternelle à la royauté!... »

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce réquisitoire. En le terminant, M. de Marchangy fit appel à l'indépendance du jury et l'engagea à montrer, par la fermeté de son verdict, combien il était au-dessus des menaces qui grondaient autour de l'enceinte du sanctuaire où se rendait la justice. C'était la plus habile manière de prendre un jury français.

L'éloquence des défenseurs, MM[es] Berville,

Barthe, Mérilhou, ces deux derniers faisant secrètement partie de l'association des carbonari; Mocquart, Chaix d'Est-Ange, Plougoulm, qui débutaient alors dans la carrière qu'ils devaient parcourir avec tant d'éclat, pour s'élever ensuite, ainsi que leurs confrères, aux plus hautes fonctions de la magistrature, tout fut impuissant pour sauver les malheureuses victimes de cette folle échauffourée.

M. de Marchangy répliqua, du reste, avec une vigueur qui ne s'était point épuisée dans son réquisitoire. Il s'acharna sur Bories, cette proie facile qui s'offrait d'elle-même : « Toutes les puissances oratoires, s'écria-t-il avec une chaleur qui, cette fois, touchait à la passion, ne pourraient arracher Bories à la vindicte publique. »

Hélas ! ces puissances oratoires se trouvaient mal à l'aise. Les principales d'entre elles, MM^es^ Barthe et Mérilhou, qui sentaient un conspirateur sous leur robe d'avocat, éprouvaient un embarras involontaire dans cette cause où ils étaient à la fois, sans qu'on le sût, défenseurs et parties. Pourtant, Me Mérilhou,

qui plaidait pour Bories, fit de courageux efforts, il releva éloquemment les paroles passionnées de M. de Marchangy et lui fit entendre que la voix du ministère public n'avait pas toujours retenti comme un oracle dans l'enceinte des délibérations de la justice, et qu'il y avait peut-être quelque témérité à préjuger ainsi de la délibération d'un jury.

Lorsque les débats furent clos, le président, avant de prononcer son résumé, demanda aux accusés s'ils n'avaient rien à ajouter à leur défense ; Bories seul demanda à dire quelques mots. Fidèle jusqu'au bout à son généreux système de tout assumer sur lui, il se lève et prononce d'une voix grave et ferme les paroles suivantes :

— Messieurs les jurés, vous avez entendu l'acte d'accusation, les témoins et les débats ; et, après cela, vous avez sans doute été surpris d'entendre le ministère public, par l'organe de M. l'avocat général, s'écrier : « Toutes les puissances oratoires ne sauraient soustraire Bories à la vindicte publique. » Il m'a désigné comme le chef. Eh bien ! j'accepte. Heureux si ma

tête, roulant sur l'échafaud, peut faire prononcer l'absolution de mes camarades.

A ces mots, une émotion universelle se répand dans l'auditoire. Me Mérilhou ne peut contenir la sienne, et, imposant silence à son généreux client, c'est lui qui prend la parole, et, d'une voix souvent coupée par les larmes, ajoute à la défense qu'il a déjà prononcée cette admirable péroraison :

Magistrats et jurés, vous tous également appelés à prononcer sur le sort de Bories, vous venez d'entendre de la bouche même de ce jeune accusé des paroles graves et solennelles dont le souvenir caractérisera ce procès dans l'histoire.

Messieurs les jurés, ces accents sont nouveaux dans cette enceinte, où d'ordinaire les accusés luttent entre eux pour conserver la vie, et non pour se sacrifier les uns aux autres. Je ne sais quels sentiments ce spectacle a pu soulever au fond de vos cœurs. Quant à moi, attendri et troublé par mille pensées diverses, je ne puis que vous dire que celui-là est digne de conserver la vie, qui ne craint pas de l'offrir pour ses frères d'armes et qui demande de sceller de son sang leur innocence et leur salut.

Mais vous, ministres de la loi, vous n'êtes pas ici pour sanctionner par votre suffrage l'exaltation de l'amitié ; vous n'êtes pas ici pour signer des capitulations homicides ; vous êtes ici pour faire bonne justice à tous et juger chacun selon ses œuvres. Vous jugerez Bories d'après les éléments du procès, d'après les explications qu'il vous donne ; vous

n'écouterez comme des preuves, ni le vœu de la partie publique qui demande sa tête, ni le consentement de l'accusé qui l'abandonne; n'écoutez pas, vous crie la loi, n'écoutez pas l'accusé qui veut mourir; ne vous rendez pas complices du suicide qu'il veut commettre. Rejetez ce funeste dévouement qui le porte à sacrifier son innocente vie, pour détourner le glaive qu'on promène sur ces bancs; n'accueillez pas ce dégoût de l'existence qui accable un malheureux fatigué de lutter contre de fausses apparences et d'ardentes préventions.

Et vous, Bories, de quel droit venez-vous ici détourner l'ordre de la justice et faire violence à la nature? Vos jours ne vous appartiennent pas, ils appartiennent à la loi qui, seule, peut en disposer; laissez faire cette loi qui vous protége, cette providence qui veille sur vous. Ce consentement que vous donnez serait inutile si vous étiez coupable, c'est un suicide criminel si vous êtes innocent. N'avez-vous donc aucun lien qui vous attache à la vie? Ne craignez-vous pas les larmes d'une mère? Les regrets de l'amitié sont-ils sans prix pour vous? Et cet avenir de gloire que la valeur promet au héros, a-t-il perdu à vos yeux cet attrait tout puissant qui dès l'enfance vous entraînait au champ d'honneur? Vivez, Bories, vivez pour entendre du président de cette Cour cette déclaration d'innocence qui doit briser vos fers. Vivez pour répondre au ministère public par une vie utile et honorable, soit que le devoir vous appelle encore dans les combats, soit que vous rentriez dans la vie privée. Vivez pour justifier le dévouement sans réserve de votre défenseur, et pour prouver que, si des présomptions peuvent amener un innocent sur le banc des accusés, elles ne peuvent prévaloir contre les lumières d'un débat, et contre la raison et l'indépendance d'un jury français.

Tant d'efforts furent impuissants. Le parti du jury était pris, il voulait se montrer impitoyable. De maladroits amis avaient, du reste, singulièrement nui aux accusés en cherchant à les servir ; on avait fait parvenir aux membres de la Cour, aux jurés et à leurs familles, des lettres anonymes sur lesquelles était figuré le poignard, emblème du carbonarisme, avec ces mots menaçants : *Mort aux bourreaux ! le sang sera vengé par le sang !* L'avocat général, M. de Marchangy, avait habilement exploité cette circonstance pour faire appel au courage et à la fermeté des jurés ; c'était, je le répète, la tactique la plus adroite.

Les véritables questions qui eussent dû être posées dans le procès, celles qui eussent réduit cet embryon de complot à sa juste proportion, furent repoussées malgré l'insistance des défenseurs pour les faire soumettre au jury ; ce fut le programme de l'accusation avec toutes ses exagérations qui dicta la position des questions. Il devait en résulter en cas de réponse affirmative une pénalité toujours terrible, mais qui le paraît encore d'avantage si l'on

songe au peu de gravité des faits et à la jeunesse des accusés.

C'est malheureusement ce qui eut lieu; Bories, Pommier, Raoulx et Goubin ayant été déclarés coupables d'avoir dans les derniers mois de 1821 ou les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté, arrêté entre plusieurs individus et ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres; ils furent condamnés à mort. Des autres accusés, les uns furent condamnés à des peines plus ou moins sévères suivant le degré de criminalité des faits dont ils avaient été reconnus convaincus, les autres furent acquittés.

Il est impossible de ne pas remarquer les termes vagues de cette question dont la solution affirmative devait faire rouler quatre jeunes têtes sur l'échafaud. Ils ne fixent ni l'époque du complot ourdi dans les derniers mois

de 1821, *ou* dans les premiers mois de 1822; ni son but qui était *soit* ceci, *soit* cela : quatre hypothèses. Voilà l'histoire des procès politiques où la mort ne se marchande pas. Ce sera l'éternel honneur de la révolution de 1848 et du gouvernement provisoire d'avoir à jamais, j'espère, déraciné l'échafaud dont les partis s'obstinèrent trop longtemps à faire le champ clos de leurs dernières luttes.

Bories, Goubin, Raoulx et Pommier entendirent avec un calme parfait prononcer leur sentence de mort. Aussitôt le premier se penche sur son défenseur et se dépouillant de quelques bijoux qu'il portait sur lui, il les lui remet avec prière de les faire porter comme souvenir à une personne dont il lui indique l'adresse.

Le secret de ce touchant message fut trahi non par l'avocat, mais par la destinataire du legs funèbre. Pendant plus de quarante ans, depuis le supplice de Bories et de ses compagnons, nous avons vu une femme jeune d'abord, puis atteignant l'âge mûr et enfin la vieillesse, traverser à pied presque tout Paris, pour porter chaque jour sur le tertre qui re-

couvre au cimetière de Montparnasse la cendre de Bories et de ses trois camarades, un bouquet de fiancée qui fleurissait éternellement comme le souvenir qu'elle gardait si pieusement dans son cœur. Nouvelle Nina, elle laissa aux ronces de ce pèlerinage les derniers lambeaux de sa raison, mais elle n'y laissa pas son amour. Je viens de lire, il y a quelques jours dans les journaux, que cette pauvre femme considérée comme folle mais d'une folie douce et inoffensive, venait de mourir à l'Hôtel-Dieu; singulière fin que celle de ce roman qui passe par l'échafaud pour se dénouer à l'hôpital.

Après la prononciation de l'arrêt, M. de Monmerqué, le savant numismate, l'illustre commentateur de madame de Sévigné qui avait présidé les assises, annonça suivant l'usage aux condamnés qu'ils avaient trois jours pour se pourvoir en cassation.

— C'est inutile, monsieur le président, répondit Bories d'une voix ferme et assurée, mais d'après l'impartialité que vous avez mise dans votre résumé et dans la conduite des débats, nous osons vous prier de donner vos or-

dres pour que nous ne soyons pas séparés, mes co-condamnés et moi ; qu'on nous mette dans les cachots, s'il le faut, mais qu'on ne nous charge pas de fers.

M. de Monmarqué promit d'une voix émue d'écrire dans ce sens au préfet de police. Les défenseurs ne pouvant plus contenir leur émotion se jettent dans les bras de Bories qui les embrasse avec effusion.

Les quatre sergents furent transférés à Bicêtre ; trois d'entre eux : Goubin, Raoulx et Pommier s'étaient pourvus en cassation. Lorsqu'ils apprirent que Bories n'avait pas voulu recourir à ce moyen de salut, ils s'empressèrent de suivre son exemple et de se désister de leur pourvoi.

C'étaient là des victimes si intéressantes, que le parti qui les avait mises en avant n'osa pas avoir l'impudeur de les abandonner sans essayer de les défendre. Une tentative fut faite pour corrompre le directeur de la prison de Bicêtre, afin de favoriser l'évasion des prisonniers ; mais, s'il faut en croire l'auteur des *Nouvelles Causes célèbres*, M. Fouquier, que

nous avons déjà cité, l'oncle du directeur, un prêtre indigne de ce nom, aumônier de l'établissement pénitentiaire, mis dans la confidence, trahit ce secret, non moins sacré que celui de la confession, et fit ainsi avorter un complot dont l'unique but était de sauver quatre malheureux désignés déjà aux vengeances de l'échafaud.

Le 21 septembre, dès le matin, Bories et ses compagnons furent transférés de Bicêtre à la Conciergerie. Tous refusèrent de recevoir les consolations de la religion, que les funestes excitations auxquelles ils avaient cédé leur avaient malheureusement trop représentée comme une ennemie politique.

Lorsqu'ils entrèrent dans la salle où devait se faire la dernière toilette, Bories, qui avait été un instant éloigné d'eux, parce qu'on les avait mis dans des cellules séparées, crut devoir les haranguer pour les raffermir à ce moment suprême :

— Chers amis, leur dit-il, le moment approche où nous allons quitter ce monde. Montrons que nous étions dignes d'y combattre et

d'y mourir pour la plus sainte des causes. Pardonnez-moi de vous avoir entraînés à cette mort tragique ; mais notre sang ne sera point une semence stérile. Vive la liberté !

Les trois sergents pressent Bories dans leurs bras et répétent avec un enthousiasme indicible le cri qu'il vient de proférer. Aussitôt la toilette funèbre commence; tous en subissent avec une noble résignation les tristes apprêts; Raoulx, le plus jeune, avec une pointe de gaieté qui n'était pas exempte de malice :

—Pauvre Raoulx, disait-il faisant allusion à sa petite taille. Quand on lui aura coupé la tête, que va-t-il rester ?

Goubin souriait des plaisanteries de son jeune camarade et y mêlait de temps à autre un mot piquant. Pommier seul restait sombre, mais calme et ferme. Quant à Bories, il avait le stoïcisme d'un Romain.

On devait partir de la Conciergerie à quatre heures; à cinq heures nous y étions encore. Pendant cette longue heure d'angoisses et de mortelle attente, le conseil des ministres délibérait sur la question de savoir si on ne ferait

point aux condamnés grâce de la vie. Le roi Louis XVIII, dit-on, inclinait à donner cette marque de clémence ; le pavillon Marsan, Monsieur et ses amis étaient de l'avis contraire. Cet avis fut soutenu dans le sein du conseil par M. le comte de Peyronnet, alors garde des sceaux, et il finit par prévaloir. Pendant ce temps-là, on avait fait de nouvelles tentatives près de ces malheureux jeunes gens pour leur arracher des révélations qui eussent eu pour résultat infaillible de vider la question en leur faveur et de sauver leurs têtes; ils avaient été l'un après l'autre devant un magistrat qui avait dit à chacun d'eux, qu'il dépendait de la sincérité de celui qui ferait des aveux complets et révélerait les ramifications du complot, de se soustraire au supplice de ses camarades. On espérait par là les amollir. Vain calcul, ils furent inébranlables.

A cinq heures, il fallut bien se décider à partir, les condamnés étaient restés muets ; le conseil des ministres avait décidé l'exécution de la sentence. Le convoi funèbre s'achemina rapidement et sans obstacle, par le pont au

Change et le quai jusqu'à la place de Grève. L'affluence était bien des plus considérables, mais on avait déployé un appareil militaire si imposant, que la liberté du passage put être facilement maintenue. On assure même que c'est par suite de ce luxe de précautions, que les coreligionnaires politiques des malheureux sergents, durent renoncer à l'espoir de les délivrer pendant le trajet, comme ils en avaient conçu le dessein.

Arrivés au pied de l'échafaud, ils persistèrent dans leur refus de prêter l'oreille aux exhortations de l'ecclésiastique qui les avait accompagnés. Bories appartenait, du reste, au culte protestant. Ils se réunirent encore tous les quatre dans un dernier et suprême embrassemement; puis Raoulx se détacha le premier de ce groupe qui allait être la proie de la mort, en disant :

— Allons, pauvre Raoulx, c'est à toi, quoique tu sois le plus jeune, à donner l'exemple.

Il monta, d'un pas ferme, l'escalier qui conduisait sur la plate-forme. Deux aides s'emparèrent de lui, et comme on le liait sur la

planche, il jeta pour adieu à ses amis et à la foule, les mots par lesquels Bories les avait accueillis lorsqu'ils s'étaient retrouvés à la Conciergerie.

— Vive la liberté !

Après, ce fut le tour de Goubin, qui ne montra pas moins de courage ; il gravit aussi résolûment les marches fatales et, comme celui qui venait de le précéder, il cria d'une voix vibrante et assurée :

— Vive la liberté !

Pommier fut exécuté le troisième, il rompit le silence, qu'il avait gardé jusque-là, pour pousser le même cri que ses camarades. Enfin, ce fut à Bories; on avait infligé à celui qui avait offert si généreusement sa vie pour sauver ses amis, la douleur de les voir périr tous. La vue de ce triple supplice avait fini par ébranler l'âme stoïque du jeune sergent; ses yeux étaient pleins de larmes; mais lorsqu'il fut arrivé sur l'échafaud, il reprit toute son assurance et fixant sur la foule un regard profond, il prononça d'une voix forte les paroles suivantes :

— Frères, si je pleure ce n'est point sur mon sort, mais sur celui de mes pauvres camarades qu'on vient d'égorger sous mes yeux. En vous donnant notre sang, nous vous léguons notre vengeance ; souvenez-vous de notre dernier vœu : Vive la liberté !

On l'entraîna sur la bascule ; un instant après sa tête était tombée.

Huit ans n'étaient pas encore passés sur cette quadruple exécution, qu'une révolution triomphante se faisait, à la même place, l'exécutrice testamentaire des jeunes sergents. Le peuple entrait en vainqueur à l'Hôtel-de-Ville, à ce cri mille fois répété de : vive la liberté ! qui avait été le dernier adieu des suppliciés du 21 septembre à leurs concitoyens. Combien de temps durèrent l'ivresse de ce triomphe et les espérances qu'il avait fait naître ? Demandez au cloître Saint-Merry et à la rue Transnonain ; autre temps, autres victimes. La liberté a horreur de la violence ; elle ne se fonde pas plus par la révolte que le pouvoir ne se maintient par l'échafaud.

CASTAING

Force nous est bien de retomber de ces victimes politiques, toujours intéressantes par la noblesse du mobile qui les avait fait agir et en général l'élévation de leurs sentiments, parmi les criminels vulgaires qui forment le contingent le plus habituel de la guillotine. Toutefois, avant de passer à l'année 1823 et de continuer la suite de mes exécutions, je mentionnerai, malgré le silence que j'avais adopté pour règle à leur sujet, deux expositions : celle de Pierre Coignard, se disant de Pontis, comte de Sainte-Hélène, qui eut lieu le 21 septembre 1819, et celle de Jean Sarrasin, ancien maréchal de camp, le 21 février 1820. Tout le monde connaît l'histoire du premier ; on sait que, forçat évadé, il parvint, à l'aide de papiers dont il s'était emparé, à se substituer à un gentilhomme, mort en Espagne sans que

le décès ait pu être constaté. Rentré en France sous ce faux nom, Coignard y mena quelque temps une existence brillante, fut élevé à des dignités militaires, jusqu'à ce que, reconnu par son ancien compagnon de chaîne, il soit précipité de ces grandeurs usurpées dans son abjection première. Condamné aux travaux forcés à perpétuité pour vols et faux en écritures publiques et authentiques, étant en état de récidive, il resta une heure au carcan, où il fut flétri des lettres T. F P.., imprimées sur l'épaule droite. Le faux gentilhomme avait jeté le masque : il subit cette aggravation de peine avec un cynisme qui montra bien qu'il n'en était pas à ses débuts. Il survécut seize ans à son infamie; il est mort au bagne de Brest dans le courant d'août 1835.

Il n'en fut pas de même de Sarrasin. Celui-ci était bien un vrai général, condamné à dix ans de travaux forcés et une heure d'exposition pour crime de *trigamie*. Il avait, en effet, épousé successivement trois femmes : la première en Italie, la seconde en Angleterre, et la troisième en France. Cet époux cosmopolite

fit une triste figure au carcan; le plus morne abattement se peignait sur ses traits.

Je reprends maintenant la suite des exécutions capitales. Le 21 mai 1823, nous prîmes à la Conciergerie le nommé Henry Feldtmann, ci-devant tailleur d'habits, né en Hanovre, condamné à la peine de mort, le 25 avril précédent, par la Cour d'assises de la Seine, pour avoir asssassiné sa propre fille, Etiennette-Victoire Feldtmann, parce qu'elle n'avait pas voulu céder à sa passion incestueuse. Ce monstre avait aussi tenté de donner la mort, le même jour, à Elisabeth-Constance Feldtmann, sa seconde fille, et à une autre personne, Marie-Madeleine Léger, dans la crainte, sans doute, qu'elles ne fissent connaître son crime. Le hasard ne permit pas qu'il pût ainsi immoler trois victimes du même coup.

Il marcha au supplice accompagné d'un ministre protestant, avec lequel il s'entretint en allemand pendant le trajet. Il montra plus de sang-froid qu'on n'aurait dû en attendre d'une nature aussi dépravée. A quatre heures vingt minutes, l'exécution était consommée.

Le 18 juillet suivant, nous prîmes encore à la Conciergerie Etienne François Laizier, cultivateur, âgé de trente-sept ans, natif de Montreuil (Seine), y demeurant, rue Basse-des-Saints-Pères, nº 20, condamné, par arrêt de la Cour d'assises de Paris en date du 15 juin, à avoir la tête tranchée sur la place de la Réunion, à Montreuil. Ce malheureux s'était rendu coupable d'un assassinat sur la personne du sieur Julien, son beau-père. Nous partîmes de la Conciergerie à deux heures moins dix minutes : à trois heures précises, nous étions sur la place de la Réunion, à Montreuil, où l'exécution se fit en présence d'une foule immense composée de tous les habitants du pays et des environs.

Laizier avait montré pendant tout le trajet une insensibilité complète ; à peine s'il répondait à son confesseur. Il garda jusqu'au dernier moment cette attitude de morne indifférence. Après l'exécution, nous conduisîmes sa dépouille au cimetière, où nous l'enterrâmes contre la porte, en entrant, à droite, le long du mur.

Le 6 décembre de la même année, ce fut le tour d'un de ces grands coupables qu'on pourrait appeler les lions du crime, parce qu'ils ont le privilége d'exciter plus particulièrement l'attention publique : je veux parler d'Edme-Samuel Castaing, docteur en médecine, âgé de vingt-sept ans, né à Alençon (Orne), et demeurant à Paris, rue d'Enfer, n° 31. Cette histoire est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler ici; on sait la singulière liaison qui s'était établie entre le jeune disciple d'Esculape et les deux frères Ballet; comment il était parvenu à capter leur confiance jusqu'au point de leur faire faire en sa faveur des testaments dont il ne voulut pas attendre que leur mort naturelle le mît à même de recueillir le fruit. On connaît les empoisonnements de la Tête-Noire et la perfidie avec laquelle Castaing abusa de son titre d'ami et de son savoir de médecin pour assurer le succès de son double crime; on sait avec quelle infernale patience il suivit l'accomplissement de son horrible plan, et la seule chose dont on s'étonne, c'est de l'aveu glement de sa seconde victime, Auguste Ballet.

La Providence ne laissa point impunis de pareils forfaits ; malgré d'hypocrites protestations d'innocence, Castaing fut condamné à mort, le 17 novembre. La Cour de cassation rejeta son pourvoi le 4 décembre, et l'exécution fut fixée au surlendemain 6, à deux heures de l'après-midi.

Nous nous rendîmes, mon père et moi, accompagnés de deux aides, à la Conciergerie. Lorsqu'on nous amena le condamné, nous nous demandâmes comment on pouvait cacher une âme aussi noire sous des dehors aussi séduisants. Castaing, d'une taille moyenne, avait une physionomie douce et expressive, des cheveux blonds avec des sourcils de même couleur parfaitement arqués, un front développé et intelligent, le nez bien fait, la bouche petite, des yeux bleus dont la limpidité n'eût rien laissé à désirer si le regard avait été moins moins mobile et moins prompt à se dérober à celui avec lequel il se croisait.

Lorsqu'il nous aperçut, son visage déjà animé se colora encore davantage. Il parut craindre que dans les apprêts que nous allions lui faire

subir, il n'y eut quelque chose qui engendrât une douleur physique, c'est du moins ce que lui-même nous dit après avoir réprimé un premier mouvement d'effroi involontaire.

— Surtout, ne me faites pas de mal, je vous en pris, dit-il en s'asseyant pour qu'on lui coupe les cheveux. Vous allez me tuer tout à l'heure, il est inutile de me faire souffrir.

Pendant que ses cheveux tombaient, il s'écria en faisant allusion à ses victimes :

— Oh ! mes pauvres amis ! si vous me voyiez ici, que diriez-vous ? C'est moi qu'on accuse de votre mort ; moi qui aurais donné ma vie pour vous sauver !

Ces paroles m'émurent profondément. J'étais jeune ; je ne pouvais croire que l'homme pût mentir en face de la mort. Il a fallu ce que j'entendis par la suite, pour m'empêcher de faire encore dans ma pensée un Lesurques ou un Trameau de Castaing.

Je ne sais s'il était s'aperçu de l'impression que son langage m'avait fait ; mais quand il eut les cheveux coupés et qu'il s'agit de lui attacher les mains, au moment où Fauconnier

allait procéder à cette opération, Castaing se retourna vers moi :

— Tenez, vous, Monsieur, me dit-il, attachez-moi et ne me serrez pas trop fort.

Je pris des mains de Fauconnier les liens et attachai ce malheureux si faiblément, qu'il me remercia avec un sourire.

— A la bonne heure ! dit-il, c'est bien comme cela; vous ne m'avez pas fait mal.

Nous partîmes. Pendant tout le parcours de la Conciergerie à la place de Grève, Castaing ne cessa de renouveler, d'une voie dolente et mielleuse, ses protestations d'innocence. L'abbé Montès l'écoutait d'un air peu convaincu et l'adjurait, au contraire, de ne conserver aucun détour à ce moment suprême.

— Vous allez paraître devant Dieu, mon fils, lui disait-il; si vous êtes innocent, il vous sera tenu compte du traitement injuste que vous aurez subi ici-bas; mais, si vous êtes coupable, comment oserez-vous affronter le jugement de ce Dieu qui lit au fond des cœurs? Vous, dont les mensonges n'auraient pu tromper la justice des hommes, espéreriez vous échapper à l'œil

doutable de celui qui scrute les consciences, et se laisse désarmer par un instant de repentir?

Nous débouchâmes sur la place de Grève. La vue de l'échafaud causa à Castaing un frisson convulsif; ses traits se décomposèrent. L'aspect sinistre de l'instrument du supplice fit sur cette nature molle et efféminée une impression plus profonde que celle qu'y avait produite l'idée même de la mort. Toute la sérénité factice qu'il avait déployée jusqu'alors s'évanouit, et, lorsqu'il fallut descendre de la charrette, les deux aides furent obligés de le soutenir.

Etrange phénomène! Il avait suffi de cette sinistre machine et de son hideux couteau pour rappeler cet empoisonneur, qui avait un tempérament de petite-maîtresse, au sentiment de la réalité. Si près de passer de la vie à la mort, la terreur du grand inconnu s'était emparée de lui. C'est alors qu'il se retourna vers ce Dieu, dont jusquel-à son confesseur avait vainement invoqué le nom. Il tomba à genoux sur la première marche de l'échafaud et ten-

dant vers l'abbé Montès, qui à ce signe s'était rapproché, des mains suppliantes :

— Absolvez-moi, mon père, s'écria-t-il d'une voix lamentable, je suis coupable ! Dieu pourra-t-il me pardonner ?

Le pieux ecclésiastique fit un signe de bénédiction, approcha de ces lèvres, si longtemps souillées par le mensonge et qui venaient enfin de se purifier par la vérité, l'image sacrée du Christ, puis il laissa à la justice humaine suivre son impitoyable cours.

Quant à moi, j'étais resté muet de stupeur. La soudaineté de cet aveu m'avait glacé d'épouvante. Je compris, pour la première fois, la petitesse de l'homme ballotté entre ces deux infinis : le néant et l'éternité, et n'osant franchir ce redoutable passage sans déposer son dernier masque et humilier son dernier orgueil.

Au moment où Fauconnier imprimait à la planche fatale le mouvement de bascule, j'entendis encore Castaing murmurer d'une voix éteinte :

— Mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains.

Le quart de deux heures sonnait à l'Hôtel de Ville; la tête de Castaing roulait dans le panier. Je revins plus amèrement attristé que je n'avais encore été. Cette comédie du crime devant la mort m'avait singulièrement répugné; je ne pus m'empêcher de dire au vénérable abbé Montès, en passant devant lui :

— Croyez-vous, monsieur l'abbé, que le Seigneur se contente de pareils aveux?

— Qui sait, mon fils, ce qui se passe entre lui et l'âme du coupable au dernier moment?

Telle fut la réponse du digne prêtre; franchement, pouvait-il en faire une autre?

XIII

MES EXÉCUTIONS

— SUITE —

Poursuivons le dépouillement de ces sanglantes archives. Le 24 janvier 1824, c'est une mère et son fils qui montent ensemble sur l'échafaud. Un ouvrier tailleur, le jeune Lecouffe, à peine âgé de vingt-cinq ans, né à Paris et y demeurant, rue du Faubourg-du-Roule, n° 33, avait assassiné une vieille femme

connue sous le nom de la mère Jérôme. Le mobile de ce crime avait été le vol; le meurtrier avait en effet dérobé à sa victime du linge et de l'argenterie. L'enquête révéla que l'idée première de cet abominable forfait appartenait à la mère de l'assassin, la veuve Lecouffe, qui n'avait pas craint d'user de l'ascendant qu'elle exerçait sur son fils pour le pousser à ce meurtre. Traduits tous les deux devant la Cour d'assises de la Seine, ils furent condamnés à mort le 14 décembre 1823; leur pourvoi en cassation fut rejeté le 8 janvier, et seize jours après ils subissaient leur peine sur la place de Grève. C'était la première fois que je voyais s'écouler un si long intervalle entre le rejet d'un pourvoi et l'exécution.

Ce fut un spectacle navrant que celui du trajet des condamnés de la Conciergerie à l'échafaud, je ne me sens pas le courage d'en retracer les hideux détails. Lecouffe reprochait à sa mère en termes ignobles de l'avoir conduit là. Au lieu de courber la tête sous ce châtiment mérité, cette misérable femme répondait à son fils par d'aigres et sordides récrimina-

tions qui soulevaient le cœur de dégoût. Je n'avais jamais vu une telle oblitération du caractère sacré de mère et des devoirs de fils; je laisse à penser l'impression que ce tableau dut produire sur moi, élevé dans une maison où le sentiment de la famille était la première vertu du foyer. Malgré moi j'en détournai les yeux, de sorte que je ne saurais dire si ces deux misérables conservèrent jusqu'au dernier moment toute leur assurance; mais ce que je puis assurer, c'est qu'il n'y eut point entre eux de réconciliation, et que, même au pied de l'échafaud, ils se poursuivaient encore de malédictions réciproques. Pour l'honneur de l'humanité, passons sur ces bêtes féroces.

Le 20 avril suivant, triple exécution des nommés Martin Ochard, salpêtrier, âgé de 45 ans; Gaspard Renaud, âgé de 33 ans, palefrenier, et François Delaporte, dit *le petit Bourguignon,* scieur de long, âgé de 30 ans; ces trois malfaiteurs passaient pour des hommes très-dangereux. L'instruction de leur affaire releva contre eux cinq ou six attaques nocturnes de malles-poste et de diligences à main

armée. Chaque fois, les voyageurs et les courriers n'avaient échappé à une mort certaine qu'en se laissant dévaliser de sommes et de valeurs importantes ; enfin, une foule d'autres attentats, commis sur des chemins publics envers de simples particuliers, avait fait de ces audacieux, bandits abrités dans la forêt de Bondy et dans la forêt de Sénart, la terreur des environs de Paris. Ce sont à peu près les derniers voleurs de grands chemins, et c'est à eux sans doute qu'il faut faire remonter le dicton qui représente la forêt de Bondy comme un lieu peu sain pour les voyageurs chargés; à ce titre, ils méritaient une mention particulière. Depuis eux, on s'appliqua davantage à pourvoir à la sûreté des routes, et le métier qu'ils avaient fait longtemps avec succès et impunité était devenu bien difficile; aujourd'hui, il est impossible. Que ces hardis infesteurs de routes, qui arrêtaient autrefois les malles-poste et les diligences, essayent maintenant d'attaquer un convoi de chemin de fer?

Ochard, Renaud et Delaporte, condamnés à la peine de mort par un arrêt de la Cour d'as-

sises de la Seine, en date du 20 mars, s'étaient pourvus en cassation. Leur pourvoi fut rejeté le 15 avril, et, comme je l'ai déjà dit, ils subirent leur peine le 20, dans l'ordre où j'ai inscrit ici leurs noms. Cette triple exécution eut lieu sur la place de Grève, à quatre heures de l'après-midi. Les trois condamnés montrèrent le courage et l'énergie d'hommes fortement trempés; on regrette, lorsqu'on rencontre de telles organisations, qu'elles aient épuisé leur séve dans une pareille voie.

Le 22 mai suivant, l'échafaud se dresse encore, cette fois c'est pour un étranger, un Romain nommé Antonio Brocchetti, âgé de 40 ans, ci-devant employé aux tabacs et, au moment de l'assassinat qui le fit condamner à la peine capitale, déjà détenu à Bicêtre, par suite d'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, pour un crime antérieur. En tentant d'assassiner un gardien dans cette prison, Brocchetti avait bien satisfait une haine inspirée par une des passions immondes qui naissent dans ces sortes d'établissements; mais ce ne fut point là, il n'en fit pas mystère, le principal

motif qui avait armé son bras. Ce qu'il voulait, avant tout, c'était se soustraire à l'existence qui l'attendait au bagne ; c'était échanger sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité contre une condamnation à mort. Qu'on vienne donc dire encore que la peine de mort est le seul et le plus puissant moyen d'intimidation pour prévenir les grands crimes ? Ainsi, voilà un homme qui se rend coupable d'une tentative d'assassinat sur la personne d'un prêtre, son bienfaiteur je crois, un abbé Isacarus. Son crime ne reste pas impuni ; il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. La justice lui a bien infligé le châtiment qui devait le glacer de terreur ; aussi s'empresse-t-il de protester contre l'indulgence qu'on a cru lui témoigner en abaissant la peine d'un degré. Il n'admet point cette prétendue faveur. Il avait bien voulu risquer l'échafaud, mais le bagne, non. Cette existence vouée à jamais à l'abjection et à des travaux rebutants, lui paraît cent fois pire que la mort même, reçue au milieu de l'ignominie du supplice. C'est alors qu'il prend la résolution de saisir la première

occasion de forcer de nouveaux juges à lui faire cette fois bonne mesure, à lui donner son compte ; il ne demande que cela. Pourtant, il y a des choses susceptibles de le rattacher à la vie, même au sein de son infamie ; des instincts ignobles et brutaux rapportés peut-être de son pays, mais à coup sûr développés par la situation exceptionnelle que sa condamnation lui a faite, agitent encore cette nature dépravée et y tiennent lieu de la passion plus noble qui exerce un empire si tyrannique sur tous les hommes. Brocchetti a trouvé à assouvir ces instincts ; il éprouve, pour l'instrument de ses honteux plaisirs, un de ces sentiments qu'on n'ose honorer du nom d'affection et qui vont pourtant jusqu'à la jalousie. Tout à coup ce sentiment est contrarié ; cette jalousie qu'une imagination saine a peine à concevoir s'allume, voilà l'occasion que Brocchetti cherchait trouvée ; il n'hésite plus, il se vengera, il frappera celui qui gêne son infâme passion ; et après, il tendra à de nouveaux juges ses mains souillées de ce second meurtre en leur disant : la mort s'il vous plaît !

Ses prévisions ne furent pas trompées. Traduit devant la Cour d'assises de la Seine pour avoir commis, le 20 avril 1824, avec préméditation et de guet-apens, une tentative d'homicide volontaire sur la personne du nommé Masson, l'un des surveillants de la maison de détention de Bicêtre, il fut, le 17 mai suivant, condamné, comme il le désirait, à la peine capitale. Il n'eut garde, ainsi qu'on s'en doute bien, de se pourvoir en cassation, et fut exécuté le 22 mai, c'est-à-dire cinq jours après sa condamnation, sur la place de Grève, à quatre heures de relevée.

Il marcha au supplice comme à un triomphe. — Plus souvent, disait-il, avec un fort accent italien, que j'aurais été aux galères, j'aime mieux mourir.

Depuis les aggravations des systèmes pénitentiaires, l'exemple de Brocchetti a trouvé bien des imitateurs; qu'en conclure de la peine de mort?

Après ce malheureux Italien, nous exécutâmes, la même année, le 1er juillet, un jardinier nommé Nicolas-Robert Dagron, âgé de

trent-neuf ans, né à Signy-Signets, canton de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), et demeurant à Paris, rue Poliveau. Cet homme avait empoisonné sa femme et son fils; il fut condamné à mort le 26 mai; un arrêt de la Cour de cassation rejeta son pourvoi le 24 juin, et il fut exécuté, comme je viens de le dire, le 1er juillet, sur la place de Grève, à quatre heures de relevée. C'était, à cette époque, l'heure habituelle des exécutions de Paris, comme midi était celle des exécutions de province.

Le soir du supplice de Dagron, une femme vêtue de deuil vint réclamer son cadavre; c'était la sœur du supplicié. Nous nous empressâmes de déférer à ce désir. que je voyais manifester pour la première fois depuis que j'étais entré en fonctions.

L'exécution de Dagron fut la dernière que nous fîmes à Paris dans le courant de cette année 1824; mais nous fûmes mandés, le 14 août, à Beauvais, pour mettre à mort un jeune homme de 25 ans, appelé Louis Dupuis, condamné pour assassinat suivi de vol. Il fut guillotiné sur la grande place, à midi, devant

un rassemblement considérable de spectateurs. Il se montra doux et résigné ; ce qui, avec sa jeunesse, atténua l'horreur inspirée par son crime et excita dans la foule un sentiment de compassion. D'ailleurs. quelles fautes ne rachète pas une pareille expiation ?

Le 26 février de l'année suivante (1825), nous revînmes encore à Beauvais monter l'échafaud sur la même place pour une double exécution qui se fit aussi à midi ; celle de François Morel et Jacques-Martin Couvreux, dit Cadet Maure, condamnés à mort par la Cour d'assises de cette ville, pour avoir assassiné un curé de campagne et sa servante. La foule fut encore plus grande que pour le malheureux Dupuis ; mais, je dois le dire, elle se montra moins accessible à la pitié.

J'arrive de nouveau à un de ces criminels d'exception sur lesquels je suis obligé d'entrer dans des détails plus circonstanciés; c'est le 24 mars 1825, que nous reçûmes l'ordre de prendre le lendemain à la Conciergerie, Louis-Auguste Papavoine, fournisseur d'étoffes, âgé de 41 ans, natif de Beauvais, et demeurant à

Mouy (Oise), qui avait été condamné le 26 du mois précédent, par la Cour d'assises de la Seine, à la peine capitale, pour avoir assassiné deux enfants dans le bois de Vincennes. Papavoine est assurément une des plus étranges figures que nous soyons appelés à rencontrer dans cette galerie de suppliciés. Je l'ai annoncé tout à l'heure comme un criminel d'exception; est-ce bien le nom que je devais lui donner, et peut-on qualifier de criminel celui qui n'a pas une conscience nette et distincte du crime qu'il commet, ou tout au moins obéit à une puissance supérieure à sa volonté en le commettant? Ce fut le cas de Papavoine; cet homme assassinant de but en blanc dans un bois très-fréquenté, aux portes de Paris, deux petits enfants de cinq à six ans, sous les yeux de leur mère, serait resté un mystère inexplicable, si la science et la physiologie n'eussent constaté depuis des aberrations mentales, sous le nom de monomanies, qui rendent l'individu esclave d'une fantaisie ou d'un caprice, et le font agir sans le concours de sa volonté.

Il faut, en effet, admettre que le double at-

tentat de Papavoine n'eut pas d'autre cause; car, sans cela, il serait impossible de lui en assigner aucune. La férocité gratuite, l'amour du sang pour le sang, sont de monstrueuses chimères ou de rares passions, que les quelques tyrans qui les ont éprouvées n'auraient pu satisfaire au péril de leur vie; ils n'en ont savouré les sauvages voluptés que certains d'une orgueilleuse impunité. Il n'en était pas de même du pauvre petit fournisseur d'étoffes du département de l'Oise, qui devait très-bien s'attendre à payer de sa tête cette orgie sanguinaire.

Une longue et minutieuse instruction rechercha par tous les moyens le mobile qui avait pu armer le bras de l'assassin de ces deux innocentes créatures. Jamais il n'avait existé de relations, ni directes, ni par aboutissants, entre lui et leurs père et mère ou la famille de ceux-ci. Toutes les conjectures, toutes les inductions demeurèrent stériles, il fallut se résigner à traduire ce bizarre meurtrier devant le jury, sans avoir pu approfondir la pensée qui l'avait rendu coupable.

L'interrogatoire de Papavoine ne jeta pas plus de lumières sur cette singulière affaire. Après de faibles dénégations, il se décida à des aveux complets; mais sans pouvoir lui-même indiquer à son action d'autres motifs que des hallucinations par lesquelles il aurait été tourmenté, et la fièvre et le délire qui s'en seraient suivis.

Ce fut une excuse prématurée devant le jury du temps, et comme le domaine de la science ne s'était pas encore agrandi des constatations dont je parlais tout à l'heure, elle ne réussit pas à sauver la vie de Papavoine. Pourtant une heureuse coïncidence avait procuré à ce système de défense un éloquent interprète. Me Paillet, qui devait plus tard s'élever au premier rang dans le barreau parisien, était alors un obscur avocat de Soissons. Des relations d'amitié avec la famille de Papavoine l'avaient déterminé à accepter la tâche difficile qui lui fut proposée, de venir à Paris essayer d'arracher la tête de ce malheureux à la vindicte publique. Cette tâche, il la remplit avec un talent qui, devant un jury plus éclairé,

eût été couronné de succès ; mais c'était la première fois que cette théorie de la folie monomane était développée en justice, elle parut trop neuve et trop téméraire pour être adoptée de prime-saut.

Papavoine fut donc condamné, malgré les efforts de son habile défenseur. Les jurés crurent à la ruse, à l'hypocrisie, à la folie simulée ; ils n'admirent pas que ce maniaque sanguinaire ait pu frapper ses deux victimes sous l'influence d'un vertige. Ils rapportèrent, au contraire, de la salle de leurs délibérations un verdict qui déclarait Louis-Auguste Papavoine convaincu d'avoir, le 10 octobre précédent, commis volontairement, avec *préméditation* et de guet-apens, un homicide sur les personnes des enfants Gerbod. On se demande comment cette préméditation avait pu exister, puisque l'instruction prouva jusqu'à l'évidence que Papavoine ne pouvait savoir, en se rendant au bois de Vincennes, qu'il y rencontrerait ces deux malheureux enfants, qu'aucune raison, du reste, de passion ou d'intérêt n'avait pu signaler d'avance à sa fureur homicide.

En entendant prononcer sa sentence de mort, le condamné conserva la physionomie placide qu'il avait toujours montrée dans le cours des débats. — J'en appelle à la justice divine! répondit-il d'une voix ferme au président qui l'avertissait qu'il avait trois jours pour se pourvoir en cassation.

La justice divine était en effet son dernier recours, car son pourvoi fut rejeté et sa famille implora vainement la clémence royale. Papavoine fut exécuté, le 25 mars, sur la place de Grève, à quatre heures vingt-cinq minutes du soir. Il marcha à la mort avec une indifférence complète et comme s'il n'eût pas eu le sentiment de sa situation; l'abbé Montès eut seul le privilége de l'arracher par instants à la rêverie dans laquelle il paraissait plongé; il écoutait avec respect les pieuses exhortations du digne prêtre et y répondait avec une convenance et une lucidité parfaites.

Deux fois, pendant le trajet, il se retourna vers nous, et ce fut pour demander si nous allions bientôt arriver. A l'encontre de la plupart de ceux que nous avions conduits à cette fatale

destination, il paraissait impatient d'en finir. Comme nous débouchions sur la Grève, il dit à M. l'abbé Montès.

— Ce n'est pas de mourir que je regrette; valétudinaire comme je le suis, la vie était un fardeau pour moi. Ce n'est même pas la douleur que doit éprouver ma pauvre vieille mère qui me pèse le plus sur le cœur, ce sont ces deux pauvres petits enfants que j'ai tués *si malheureusement*, dont le souvenir empoisonne ma dernière heure. Si mon sang, qu'on va répandre, avait le pouvoir de les ressusciter, j'aurais du bonheur *à le voir couler*.

L'abbé Montès le félicita de ce sentiment, qui annonçait que le repentir avait pénétré dans son âme, et l'engagea à mettre tout son espoir dans la miséricorde divine. Lorsque nous fûmes au pied de l'échafaud, Papavoine s'agenouilla sur la première marche, baisa pieusement le crucifix, reçut l'absolution et monta soutenu par les deux aides les autres marches. Au moment où la planche sur laquelle on venait de l'attacher faisait le mouvement de bascule, je l'entendis très-distinctement prononcer,

avec l'accent d'une sincérité et d'une résignation parfaites, les paroles que lui avait recommandées son confesseur :

— Mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains.

J'avais pressé le bras de mon père et nous attendîmes que la dernière syllabe de cette prière fut tombée des lèvres du patient pour donner le funèbre signal. Elle vibrait encore dans l'espace, lorsque le bruit du mortel couperet se fit entendre ; je me signai involontairement en me demandant si cet appel suprême à la justice divine n'était pas le dernier cri de l'innocence, et si cet homme, qui venait de mourir de la mort des scélérats, avait bien mérité un pareil traitement ?

Aujourd'hui, les opinions à ce sujet sont encore partagées. Pour quelques-uns, Papavoine est resté un type de bestialité féroce à faire figurer parmi les plus grands criminels ; pour d'autres, et c'est le plus grand nombre, il ne fut que la victime d'une de ces infirmités qui font de notre pauvre nature quelque chose de si chétif et si incomplet. Il paraît impossible qu'une in-

telligence saine et une volonté libre aient présidé à l'horrible et inexplicable action que ce malheureux paya de sa vie. Des faits semblables se sont reproduits depuis, et ils ont mis la physiologie et la médecine légale à même de reconnaître que ces aberrations constituaient un état mental particulier, un phénomène analogue à la lycanthrophie et à toutes ces singulières modifications de la débile raison humaine, que la science constate sans pouvoir les expliquer. J'ai eu le malheur de prendre part à l'exécution de Papavoine, mais il y a une chose dont le souvenir me persécuterait encore davantage: ce serait d'avoir été au nombre des jurés qui le condamnèrent.

On accusera peut-être cette exécution et plusieurs de celles qui vont suivre de s'être faites avec quelque lenteur. Je sais qu'aujourd'hui certains de mes anciens confrères se piquent de procédés plus expéditifs et, dans le but d'abréger les angoisses du patient, mettent une sorte d'amour-propre à l'exécuter le plus prestement possible. Je reconnais le sentiment d'humanité qui peut les pousser à agir ainsi, mais

lorsque je n'ai pas cru devoir faire tout à fait comme eux, c'est que j'avais affaire à des victimes résignées, animées de sentiments religieux, et c'est de concert avec le digne prêtre qui les assistait à ce moment suprême, que je leur laissais le temps de se pourvoir devant Dieu contre les implacabilités de la justice humaine. Du reste, il ne s'agissait que de quelques secondes et, selon moi, ce n'était pas trop à donner à la religion pour une âme qui s'élance dans l'éternité.

XIV

MES EXÉCUTIONS

— SUITE —

Après le supplice de Papavoine, nous allâmes, le 17 mai suivant, à Versailles, pour l'exécution d'un jeune homme de 19 ans, J. Gilbert Prunier, originaire de Poissy, condamné pour assassinat suivi de vol. Elle eut lieu sur la place du Vieux-Marché, à midi. Le 28 octobre de la même année, nous exécu-

tâmes, sur la même place et à la même heure, un nommé François Mercier, dit Tintamarre, condamné à mort pour tentative d'homicide. Le 5 novembre, ce fut à Beauvais qu'on nous manda pour le supplice d'un cultivateur, appelé Rieul Geoffroy, qui avait été condamné pour tentative d'assassinat sur sa femme. Cette fois l'exécution eut lieu à deux heures et demie.

Le 21 décembre suivant, nous étions encore sur la place de Grève, pour y exécuter un nommé Denis Plessis, âgé de 29 ans, né au Mureau, canton de Meulan (Seine-et-Oise), garçon tonnelier, demeurant à Paris, rue de la Reynie, 28, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour avoir empoisonné un de ses camarades. Ce fut heureusement notre dernière exécution de l'année 1825, et c'était la sixième, tant à Paris qu'en province. Depuis que je partageais avec mon père ce pénible office, nous n'avions pas encore eu d'année si chargée.

Je prie le lecteur de ne point se rebuter de cette triste nomenclature. Ce sont les fastes de

échafaud que je lui ai promis, je veux les ıi donner complets. Pour moi, c'est une con-ession, je n'en veux rien omettre; je m'accuse e toutes les têtes que j'ai fait tomber.

En 1826, nous n'eûmes qu'une exécution, ıais elle se composait de deux victimes : les ommés Virgilio Malaguti et Gaetano Ratta, aliens, condamnés à mort par arrêt de la our d'assises de la Seine, en date du 24 avril, our s'être rendus coupables d'une tentative 'homicide volontaire et avec préméditation sur ı personne du sieur Joseph, changeur au alais-Royal, et avoir soustrait frauduleuse-ıent des rouleaux d'or monnayé au préjudice e ce dernier.

Malaguti et Ratta, âgés, le premier de 3 ans, et le second de 19 ans, étaient deux unes gens perdus de mœurs, passant leur ie dans l'oisiveté et la débauche, bien qu'ils ıssent l'un et l'autre un état qui leur aurait ermis de vivre de leur travail. Ils passaient urs journées dans le jardin du Palais-Royal, ıerchant l'occasion de se livrer à la plus hon-use prostitution. C'est ainsi qu'à force de

passer devant ces étalages de monnaies et de bijoux qui brillent derrière la vitrine des changeurs, que leur cupidité se trouva surexcitée au point de les porter à concevoir la funeste pensée du crime qui devait les conduire à l'échafaud. Leur pourvoi en cassation ayant été rejeté le 19 mai, ils furent exécutés le 26 sur la place de Grève, à quatre heures de l'après-midi.

Leur jeunesse était seule susceptible d'éveiller quelque pitié. Ils moururent avec résignation et en écoutant docilement l'abbé Montès, qui emporta le consolant espoir d'avoir réconcilié avec le Seigneur ces deux âmes égarées.

Nous commençâmes l'année 1827 par deux exécutions sur la place du Vieux-Marché, à Versailles ; le 16 février, celle de Julien Chevreau, convaincu de tentative d'assassinat sur le grand chemin, et le 13 mars, celle de Thérèse Desplaces, femme Desmolières, âgée de trente-six ans, condamnée pour crime d'empoisonnement. Toutes les deux eurent lieu à midi devant une foule considérable.

Le 21 du mois suivant, nous fûmes appelés

Provins (Seine-et-Marne) pour une double
écution : le mari et la femme. Ce digne cou-
e, Cyprien Ninonet, cultivateur, âgé de
nte-six ans, et Adélaïde Autrot, son épouse,
ée de vingt-trois ans, habitait une maison
isine de celle de la veuve Corpedanne et sa
u, qui passaient pour être riches. L'avidité
s époux Ninonet fut sollicitée par cet opulent
isinage, et ils ne reculèrent pas devant le
ojet d'assassiner ces deux femmes pour s'em-
rer de leurs dépouilles. Les soupçons ne se
rtèrent pas sur eux, mais le crime reste ra-
ment impuni, et celui-ci fut découvert d'une
çon assez singulière pour être rapportée. Le
nple récit en fait frémir d'épouvante.

Une des victimes, la veuve Corpedanne,
ait survécu à l'attentat commis sur sa per-
nne; elle n'était sur le coup tombée qu'en
hargie. On sait que la personne en cet état
nserve la perception nette et distincte de ce
i se passe autour d'elle. Qu'on juge de l'ef-
oi qu'elle dut éprouver lorsqu'elle vit que, la
oyant morte, on confiait précisément la garde
son cadavre à la femme Ninonet qu'on ne

soupçonnait pas d'être un des auteurs du crime. La malheureuse victime se vit donc abandonnée à son assassin, appréhendant jusqu'à ce retour à la vie qui, en toute autre situation, eût été une faveur du ciel inestimable, mais qui cette fois l'eût livrée sans défense à son meurtrier. La Providence ne permit point cette fatalité, et protégée par la présence de tiers lorsqu'elle recouvra l'usage de ses sens, la veuve Corpedanne put, au contraire, accuser ce couple criminel, qui s'était vu si près de jouir de l'impunité, tant pour avoir échappé au soupçon que pour avoir failli trouver une occasion unique de consommer le forfait qu'il avait, sans le savoir, laissé inachevé.

Les époux Ninonet furent exécutés à Provins, à midi précis, sur la place Saint-Ayeul, en face de l'église qui porte ce nom. Leur attitude était morne et abattue; la femme seule poussait de temps à autre des gémissements qui n'excitèrent pas de commisération dans la foule, parce que l'indignation contre eux était portée à son comble.

Je suis arrivé à une des exécutions qui

ı'aient le plus vivement impressionné et où ıa sensibilité ait eu le plus à souffrir. Il s'agit 'un malheureux jeune homme de vingt ans peine, Jean-Baptiste-François-Elisabeth As- ɘlineau, garçon marchand de vins, originaire e la Nièvre, qui fut exécuté, le 8 mai 1827, à uatre heures et demie sur la place de Grève. e condamné avait une figure des plus intel- gentes et des plus sympathiques; pourtant, epuis plus de deux ans il était perdu dans le ›urbillon du crime. Pendant les années 1825 ; 1826, il avait accumulé un grand nombre ɘ faux, couvrant les uns par les autres, et ıultipliant, sur des valeurs qu'il créait, les si- natures imaginaires jusqu'à ce qu'il en arrivât la contrefaçon de signatures réelles. De là, au ıeurtre, il n'y avait qu'un pas; il le franchit ı assassinant, dans la nuit du 21 au 22 fé- rier 1827, un homme auquel il avait donné nom d'ami : Jean-Baptiste Brouet, pour ɘmparer d'argent, de bijoux et de valeurs que › dernier possédait. Pour tirer parti de ces va- urs, parmi lesquelles se trouvaient des effets ɘ commerce et une inscription de rente, il

dut recourir à de nouveaux faux, et c'est ce qui le perdit en faisant découvrir en lui l'auteur de l'homicide commis sur Brouet.

On s'étonna de l'avidité précoce de ce jeune homme, qui, à dix-sept ans, débutait déjà dans la carrière du crime en fabriquant de faux billets et en faisant de fausses opérations de banque; on reconnaît là une intelligence dévoyée qui ne s'arrêtera pas à ces coups d'essai, et c'est sans étonnement qu'on la voit, prise dans ses propres piéges, se noyer dans le sang et arriver jusqu'à l'assassinat. On y voit aussi la maladie du siècle : la démoralisation, l'absence de principes, le déréglement sans frein, qui font que la soif de l'or et des jouissances ne s'arrête devant aucun obstacle. Asselineau est le précurseur de Lacenaire.

Quand nous prîmes ce malheureux à la Conciergerie, il se montra calme et résigné et subit avec douceur les préparatifs de la toilette. A l'encontre de ceux que j'avais entendus, au moment de leur chute, accuser leurs parents de cette catastrophe, Asselineau ne paraissait préoccupé que de la douleur de sa famille et

u déshonneur qu'il lui léguait. Malheureuse amille, en effet, à laquelle on n'aurait pu reprocher d'avoir négligé l'éducation de ce jeune omme, car le soin qu'elle en avait pris, au ontraire, avait peut-être contribué à lui doner des aspirations au-dessus de sa condition, ui devaient se tourner en appétits crimiels.

Asselineau paraissait doué d'une certaine nstruction relative. Au moment de partir, vant qu'on ne lui attachât les mains, il me emit un papier plié en quatre en me priant, vec une extrême politesse, d'en prendre conaissance et de faire droit au vœu d'un mouant.

Je copie textuellement ce papier :

Je prie tous ces Messieurs de vouloir bien remettre à . Morel, tailleur, rue Montorgueil, n° 31, mon habit et on pantalon que je lui *acheté* quelque temps avant mon restation et qui ne lui *ai* pas payé. Je pense qu'il ne ut pas avoir le moyen de le perdre. En le faisant, on ligera un malheureux.

Paris, le 8 mai 1827.

J.-B. ASSELINEAU.

Si l'orthographe n'est pas sans tache, la cal-

ligraphie est parfaite et dénote une main plus habituée à écrire que ne l'aurait dû être celle d'un garçon de marchand de vins. Je l'assurai que sa commission serait faite, et effectivement, les vêtements furent reportés dans la soirée au sieur Morel, qui ajouta au bas de l'écrit d'Asselineau :

Reçus de Monsieurs Sanson executeur labits masionée isis desus.

MOREL.

On le voit, l'orthographe du tailleur ne valait même pas celle du garçon marchand de vins ; l'écriture était encore bien pire. Mais, pour mieux faire juger des facultés d'Asselineau, je vais transcrire un papier qui s'échappa de la poche de l'habit lorsque nous le prîmes pour le porter à son destinataire. Voici ce que cet écrit contenait :

Je suis un grand criminel ; mais si vous êtes humain et sensible, au récit de mes fautes et des malheurs qui en sont la cause, la terreur vous laissera, et une pitié involontaire remplira votre cœur. Si vous cherchez quelle force *secrètte* a pu étouffer dans mon âme le sentiment de la nature et de l'humanité, quelle fatale impulsion peut m'avoir conduit de degrés en degrés sous le glaive de la justice, vos

ux se rempliront de larmes, et votre esprit se demandera j'ai provoqué l'infortune ou si je suis le caprice du sort. ous reculerez *d'effroy*, lorsque la réflexion vous dévoilera ie des causes les plus frivoles s'engendrent les plus ands événements, et qu'une faute légère, suivant les conactures et le moment où elle est commise, peut faire de ionnête homme un brigand et de l'être le plus sensible ı meurtrier, un homicide. Une noire mélancolie s'empara de vos sens, et vous frémirez en songeant que tout ciyen peut, avec l'amour du bien et l'horreur du crime, denir coupable et finir sa carrière par le déshonneur et l'*éıaffaud.*

Messieurs, s'il existe une cause qui doit fixer religieuseent l'attention de la justice, c'est sans doute celle qui *vá* ous être soumise; elle place dans vos mains le sort et ıonneur d'une famille entière qui élève.....

Oui, Messieurs, l'homme peut disparaître et périr vicne d'une première faute, dont le motif fut la vertu ême. Lorsqu'il a commis une faute essentielle, il peut se ouver progressivement et irrésistiblement conduit à en mmettre d'autres pour dérober la première aux yeux nétrants de ses semblables. Hélas! il est si facile de sucmber, et si difficile ensuite de se relever de sa première ute; on cherche des soutiens de toutes parts; on s'atche à toutes les branches pour résister à la terreur du rrent, et on finit par être englouti à jamais dans *l'aıme...* Gardez-vous d'une première démarche, les suiıntes ne sont plus en votre pouvoir; la fausse honte ous précipitera dans de nouvelles erreurs qui accumulent l'infortune sur votre tête.

L'échaffaud peut-être vraiment la fin d'un homme ingre et bon. Du sein de la fortune, entouré de la faveur s grands, de l'estime publique, un seul mensonge souvent

inventé par la vanité le précipite de malheur en malheur jusqu'à une mort injuste mais ignominieuse. L'histoire de notre législation n'en fournit que trop d'exemples, si des causes aussi futiles en apparence peuvent renverser la prospérité d'un citoyen, quel homme.....

Ici une lacération du papier a enlevé ce qui suivait, mais plus loin le manuscrit reprend :

Le département de la Nièvre m'a donné naissance, mes parents y jouissent depuis quarante ans d'une parfaite considération. *Leurs* générosité et *leurs bontées* envers leurs semblables furent toujours leurs devises. Dans tout le département de la Nièvre il n'existe aucune famille plus charitable que celle Asselineau. Aussi comment ont-ils élevé leurs enfants dès le bas âge (1), comment sont-ils considérés envers le riche comme envers le pauvre? On ne peut se le figurer, ce n'est que quand le malheur vient se plonger......

Ici on tombe sur le verso de l'endroit lacéré, et comme il manque, on ne peut savoir ce qu'il y avait.

Ces phrases déclamatoires, où quelques vérités brillent au milieu d'un amas de sophis-

(1) Ce membre de phrase est rayé sur le manuscrit; mais comme il est très-nettement apparent sous la rature, je l'ai rétabli. Asselineau avait sans doute réfléchi que sa situation ne lui permettait guère de féliciter ses parents sur la manière dont ils l'avaient élevé.

es, formaient sans doute un projet de
éfense préparé par Asselineau. Nous retrou-
erons tout à l'heure ces théories de la chute
tale et par degrés sous une plume bien au-
ement captieuse et bien autrement habile :
elle de Lacenaire. Là, comme ailleurs, elles
e soutiendront pas l'examen et s'évanouiront
u premier souffle de l'honnêteté et du sens
moral.

Pour en finir avec cet étrange factum d'As-
elineau, j'ajouterai que les dernières lignes
ont écrites d'une manière convulsive, char-
ées de ratures et de taches d'encre. On devine
agitation fébrile de la main qui tenait la
lume. Enfin, au bas du dernier feuillet, se
ouve la singulière annotation suivante :

Nous, membre de la Légion-d'Honneur, Institut de la
hambre des députés ; nous, membre de la Légion-d'Hon-
eur, officier de santé, avons élu à son domicile et parlant
sa personne comme ci-dessus, Jean-Charles, domicilié
n son cas je souhaite le bonjour à M. Bellemain et le prie
avoir la complaisance de vouloir bien remettre au présent
orteur la somme de neuf cent mille francs pour valeur
çue comptant.

Ces lignes sont aussi de l'écriture d'Asseli-

neau, mais visiblement contrefaite. Au-dessous il y a encore de la même main essayant un troisième caractère d'écriture : « J'ai Jean-Charles-Louis. »

Que signifie tout cela? Est-ce à dire que jusqu'à son dernier moment ce malheureux méditait des faux et rêvait, sous les verroux, des vols dont l'importance eût frisé le million? C'est un secret qu'il a emporté dans la tombe; mais toujours est-il que ce bizarre reçu de neuf cent mille francs forme le seul codicille annexé à l'espèce de testament que nous trouvâmes dans la poche de son habit et que j'ai aussi reproduit textuellement.

En marchant au supplice, il conserva tout son sang-froid, témoignant beaucoup de repentir et une profonde douleur par suite de la crainte que son déshonneur ne rejaillît sur sa famille, qu'il paraissait vivement affectionner. La douceur de sa physionomie et de son langage déchirait le cœur. On avait peine à croire qu'il eût montré tant de perversité.

Au pied de l'échafaud il embrassa l'abbé Montès, qui lui fit aussi baiser le crucifix, et il

livra lui-même aux aides. La demie de
ıatre heures sonnait comme sa tête tombait
ıns le fatal panier.

Dix jours après, c'est-à-dire le 18 mai, nous
montions la guillotine pour le nommé
lexandre Buisson, âgé de vingt-neuf ans,
illeur de pierres, né à Nancy (Moselle), ayant
meuré à Issy, près Paris, chez le logeur
ıgerand. Cet homme avait été condamné,
ır un arrêt de la Cour d'assises de la Seine du
avril précédent, à la peine capitale, pour
sassinat suivi de vol. Il fut exécuté sur la
ace de Grève, à quatre heures de l'après-
idi.

Je passe rapidement, en les mentionnant
utefois, sur les exécutions qui n'offraient
int de circonstances particulières; ainsi de
lles que nous allâmes faire, dans le courant
cette même année, le 18 juillet, à Versail-
, sur un vannier de Rambouillet, appelé
ıarles-Christophe Hervé, condamné à mort
r la Cour d'assises de Seine-et-Oise pour avoir
ıpoisonné sa fille, un enfant de dix-huit
ɔis. Il fut exécuté à midi précis sur la place

du Vieux-Marché; de même aussi de Jean-Baptiste Emery, âgé de trente-huit ans, condamné, par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise du 13 juin, pour tentative d'empoisonnement; qui fut exécuté le 4 août, sur la place publique de Beauvais.

Voici encore une des rares figures qui intéressent dans ce salon de Curtius de la guillotine : c'est Honoré-François Ulbach, l'assassin de la petite Aimée Millot, surnommée la bergère d'Ivry. Le lecteur ne s'attend pas à ce que je récrive dans tous ses détails cette triste idylle à laquelle était réservé un sanglant dénoûment. L'histoire est si touchante que, comme celle de Lesurques, elle est passée, je crois, de la Cour d'assises au théâtre, où ses émouvantes péripéties ont fait pleurer bien des beaux yeux. Pourtant il ne s'agit plus là d'un innocent condamné par erreur, mais bien d'un coupable qui méritait un châtiment sévère. Pourquoi donc cette pitié qui s'attendrit presque autant sur le sort de l'assassin que sur celui de sa victime? C'est qu'ici le mobile du crime cesse de se puiser dans les bas-fonds de la nature hu-

naine, il s'élève au-dessus du niveau des ins-
incts abjects qui déshonorent notre espèce; ici,
'est l'amour, la jalousie, deux passions pres-
ue nobles, la première surtout, qui ont armé
e bras du criminel et poussé un jeune homme
. peine sorti de l'adolescence à commettre, sur
ine fraîche et naïve enfant, un de ces meur-
res dont la férocité ne s'explique que par la
iolence du sentiment qui les inspire.

Ulbach était un malheureux orphelin entré
omme garçon chez un marchand de vin de
a barrière Fontainebleau. Il s'y distingua
ar son zèle et sa docilité jusqu'au moment où
l s'éprit de l'amour le plus tendre pour une
eune fille nommée Aimée Millot, qui était au
ervice d'une dame du quartier et venait quel-
uefois, non loin de la boutique du patron
l'Ulbach, pour faire paître les chèvres de sa
naîtresse. Des relations très-honnêtes, mais
ui n'en étaient pas pour cela moins passion-
iées, s'établirent entre le garçon marchand de
in et la jeune bergère, ainsi qu'on appelait
aimée, à cause du petit troupeau qu'elle con-
luisait.

A partir de ce moment, Ulbach négligea son ouvrage et encourut sérieusement le mécontentement de son patron, qui finit par le congédier; mais ce ne fut pas ce congé-là qui déchira le plus cruellement le cœur du pauvre garçon. Aimée aussi, conseillée par sa maîtresse, qui ne voyait que des dangers dans une pareille liaison, bien que le jeune homme témoignât les intentions les plus honnêtes et n'ambitionnât que le bonheur d'épouser celle qu'il aimait, signifia à Ulbach qu'il fallait rompre ensemble et voulut lui reprendre quelques petits gages d'affection qu'ils avaient échangés. Le malheureux amant, navré, fit tout ce qu'il put pour faire revenir Aimée sur une résolution qui le plongeait dans le désespoir; mais, voyant qu'il ne pouvait y parvenir, et attribuant la persistance de ses refus à une inclination qu'elle aurait éprouvée pour un autre jeune homme, une fureur jalouse s'empara de lui, et il frappa de cinq coups de couteau celle pour laquelle il eût donné sa vie.

Ainsi finit le roman de ces pauvres enfants. Ulbach avait vingt ans, Aimée dix-neuf. Elle

ıe survécut que quèlques instants à ses blesures; quant à lui, huit jours après le meurtre, l se livrait lui-même au commissaire de poice, cherchant dans l'expiation la consolation l'un crime qui lui laissait les plus cruels renords et les plus poignants regrets.

L'affaire fut appelée devant la Cour d'assises le la Seine, le 27 juillet; elle n'occupa pas lus d'une audience. Ulbach fit les aveux les lus complets, en se défendant seulement ur la question de préméditation. Lorsque a maîtresse d'Aimée, qui devait être entendue omme témoin, vint faire sa déposition, il ne ut réprimer un mouvement de haine et grommela de sourdes menaces. Sa vaine excuse d'avoir agi sans préméditation ne fut même pas dmise; aucune des circonstances aggravantes ıe fut écartée par la déclaration du jury. En onséquence, la Cour le condamna, séance tenante, à la peine de mort. Il entendit sans âlir cette terrible sentence, et lorsque le préident l'avertit qu'il avait trois jours pour se ourvoir en cassation, il répliqua froidement :

— Je ne veux pas en rappeler.

C'était, en effet, son intention ; mais les instances de son défenseur et de l'ecclésiastique qui le visita, le décidèrent à signer son pourvoi. Il n'en désirait ni n'en espérait le succès. Son attente ne fut pas trompée ; par un arrêt en date du 24 août, la Cour de cassation rejeta le pourvoi.

Le 10 septembre, dans la matinée, Ulbach, qui avait été transféré à Bicêtre, fut ramené à Paris. Nous allâmes le prendre à la Conciergerie où il subit, avec une docilité pleine de résignation, les apprêts de la fatale toilette.

— Je ne regrette pas la vie, répétait-il, je n'étais qu'un pauvre orphelin et j'avais perdu l'épouse de mon choix, la seule personne que j'aimais.

Il paraissait écouter avec assez de recueillement les exhortations de son confesseur ; mais cette piété n'était guère dégagée des soucis terrestres, car il répondait sans cesse à ce digne prêtre qui lui parlait de l'autre vie :

— Oui, mon père, je me repens d'avoir tué ma bien-aimée, puisque c'était la perdre pour

ımais ; mais si je la retrouve là-haut, croyez-
ous qu'elle me pardonne ?

Le malheureux était plus préoccupé du par-
on de sa victime que du jugement de Dieu.

Avant de monter à l'échafaud, il baisa le
rucifix et récita une prière que M. l'abbé
Iontès lui fit répéter mot à mot, car il était si
gnorant des choses religieuses qu'il n'en con-
aissait aucune.

A quatre heures précises, le couteau s'abat-
ait sur la tête de cet assassin par amour.

Plusieurs des témoins entendus dans l'af-
ıire, déposèrent qu'Ulbach avait eu le pres-
entiment de sa fin tragique, et que lorsque son
ıtal amour commença de lui faire éprouver
es tortures de la jalousie, il dit plusieurs fois :

— Je n'y résisterai pas, je sens que je mour-
ıi sur l'échafaud.

Une autre fois, entendant un crieur public
ui vendait dans la rue un arrêt de mort, avec
es détails du crime pour lequel cet arrêt avait
té rendu, il dit encore :

— Voilà pourtant ce qu'on va faire bientôt
our moi !

Et contrefaisant aussitôt la voix de cet homme, il se mit à crier aussi :

— Achetez pour un sou la condamnation à mort d'Honoré-François Ulbach, le récit de l'assassinat qu'il a commis, tout ça pour un sou.

Que penser d'un pareil averti qui ne s'arrête pas devant la tentation du crime? Que penser surtout de l'influence terrifiante du châtiment établi pour le retenir, en lui inspirant un effroi salutaire.

L'exécution d'Ulbach fut la dernière de l'année 1827, qui en avait compris huit, tant à Paris qu'en province, dont une double à Provins; deux de plus qu'en 1825, cette année que j'avais déjà trouvée si chargée. Notre sanglant emploi n'était point une sinécure.

XV

MES EXÉCUTIONS

— SUITE —

C'est au commencement de l'année 1828 qu'eut lieu l'exposition de l'abbé Joseph Contrafatto, prêtre, né à Piazza, en Sicile, condamné par arrêt de la Cour d'assises de Paris, en date du 16 octobre 1827, aux travaux forcés à perpétuité, à une heure de carcan et à être flétri des lettres T. F. sur l'épaule droite, pour

crime d'attentat à la pudeur sur une petite fille de cinq ans, étant ministre du culte catholique.

L'attitude de ce malheureux ecclésiastique fut pleine de convenance et d'humilité chrétienne, sans exclusion de dignité. La foule amassée autour des poteaux l'accablait d'invectives et d'outrages.

— Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font! répétait-il sans cesse, les yeux modestement baissés et d'une voix douce et onctueuse à laquelle son accent italien prêtait un certain charme.

Indigné des lâches et grossières injures de cette vile multitude, animée de la stupide prêtrophobie qui était la maladie de l'époque, je m'approchai un instant du pauvre abbé, et lui dis :

— Courage et patience, monsieur, vous serez bientôt débarrassé de tous ces gens qui n'ont pas de cœur.

— Comment oserais-je me plaindre, mon ami, répliqua-t-il, d'être au carcan, lorsque notre divin Sauveur fut mis sur la croix ?

Contrafatto avait le rayon de l'innocence ans le regard; du jour même de son exposiion date la sympathie qu'il inspira à deux ieuses femmes, la mère et la fille, qui, comme Ienriette Legros pour Latude, se vouèrent sans elâche à l'œuvre de sa délivrance. Par un de es étonnants retours des choses d'ici-bas, elles rouvèrent un actif et énergique auxiliaire dans 'avocat de la partie civile, qui avait contribué le faire condamner. Depuis cette condamnaion, de puissants doutes sur la culpabilité de Contrafatto étaient venus assaillir cet avocat, Me Ch. Ledru, fils d'un ami de Lesurques, et par conséquent plus enclin que tout autre à s'effrayer de la gravité des erreurs judiciaires. Me Ledru acquit la conviction que Contrafatto avait été calomnié, que la mère de la petite fille lont ce malheureux aurait abusé était ellemême une femme de moralité douteuse, que les témoins avaient déposé avec partialité, en haine le l'habit de l'accusé. Dès lors, il n'épargna aucunes peines ni démarches pour réparer le malheur dont il se reprochait d'être cause. Des adoucissements successifs furent apportés au

sort de Contrafatto, et enfin, après dix-sept ans passés au bagne, ce malheureux prêtre recouvra la liberté. Son généreux libérateur, compromis par l'ardeur et l'excès de son zèle, laissa sa robe d'avocat dans cette affaire : entraîné, pour compléter la réhabilitation de celui qu'il considérait comme sa victime, à des déclarations qui furent trouvées imprudentes, une décision, peut-être bien sévère vis-à-vis du fils d'un des témoins de l'affaire Lesurques, prononça sa radiation du tableau des avocats. Il ne lui resta que la consolation d'avoir réparé, autant qu'il l'avait pu, le mal qu'il s'accusait d'avoir fait.

Si le faible gouvernement de Louis-Philippe avait si longtemps hésité à rendre la liberté à Contrafatto, ce n'était point, comme on devrait le supposer, devant les inconvénients de paraître reconnaître une erreur judiciaire, inconvénients réels, bien qu'ils ne doivent jamais entraver une œuvre de justice : c'était, il faut bien le dire, dans la crainte de froisser cette haine anticléricale dont la partie la moins saine de notre population n'est pas encore

guérie, et dont les exigences étaient inscrites au cahier des charges de la monarchie de Juillet. Félicitons-nous de ce que les clameurs de ces vieux ennemis de l'Eglise, si prompts à l'accuser d'une intolérance dont ils donnent eux-mêmes d'éclatants exemples, seraient aujourd'hui impuissantes à peser sur les résolutions d'un gouvernement fort qui ne compterait pas avec ces aberrations de parti.

Cinq mois après l'exposition de Contrafatto, le 28 juin, nous revînmes aux plus cruelles nécessités de notre emploi par l'exécution de Nicolas Roch, dit Petit-Jean, âgé de vingt-huit ans, terrassier, né à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), condamné à mort, par arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 1er mai précédent, pour avoir assassiné, sur la route de Clignancourt à Saint-Ouen, un nommé Raget, et lui avoir soustrait une somme d'argent, *une dinde et un torchon.* Il fut exécuté sur la place de Grève, à quatre heures du soir.

Le 28 octobre suivant, exécution à Versailles de deux femmes pour deux affaires différentes : Rosalie-Gabrielle Jallaguier, veuve Pitra, con-

damnée à la peine de mort par la Cour d'assises de Seine-et-Oise pour avoir empoisonné son mari, et Angélique-Catherine Darcy, âgée de trente-six ans, condamnée par la même Cour au supplice des parricides, pour avoir étranglé sa mère dans une étable. Cette double exécution se fit sur la place du Vieux-Marché, de midi à une heure. La mauvaise épouse se montra calme et résignée; mais la mauvaise fille poussa des cris qui ressemblaient à des imprécations, d'autant mieux que, comme parricide, elle dut subir l'amputation du poing avant d'avoir la tête tranchée. Mon père avait inventé, pour cette complication de supplice, heureusement assez rare, un appareil qui, en fixant le poignet du patient, y comprimait assez la circulation du sang pour engourdir la sensibilité. La douleur devait donc être sur le moment moins vive qu'on ne serait tenté de le supposer, et il ne s'écoulait pas entre cette amputation et la décollation un intervalle de temps assez considérable pour que la sensibilité pût se réveiller. Toutefois, Catherine Darcy poussa des hurlements affreux; mais comme

elle avait eu à peu près la même attitude pendant tout le trajet, il est plus vraisemblable d'attribuer cette recrudescence de fureur à sa nature violente et à la rage de sa situation qu'à la souffrance physique.

Le 13 juin 1823, nous exécutâmes, à quatre heures, sur la place de Grève, un Belge, nommé Philippe-François Debacker, âgé de 46 ans, tailleur d'habits, né à Malines, condamné à la peine capitale, par arrêt de la Cour d'assises de Paris, du 6 juin précédent, pour avoir assassiné sa maîtresse et une autre femme, chez laquelle elle travaillait. Debacker n'avait pas voulu se pourvoir en cassation; il fut donc exécuté le septième jour qui suivit sa condamnation.

Treize jours après, c'est-à-dire le 26 du même mois, nous fûmes encore mandés à Versailles pour l'exécution d'un nommé François Blondé, charron, âgé de 40 ans, condammé aussi à la peine capitale, par arrêt de la Cour d'assises du département de Seine-et-Oise, pour crime d'assassinat. Il fut exécuté, à midi précis, sur la place du Vieux-Marché.

Comme Debacker, Blondé n'avait pas voulu se pourvoir en cassation. Voilà encore deux exemples bien rapprochés du peu d'effroi que produit la peine de mort sur les natures portées au crime.

Pour abréger cette nomenclature, je vais me borner à transcrire sous leurs dates toutes les exécutions, en ne donnant des détails que pour celles qui en comporteront de particuliers.

Le 5 août 1829, Pierre-Augustin Bellau, charcutier, âgé de trente-trois ans, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 7, condamné à la peine capitale par arrêt de la Cour d'assises de Paris, du 15 juin, pour tentative d'assassinat sur la personne de Catherine-Angélique Lepeintre, sa femme fut exécuté à quatre heures, sur la place de Grève. Le crime de cet homme avait fait une profonde sensation à Paris, et surtout excité l'indignation particulière du sexe de la victime. Pendant le trajet de la Conciergerie au lieu du supplice, il fut poursuivi par les huées des femmes de la halle, qui étaient accourues en foule sur son passage.

Le 5 septembre de la même année, Pierre-

Nicolas Boucherot, cultivateur, âgé de vingt-huit ans, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise, du 17 juin, pour crime d'assassinat fut exécuté sur la place de Beauvais, à midi.

Le 3 décembre suivant, Victor-Alphonse Daumas-Dupin, condamné à la peine capitale, par arrêt de la Cour d'assises de Paris, du 31 octobre précédent, pour avoir assassiné et volé, de complicité avec un autre individu, les époux Prudhomme, aubergistes à Attainville, fut exécuté à quatre heures, sur la place de Grève. Ce malheureux avait déjà été condamné à mort pour le même fait par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, mais l'arrêt ayant été cassé pour défaut de forme, il fut renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine qui, comme on le voit, ne se montra pas moins sévère. Daumas-Dupin sortait de la ligne des criminels patibulaires, c'était une sorte de gentleman que son origine et son éducation auraient dû préserver d'une telle fin. Il mourut avec courage et fermeté. Son complice contumax, sur qui il avait dans sa défense essayé de rejeter la plus grande

part de la responsabilité de cet odieux forfait, s'était jusque-là dérobé à toutes les recherches de la justice. On verra tout à l'heure que, quoiqu'il fût parvenu à passer à l'étranger, il n'échappa point à l'expiation.

Le 27 janvier 1830, les nommés Jean-Baptiste Guérin, Jean-Louis Bardon et Louis Chandelet, condamnés à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, en date du 30 novembre de l'année précédente, comme convaincus d'assassinat suivi de vol, sur la personne du nommé Berger, âgé de quatre-vingts ans, portier de l'hôtel Vaucanson, rue du Chaume, furent exécutés à quatre heures, sur la place de Grève. Les deux premiers montrèrent de la résignation et reçurent les consolations de la religion; mais Chandelet, neveu de la victime, affecta jusqu'au bout le plus incroyable cynisme. Pendant tout le trajet de la Conciergerie à la Grève, il ne cessa de chanter des chansons obscènes et vit tomber les têtes de ses complices sans interrompre ses impudiques refrains.

Le 9 février suivant, André Lepauvre, âgé

d'environ 50 ans, condamné à mort par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, pour avoir assassiné son oncle dont il était héritier, fut exécuté à midi, sur la place du Vieux-Marché, à Versailles.

Le 26 du même mois, exécution, au même lieu et à la même heure, du nommé Auguste-Eugène Poteau, condamné aussi à la peine capitale, par la même Cour, pour tentative d'assassinat.

Le 22 juillet suivant, le nommé Jean-Pierre Martin, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, du 26 mai, pour assassinat suivi de vol, commis au bois de Boulogne, fut exécuté à quatre heures, sur la place de Grève.

Ce fut la dernière tête tombée sous la Restauration, et la dernière aussi qui roula sur la place de Grève. Quelques jours plus tard, une grande révolution s'accomplissait, et si, moins bien inspirée que celle de 1848, elle ne songea pas de suite à s'attaquer directement à la peine de mort en la supprimant au moins en matière politique, toujours est-il qu'elle eut aussi

son moment d'hésitation au sujet de cette loi barbare qui ensanglante nos Codes. A la fin de 1830 et pendant toute l'année 1831, il n'y eut pas une seule exécution capitale à Paris. Enfin la guillotine, heureusement bannie de la place que venait d'illustrer la victoire du peuple, fut reléguée au rond-point de la barrière Saint-Jacques, c'est-à-dire à l'extrémité de la ville, et dans le quartier des choses malsaines, sur lesquelles la pudeur ne saurait jeter un voile trop épais.

XVI

MES EXÉCUTIONS

— SUITE —

Comme je viens de le dire, il n'y eut donc point d'exécution capitale à Paris en 1831; mais il n'en fut pas tout à fait ainsi pour la province. Il y en eut encore malheureusement trois dans le ressort de notre juridiction. La première fut à Versailles, pour le complice de Daumas-Dupin, Jean-Baptiste-Élie Robert dit

Saint-Clair, ancien commis aux vivres, forçat évadé, âgé de quarante-quatre ans. Ce malheureux, après le meurtre des époux Prudhomme, était parvenu à s'enfuir à l'étranger. Il fut arrêté à Genève, en vertu d'un traité d'extradition échangé entre la république helvétique et le gouvernement français.

Les circonstances de son arrestation sont assez singulières pour mériter d'être rapportées. Robert Saint-Clair dînait un soir, à Genève, à la même table d'hôte qu'un de nos écrivains distingués qui a touché avec bonheur à tout et était, à cette époque, particulièrement épris de l'étude intéressante de la phrénologie et de la physiognomonie, deux sciences alors fort nouvelles et encore plus à la mode. Comme l'écrivain en question est un des plus aimables causeurs qu'il puisse être donné d'entendre, il amusait fort ses commensaux par les piquants aperçus qu'il développait devant eux. Seul, Robert Saint-Clair se montrait fort incrédule, et j'ajouterai même peu disposé à trouver de son goût une science qui permît de deviner sur le visage d'un individu ou sur la confor-

mation de son crâne ses penchants les plus secrets. Il haussait donc les épaules aux théories les plus ingénieuses de notre écrivain, et manifestait même d'une façon presque incivile son mécontentement de voir la conversation engagée sur un pareil sujet. De son côté, l'écrivain piqué examinait attentivement cet auditeur récalcitrant, quand il parut tout à coup frappé par une idée que lui avait suggérée cet examen. Interpellant alors directement Saint-Clair :

— Vous paraissez douter, monsieur, de ce que j'avance, lui dit-il ; eh bien, voulez-vous me permettre de vous en donner une preuve en me permettant de vous dire ce qu'annoncent les traits de votre visage ?

— Faites, répond Robert avec un mélange d'humeur et d'embarras.

— La fouine pour l'astuce, le loup pour la férocité, répliqua tout aussitôt l'écrivain.

Le diagnostic n'était pas flatteur. Saint-Clair tressaillit, et, comme il s'était fait passer pour un ancien militaire, on s'attendait à le voir répondre par une provocation à ce singu-

lier compliment. Il n'en fut cependant rien, et, jusqu'à la fin du repas, quoiqu'il parût en proie à une sourde irritation, il garda le silence. Devançant les autres convives, il s'était déjà levé de table pour se retirer, lorsque des gendarmes entrèrent dans la salle en priant les voyageurs d'exhiber leurs passe-ports. Il montra le sien comme toutes les personnes présentes; mais, bien qu'il parût parfaitement en règle, le signalement se trouvait si conforme à celui du forçat évadé, de l'assassin en fuite recherché sur la demande des autorités françaises, qu'il dut suivre le brigadier de gendarmerie auprès de la police du lieu. Là, son identité fut constatée et aussitôt après il fut dirigé sur la France.

Robert Saint-Clair n'eut point, comme son prédécesseur sur l'échafaud, la lueur d'espoir que donne un moment, au condamné, l'admission de son pourvoi. Traduit immédiatement devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, il fut bien et dûment condamné à mort par un arrêt inattaquable. Il fut exécuté, le 9 juin 1831, sur la place du Vieux-Marché, à Versailles, à

une heure et un quart. Il n'avait ni l'élégance, ni la distinction de Daumas-Dupin, mais, comme lui, il sut mourir avec courage.

Je reprends la suite des exécutions ordinaires.

Le samedi, 11 juin 1831, le nommé Jean-Baptiste Bussart, âgé de trente-trois ans, couvreur en chaume, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise, du 11 mars précédent, pour assassinat suivi de vol, fut exécuté à midi sur la place de Beauvais. Le lundi, 18 juillet suivant, Antoine Huart, condamné aussi à la peine capitale par arrêt de la même Cour, en date du 16 mars précédent, également pour assassinat suivi de vol, subit le même sort à six heures du soir, sur la place publique de Compiègne.

Ce n'est que le vendredi, 3 février 1832, après une interruption de dix-huit mois, que nous remontâmes l'échafaud à Paris. Ce fut, cette fois, au rond-point de la barrière Saint-Jacques, comme je l'ai dit plus haut. L'exécution eut lieu à neuf heures du matin, et le condamné vint directement de Bicêtre au lieu du

supplice, dans une voiture fermée. On n'osa plus promener dans les rues, et sous les yeux du vainqueur de 1830, le hideux tombereau qui avait été si longtemps le char des suppliciés.

Le patient était, cette fois, un nommé Mané-Philippe Desandrieux, âgé de soixante-quatre ans, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine pour avoir tenté d'assassiner et voler un vieillard qui habitait rue Taranne. L'arrêt était du 30 septembre de l'année précédente, il y avait donc plus de quatre mois que la tête de ce malheureux vacillait sur ses épaules. Il n'avait pas été sans apprendre, au fond de sa prison, que ce long sursis venait de ce qu'on délibérait sur la question de l'abolition de la peine de mort. Lorsqu'on se décida enfin à l'extraire de son cachot pour le conduire à l'échafaud, quelques voix généreuses s'élevèrent pour demander si, malgré son crime, il n'y avait pas quelque inhumanité à faire périr un homme dont on avait autant prolongé l'agonie en la leurrant de trompeuses espérances.

Le vendredi, 13 juillet 1832, le nommé Jean-

Baptiste-Charles Bouland, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise, en date du 16 février précédent, pour crime d'assassinat, fut exécuté à midi, sur la place du Vieux-Marché, à Versailles.

Le jeudi, 30 août suivant, ce fut le tour d'un jeune mais bien grand criminel, dont la tragique affaire avait eu un immense retentissement : Nicolas-Théodore-Frédéric Benoît, fils d'un honorable juge de paix des Ardennes, appelé à rendre compte, devant la justice, de deux meurtres commis à dix-huit mois de distance, le second pour assurer l'impunité du premier.

Je renvoie aux intéressantes *Causes célèbres* de M. A. Fouquier, ceux qui voudront connaître les détails de cette affaire, une de celles qui mirent le mieux en relief les monstruosités de certaines natures dépravées. Il nous suffira de dire que le premier des meurtres imputés à Benoît, était celui de sa propre mère qu'il aurait égorgée pour voler un sac contenant 4,000 fr. en pièces d'or. Le crime était si horrible, que lorsqu'il fut commis,

les soupçons ne se portèrent point sur le véritable coupable; on recula devant cette pensée qu'un jeune homme de dix-neuf ans, issu d'une famille honorable, élevé libéralement, ait pu, au début de la vie, montrer une pareille perversité. Un habitant du pays, en mauvaises relations avec M. Benoît père, le mari de la victime, fut au contraire véhémentement soupçonné, et des présomptions si graves s'élevèrent contre lui, qu'il n'échappa que par miracle à une condamnation. Il ne fut, en effet, acquitté qu'à la simple majorité, et resta dans l'opinion publique fortement compromis par l'assassinat de madame Benoît.

Pendant ce temps, Frédéric avait été envoyé à Nancy d'abord, et ensuite à Paris par sa famille qui le destinait au notariat. Placé successivement dans plusieurs études, il ne resta dans aucune, passant tout son temps en plaisirs et en débauches, et faisant des dépenses considérables sans qu'on pût savoir comment il se procurait l'argent nécessaire. Les débauches de Benoît étaient d'une espèce particulière; ce malheureux était atteint d'un vice

qui outrage les lois de la nature. Il y avait alors à Paris, une maison clandestine ouverte à ces immondes orgies de la lubricité. Benoît y fit la rencontre d'un jeune homme dressé à cette abjecte prostitution; il s'éprit pour lui d'une passion infâme, et finit par le retirer de cette horrible maison pour en faire son compagnon habituel et partager avec lui sa demeure et son lit. A l'aurore de cette hideuse liaison que les deux jeunes gens pouvaient croire éternelle, ils n'eurent point de secrets l'un pour l'autre, et il faudrait admettre que c'est grâce à cette intimité que Benoît aurait confié à son ami qu'il était l'assassin de sa mère; à moins, ce qui me paraît plus supposable, qu'un si terrible aveu ne lui fût échappé la nuit, pendant son sommeil, au milieu de ces hallucinations qui troublent les rêves d'une conscience coupable. Toujours est-il que Joseph Formage, l'ami de Frédéric, fut dépositaire de son fatal secret.

Si les affections naturelles ne résistent pas toujours à l'épreuve du temps et de la société, que sera-ce de celles qui n'ont pris leur source

que dans le délire le plus monstrueux des sens ? Benoît fut bientôt rassasié de l'instrument de ses ignobles lascivités. Il voulut rompre un lien qui lui pesait et convoler à de nouvelles débauches. Les prétextes ne lui manquèrent pas ; rappelé par son père à Vouziers, il saisit avec empressement cette occasion de se séparer de Formage. Mais ce n'était pas le compte de ce dernier qui, habitué à la paresse, voyait disparaître avec regret les ressources qui l'entretenaient dans l'oisiveté.

Frédéric ne fut pas plutôt dans sa famille qu'il fut accablé de lettres par l'ami abandonné, qui sollicitait des secours pécuniaires. Les premières furent suppliantes et affectueuses ; mais comme Benoît, qui sentait très-bien que plus ces demandes seraient encouragées par le succès, plus elles se renouvelleraient, ne se pressait pas d'y répondre. Formage prit enfin le ton de la menace et déclara à Benoît que si ses réclamations n'étaient pas satisfaites, il irait à Vouziers divulguer le fatal secret dont il était devenu le dépositaire.

Frédéric se crut perdu, et on pense bien que le misérable qui n'avait pas reculé devant le meurtre de sa mère pour voler quelques milliers de francs, ne devait pas balancer devant un second crime pour assurer l'impunité du premier et écarter à jamais l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Il accourut donc à Paris, fit bonne mine à Formage, et, sous prétexte, d'une partie de plaisir, l'entraîna à Versailles, où, dans une chambre d'hôtel garni, il l'égorgea comme il avait égorgé sa mère.

Ce qu'il croyait devoir assurer son salut causa sa perte. Benoît avait été vu à Paris la veille du crime, et à Versailles le jour même avec Formage; bien qu'il fût sorti sans encombre de l'hôtel où il avait commis l'assassinat, il fut arrêté trois jours après sous l'inculpation d'en être l'auteur. L'enquête accumula contre lui les charges les plus accablantes; tous les témoignages se réunirent pour l'accuser, et enfin la lettre comminatoire de Formage, dont le brouillon fut retrouvé dans les papiers de ce malheureux, acheva de le précipiter dans l'abîme en dévoilant le mobile de son second

crime, qui n'avait eu d'autre but que de faire disparaître le dangereux confident de son parricide.

Benoît nia énergiquement les deux meurtres qui lui étaient imputés; il déploya dans sa défense autant d'habileté qu'il en avait mis dans la perpétration et l'accomplissement de ses crimes; mais il avait affaire à un adversaire redoutable. L'habitant de Vouziers, originairement poursuivi et encore soupçonné dans l'opinion publique de l'assassinat de madame Benoît, s'était porté partie civile et avait confié à Me Chaix d'Est-Ange le soin de faire entendre dans l'enceinte de la justice le cri de son innocence calomniée; c'était lui donner la mission d'accuser Benoît. L'éloquent avocat se surpassa lui-même dans cette tâche, pourtant bien nouvelle pour lui, car il prêtait cette fois à l'accusation la magie d'une parole que jusque-là il n'avait mise qu'au service de la défense. Je ne crois pas qu'au milieu de tant de succès de barreau Me Chaix d'Est-Ange en ait jamais obtenu un aussi éclatant que celui qu'il remporta dans l'affaire Benoît; sa plaidoirie

fut un modèle achevé d'éloquence. Pourquoi faut-il que ce beau triomphe n'ait eu pour résultat que la chute d'une tête humaine, et pourquoi la même voix, qui devait sauver jusqu'à la liberté de Donon-Cadot, ne servit-elle en cette circonstance qu'à faire donner la mort à Benoît? Je suis persuadé qu'aujourd'hui, sur son fauteuil au Sénat, l'illustre orateur ne le regrette pas moins que moi.

Toutefois, il est un honneur que, dans son estimable recueil des nouvelles causes célèbres, M. Fouquier, que j'ai été souvent si heureux de citer, fait à l'éloquence de M. Chaix d'Est-Ange, et contre lequel je crois devoir protester : c'est celui d'avoir arraché à Benoît, sur le banc des accusés, par une image saisissante représentant le cadavre de sa mère tout à coup ranimé, et soulevant la main par un dernier effort pour montrer du doigt le parricide, l'aveu spontané de son crime.

Ceci est inexact. Il est vrai qu'à ce moment de la plaidoirie, Benoît fut pris d'un spasme nerveux et qu'il se roula sur le banc en balbutiant des mots entrecoupés, mais ces mots, par

faitement entendus, ne furent autres que ceux-ci : — Ah! mon Dieu! ma mère! c'est moi... moi... qu'on accuse!

Ces mots, le désordre, le trouble avec lesquels ils furent prononcés, l'agitation de l'accusé pourraient être plus vraisemblablement attribués à la douleur, à l'indignation de se voir l'objet d'une telle accusation, qu'à la faiblesse de se laisser arracher un aveu pareil. Non, quels qu'aient pu être les remords qui déchirèrent l'âme de Benoît en entendant tonner la parole vengeresse de Me Chaix d'Est-Ange, il n'avoua rien et persista dans son système de dénégation. Cet aveu, qu'il refusait à la justice des hommes, il le gardait à la justice de Dieu, et la voix destinée à le faire tomber de ses lèvres coupables, ne devait point être réduite à recourir pour cela aux prestiges de l'éloquence. Il devait lui suffire d'invoquer le saint nom du seul juge auquel on ne saurait cacher la vérité.

Benoît fut donc condamné au supplice des parricides, c'est-à-dire à être conduit à la mort en chemise, les pieds nus et la tête cou-

verte d'un voile noir. Pourvoi en cassation, recours en grâce, tout fut rejeté; les sollicitations de sa famille furent impuissantes à obtenir aucun adoucissement à son sort. Lorsque nous fûmes le chercher à Bicêtre pour lui faire la toilette funèbre, il n'était pas encore entré dans la salle où l'on procédait à ces apprêts, que déjà nous entendions à travers l'épaisseur des murs et des portes les cris déchirants qu'il poussait, on venait de lui apprendre qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre. Bientôt il parut, soutenu par deux gardiens, car il s'était affaissé sur lui-même et ses jambes ne pouvaient plus le porter. C'était le premier condamné que je voyais montrant tant de faiblesse devant la mort.

Il se laissa couper les cheveux sans mot dire, mais de temps à autre les sanglots soulevaient sa poitrine et d'abondantes larmes s'échappaient de ses yeux. Lorsque, conformément à l'arrêt, il fallut le dépouiller de ses vêtements et lui enlever ses chaussures, il recommença à pousser des cris qui n'étaient pas humains. Jamais la terreur n'avait eu de tels

accents. Les seules paroles qu'on put distinguer au milieu de ces gémissements lamentables étaient celles-ci : « Grâce ! Pitié ! je suis innocent ! Oh ! ne m'emmenez pas ! »

Il voulait se soulever, puis il retombait anéanti dans les bras des aides. On lui couvrit la tête du voile noir des parricides, puis nous partîmes. Pendant le trajet, il perdit plusieurs fois connaissance ; mais, toutes les fois qu'il revenait à lui, c'était pour dire en pleurant :

— C'est M. Persil et et M. Chaix d'Est-Ange qui sont cause de ma mort. Ah ! ma pauvre mère ; Joseph, vous savez pourtant bien que je suis innocent, pourquoi ne pouvez-vous venir le dire ?

Le digne prêtre qui l'accompagnait, profitait de ces rares instants de demi-lucidité pour lui parler de Dieu et l'exhorter à faire les aveux qui pouvaient seuls soulager sa conscience ; Benoît l'écoutait à peine, et ne paraissait préoccupé que d'une chose : trouver une issue pour échapper au châtiment imminent qui l'attendait. Pourtant, comme Castaing, dès qu'il aperçut, même de loin, la vague sil-

houette de la guillotine qui se profilait sur la barrière d'Arcueil, il parut comprendre que tout espoir était perdu, et cette confiance toute physique dans la vie, qu'on éprouve tant qu'on la possède, sembla s'évanouir. Il tomba dans une nouvelle syncope, mais qui fut de courte durée. En arrivant au lieu du supplice, il acquit, à défaut de courage, cette résignation que donne le certitude, et c'est alors que, toujours comme l'empoisonneur de la Tête-Noire, il humilia aussi son front coupable, et, agenouillé sur le marchepied de la voiture, fit enfin à son confesseur l'aveu des crimes qu'il allait si cruellement expier.

Cette confession du meurtrier à Dieu, je l'entendis malgré moi, car Benoît la fit à voix très-basse, et crut bien n'être entendu que du pieux ecclésiastique à qui il l'adressait; mais je ne la recueillis pas moins avidement. Le dirai-je ? jusque-là j'avais encore admis la possibilité de l'innocence de ce malheureux. Aucune des preuves alléguées contre lui ne m'avait paru offrir ce caractère concluant et décisif qui seul peut légitimer une condamna-

tion. Selon moi, une obscurité impénétrable avait toujours enveloppé cette affaire, et c'est avec bonheur que j'y avais trouvé l'occasion de douter, pour l'honneur de l'espèce humaine, de la réalité d'un forfait aussi atroce que ce parricide. Je fus cruellement désabusé.

Benoît descendit de la voiture, porté par les aides, et en recommençant à pousser des cris affreux, qui couvraient la voix de l'huissier lisant l'arrêt de mort. On le monta sur l'échafaud, car il ne pouvait se résigner à poser ses pieds nus à terre; même dans un pareil moment, cette nature énervée se refusait à une légère souffrance physique. Lorsqu'on l'attacha sur la bascule, il était tombé dans un tel état de prostration que son corps n'était plus qu'une machine inerte.

Cette exécution fut encore plus matinale que celle de Désandrieux. Il n'était guère que sept heures et demie lorsque la tête de Benoît tomba sous le fatal couperet. Décidément la guillotine avait de plus en plus peur du soleil et fuyait la clarté du grand jour. Mon père me dit en mourant que, depuis l'exécution de

madame Du Barry, il n'avait jamais vu d'exemple d'une pareille faiblesse sur l'échafaud.

— Remarque, ajouta-t-il, l'impuissance de la peine de mort; nous venons, certes, de voir un des hommes qui redoutaient le plus la mort. Eh bien! cet homme n'avait pas vingt-un ans que déjà il avait commis deux meurtres, en commençant par celui de sa mère. Il faut convenir que le Code pénal a été pour lui un bel épouvantail!

Je n'étais que trop de cet avis. Mon père haussa les épaules et continua :

— La crainte de la mort est un sentiment tout physique qui se rattache à l'instinct de la conservation. Qu'un homme soit malade ou dans un péril visible, du moment, il aura peur de mourir, mais n'espérez pas l'effrayer et le contenir avec la perspective d'une mort éloignée, problématique, subordonnée à mille chances diverses; si cet homme est un scélérat, la tentation du crime l'emportera toujours sur l'appréhension d'un danger aléatoire qu'il se flattera de conjurer.

Ainsi finit cette triste affaire, dans laquelle nous trouvions un argument de plus contre la loi barbare dont nous étions réduits à être les exécuteurs.

XVII

MES EXÉCUTIONS

— SUITE —

Je reviens à mon énumération des exécutions.

Le samedi, 2 mars 1833, le nommé François Regey, ancien sergent de ville, condamné à mort, par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, du 26 janvier, pour avoir assassiné un sieur Ramus, garçon de caisse, son ami, fut

exécuté à huit heures du matin au rond-point de la barrière Saint-Jacques. C'était le fils du condamné, élève en pharmacie, qui lui avait procuré de l'acide prussique pour commettre cet attentat.

Le lundi, 26 août de la même année, les nommés Antoine Brette, dit Patu, et Jacques-Edme Piquet, bergers, condamnés à la peine capitale, par arrêt de la Cour d'assises du département de Seine-et-Marne, du 29 mai, pour plusieurs assassinats, incendies et vols, furent exécutés au village de Châtenay, près Montereau, à dix heures du matin. C'étaient deux scélérats très-redoutés dans le pays; aussi leur exécution avait-elle attiré une foule immense.

Le jeudi, 26 septembre 1833, le nommé Louis-François-Théophile Lemoine, âgé de trente-sept ans, natif de Montagny (Oise), condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, en date du 8 août, pour assassinat d'une femme de chambre de madame Dupuytren, fut exécuté au rond-point de la barrière Saint-Jacques. Ce misérable était un néophyte de la nouvelle Église française; ce

fut M. l'abbé Châtel, se disant évêque-primat de cette Eglise, qui l'accompagna au lieu du supplice. Ce qu'il y avait de particulier, c'est que, quelque temps auparavant, Lemoine avait laissé condamner à sa place un innocent, un nommé Gilliard, qui n'avait pris aucune part au crime.

L'année 1834 fut une année de bienheureux chômage; ce n'est que le samedi, 11 juillet 1835, que nous fûmes appelés à Melun pour l'exécution d'un individu qui se faisait appeler Jean Labourbe, cultivateur, mais dont on n'a jamais pu savoir le véritable nom. Cet homme avait été condamné à mort par la Cour d'assises de Seine-et-Marne, pour crime d'assassinat suivi de vol, commis dans un village près Brie. Il fut exécuté à Melun, sur la place du Marché-Saint-Jean, à neuf heures et demie du matin.

Le samedi 24 octobre de la même année, le nommé Roch Bélard, âgé de vingt-quatre ans, soldat en semestre, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 14 août précédent, fut exécuté à huit heures

précises du matin, au rond-point de la barrière Saint-Jacques.

Le samedi, 5 décembre suivant, Jean-Baptiste Lemaire, âgé de quarante-cinq ans, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise, du 2 septembre précédent, comme coupable de viol sur sa propre fille et d'infanticide, fut exécuté sur la place du Franc-Marché, à Beauvais, à dix heures du matin.

Au début de l'année 1836, l'échafaud eut de splendides étrennes dans la double exécution de Lacenaire et d'Avril. C'est au premier de ces deux criminels surtout, qu'il faudrait appliquer cette épithète de lion du crime, que j'ai déjà donnée à Castaing. Jamais, en effet, assassin n'avait si fortement captivé l'opinion publique, jamais meurtrier, dans cette voie qui conduit de la prison à la salle d'assises et à l'échafaud, n'avait été suivi de regards plus curieux et plus enthousiastes, j'allais presque dire, fêté de pareilles ovations. Je ne redirai pas les crimes de Lacenaire et de son complice, on les connaît. Le vol pour but, l'assassinat pour moyen, tel avait été le système que s'était

tracé un des hommes qui se soient le plus audacieusement mis en guerre avec la société. Ce système, Lacenaire voulut le mettre largement à exécution en ne frappant que de grands coups. L'assassinat et le vol d'un garçon de banque chargé d'une riche recette, telle est la chimère qu'il poursuivit avec une ténacité incroyable. Le ciel ne permet point la réussite de si coupables spéculations. Plusieurs tentatives répétées sans succès, n'aboutirent qu'à faire tomber les complices de Lacenaire, et bientôt lui-même dans les mains de la justice.

Ce que ce malheureux montra alors de cynisme et d'audace, on ne saurait le dire. Au lieu de reconnaître dans ses crimes qu'il avouait hautement, la suite de l'entraînement des mauvaises passions, il voulut les rattacher à des principes arrêtés, et se drapant dans les théories d'un matérialisme abject, il prétendit expliquer sa conduite à l'aide de doctrines dont l'expression seule était une sanglante injure à toute morale comme au bon sens. Doué de facultés dont il eût si bien pu faire un autre

usage, il revêtit d'une faconde hardie et brillante ses sophismes éhontés, et parvint à les faire écouter avec complaisance, que dis-je? il fut fêté et admiré. On s'arracha sa prose, on se disputa ses vers.

Pourtant Lacenaire n'avait pas toujours été si absolu et si tranchant. A la suite de ses premières fautes, la gangrène n'avait pas encore tout rongé dans cette intelligence maladive, et, comme Asselineau, mais dans un langage bien meilleur, il avait aussi tenté d'expliquer la fatalité de la chute par degrés. Nous extrayons d'un article, qu'il fit paraître dans la *Tribune des Prolétaires*, le passage suivant :

Un jeune homme se livre à ses passions ; étouffant la voix de l'honneur, foulant aux pieds les principes de probité qu'il a puisés dans son enfance au sein de sa famille, mais qui n'ont pas encore eu le temps de jeter des racines bien profondes, il commet un délit. Aussitôt la police s'en empare et le plonge vivant dans ce cloaque nommé *Dépôt de la Préfecture*. Que rencontrera-t-il à son entrée? Des forçats évadés qui viennent se faire ressaisir à Paris, des forçats qui ont rompu leur ban et quitté le lieu de leur surveillance, des forçats libérés arrêtés en flagrant délit à commettre de nouveaux crimes ; enfin d'autres voleurs, escrocs, filous, par goût, par état, presque de naissance ; race gangrenée, frelons de la société, mauvais sujets incorrigibles,

et qui, pour n'être pas allés au bagne, n'en valent pas mieux et sont depuis longtemps incapables d'aucune pensée honnête, d'aucune action généreuse. Que va devenir notre jeune imprudent au milieu de cette étrange société? C'est là que, pour la première fois, il va entendre résonner le langage barbare des Cartouche et des Poulailler, l'infâme argot! C'est là que, du consentement même des gardiens chargés de la surveillance du dépôt, il va voir les faveurs, la préséance accordées aux vétérans du crime, aux célèbres du genre; eux seuls ont le droit reconnu de pressurer, de vexer, de fouiller même tout à leur aise les pauvres diab'es que mille circonstances peuvent amener momentanément au milieu d'eux. Et malheur à notre jeune homme s'il ne se met bien vite à l'unisson de leur ton, de leurs principes et de leur langage; il est bientôt reconnu pour un faux frère et déclaré indigne de s'asseoir à côté des *amis!* Alors il n'y a sorte de vexation à laquelle il ne soit soumis, sans pouvoir en aucune manière y échapper; des réclamations à ce sujet seraient mal accueillies par les gardiens mêmes, toujours enclins à protéger les *lurons*, et ne feraient qu'exciter contre lui la colère du prévôt de la salle qui, d'ordinaire, est un ancien forçat, ainsi que la meute de ses complaisants. Au milieu de ce dévergondage, de ce cynisme de gestes et de propos, de récits horribles et dégoûtants de crimes, le malheureux, pour la première fois, rougit d'un reste de pudeur et d'innocence qu'il avait en entrant; il a honte d'avoir été moins scélérat que ses confrères; il craint leurs railleries, leur mépris; car enfin, qu'on ne s'y trompe pas, il y a de l'estime et du mépris jusque sur le banc des galères, ce qui nous explique pourquoi quelques forçats y sont plus à l'aise qu'au sein de la société, de laquelle ils ne peuvent attendre que le mépris, et personne ne consent volontiers à vivre avec le mépris de

ceux qui l'entourent. Aussi notre jeune homme, qui le redoute, va prendre exemple sur de bons modèles, sur ce qu'il y a de mieux dans le genre... Il va se former sur leur ton, sur leurs manières; il va les imiter; leur langue, dans deux jours, il la parlera aussi bien qu'eux; alors ce ne sera plus un *pauvre simple;* alors les *amis* pourront lui toucher la main sans se compromettre. Notez bien que jusqu'ici c'est une gloriole de jeune homme qui rougit de passer pour un apprenti dans la partie. Le changement porte moins sur le fond que sur la forme. Deux ou trois jours au plus passés dans cet égout n'ont pu le pervertir encore tout à fait; mais soyez tranquille, le premier pas est fait; il n'est pas pour s'arrêter en si beau chemin, et son éducation, qui vient de s'ébaucher sous les voûtes de la Préfecture de police, va se perfectionner à la Force, et se terminer à Poissy ou à Melun.

Quand il n'en était qu'à ces rudiments philantropiques, Lacenaire n'avait pas encore goûté le sang; les griffes du tigre n'étaient pas poussées. Sur les bancs de la Cour d'assises, ce fut une bien autre attitude : le timide libéré qui avait écrit cette espèce d'élégie de la *Tribune des Prolétaires,* se posa en homme qui avait jeté le masque et qui faisait parade de ses crimes.

Je le répète, on prêta trop d'attention à ces monstrueuses fanfaronnades, quelle que fût d'ailleurs l'intelligence de celui qui les affi-

chait. On surfit ce meurtrier, cet Érostrate de la morale qui voulait se faire de l'échafaud un piédestal ; on lui permit d'emporter dans sa tombe sans nom la consolation d'avoir été un personnage célèbre.

Lacenaire et un de ses complices, Avril, furent condamnés à mort le 15 novembre. Tous deux se pourvurent en cassation ; mais le premier déclara que ce n'était que pour se donner le temps d'écrire ses *Mémoires*. Eh ! mon Dieu, oui, les susceptibilités qui se sont si vivement effarouchées à l'annonce de la publication des miens, se montraient de facile composition avec ceux du champion de l'assassinat, du faux et du vol. Disons pourtant que les espérances de Lacenaire furent trompées, il ne put terminer sa scandaleuse auto biographie, et pour sauver la triste spéculation de l'éditeur, il fallut que le spirituel écrivain dont j'ai déjà parlé, le disciple de Gall et de Lavater, qui avait si bien, à la table d'hôte de Genève, diagnostiqué la physionomie de Robert Saint-Clair, consentît à écrire les dernières pages de ce livre incroyable.

On trouvera partout les faits et gestes de Lacenaire pendant le temps qu'il passa à Bicêtre et à la Conciergerie, c'est-à-dire durant l'intervalle de son pourvoi à son exécution. Ce grand homme de la Cour d'assises avait ses Dangeau, ses historiographes qui enregistraient jour par jour ses moindres paroles et ses moindres actions. Il a même depuis rencontré son Plutarque dans un noir journaliste qui s'est plu à raconter, en une série d'articles, réunis plus tard en un petit volume, cette légende épique de l'assassinat.

Nous n'en reproduirons aucuns détails ; ni les élucubrations poétiques par lesquelles Lacenaire occupait ses derniers loisirs, ni le souper de Noël, qui réunit une dernière fois à la même table Avril et Lacenaire qui était deux fois son assassin : la première, en usant de l'ascendant que lui donnait la supériorité de son intelligence, pour pousser ce malheureux au meurtre ; la seconde, en le livrant avec une lâcheté cruelle aux rigueurs de la loi, par ses révélations. Nous passons sous silence les scènes d'adieu un peu théâtrales de son départ de

la Conciergerie et de Bicêtre ; l'attitude sceptique qu'il affecta de garder pendant qu'Avril écoutait, avec le recueillement d'un chrétien qui se repent, les prières des agonisants, qu'on récita pour eux à la chapelle de la prison ; nous attendrons Lacenaire dans l'avant-greffe, où l'on devait procéder à la toilette des condamnés.

Il s'y présenta, le cigare à la bouche, avec une assurance qui n'était pas exempte d'affectation. Lorsqu'il se fut assis sur le tabouret, il adressa la parole avec aisance aux quelques personnes qui se trouvaient là. Un des aides lui coupa les cheveux, il se laissa faire, et quand ce fut fini, il ne reprit la parole que pour demander le même vêtement qu'il portait à la Cour d'assises. On s'empressa de le lui donner : c'était une redingote qu'il jeta en manteau sur ses épaules.

Après, ce fut le tour d'Avril. Ce dernier ne fit point parade de son assurance comme Lacenaire, mais il montra un sang-froid non moins extraordinaire. Le jour commençait seulement à poindre, et comme on était au mois

de janvier, époque où les matinées sont toujours très-froides, Avril ne put réprimer quelques frissons. Alors parodiant, sans le savoir, le mot célèbre de Bailly :

— Diable ! dit-il, je tremble de froid. On est capable de croire que j'ai eu peur.

Il demanda un petit verre d'eau-de-vie pour se réchauffer, un gardien le lui apporta.

— Merci, mon vieux, dit-il. Et il avala le breuvage d'un trait en faisant claquer sa langue.

Lorsqu'on lui eut attaché les pieds et les mains, comme à Lacenaire, il prit congé des personnes présentes par ces mots prononcés avec l'accent d'une grosse bonhomie :

— Adieu tout le monde.

On partit ; le trajet fut long, car les chemins étaient très-mauvais. M. l'abbé Montès en profita pour faire de derniers et suprêmes efforts afin de toucher l'âme rebelle de Lacenaire. Tout se brisa contre la glace de ce scepticisme réel ou affecté.

Il était près de huit heures et demie du matin lorsque nous arrivâmes. Les condamnés

descendirent d'abord, les confesseurs et nous ensuite. Avril, qui devait être exécuté le premier, embrassa le digne prêtre qui l'assistait, puis il monta d'un pas ferme les marches de l'échafaud. Rendu sur la plate-forme, il se retourna vers Lacenaire et cria d'une voix forte et assurée :

— Adieu Lacenaire! adieu, mon camarade!

Un imperceptible sourire glissa sur la face pâle de ce dernier, qui avança la tête pour voir tomber celle du malheureux qu'il avait perdu. Le bruit de la chute du couteau ne le fit même pas tressaillir. Il gravit à son tour les degrés qui le conduisaient à la mort, sans l'aide de personne, et promena un long regard sur la foule, qu'il s'attendait peut-être à trouver plus nombreuse. Nous crûmes qu'il allait parler, mais il vint lui-même se placer sur la planche fatale, toute dégouttante du sang d'Avril.

Le mouvement de bascule s'opéra, et la tête du coupable roula dans le panier. Quelques journaux du temps ont prétendu qu'il y avait eu un temps d'arrêt de dix-sept à vingt secondes, et que la guillotine, fatiguée, avait

un instant renoncé sur l'ouvrage. C'est complétement inexact. Cet incident n'a été imaginé que pour faire de l'effet et clore plus dramatiquement une affaire dans laquelle on avait pourtant déjà fait mouvoir bien des ficelles.

Il ne se produisit rien de particulier quand vint le tour de Lacenaire, et il fut exécuté sans plus de difficultés que son complice Avril. Je voulus réclamer, à cette époque, contre une fable aussi absurde; mais je ne trouvai aucun journal qui consentît à admettre ma réclamation.

Tout ce que j'ai à dire, c'est que jusqu'au dernier moment ce criminel célèbre conserva un sang-froid et une résolution remarquables.

Voilà la vérité sur la mort de Lacenaire. Je sais bien qu'à l'époque, le journal judiciaire le plus accredité, publia une version toute différente, qui représentait Lacenaire comme réduit enfin à payer son tribut à la terreur du châtiment; mais ce n'est plus un mystère aujourd'hui, que de hautes influences s'étaient interposées pour obtenir cette altération de la vérité; on cherche encore à expliquer

de diverses manières ce mensonge officiel; les uns disent que, reconnaissant tardivement que l'on avait eu tort, pour l'exemple, de surfaire ce malheureux, on avait voulu essayer de réparer le mal en le ravalant à ses derniers moments; d'autres, que l'on recula devant l'immoralité d'un tableau qui devait montrer le crime, mourant avec le calme et le stoïcisme de la vertu. Quant à moi, je suis convaincu qu'on n'eut qu'un but : jeter un voile sur l'inefficacité de la peine de mort qui, cette fois encore, se montrait aussi impuissante à punir qu'elle l'avait été à empêcher.

Moins de trois semaines après, le mercredi, 27 janvier 1836, nous remontâmes l'échafaud au même endroit pour un ancien militaire, le nommé Joseph David, âgé de quarante ans, condamné à la peine capitale par arrêt de la Cour d'assises, du 21 novembre précédent, pour assassinat de sa belle-sœur à l'hôtel des Invalides. Il fut exécuté à huit heures et demie du matin, et montra un courage extraordinaire.

Le vendredi, 19 février suivant, nous eûmes une triple exécution, qui rappelait les plus

tristes souvenirs du Consulat. Je veux parler de celle de Fieschi, Morey et Pépin, condamnés tous trois, par la Cour des pairs, à la peine de mort, et Fieschi avec les aggravations particulières aux parricides, pour l'affaire de la machine infernale qui éclata, sur le boulevard du Temple, au moment où le roi Louis-Philippe défilait avec son cortége pour célébrer l'anniversaire du 28 juillet 1830. On se rappelle tous les détails de cette douloureuse catastrophe : le Roi et ses fils miraculeusement échappés à cette pluie de balles ; mais quarante-deux personnes tombant autour d'eux, dont dix-neuf pour ne plus se relever : un maréchal de France, de braves officiers généraux épargnés dans cent batailles, des fonctionnaires, des négociants, d'honnêtes ouvriers, des femmes, des enfants, périssant victimes de cet odieux attentat. L'auteur même de cette criminelle tentative avait failli y succomber, car, lorsqu'on parvint à l'arrêter, il était blessé grièvement par l'explosion de quelques-uns des canons de fusil de son engin meurtrier. Dès qu'on put constater son identité, on sut que c'était un Corse de bas-étage, appelé

Fieschi, ayant fait tous les métiers, même ceux de transfuge et d'espion, flétri d'une condamnation infamante, réduit à la plus profonde misère et s'étant fait assassin politique par spéculation, en se mettant aux gages de quelques malheureux fanatiques auxquels le régicide ne paraissait pas un crime. Ces fanatiques, Fieschi, fidèle à ses habitudes de trahison, n'eut rien de plus pressé que de les livrer; c'étaient tout bourgeoisement un sellier-bourrelier de la rue Saint-Victor et un épicier du faubourg Saint-Antoine, auxquels vinrent s'adjoindre plus tard un ferblantier, nommé Boireau, et un relieur, nommé Bescher. Voilà un personnel de conspirateurs assez mal recruté pour changer les destinées d'un empire. Je ne raconterai pas les débats si connus de cette affaire. Les souvenirs de Lacenaire étaient encore palpitants. Si Fieschi ne suivit pas un aussi illustre modèle jusqu'à l'apologie du crime, il l'imita au moins dans la persistance et l'acrimonie des révélations. Moins préoccupé de sa propre justification que d'accuser ses complices, il gagna ainsi les bienveillances de la police, avide de

remonter dans cette affaire jusqu'à une initiative plus haute que celle à laquelle elle était arrêtée, et comme le vent était aux scélérats, Fieschi eut aussi, dans le public, après Lacenaire, son regain de popularité. Il fut choyé dans sa prison et put, tout à son aise, déployer devant la Cour des pairs un nouveau genre d'éloquence dont les excentricités burlesques firent quelquefois sourire, mais dont certains écarts, empreints de fiel et de haine, soulevèrent aussi le cœur de dégoût. Le résultat de tout ce mouvement fut que Fieschi entraîna avec lui sur l'échafaud deux de ses complices, le bourrelier, un vieillard nommé Morey, âgé de soixante et un ans, et l'épicier, nommé Pépin, à peine âgé de trente-cinq ans et père de quatre jeunes enfants. Boireau ne fut condamné qu'à vingt ans de détention et Bescher acquitté.

Morey était un vieillard malingre et souffreteux, mais il avait une grande âme dans un corps usé. Il conserva, jusqu'à la fin, des allures toutes romaines et entendit sa sentence avec l'impassibilité stoïque d'un Caton.

Pépin, qui avait fait preuve de faiblesse dans les débats, sembla se relever lorsqu'il eut acquis la certitude de son triste sort. Il écrivit une lettre touchante à son avocat et régla ses affaires de manière à ce que sa perte compromît le moins possible les intérêts de sa famille.

Quant à Fieschi, sa verbosité et sa jactance ne l'abandonnèrent point pendant les quelques jours qu'il passa encore à la prison du Petit-Luxembourg après sa condamnation. Il écrivit aussi à son avocat, Me Pasquier, et à plusieurs personnes. Sa mesquine vanité se complut à occuper le public de lui jusqu'au dernier moment.

Pendant ce temps, on s'efforçait d'arracher à Morey et à Pépin, qu'on supposait avoir obéi à des ordres supérieurs en ourdissant le complot, des révélations qui en fissent connaître les complices mystérieux; l'un et l'autre refusèrent avec une constance inébranlable, soit qu'ils n'eussent point en effet de révélations à faire, soit qu'ils voulussent rester fidèles à une parole donnée et respecter les secrets de leur parti.

La famille de Pépin fit intercéder auprès du roi; Louis-Philippe fit, à ces sollicitations, une réponse admirable :

— Je voudrais avoir payé de mon sang dans cette cruelle journée, dit-il, le droit de faire grâce, mais je me dois à la mémoire et aux familles de tant de malheureuses victimes.

Le 19, au matin, il faisait à peine jour lorsque nous allâmes prendre les trois condamnés à la prison du Petit-Luxembourg. Ils furent amenés l'un après l'autre pour la fatale toilette. Fieschi parla beaucoup et avec une animation fébrile; Pépin se montra calme et résigné; quant à Morey, il resta sombre et austère comme il avait toujours été; on fut obligé, pour lui couper les cheveux, d'enlever un bonnet de soie noire qu'il avait constamment porté sur la tête; Piot voulut aussi couper le col de son gilet, qui lui remontait trop haut sur la nuque; il préféra l'ôter.

— Pourquoi gâter ce gilet? dit-il de l'air d'un homme qui avait dû beaucoup pratiquer la charité, il est encore assez bon pour le donner à un pauvre.

Au moment de partir, les trois condamnés furent réunis ; Fieschi voulut s'approcher de ses compagnons de supplice, et leur adresser la parole. Pépin lui répondit froidement, mais sans fiel ; Morey se détourna avec mépris.

Nous traversâmes le jardin du Luxembourg dans toute sa longueur jusqu'à la grille de l'Observatoire, et, de là, nous gagnâmes le rond-point de la barrière Saint-Jacques, où un appareil militaire des plus imposants nous attendait.

Pendant tout le trajet, Pépin ne fit que répéter, comme un crieur public, mais avec un accent lugubre :

— Voilà Fieschi et son crime qui passent.

Arrivés à destination, il descendit le premier. Jusqu'au pied de l'échafaud, il fut encore sollicité de dire ce qu'il pouvait savoir. Un commissaire de police le pressa de questions, en lui insinuant que, s'il consentait à parler, sa peine serait commuée et il aurait la vie sauve. Pépin repoussa avec noblesse ces ouvertures qui auraient pu, au dernier moment, amollir son courage.

— Je n'ai plus rien à dire, fit-il avec fermeté, et il monta lestement sur la plate-forme, où sa tête tomba la première.

On ne s'était même pas donné la peine d'essayer la même épreuve sur le vieux Morey, on savait d'avance ne pouvoir rien obtenir de cette âme de bronze. Comme il était perclus, les aides furent obligés de le porter en quelque sorte sur l'échafaud, mais les spectateurs les plus rapprochés ne purent se méprendre sur cet incident et attribuer à la faiblesse cette impotence du vieillard. Son regard était ferme, et pas un muscle de son visage n'avait bougé.

Fieschi monta le dernier. Louis-Philippe l'avait dispensé d'aller au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, ainsi que l'ordonnait l'arrêt de la Cour des pairs. C'était la seule grâce que le roi se crût permis d'accorder. L'impartialité me force de reconnaître que ce Corse vantard ne parut d'abord point faiblir, même à cette heure critique; mais je ne sais pourquoi son assurance, mêlée de forfanterie m'émut beaucoup moins que le cou-

rage simple et digne des deux hommes qui venaient de le précéder.

Avant de se laisser attacher sur la planche, il voulut haranguer la foule. M. l'abbé Grivel, aumônier du Luxembourg, qui lui avait promis qu'on lui accorderait cette dernière faveur, m'avait prié de n'y point mettre d'obstacle.

Fieschi s'avança donc sur le bord de la plateforme, et, d'une voix pleine d'abord, il commença à réciter le speech suivant :

— Citoyens, je ne crains point la mort. J'aurais été libre que je serais venu de moi-même ici ce matin comme à un rendez-vous d'honneur. J'ai dit la vérité en dénonçant mes complices ; j'ai rendu service à mon pays ; j'ai dit la vérité, toute la vérité !

Mais tout à coup son visage pâlit, ses traits se décomposèrent, sa langue s'embarrassa, et il tomba dans les bras des aides.

Un instant après, le délateur avait rejoint ses victimes, et je me demande si la France gagna beaucoup à ce que cette matinée vît rouler trois têtes au lieu d'une dans le rouge panier de nos exécutions?

Quelques jours après, le 1er mars, nous revînmes exécuter le nommé Marin-l'Huissier, âgé de quarante-quatre ans, ancien tapissier, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, en date du 15 janvier précédent, pour avoir assassiné et scié en deux une femme de la rue de Richelieu. Cette exécution eut lieu à huit heures et demie du matin.

Le 11 juillet suivant vit encore monter sur l'échafaud un régicide, mais d'une autre trempe que le misérable Fieschi. Celui-ci, appelé Louis Alibaud, était un jeune homme de 26 ans, ancien militaire, originaire de Nîmes, qui, se trouvant sur le passage de la voiture du roi au moment où elle débouchait d'un guichet du Carrousel pour descendre la rue de Rivoli, avait tiré un coup de feu sur ce prince avec une canne armée d'un canon de fusil. Cette fois encore, Louis-Philippe ne fut pas atteint, et, heureusement, il n'y eut pas d'autres victimes.

Arrêté, séance tenante, par les gardes nationaux qui étaient de service au poste du château, Alibaud ne fit aucune difficulté d'avouer son crime et, au lieu d'en témoigner du re-

pentir, il sembla s'en glorifier. Le procès, renvoyé devant la Cour des pairs, fut rapidement instruit, car on savait, à n'en point douter, que quand bien même ce nouvel attentat ne serait point un acte isolé, on n'en apprendrait pas davantage. L'accusé avait prouvé de suite, par son attitude et son langage, qu'il n'était point de ceux sur lesquels la séduction ou la peur puissent avoir prise. A chaque interrogatoire, il renouvela son aveu d'avoir eu l'intention bien arrêtée de tuer le roi, et revendiqua pour lui seul la responsabilité de cette résolution, qui lui avait été dictée par son patriotisme et son ardent désir de coopérer à l'émancipation du peuple. Ces réponses furent faites d'un ton ferme et avec une fierté indescriptible.

Non satisfaite d'un crime si flagrant et si franchement avoué, l'accusation eut le tort de vouloir encore employer d'autres armes vis-à-vis d'Alibaud. On chercha à suspecter sa moralité, à salir ses antécédents; on le calomnia dans sa vie privée; c'était lui ménager une belle défense car, sous tous ces rapports, il était inattaquable.

Alibaud avait fait le sacrifice de son existence; mais il ne voulut pas laisser atteindre son honneur, qu'il ne croyait pas entaché par sa tentative de régicide. Pendant le cours des débats, il réfuta victorieusement toutes les insinuations dirigées contre ses mœurs et sa probité; mais, lorsqu'il voulut arriver jusqu'à l'apologie de son crime, la hardiesse de ses paroles souleva sur les bancs de la noble Cour un murmure de réprobation devant lequel on le força de se taire. Je ne puis résister au désir d'emprunter au précieux *Recueil* de M. A. Fouquier le compte rendu dramatique de cette audience, qui montra dans tout son jour la sombre énergie d'Alibaud.

Après la plaidoirie de son avocat, Alibaud, interrogé s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, se lève, déploie les feuillets d'un manuscrit et lit d'une voix ferme ce qui suit :

« Messieurs les pairs,

» Je n'ai jamais eu l'idée de défendre ma tête ; mon intention était de vous l'apporter loyalement, croyant que vous l'auriez prise de même. Un conspirateur réussit ou meurt; mais moi, réussissant ou non, la mort était mon partage. Je ne voulais pas tomber vivant entre les mains

de mes ennemis; de même je n'aurais voulu tirer de ma réussite qu'une mort glorieuse et populaire. Ce n'est donc pas pour défendre ma tête que je prends la parole. Vous avez attaqué en moi quelque chose de bien plus cher que la vie, l'honneur : c'est lui que je veux défendre, parce qu'en le défendant je défends aussi ceux qui portent mon nom. Messieurs, l'acte d'accusation n'est empreint que de passion, de fiel et de mensonge... »

Et, fixant sur le procureur général un regard chargé de haine et de mépris : « On m'a attribué, s'écrie-t-il, des inclinations basses ! Il ne manquait plus que de me présenter comme un de ces intrigants éclos au soleil de juillet.

» Pour moi, en juillet 1830, j'étais militaire et en garnison à Paris. Je quittai la cause de Charles X pour embrasser celle du peuple. Voilà tout ce que j'ai demandé à cette révolution, et c'est pour cela sans doute qu'on lit dans votre acte d'accusation que je suis dévoré de cupidité sans avoir assez de cœur pour travailler à la satisfaire...

» Le droit des hommes contre la tyrannie est personnel. Lorsqu'un prince viole les constitutions du pays, et qu'il se met au-dessus des lois, les hommes ne sont pas obligés, mais ils sont forcés d'obéir. Alors on repousse la force par la force.

» J'avais, à l'égard de Philippe Ier, le même droit dont usa Brutus contre César. (Violente interruption.)

» On m'a appelé assassin : d'accord. Mais on m'a appelé lâche. J'en juge autrement, messieurs les pairs.

» Lorsque j'ai attaqué le roi, il était défendu par plus de soldats que n'en eut Napoléon pour reconquérir son trône. Le roi gouvernant est responsable de tous les actes qui émanent du pouvoir; le roi mettant Paris en état de siége, se met dans le même cas qui a fait condamner, par la Cham-

bre des pairs, l'ex-ministre Polignac. Pauvre peuple! Tu te laisses mettre au bât et tu baisses les oreilles; bientôt, tu tendras le dos aux coups de bâton, car on y viendra. Le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains. » (Violents murmures sur les bancs de la pairie.)

M. le président Pasquier, après avoir consulté du regard l'assemblée, dit: « Je ne puis vous laisser continuer un pareil langage. Asseyez-vous. »

Alibaud, d'une voix émue: « Vous demandez ma tête, c'est à moi de la défendre! »

Il est pâle; son corps est agité d'un tremblement convulsif; il reste debout, l'œil fixé sur l'œil du président. Deux gardes municipaux prennent l'accusé par les épaules et le forcent à s'asseoir. Il se rassied, se calme par un violent effort sur lui-même, et confie son manuscrit à Mᵉ Ledru.

M. LE PRÉSIDENT, à Mᵉ Ledru. — Vous ne pouvez conserver ce papier, défenseur; ce sont des pièces au procès elles doivent être déposées au greffe.

Mᵉ LEDRU. — Je les reçois, monsieur le président. La Cour peut s'en rapporter à ma discrétion et à ma prudence.

M. LE PRÉSIDENT, avec vivacité. — Remettez cette pièce au greffier.

Mᵉ LEDRU donne le manuscrit, avec une sorte d'hésitation, à M. Sajou, chef des huissiers. Celui-ci s'empresse de le confondre avec les autres pièces du procès.

Mᵉ BONJOUR se lève; Alibaud le saisit à l'épaule.

— Ah! pardon, lui dit-il, votre but est de demander pour moi grâce ou pitié. Non, non; je ne veux inspirer d'autres sentiments que la haine à mes ennemis et l'estime à quelques citoyens.

Après une courte réplique de M. le procureur général, Alibaud, interrogé s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense, redemande son manuscrit. On le lui rend. Il en lit quelques phrases plusieurs fois interrompues par le président : « Le régicide est une éternelle nécessité que j'ai dû subir... La source de mes malheurs est dans le roi qui gouverne la France...; la corruption dans ceux qui gouvernent les autres... »

Sur la réquisition formelle du ministère public, la parole lui est retirée, et la Cour rend un arrêt qui le condamne à la peine des parricides.

Alibaud fut donc conduit au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Pendant cette cruelle et dernière scène où nous lui donnions si tristement la réplique, son mâle courage ne se démentit pas un seul instant; comme on était dans la belle saison, on put fixer pour son exécution une heure très-matinale. Il n'était pas encore cinq heures, en effet, lorsque nous arrivâmes au rond-point de la barrière Saint-Jacques, où nous trouvâmes un appareil militaire aussi considérable que celui qui avait été déployé pour Fieschi.

Alibaud monta sur l'échafaud bravement, sans forfanterie ; avant de se livrer aux aides, il s'avança du côté des spectateurs du sanglant

dénoûment de ce triste drame et dit d'une voix ferme :

— Je meurs pour la liberté et l'extinction de l'infâme monarchie.

Puis la hache s'abattit sur la tête de ce malheureux jeune homme, bien coupable sans doute, mais à qui la hideuse figure de Fieschi, exécuté si peu de temps auparavant, à la même place, servait tellement de repoussoir qu'en France où l'on aime le courage, on s'apitoya sur le sort de cette nouvelle victime du fanatisme politique qui avait supporté avec une héroïque fermeté, il faut bien le reconnaître, toutes les épreuves de sa situation.

Revenons à ma triste énumération. Le jeudi 4 août 1836, exécution sur le rond-point de la barrière Saint-Jacques, à huit heures du matin, du nommé Benito Pereira, espagnol, ancien dominicain, âgé de trente-huit ans, condamné à mort, le 31 mai précédent par la Cour d'assises de Paris, pour assassinat suivi de vol sur la personne de l'abbé Ferer, autre prêtre espagnol qui lui avait donné l'hospitalité. A partir du supplice d'Alibaud, je confiai, avec l'assen-

timent de mon père, le gouvernement de la guillotine à un de mes aides nommé Piot, et je n'assistai plus réellement aux exécutions que pour les légaliser par ma présence. Mon père était vieux; moi fatigué de tout ce sang versé, et je cherchais à en isoler ma pensée le plus possible.

Le samedi, 24 septembre 1836, exécution à dix heures du matin, sur la place du Franc-Marché, à Beauvais, de Jean-François Geffroy, dit Batardy, condamné à la peine capitale pour assassinat suivi de vol.

Il n'y eut qu'une seule exécution durant toute l'année 1837, et ce fut encore à Beauvais. Elle eut lieu, le 18 octobre, sur la même place et à la même heure que celle de l'année précédente, mais il y avait cette fois deux patients: le nommé Louis-Sébastien Caillotte, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise, du 29 août précédent, pour crime de parricide; et le nommé Jean-Pierre-Élie Guillot, condamné à la même peine, par arrêt de la même Cour, du 3 septembre, pour avoir assassiné sa sœur par jalousie.

Nous retournâmes encore à Beauvais le samedi, 17 février, de l'année suivante, pour y exécuter, toujours au même endroit et à la même heure, le nommé Jean-François Tantost, terrassier, âgé de 24 ans, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de l'Oise, pour assassinat de deux personnes, suivi de vol.

Le samedi, 21 juillet suivant, exécution à Paris, à huit heures du matin, sur le rond-point de la barrière Saint-Jacques, du nommé Victor Jadin, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises, en date du 14 précédent, pour avoir assassiné une domestique, rue des Petites-Écuries. Comme tant d'autres que j'ai déjà cité, Jadin ne voulut même pas se pourvoir en cassation.

Le jeudi, 2 août suivant, exécution du nommé Jacques-François Lamy, dit Théophile, condamné à mort par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, le 20 mai précédent, pour avoir, de complicité avec ses deux fils, assassiné le sieur Levacher, vieillard de quatre-vingt et un ans, au hameau de Mousseau, près Chevreuse. Les deux fils avaient été condamnés aux travaux

forcés à perpétuité, le père fut exécuté, à midi, sur la place du Rond-Point-Saint-Antoine.

Le jeudi, 20 septembre suivant, exécution, à huit heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Melun, du nommé Nicolas-Étienne Desfourneaux, âgé de cinquante-trois ans, marchand quincaillier, demeurant à Fontainebleau, condamné à mort le 24 août, par la Cour d'assises de Seine-et-Marne, pour crime d'empoisonnement sur la personne de sa femme. Cette exécution avait attiré une affluence considérable d'habitants de Fontainebleau.

Le lundi, 29 octobre suivant, exécution, à huit heures du matin, à Versailles, de Jean-Baptiste Guillon, garçon boucher, âgé de vingt ans, et d'Aimé-Benjamin Michel, condamnés tous les deux à la peine de mort pour crime d'assassinat.

Samedi, 15 décembre suivant, exécution, à huit heures du matin, au rond-point de la barrière Saint-Jacques, de François-Alexandre Perrin, âgé de vingt-quatre ans, typographe, demeurant rue Transnonain, n° 12, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la

Seine, du 31 octobre, pour tentative d'assassinat sur deux dames habitant la maison où son père était portier. Ce fut le premier condamné à mort qui partit de la prison de la Roquette. Il faisait un froid si piquant que, pendant le trajet, ce malheureux grelottait et tremblait de tous ses membres; je lui mis mon manteau sur les épaules ; il mourut avec courage et résignation.

Il n'y eut aucune exécution ni à Paris, ni en province, pendant toute l'année 1839.

Nous ne remontâmes l'échafaud que le samedi 29 février 1840, pour exécuter, à sept heures et demie du matin, sur la place Saint-Jacques, le nommé Louis-Augustin Lober, dit Dordoit, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, du 22 précédent, pour tentative d'assassinat et de vol, rue du 29 Juillet. Ce fut encore un condamné qui refusa de se pourvoir en cassation.

Le lundi, 28 décembre 1840, exécution au même endroit, à neuf heures du matin, du nommé Jean Charles, dit Barbier, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de Paris,

du 14 novembre, pour avoir assassiné, dans l'île Louviers, sa maîtresse, une fille surnommée la Belle-Blonde.

Le samedi, 13 février 1841, exécution à neuf heures du matin, sur la place du Franc-Marché, à Beauvais, du nommé Pierre Gontier ou Gauthier, âgé de 57 ans, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Oise.

Le lundi, 31 mai 1841, nous prîmes à la prison du Petit-Luxembourg, le nommé Ennemond-Marius Darmès, frotteur, âgé de 43 ans, né à Marseille, et demeurant ci-devant à Paris, rue de Paradis-Poissonnière, 41. Il avait été condamné à la peine des parricides, l'avant-veille, par arrêt de la Cour des pairs, pour avoir tiré un coup de fusil sur le roi, le 15 octobre de l'année précédente.

Comme on le voit, l'instruction du procès de Darmès avait été longue et minutieuse ; on commençait à s'effrayer de ces tentatives d'assassinat si répétées sur la personne du roi; mais, cette fois encore, comme dans les deux affaires antérieures, malgré les lenteurs calculées de la procédure, on ne put arracher à l'ac-

cusé aucunes révélations mettant à même de remonter jusqu'à la source de tous ces complots renaissants. Darmès se renferma dans un silence absolu, et montra une énergie et une volonté au-dessus de sa condition. Conduit au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, qui n'avait pas servi depuis Alibaud, il semblait avoir trouvé dans les plis de ce voile le courage dont avait fait preuve son prédécesseur.

Le samedi, 20 novembre suivant, exécution sur la place du Franc-Marché, à Beauvais, du nommé Antoine-Nicolas Marot, âgé de 24 ans, boucher, né à Sennevières, demeurant à Chelles (Oise), pour crime d'empoisonnement sur un sieur Negrini.

Le lundi 29 août de l'année suivante, exécution, à neuf heures du matin, sur la place publique de Melun, du nommé Pierre-Philéas Berger, âgé de vingt-huit ans, né et demeurant à Combsaville, canton de Brie-Comte-Robert, condamné à la peine des parricides, pour avoir assassiné son père. Ce misérable avait entendu prononcer sa sentence sans frémir.

— Tant mieux, s'était-il écrié, j'aime mieux mourir que de rester toute ma vie dans les galères.

Le jeudi 9 février 1843, exécution, sur la place Saint-Jacques, à huit heures du matin, du nommé Victor Vallet, dit Délicat, débardeur, âgé de vingt-quatre ans, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de Paris, du 30 octobre précédent, pour avoir, de complicité avec un autre individu, assassiné et volé un malheureux cocher de cabriolet, appelé Cataigne. Le complice de Vallet, Charles-Louis-Joseph Mirault, avait aussi été condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le vendredi 22 mars suivant, exécution, à huit heures du matin, sur la place Saint-Jacques, des nommés Frédéric Depré et Joseph Norbert, condamnés le 31 janvier précédent, pour un assassinat suivi de vol, commis dans dans la ruelle des Paillassons.

Le lundi 6 novembre suivant, exécution à Versailles, à huit heures du matin, de Clovis-Joseph Béliard, condamné à mort par arrêt de

la Cour d'assises de Seine-et-Oise, pour assassinat suivi de vol, commis à Saint-Cloud, sur une femme et son enfant.

Le jeudi 30 novembre suivant, exécution, à huit heures du matin, place Saint-Jacques, du nommé Henri Salmon, âgé de vingt-deux ans, condamné le 30 septembre précédent, pour avoir assassiné dans le bois de Vincennes, un individu appelé Sèchepine. On sait que depuis quelque temps je laissais à Piot le soin de pourvoir à tous les détails de l'exécution; à ma grande surprise, il vint me dire que Henri Salmon avait manifesté le désir que je procédasse moi-même à sa toilette funèbre. Je ne pus m'empêcher d'y condescendre, et, ayant demandé à ce malheureux ce qui avait pu lui donner cette pensée, il me dit que depuis longtemps il me connaissait ainsi que ma famille, et que sachant que nous étions bons et humains, il comptait sur moi pour adoucir l'horreur de ses derniers moments. J'étais vivement ému, et je fis en effet tout ce qui était en mon pouvoir pour le soutenir dans une aussi terrible épreuve.

Salmon eut pour successeur sur l'échafaud un homme avec lequel nous n'eûmes point cette peine, je veux parler du fameux Poulmann, dit Durand, dit Legrand, dont la hideuse célébrité balança un instant celle de Lacenaire. Poulmann était, en effet, une nature exceptionnelle, et s'il n'érigea ni le crime ni le meurtre en principes, comme son rival, il était assurément infiniment plus doué de la puissance physique nécessaire pour briller dans une pareille carrière. Condamné à mort le 27 janvier, pour avoir assassiné un vieillard de soixante-dix ans, qui tenait une auberge isolée, entre Marmont et Nangis, il ne voulut même pas se pourvoir en cassation. Lorsque l'heure du châtiment vint à sonner, il fit preuve du plus étonnant courage. A l'encontre de ceux qui en puisent un bien plus noble et bien plus élevé dans les sentiments religieux, il trouva le sien dans le matérialisme épouvantable qui lui faisait repousser l'idée d'une autre vie. La mort, pour ce malheureux déshérité de la faculté de croire, ne fut que le passage de la vie au néant, un instant à franchir pour

être délivré de toutes les sensations humaines.

Avec de pareils êtres, la force brutale est reine du monde. Poulmann était particulièrement orgueilleux de la sienne ; on craignait qu'il ne voulût en faire preuve au dernier moment, en opposant une vive résistance à l'exécution de l'arrêt. J'avais été engagé, par cette raison, à doubler le nombre des aides.

Ces appréhensions ne se réalisèrent point. Il se laissa couper les cheveux sans objection ; mais, lorsqu'on s'approcha pour lui attacher les mains, il eut un moment d'hésitation.

— Qu'est-ce que vous voulez ? dit-il brusment.

Je m'avançai en lui disant que l'usage était de lier les mains à tous les condamnés, qu'il était indispensable que cela se fît.

— Est-ce bien sûr au moins que vous faites ça pour tout le monde ? Si je croyais que ce fût pour moi seul, je vous aurais bientôt envoyé rouler à cent pas avec toute votre clique.

Poulmann avait toujours refusé, et quelquefois avec humeur, les consolations de la reli-

gion. Il ne voulut même pas permettre à M. l'abbé Montès de l'accompagner pendant le trajet de la Roquette à la barrière Saint-Jacques. Le digne prêtre fut obligé de partir devant, dans une voiture à part, afin de se trouver sur le lieu du supplice, dans le cas où la vue de l'instrument de mort ferait enfin un pénitent de ce coupable endurci.

Il n'en fut rien. Poulmann contempla la guillotine sans sourciller.

— Ce n'est que cela, dit-il.

Il n'y avait, je le certifie, aucune affectation, aucune fanfaronnade dans cette incroyable assurance. C'était la plus complète insouciance de la vie ou de la mort, voilà tout; c'était l'atrophie de l'intelligence par la matière, et, par conséquent, l'absence des pensées et des sentiments qui animent toutes les créatures de Dieu, chez lesquelles ces deux éléments s'allient sans s'exclure.

Arrivé sur l'échafaud, Poulmann se tourna vers les aides et leur dit :

— Ah! ça! vous autres, est-ce que vous n'allez pas mettre une pièce de vingt sous dans

ma poche pour le fossoyeur ? Il ne fait pas chaud, il faut bien que le pauvre b..... puisse, après sa besogne, se réchauffer en buvant une bonne bouteille de vin..... à ma santé, ajouta-t-il avec un gros rire.

Piot s'empressa d'obtempérer à ce désir :

— Adieu la compagnie ! ajouta Poulmann ; à toi, ma Louise bien-aimée, ma dernière pensée ; tu es plus à plaindre que moi, car tu vis encore et nous ne nous verrons plus.

Cette invocation était adressée à sa maîtresse Marie-Louise Frenot, femme Simonet, condamnée, par le même arrêt que lui, à vingt ans de travaux forcés.

A huit heures du matin Poulmann n'existait plus.

Le samedi, 16 mars 1844, exécution à Beauvais, à dix heures du matin, du nommé Benoist Valère, âgé de quarante-sept ans, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Oise, comme incendiaire.

Le mercredi, 10 avril 1844, exécution à neuf heures du matin, à Melun, du nommé Pierre-François Robichon, âgé de trente-deux

ans, condamné par la Cour d'assises de Seine-et-Marne, pour assassinat suivi de vol, sur les trois filles d'un fermier chez lequel il était en service, à Échauboulin.

Le samedi, 20 avril suivant, exécution à huit heures du matin, sur la place Saint-Jacques, de Marie-Honoré Ducros, âgé de vingt-un ans, élève en pharmacie, né à Toulouse, condamné par un arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 9 mars précédent, pour assassinat suivi de vol, commis sur la veuve Sénépart, demeurant boulevard du Temple, à Paris. Les circonstances de ce crime avaient été atroces.

Le vendredi, 21 juin suivant, exécution, à Melun, de Henri-Frédéric Defournel, âgé de vingt-un ans, détenu à la maison centrale de cette ville, et condamné à mort, le 13 mai précédent, pour assassinat commis sur la personne d'un de ses codétenus. Comme Brocchetti, Defournel avait payé son tribut aux ignobles passions que la séquestration dans les établissements pénitenciers fait éclore, et c'est par suite de la fureur d'une de ces jalousies inexplicables qu'il s'était porté à ce meurtre. Là

encore, l'impuissance du châtiment se révéla éclatante, Defournel paraissait joyeux d'échanger la captivité contre la mort, et, tout le long du chemin, il ne fit que chanter pour montrer son contentement.

Le lundi, 28 octobre suivant, exécution, à dix heures du matin, à Versailles, du nommé Antoine Pont, âgé de quarante-cinq ans, propriétaire, adjoint au maire de la commune d'Épinay-sous-Sénard, près Brunoy, y demeurant; condamné à mort par un arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise, du 30 août précédent, pour empoisonnement commis sur sa femme le 24 janvier 1843, et pour assassinat commis, dans la forêt de Sénart, le 5 avril 1844, sur la personne de Louise Monteneau, sa maîtresse. La condition du condamné et l'atrocité de ses crimes avaient donné un grand retentissement à cette affaire, aussi y eut-il une foule immense à l'exécution, foule qui, je dois le dire, montra une attitude bien peu humaine en poursuivant le patient d'invectives qui devaient s'arrêter au pied de l'échafaud.

Ici se terminent les notes que, suivant la cou-

tume de mes ancêtres, j'avais cru devoir prendre sur les exécutions; je ne sais ni ne veux savoir si Piot a continué cette sanglante nécrologie. Quant à moi, la plume m'échappa des mains; plus de cent têtes coupées en un quart de siècle avaient épuisé mes forces. Il y avait quatre ans que j'avais perdu mon père; je croyais avoir largement payé mon tribut à la piété filiale qui m'avait fait accepter sa lourde succession. Je restai exécuteur de nom jusqu'à ce qu'on songeât à se débarrasser de ce fainéant de la guillotine. Piot faisait tout le service, et je me bornais à l'encourager de ma présence. Les deux seules exécutions, pendant toute cette période de temps, qui laissèrent quelques traces dans ma mémoire, furent celles de Fourier, chef de la bande des escarpes, et de Lecomte, le dernier des régicides qui attentèrent à la vie de Louis-Philippe. Le premier était presque un enfant, abandonné de trop bonne heure par ses parents, et qui, au moment suprême, éleva, comme Foulard, un cri de vengeance contre eux, en leur léguant la responsabilité de sa perte; le second était un an-

cien militaire, un brave sous-officier qu'il fallut dépouiller du signe de l'honneur avant de le livrer à un supplice infamant. Il mourut avec une fermeté stoïque.

Ma révocation, que je prévoyais depuis longtemps, arriva en 1847; on sait comment je l'accueillis. Une nuée de compétiteurs se disputèrent le vieil héritage de ma famille; ce n'est aucun de ceux qui l'avaient convoité, qui l'obtint.

ÉPILOGUE

J'ai fini : Ai-je besoin d'indiquer au lecteur la première conclusion qu'il ait à tirer de ce livre, à partir du moment où il sort de la tradition et des souvenirs historiques pour entrer dans le domaine des choses que j'ai vues et cru devoir raconter?

Quel est le produit de ce bilan de cent onze

têtes humaines que je viens de déposer sur l'autel de la justice?

C'est zéro à poser au quotient de la peine de mort.

Où a-t-on vu dans cette longue suite de supplices, l'épouvantable châtiment par lequel les lois humaines empiètent sur la puissance divine, compenser ce qu'il a théoriquement de monstrueux, par des avantages pratiques? Où l'a-t-on vu sinon prévenir le crime, du moins le réprimer par un exemple salutaire.

Est-ce parmi tous ces condamnés qui ne daignent même pas se pourvoir en cassation?

Est-ce parmi ceux qui, condamnés seulement aux travaux forcés ou à de longues détentions, se hâtent de commettre un nouveau crime afin d'échanger le bagne contre l'échafaud?

Est-ce dans cette foule de patients qui vont presque tous à la mort d'un pas ferme et d'un œil calme, en affectant de mépriser le châtiment qu'on leur inflige?

Benoît seul tremble à ce moment horrible, il offre tous les signes d'une terreur profonde;

mais Benoît, nature efféminée, tempérament énervé par la débauche, est une monstrueuse exception, et encore ce scélérat à peine majeur, qui appréhendait si fortement la mort, n'a point été retenu par son effroi; il n'a pas reculé, dans un âge aussi tendre, devant deux meurtres dont la pensée seule fait frémir d'horreur.

Mais, que dire de Chandelet, de Defournel, etc., narguant, le rire aux lèvres et la chanson à la bouche, l'expiation qu'on leur impose? Que dire de Lacenaire, se montrant si supérieur à sa punition, que, par respect pour la morale, on se trouve réduit à calomnier sa mémoire et à l'accuser d'une faiblesse qu'il n'éprouva point ? Croit-on qu'on ne serait pas plutôt parvenu à dompter cette intelligence orgueilleuse et rebelle par les amertumes de la captivité et les humiliations d'un travail grossier? S'agit-il donc toujours de châtier et jamais de guérir! et qu'est-ce que le châtiment, quand il n'atteint même pas le but qu'il s'était proposé? Une vaine et stérile illusion!

Que dire de Poulmann, ce type vivant de la férocité et de l'assassinat, avalant le calice de son supplice avec la même insouciance qu'il eût bu un verre de vin sur la table d'un cabaret? Sont-ce là des hommes que vous contiendrez avec votre sinistre épouvantail dont la plupart se rient? N'ont-ils pas donné des noms grotesques à la guillotine, à ce hideux instrument dont vous prétendez faire le palladium de la société? Ne l'appellent-ils pas *la Veuve, l'Abbaye de Monte-à-regret*, etc.?

Oui! le règne de ces horreurs touche à son terme. Déjà l'échafaud n'ose plus se montrer. Banni de la Grève à la barrière Saint-Jacques il n'a pu même se maintenir en ce dernier endroit. Caché maintenant presque sous le porche d'une prison, il ne dévore les proies qu'on lui jette encore de temps à autre que mystérieusement, à la faveur, pour ainsi dire, des ombres de la nuit. Chaque jour est un pas rétrograde devant le vœu de l'humanité qui se prononce de plus en plus, et bientôt la législation acculée sera obligée de déposer les armes

et de jeter aux ornières le sanglant couteau qui salit encore ses mains.

Il en sera de la peine de mort comme des cruels supplices qui ont peu à peu disparu de nos institutions judiciaires. Si la loi consent encore à tuer, au moins elle a renoncé au droit de faire souffrir ceux qu'elle immole; c'est déjà un progrès de la raison et de l'humanité. Mais, en adoptant la guillotine comme instrument de la peine capitale, la loi est-elle bien sûre d'avoir atteint son but ? Pour mon compte, je le crois, bien que j'aie vu quelquefois d'étranges convulsions passer sur les faces de toutes ces têtes coupées qui sont tombées, sous mes yeux, dans le fatal panier. Je me suis plu à n'y reconnaître que des mouvements automatiques de l'appareil musculaire du système nerveux. Mais tout le monde n'est pas de cet avis; de savants physiologistes, des hommes versés dans les mystères de l'anatomie, ont affirmé la durée plus ou moins longue d'une arrière-douleur réfugiée au cerveau, qui est, comme on le sait, le centre de la sensibilité.

Si cela était ?

On n'y peut songer sans frémir. Notre prétendue humanité ne serait qu'un raffinement de barbarie.

La peine de mort a fait son temps. En la supprimant, on affranchira de devoirs pénibles une classe de fonctionnaires pour lesquels j'élèverai d'autant mieux la voix que j'ai cessé d'en faire partie. On rendra à l'estime de leurs concitoyens des hommes qui n'en ont démérité que sous l'empire du plus illogique des préjugés. Vieillard, j'ai conservé sur ce sujet toutes les idées de ma jeunesse et de mon âge mûr. Il est absurde de faire supporter à l'exécuteur seul tout le fardeau de la répulsion qu'inspire la peine de mort.

Ce fonctionnaire est-il plus coupable que le magistrat du parquet dont le devoir a été de provoquer la condamnation et d'éclairer la conscience du jury ?

Est-il plus coupable que les jurés qui, appelés à opter entre un *non* qui contenait la vie, et un *oui* qui renfermait la mort, se sont décidés pour cette syllabe meurtrière ?

Est-il plus coupable que les membres de la

Cour qui, en prononçant la sentence de mort, lui ont donné force de loi ; que la Chambre de cassation qui, en rejetant le pourvoi, a enlevé au condamné son dernier espoir.

Oserai-je dire qu'il soit plus coupable enfin que le souverain qui, tenant encore la vie de ce malheureux suspendue dans une goutte d'encre au bec de sa plume, comprend qu'il ne peut exercer le plus belle prérogative de sa couronne et repousse le recours en grâce.

A Dieu ne plaise qu'en parlant ainsi je prétende élever un blâme jusqu'à ces augustes tuteurs de la société qui accomplissent, avec une noble fermeté, et, toujours en étouffant leurs proprês sentiments, d'austères devoirs. A Dieu ne plaise que j'aie l'ambition d'établir entre eux et l'humble exécuteur des volontés de la loi une assimilation irrévérencieuse. Je ne veux qu'indiquer le lien logique qui lui impose une si rude tâche et, par conséquent, l'inconséquence du préjugé qui le frappe d'une réprobation contre laquelle il devrait être protégé par les exigences mêmes de l'intérêt social.

Donc, respect aux hommes qui, en haut

comme en bas de l'échelle sociale, remplissent avec honneur la mission qui leur a été dévolue; mais guerre aux institutions qui, frappées d'une révoltante caducité, ne se soutiennent plus, sans blesser la conscience publique.

Ainsi de la peine de mort, condamnée, dans un temps rapproché, à disparaître de nos Codes. Que cette sainte réforme luise sur le bord de ma tombe, et je ne regretterai point d'avoir écrit cette triste confession dans laquelle j'ai dû m'accuser d'avoir fait tomber plus de cent têtes, car je ne demande ni n'espère d'autre absolution.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIERES

		Pages
I.	Affaire de Vendémiaire. — Le Directoire.....	1
II.	Cerrachi, Aréna, Topino-Lebrun. — L'affaire de la rue Saint-Nicaise..................	23
III.	Conspiration de l'an XII.—Moreau, Pichegru, Georges Cadoudal, etc..................	45
IV.	Lesurques..............................	87
V.	Dernières exécutions sous l'Empire.........	119
VI.	Ma Vocation............................	135
VII.	Mon Éducation..........................	153
VIII.	Ma Jeunesse............................	265
IX.	Ma première exécution....................	311
X.	Louvel.................................	345
XI.	Les Quatre sergents de La Rochelle........	373
XII.	Castaing...............................	486
XIII.	Mes Exécutions (Suite)....................	417
XIV.	Mes Exécutions (Suite)....................	437
XV.	Mes Exécutions (Suite)....................	459
XVI.	Mes Exécutions (Suite)....................	473
XVII.	Mes Exécutions (Suite)....................	491
XVIII.	Épilogue...............................	537

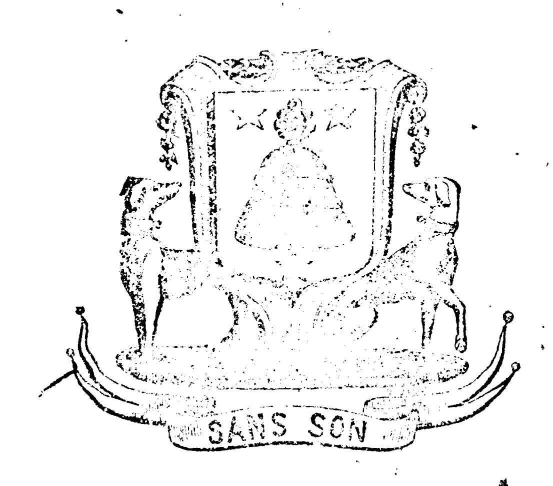
FIN DE LA TABLE

PARIS. — IMPRIMERIE PARISIENNE. — DUPRAY DE LA MAHÉRIE
boulevart Bonne-Nouvelle, 26 (impasse des Filles-Dieu, 5).



PARIS. — DUPRAY DE LA MAHÉRIE et Cᵉ, imprimeurs,
Boulevart Bonne-Nouvelle, 26 (impasse des Filles-Dieu, 5)

PARIS. — IMPRIMERIE PARISIENNE. — DUPRAY DE LA MAHÉRIE
boulevart Bonne-Nouvelle, 26 (impasse des Filles-Dieu, 5).



PARIS. — DUPRAY DE LA MAHÉRIE et Cᵉ, imprimeurs,
Boulevart Bonne-Nouvelle, 26 (Impasse des Filles-Dieu, 5)

